TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 407 — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 2 OCTOBRE 1981

MM. BANI SADR ET RADJAVI ANNONCENT LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT IRANIEN EN EXIL

LIRE PAGE 36

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris no 650572
Tél. : 246-72-23

Désarmement nucléaire

Les travaillistes britanniques demandent des décisions unilatérales

Les partis de gauche européens continuent de débattre des perspectives de négociation entre Washington et Moscou pour la réduction des armements nucléaires. C'est ainsi que le congrès du parti travailliste britannique a approuvé une résolution pour le désarmement nucléaire unilatéral. Et la direction du S.P.D. ouest-allemand se divise sur l'opportunité et les risques d'une manifestation pour la paix qui se déroulera le 10 octobre.

De notre correspondant

Londres. — Le parti travailliste a confirmé, le mercredi 30 septembre, à une forte majorité, sa prise de position de l'an dernier en faveur du désarmement nucléaire unilatéral, de même que son opposition au retrait de la Grande-Bretagne de l'OTAN. Mais la motion présentée par le Syndicat des transporteurs n'a pas obtenu la majorité qualifiée des deux tiers nécessaire pour que le désarmement unilatéral fasse automatiquement partie du programme du Labour. Il est peu probable, toutefois, que les rédacteurs du manifeste électoral du parti quels qu'ils soient — c'est encore un sujet de discorde entre la droite et la gauche — ne tiennent pas compte du vote du congrès de Brighton.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 4.)

M. Schmidt attaqué sur sa gauche

La lourde défaite du parti social-démocrate allemand, le 27 septembre, aux élections locales de Basse-Saxe a accru les malaises internes du parti et peut-être précipité le vent de tempête qui menace de souffler entre son président, M. Willy Brandt, et le chancelier Helmut Schmidt. L'échéance du prochain congrès, en avril 1982 à Munich, est déjà en vue, mais les débats portent, pour l'immédiat, sur les choix de la République fédérale dans la course aux armements entre l'Est et l'Ouest.

Une « démonstration de paix » a été convoquée à Bonn pour le 10 octobre, à l'origine par des organisations pacifistes protestantes, auxquelles n'ont pas tardé à se joindre environ six cents mouvements de toutes nuances, notamment écologistes, « alternatifs », et le parti communiste allemand D.K.P., celui de la République fédérale. M. Erhard Eppler, membre du présidium S.P.D., sera l'un des orateurs de cette journée, ainsi que M. William Borm, membre de la présidence du parti libéral, M. Heinrich Alberz, ancien maire socialiste de Berlin-Ouest, et M. Georg Benz, président socialiste du syndicat des métallurgistes.

Cette manifestation pacifiste et vaguement religieuse est donc en train de tourner à la machine de guerre manipulée par des dirigeants de partis de la coalition gouvernementale elle-même. Plus de cent cinquante mille personnes y sont attendues.

On conçoit que le chancelier Schmidt voie là une « déclaration de guerre » à son gouvernement, d'autant que M. Erhard Eppler est l'un des adversaires les plus déterminés de la « double résolution » de l'OTAN, qui prévoyait pour 1983 le stationnement en Europe occidentale des engins nucléaires les plus modernes si un accord n'était pas entre-temps intervenu avec l'Union soviétique. Le congrès du S.P.D. de 1979 avait formellement approuvé cette décision. Or M. Eppler anime à présent une tendance qui préconise la négociation sans réarmement.

Avec lui, quarante-huit députés socialistes ont lancé un appel à participer à la manifestation, et l'organisation des femmes du S.P.D. a décidé de s'y rendre. Quant à M. Willy Brandt, il a, contre le chancelier Schmidt, plaidé pour l'« intégration » au parti des groupes de jeunes qui « manifestent pour la paix » ; il ne condamne pas la réunion du 10 octobre et s'est borné à mettre en garde les organisateurs du défilé contre d'éventuels recours à la violence.

Cette attitude lui a valu, au sein du groupe parlementaire S.P.D., des attaques auxquelles il a répondu en menaçant de démissionner de la présidence. Geste qui dissimule à peine la volonté d'engager une épreuve de force, en vue du congrès. M. Brandt a en effet annoncé dans les derniers jours son intention de se consacrer complètement à son rôle de dirigeant, en renonçant à ses fréquents voyages à l'étranger.

Certes, M. Willy Brandt n'en est pas à soutenir l'utopie du désarmement nucléaire unilatéral. Mais la montée du neutralisme pacifiste en République fédérale peut paraître offrir l'occasion d'une nouvelle carrière au seul homme politique d'envergure nationale et internationale resté depuis huit ans au seuil du pouvoir.

UNE ENQUÊTE SUR LE PARAGUAY

« Un émirat hydro-électrique fiché au cœur de l'Amérique du Sud » : telle est la description fréquemment faite du Paraguay. L'édification, en cours, du gigantesque barrage d'Itaipu, sur le Panama, bientôt celle de Yacireta, ouvrage pour lequel la France a proposé les meilleures soumissions, feront de ce pays, naguère oublié du développement, un Etat qui compte. Encore importerait-il que son régime politique d'un autre âge — le général Stroessner dirige ses destinées depuis 1954 — ne rende pas trop chaotiques les inévitables évolutions sociales. Nous commençons en page 5 la publication sur ce pays d'une série de deux articles de notre envoyé spécial Jean-Pierre Clerc.

Le budget 1982

• OR : levée de l'anonymat
• FRAUDE FISCALE : répression accrue

L'annonce faite mercredi 30 septembre, par M. Laurent Fabius, ministre du budget, de la levée de l'anonymat sur les transactions sur l'or, donnait lieu, jeudi matin, à des informations contradictoires Selon certaines sources, la décision gouvernementale n'avait pas provoqué de réactions importantes. Mais plusieurs officines spécialisées faisaient état de nombreux ordres de vente et ne cachaient pas leurs craintes de voir se constituer un marché parallèle.

Sur le marché officiel de l'or, les cours du Napoléon et du lingot de 1 kilo perdaient environ 5 %, ce jeudi 1er octobre, ce qui est important, tandis que les spécialistes constataient un fort courant de vente sur les deux emprunts « indexés » sur l'or : le 4,5 % 1973 et le 7 % 1973.

En dehors de la taxation des bons anonymes au taux maximum de l'impôt sur la fortune (1,5 %), qui a été confirmée par M. Fabius, on note que le Crédit agricole échappe, contrairement à ce que le gouvernement avait d'abord prévu, à l'impôt sur les bénéfices au taux normal de 50 %.

Toute la mise sur la relance

La levée de l'anonymat sur les transactions d'or et les efforts redoublés de lutte contre la fraude fiscale marquent fortement le budget de 1982. Mais le plus important du point de vue économique est probablement la volonté de relance.

Car c'est bien un budget de relance qui a été adopté par le gouvernement pour 1982. Un budget de forte relance même, si l'on considère les chiffres : la dépense publique augmente de 27,6 % par rapport au budget initial de 1981 tel qu'il avait été présenté il y a un an par M. Maurice Papon. La progression est moins forte (+ 19 %) par rapport à la situation actuelle, puisque les dépenses se sont gonflées tout au long de l'année, du fait de la mise à jour de certaines charges sous-estimées par le gouvernement Barre, du fait aussi des mesures sociales et économiques décidées par l'équipe de M. Mauroy dès son arrivée au pouvoir.

Comme il est impossible de savoir dans quelle mesure sera dépassé le chiffre des dépenses qui vient d'être fixé pour 1982 (788,1 milliards de francs), la progression de 27,6 % du budget pour l'année prochaine est, en l'état actuel des choses, le seul élément qui situe correctement l'effort qu'engage le gouverne- et le sens de la politique menée.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 32.)

Les jeunes dans la société

Un rapport au premier ministre propose un plan de « remise en jeu »

A la demande de M. Pierre Mauroy, premier ministre, M. Bertrand Schwartz, professeur à l'université de Paris-IX Dauphine, a rédigé un rapport sur « l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ».

Quatre objectifs sont fixés : qualifier professionnellement les jeunes, réduire les inégalités des chances à l'origine, rétablir le dialogue entre les générations et utiliser « *les capacités créatrices des jeunes pour les préparer à une qualification sociale* ». Le rapport admet que ces propositions « *puissent être reprises, modifiées, dépassées* » par les jeunes eux-mêmes, les adultes devant « *accepter de tenir compte de leurs contestations* ».

(Lire nos informations pages 12-13.)

La rupture et le risque

Le rapport que M. Bertrand Schwartz vient de remettre au premier ministre s'inscrit sous le double signe de la rupture et du risque.

Rupture avec les discours anciens, autoritaires ou paternalistes, qui, s'agissant de la jeunesse, s'en tenaient au langage de la responsabilité et de l'assistance. On aurait tort de ne les imputer qu'à la gestion précédente : le programme commun, qui fut la loi de la gauche jusqu'en 1977, ne proposait guère que quelques aides financières et l'extension timide aux jeunes des droits traditionnels. N'était-il pas dit, par exemple, que seuls les « grands élèves » *devaient participer à la* « cogestion » *des écoles ?*

La perspective est, ici, tout autre : faire confiance aux jeunes, leur offrir « l'autonomie, la gestion d'eux-mêmes, de leur travail, de leur vie ». *Le rapport Schwartz se refuse à rendre les jeunes responsables de leur marginalisation : la société tout entière, sa règle du jeu et ses pesanteurs sont en cause. Aussi la réponse qu'il apporte n'est-elle pas seulement de formation professionnelle, mais aussi d'insertion sociale :* culturelle, associative, collective...

. *Quant au risque, il est assumé avec lucidité.* « Les aspects de nos propositions qui tendent à responsabiliser les jeunes, *écrit M. Schwartz,* peuvent avoir pour effet d'augmenter les risques de déstabilisation. » *C'est l'essentiel du pari de cette pédagogie sociale, qui prend le risque d'insérer en laissant faire, en aidant à faire, et non en imposant. Ainsi, donc, est accepté d'emblée le prix de l'autonomie : la contestation. Ce choix a ses références. Evoquant la jeunesse, un an après mai 1968, M. François Mitterrand écrivait dans* Ma part de vérité : « Il n'est de révolution pour la justice que permanente, ou bien elle se ment à elle-même. Un socialisme en repos ira rejoindre les dieux morts. »

Il serait dommage que le président d'aujourd'hui démente l'analyste d'hier. Tant de déconvenues ont donné mauvaise réputation à ces rapports qui n'étaient que déclarations d'intentions, une manière adroite de se donner bonne conscience. Espérons que, cette fois...

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Pédagogies

par PHILIPPE BOUCHER

Ce Sénat, protecteur des libertés quand la droite était au pouvoir, on en craignait le pire depuis que le vent avait tourné au profit de la gauche.

Alors que tant de textes rédigés au bénéfice des libertés avaient naguère été proposés par des membres de la Haute Assemblée, il n'était que bruits de la mauvaise volonté du Sénat à approuver, après les députés, l'abolition de la peine de mort. N'avait-elle pas renâclé pour supprimer la Cour de sûreté de l'Etat ? La Cour de sûreté ! Alors, la peine capitale...

Même M. Henri Caillavet, qui s'était fait durant l'avant-10 mai une spécialité des propositions de loi hétérodoxes, avait rejoint le camp des conservateurs, jugeant même élégant de s'exprimer, avec M. Edouard Bonnefous, en des termes blessants bien que vains pour M. Badinter.

(Lire la suite page 10.)

Un entretien avec M. Pierre Moussa

Trouver une formule pour préserver l'unité de Paribas

La commission de l'Assemblée nationale chargée de l'examen du projet de loi de nationalisations a entendu, mercredi 30 septembre, M. Bernard Tricot, président de la Commission des opérations de Bourse, et M. Jacques-Henri David, secrétaire général du Conseil national du crédit. M. Tricot, tout en approuvant le « choix d'une méthode d'évaluation fondée sur plusieurs critères », a attiré l'attention des commissaires sur les « inconvénients et les lacunes » qui subsistent dans le projet de loi, notamment l'absence de réévaluation des actifs des sociétés.

Nous publions ci-dessous une interview de M. Pierre Moussa, P.-D.G. de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas. Estimant que le projet de loi risque de détruire l'« outil » Paribas, il propose une formule pour résoudre les problèmes posés par la rétrocession au secteur privé des participations industrielles de son groupe et pour en préserver ainsi l'unité.

« Au cours des derniers mois, les dirigeants de Paribas, à commencer par vous, M. Moussa, ont donné l'impression d'avoir eu deux attitudes bien distinctes vis-à-vis des nationalisations. D'abord, et pendant deux mois, une prudente réserve, puis, début août, on a eu le sentiment que vous étiez passé à l'offensive, que vous faisiez valoir vos arguments avec plus de force. Pourquoi ce changement d'attitude ?

— Je ne crois pas avoir varié. Dès l'élection présidentielle et, a plus forte raison, après les élections législatives, il est apparu à peu près évident que la nationalisation du crédit était inscrite dans les faits. Personnellement, cette nationalisation ne me paraissait pas nécessaire, mais, comme citoyen, je me devais d'être démocrate et, comme chef d'entreprise, je me devais d'être réaliste. Je me suis donc efforcé, dans les mois qui ont suivi, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur un certain nombre d'aspects, de dangers qui pouvaient surgir, non pas du fait du principe même de la nationalisation du crédit qui était retenu, mais du fait de certaines modalités d'application de ce principe.

Propos recueillis par
SERGE MARTI,
JEAN-MICHEL QUATREPOINT
et FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 33.)

AU JOUR LE JOUR

RASSEMBLEUR

Divisée, déchirée par des mouvements contradictoires, privée de chef unique, l'opposition ne sait pas comment retrouver l'unité nécessaire.

Un seul homme, en France, est capable — il l'a prouvé — de rassembler l'opposition pour la mener à la victoire, mais le voudra-t-il ? Il s'agit de M. François Mitterrand.

HENRI MONTANT.

LE NOUVEAU ROMAN D'ANTHONY BURGESS

Le grand spectacle d'un papiste

Quel livre ! L'histoire de notre vingtième siècle à travers les manifestations du Mal de notre monde, « *le pire siècle que l'histoire ait connu* », selon Anthony Burgess, qui, avec les *Puissances des ténèbres*, nous donne son chef-d'œuvre.

Quel homme aussi que cet écrivain de soixante-quatre ans, découvert il y a dix ans à peine grâce au succès du film tiré d'*Orange mécanique*, qui a commencé à publier è près de quarante ans et qui, après quarante-deux livres, dont vingt-six romans, va peut-être être pris au sérieux chez lui !

Ecrivain (trop) prolifique, doué pour la peinture, la musique, la linguistique ou les langues étrangères (il parle le français, l'espagnol, l'allemand, le russe, l'italien, le chinois mandarin et le malais), cet homme insatiable et prodigieux dérange Albion.

Ni prophète, ni prédicant, ni politicard, ce grand écrivain puritain ne fait pas dans l'intimisme : à travers deux hommes qui ont réussi — un pape « coupable » de Vatican II et un écrivain séparé malgré lui de l'Eglise, — il nous donne sa vision du monde.

Citant Thomas Hobbes, à qui il emprunte le titre de son livre, Anthony Burgess proclame que le Mal est partout et en chacun de nous ; « le prince des puissances de l'air » nous guette partout dans ce brûlot de sept cents pages concocté par un romancier au sommet de sa puissance.

N. Z.

(Lire « le Monde des livres », p. 17)



Le Monde

idées

NATIONALISATIONS

Florence d'Harcourt est hostile aux nationalisations : elle redoute qu'elles n'aient pour principal effet de détériorer l'outil de travail. Michel Pinton ne croit pas que l'esprit d'innovation, qu'elles sont supposées stimuler, puisse se décréter. Antoine Hyafil estime pourtant qu'entre deux logiques, radicale et modérée, les auteurs du projet *ont choisi* la seconde, et que la reconstitution des compagnies financières et des anciennes banques d'affaires est presque inévitable.

Qui veut faire l'ange...

par FLORENCE D'HARCOURT (*)

DANS le débat sur les nationalisations qui va bientôt trouver son terme, essayons de simplifier sans tomber dans le simplisme.

D'abord, l'indemnisation des actionnaires. On veut espérer que confiscation ne signifiera pas spoliation. Même dans ce cas, le traumatisme affectera durablement les épargnants. D'une façon plus générale, le coup porté au marché financier annule les efforts déployés depuis des années avec un réel succès pour décloisonner ce marché et l'étendre. Des années pour construire, quelques semaines pour détruire.

Ensuite, supposé résolu, ce problème qui va déclencher un formidable contentieux, l'avenir. Quand on veut *changer les choses, il* va de soi que c'est pour un mieux. Examinons donc et le changement prévu et le mieux qui s'ensuivrait.

1) *Le processus de désignation des chefs des entreprises nationalisées.* — Les processus actuellement en vigueur dans les grandes sociétés du secteur privé vont, en fait, de la désignation par l'actionnaire principal à la cooptation pure et simple, avec l'habillage juridique approprié. Toutes réserves faites sur cet habillage (par exemple sur l'utilisation des pouvoirs en blanc dans les assemblées générales) et mis à part le cas de la sidérurgie, qui nécessiterait de longs développements, reste que lesdits processus ont donné de bons résultats et que la gestion des hommes en place n'a pas suscité de critiques sérieuses.

Dans le nouveau processus, qui est celui des sociétés déjà nationalisées, les dirigeants seront désignés par les pouvoirs publics. La tentation restera forte de choisir des hommes en cour. A un journaliste qui l'interrogeait à ce sujet, M. Giscard d'Estaing répondit : « *Je choisis les meilleurs.* » Le pronostic est que les « meilleurs » de M. Mitterrand vont remplacer plus ou moins vite les « meilleurs » de M. Giscard d'Estaing. Il n'y a là ni certitude de catastrophe ni promesse crédible d'amélioration.

2) *L'état d'esprit dans l'entreprise.* — L'entreprise, ce sont des facteurs humains dans la mise en œuvre de facteurs techniques et commerciaux, c'est un élan et une solidarité au service d'une stratégie. Ces facteurs humains, cet élan, cette solidarité relèvent de l'action du chef d'entreprise et aussi de l'environnement. En fait d'environnement, on viendra nous dire qu'il est plus motivant de travailler en vue de l'intérêt général que de dégager des bénéfices pour des actionnaires privés. Dans ce sens, on tirera argument de l'esprit cheminot à la S.N.C.F., ou du dynamisme reconnu des équipes de Renault. Soit dit sans méchanceté, il ne faudrait pas chercher très loin pour trouver des exemples contraires ; si vous interrogez, à quelque niveau que ce soit, un représentant du personnel d'I.B.M., société qui n'est pas sans rapport avec le capitalisme le plus déclaré, vous allez découvrir chez lui une grande fierté d'être ce qu'il est, fondée sur la certitude de rendre un véritable service économique.

Nous savons, certes, que les équilibres humains mis au point depuis vingt-cinq ans sont parfois instables, voire dangereux, par exemple en ce qui concerne les cadres, dont les compétences et l'aptitude aux responsabilités auraient souvent mérité meilleur emploi ; nombre d'entre eux en ont tiré les conséquences lors de l'élection présidentielle ; mais au moins autant dans le secteur nationalisé que dans le secteur privé ; faut-il détruire de bonnes équipes sous prétexte de les rendre plus performantes ?

Les réflexions qui précèdent se rapportent au fonctionnement spécifique de l'entreprise. Elles n'apportent pas, bien au contraire, d'arguments aux partisans des nationalisations.

3) *L'entreprise comme élément de l'ensemble économique.* — On nous dit que les pouvoirs publics ont ici un rôle éminent à jouer, et pour prévoir (le Plan), et pour agir, en s'en donnant les moyens par les nationalisations.

La difficulté vient de ce qu'on est en pleine idéologie, et que si par hasard on cherche à se raccrocher à des exemples précis, ils sont tous à tout le moins fâcheux

En réalité, qui parle du Plan et des nationalisations évoque les rapports des pouvoirs publics avec les agents économiques dans une économie développée, rapports enchevêtrés, complexes au point que sur le front de la sidérurgie, les généraux d'Etat et les généraux privés en sont encore à se renvoyer les responsabilités du désastre. Tel est l'usage. Mais les moyens dont vous disposez dans le secteur du crédit ne sont-ils pas considérables, plus considérables et de loin qu'aux Etats-Unis ou en Allemagne ? Ne faut-il pas les utiliser, mieux que vos prédécesseurs ou différemment si vous l'estimez possible, sans remettre aussi brutalement tout le dispositif en question ?

Vous nous assurez que vous ne donnerez pas dans l'étatisation et que vous ne jouerez pas au Meccano. Alors, pourquoi changer si c'est pour ne rien faire ? Ah ! c'est vrai, il y a les « synergies ». Pourquoi détruire celles que nos industriels et nos banquiers ont créées avec leurs établissements de l'étranger pour en inventer de nouvelles sur l'Hexagone ? La France hexagonale, c'était donc cela ! En 1981 ! Quand allez-vous fermer les frontières ?

L'économie n'est qu'un moyen. La politique est gestion du quotidien en fonction d'un idéal. La solidarité et la générosité y ont leur place, alors même qu'elles n'en ont pas dans le P.N.B. Mais celui-ci permet, ou ne permet pas, de la leur donner. Vous ne pouvez lutter contre le chômage en prenant des dispositions qui vont l'accroître. Pitié pour l'instrument de travail ! Ne détruisez pas ce qui existe et qui vous donne vos chances, si faibles soient-elles, de réaliser votre rêve. Qu'est-ce qu'un rêve s'il ne devient pas, peu ou prou, réalité ?

Ni ange ni bête, pensez-y: Qui veut faire l'ange fait la bête.

(*) Député des Hauts-de-Seine, vice-président du Centre national des indépendants et des paysans.

L'esprit d'innovation ne se décrète pas

par MICHEL PINTON (*)

DEPUIS des mois, la question du pourquoi des nationalisations est posée au pouvoir socialiste : un acte aussi grave ne peut être accompli à la légère. On touche trop à la substance du corps social, aux principes du droit naturel pour saisir le bien de millions de nos concitoyens sans raisons impératives.

Les porte-parole socialistes sont prolixes en arguments. De nombreux spécialistes qualifiés les ont déjà réfutés. A l'U.D.F. notamment, René Monory et Jean-Pierre Fourcade ont montré à quel point les raisons économiques avancées étaient contestables.

Un des arguments dont l'évidence n'a pas encore été examinée ne peut être écarté sans examen attentif. Les nationalisations donneraient à l'industrie française un nouvel élan d'innovation technologique et d'innovation sociale. Elles aideraient ainsi à créer des entreprises et des emplois ; elles permettraient la pleine éclosion des capacités et des initiatives de tous les travailleurs.

L'objectif me plaît. Je suis de ceux qui pensent que le monde plus dur, mais aussi plus égalitaire et plus ouvert, qui prend forme peu à peu dans les tourbillons de la grande crise actuelle oblige la société française à une profonde remise en cause. Notre pays ne s'adaptera au siècle qui va commencer qu'à la condition de laisser toutes leurs chances aux forces d'initiative et de création. C'est d'elles en fin de compte que dépend le succès de la bataille de l'emploi. C'est sur elles que repose le maintien de notre prospérité collective, et, plus que tout, ce sont elles qui faciliteront l'épanouissement de notre jeunesse.

Ces forces d'initiative et de création ont été et se heurtent à la coalition multiséculaire de l'esprit bourgeois et de la bureaucratie. Que la bureaucratie écrase l'initiative — surtout lorsque cette bureaucratie est aussi centralisée, aussi ramifiée qu'en France — est bien connu. Mais l'esprit d'initiative ne s'oppose pas moins à ce que j'appelle l'esprit bourgeois, dans la mesure où celui-ci, chez nous, préfère toujours la rente au placement risqué, la fortune héritée à la richesse gagnée à force de travail et la tranquille possession à la création. Tout en donnant l'impression de se battre, bureaucratie et esprit rentier cohabitent en réalité fort bien. Ils s'appuient l'un sur l'autre, au seul détriment de l'esprit d'entreprise, leur ennemi commun.

Donc, l'objectif est bon. Mais les nationalisations peuvent-elles développer cet esprit d'innovation ? J'ai bien examiné les déclarations socialistes, je ne vois pas comment cela se fera ; je vois par contre fort bien comment les nationalisations peuvent étouffer ce pauvre esprit créateur qui respire déjà si mal chez nous.

L'innovation sociale, dans les entreprises du tertiaire, n'est pas venue des gigantesques sociétés d'assurances (nationalisées), mais de petites mutuelles qui expérimentent des modes de travail à domicile, avec terminaux d'ordinateur modernes et horaires souples. Ce sont les secondes qui poussent les premières, non l'inverse. Comment pourrait-il en être autrement ? Dans le premier cas, la plupart des idées sont étouffées sous la méfiance vigilante des bureaux. Celles qui en réchappent doivent passer sous le rouleau compresseur de la planification.

La planification ! Ce monstre dont un des principaux sujets d'orgueil était, il y a moins de dix ans, la création d'une gigantesque industrie sidérurgique disposant des investissements les plus coûteux. On sait aujourd'hui quelle faible résistance ce diplodocus a opposé à la concurrence mondiale et, notamment, à celle des simples artisans sidérurgiques de Brescia.

Quant à l'innovation sociale, comment la faire progresser dans ces énormes ruches ? Les multiples statuts du personnel, les règlements minutieux et tyranniques de travail, les droits de veto de comités et de sous-comités corporatifs — que les nationalisations développent nécessairement avec elles — forment un faisceau de résistances presque insurmontables.

Aucune expérience passée de nationalisations — y compris les plus réussies à d'autres égards, comme celle de Renault ou de l'E.D.F. — n'infirme cette observation. C'est que l'esprit d'innovation ne se décrète pas. Il est même opposé par nature aux décisions administratives, même les mieux intentionnées, et aux bureaucraties, même les plus ouvertes. Les nationalisations voulues par le P.S. n'échapperont pas à cette règle incontournable. Elles vont donc à l'encontre du but qu'elles proclament. Ce n'est pas l'esprit d'innovation qu'elles développeront, mais ses deux pires ennemis : la bureaucratie et l'esprit bourgeois, l'esprit rentier. D'ailleurs, n'est-il pas symbolique qu'en nationalisant l'Etat commence par se substituer aux actionnaires, c'est-à-dire aux individus qui ont accepté de faire courir à leur argent un risque industriel ou financier ?

Qu'on ne prenne pas ma désapprobation des nationalisations pour une défense inconditionnelle des groupes industriels et financiers menacés. Certains souffrent déjà d'un début de paralysie bureaucratique. Et l'Etat, dans le passé, les a inutilement poussés à d'immenses concentrations et fusions d'entreprises.

Le vice du pouvoir socialiste, c'est qu'il s'appuie sur un dogme totalement faux : Mitterrand a dit, un jour, en citant Lénine, que lui aussi pensait que les progrès d'une société viennent du pouvoir de l'Etat. En réalité, les vrais progrès ont toujours pour origine des initiatives qui échappent aux règles, et qui commencent même par trouver refuge dans la marginalité. L'Etat joue son rôle quand il en favorise la diffusion. Il sort de son rôle quand il prétend se substituer à la libre création des citoyens.

(*) Délégué général de l'U.D.F.

Un maximalisme apparent

par ANTOINE HYAFIL (*)

L'ARRIVÉE au pouvoir d'un président et d'une majorité socialistes n'a pas manqué de susciter l'inquiétude des milieux industriels et financiers. Plus particulièrement, la perspective de voir nationaliser l'ensemble du système bancaire remplissait d'effroi bon nombre de responsables qui, souscrivant involontairement aux thèses socialistes sur la domination du capital financier, voyaient là un moyen pour l'Etat d'étendre son contrôle à l'ensemble de l'économie.

Au fil des mois, cependant, un certain nombre d'informations sur la nature de la nationalisation envisagée ont été diffusées, dont le contenu était susceptible, sinon de diminuer les protestations du moins d'apaiser les esprits de ces responsables. Depuis que la partie du projet de loi concernant la nationalisation des banques est connue dans son ensemble, ils doivent être complètement rassurés. En effet, entre deux logiques qui pouvaient soustendre le projet de nationalisation, une logique modérée et une logique radicale, les dirigeants socialistes n'ont qu'apparemment choisi la seconde pour, en pratique, faire prévaloir la première.

Pour bien s'en rendre compte, il est sans doute utile de rappeler brièvement quelle était la nature des deux logiques en question.

Dans une perspective modérée, la nationalisation des banques devait permettre d'atteindre deux objectifs :

— Consolider le contrôle de l'Etat sur le processus de création monétaire ;

— Assurer un support financier adéquat aux entreprises dont l'activité sert la stratégie industrielle de l'Etat.

En ce qui concerne le *premier de ces objectifs*, la nationalisation ne fait que renforcer l'effet d'un certain nombre de mesures réglementaires. En effet, l'encadrement du crédit comme les réserves obligatoires devraient permettre de contrôler globalement la capacité des banques à créer de la monnaie. Cependant, la coexistence, au sein de la profession bancaire, d'un secteur public et d'un secteur privé important, peut provoquer un certain nombre d'effets pervers que l'appropriation publique des principales banques de dépôts permet d'éliminer.

En ce qui concerne le *second objectif*, la nationalisation permet, au prix d'une pression fiscale éventuellement plus forte, d'exiger une rémunération moindre pour des crédits d'un risque élevé, tels que ceux qui financent l'innovation, les P.M.E. ou certaines activités stratégiques prioritaires. Tant que les impératifs de profit à court terme prédominaient, l'utilité sociale évidente de ce type de crédits n'était pas un critère suffisant pour que les besoins qui s'y rapportent soient assurés de trouver un financement approprié.

D'un point de vue pratique, l'application de cette logique modérée conduit à étendre le contrôle gouvernemental sur la profession bancaire, en nationalisant l'activité de banques de dépôts des principaux établissements du secteur privé. Dans une certaine mesure, il ne s'agit donc que de revenir à la situation prévalant après les nationalisations effectuées en 1945 par le général de Gaulle, qui consacraient le caractère de service public associé aux activités de crédit.

Dans une perspective plus radicale, la nationalisation des banques devait permettre, en domestiquant le contre-pouvoir économique des grands groupes financiers capitalistes, l'acquisition par l'Etat d'un outil financier indispensable à une réorganisation profonde de l'appareil productif.

La nationalisation des grandes banques d'affaires et des compagnies financières, qui procède de cette logique radicale, permet en effet d'empêcher que des groupes financiers privés trop puissants ne puissent battre en brèche une politique économique contraire à leurs propres intérêts.

Mais, surtout, elle correspond à la conviction qu'une politique d'incitation n'est pas suffisante pour promouvoir le remodelage du tissu industriel qu'implique un plan volontariste. Pour que ce dernier ne reste pas lettre morte, il faut que l'Etat intervienne directement pour favoriser certains rapprochements d'entreprises ou la création d'entités nouvelles, et ce, notamment, par la prise de participations provisoires ou permanentes dans les entreprises en question. Cette capacité d'intervention directe peut être obtenue soit par la création *ex nihilo* des structures adéquates, soit plus efficacement par l'appropriation collective des structures existantes.

Le projet de loi sur la nationalisation des banques qui va être soumis au Parlement semble, à première vue, directement inspiré de cette logique plus radicale. Il prévoit, en effet, non seulement la nationalisation de la plupart des banques de dépôt privées importantes, mais également celle des grandes banques d'affaires et des deux principales compagnies financières.

Un examen attentif des principales dispositions du projet permet cependant de penser que ce maximalisme n'est qu'apparent et que la logique qui a prévalu peut se révéler à l'usage infiniment plus modérée. Ce diagnostic se fonde essentiellement sur les perspectives ouvertes par deux des principaux articles du projet, et par le maintien d'un secteur bancaire privé.

Le premier article concerne l'avenir « des filiales bancaires, directes ou indirectes, et de certaines succursales, exerçant leur activité en dehors du territoire national ». Chacun sait que l'un des arguments avancés par les adversaires de la nationalisation était que les partenaires étrangers pourraient s'offusquer de voir ces établissements devenir propriété de l'Etat français. Le projet de loi va au-devant de leurs craintes en prévoyant que les banques nouvellement nationalisées pourront, dans ce cas, se défaire de leurs propriétés étrangères au profit d'intérêts privés.

Le deuxième article concerne la possibilité de racheter les actifs industriels des banques et des compagnies nationalisées au moyen des titres d'indemnisation. Cet article va plus loin que le simple principe d'une restitution des actifs industriels non stratégiques destinée à éviter une nationalisation rampante. Dans la mesure où il institue un droit de préemption en faveur des anciens actionnaires, il est susceptible de permettre une reconstitution *presque totale* des anciennes compagnies financières.

Supposons, par exemple, que, conformément au projet de loi, les actifs industriels de Paribas soient restitués aux anciens actionnaires. Rien n'empêche le « syndicat de défense » de ces anciens actionnaires d'appeler ces derniers à constituer, par apport d'actifs, une nouvelle compagnie financière. Cette nouvelle compagnie serait par ailleurs fondée à demander auprès des tribunaux étrangers la restitution des actifs bancaires situés hors du territoire national, dont le projet de loi facilite la cession. Certes, cette compagnie financière ainsi reconstituée serait handicapée par l'absence d'une filiale bancaire sur le territoire national. Ce handicap pourrait, cependant, être assez facilement comblé par l'acquisition de l'une des banques restées privées, qui permettrait de financer les nécessaires opérations de portage.

Ainsi, le projet de loi soumis au Parlement porte en germe la *reconstitution presque inéluctable* des compagnies financières et des anciennes banques d'affaires. Si cette *reconstitution* s'effectue, ce sera donc la solution préconisée par M. Pierre Moussa, actuel président de Paribas, qui aura prévalu. Seules, les activités de banques de dépôts et quelques actifs industriels auront été effectivement nationalisés et la logique modérée aura prévalu sur les ambitions de ceux qui souhaitaient doter le Plan d'un outil financier efficace et réduire la puissance des groupes financiers privés.

(*) Professeur à H.E.C.

Le Monde

étranger

ASIE

Afghanistan

UN REPORTAGE DE TF 1

Kaboul au téléobjectif

« La vie sociale et économique en Afghanistan est en voie de stabilisation, le nouveau pouvoir révolutionnaire s'affirme partout, de larges masses populaires s'engagent dans la vie politique », a déclaré à la *Pravda* M. Babrak Karmal, chef du régime prosoviétique de Kaboul, cité par l'agence Tass du mercredi 30 septembre. Le reportage d'Olivier Warin et de Jean Bertolino diffusé le même jour dans « Les mercredis de l'information » de TF 1 aurait-il donc été tourné en studio ?...

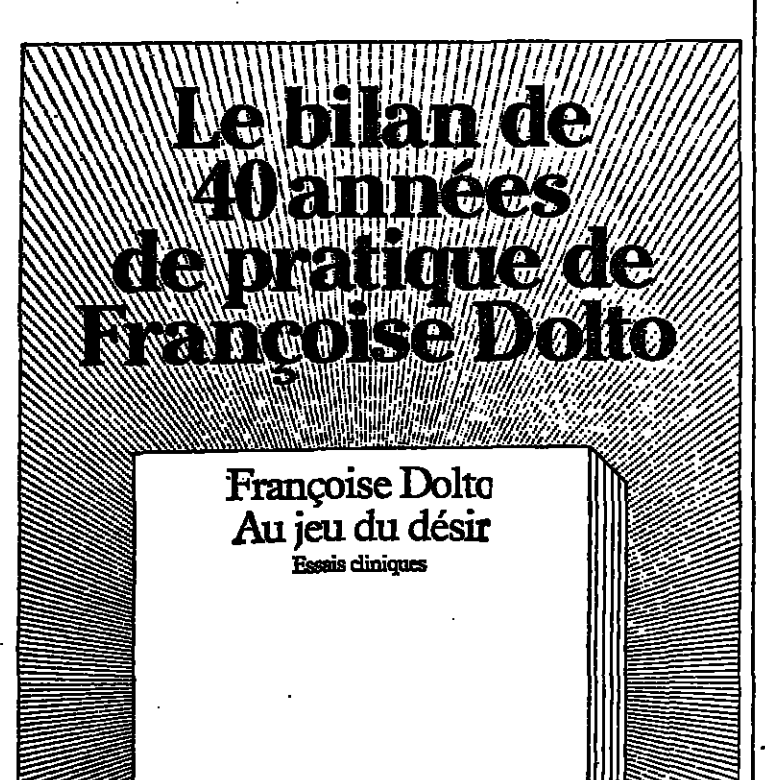
Pourtant, Olivier Warin nous a menés aux portes de Kaboul, qui s'étale devant nous à portée de téléobjectif, alors que la capitale afghane est entourée d'un puissant dispositif militaire soviétique. En un saisissant contrepoint, un moudjahidin raconte l'attaque d'un commissariat de police de la ville la nuit précédente, illustrée par des images de ce coup de main nocturne. Lors du tournage, les Afghans ne se battaient que de nuit, le jeûne du ramadan les affaiblissant par trop le jour.

Autres scènes saisissantes que ces convois de blindés, de camions-citernes incendiés et tordus le long des routes, que ces barrages aux portes de la capitale, où les moudjahidin haranguent les passagers des autocars, leur demandant ce qu'ils font pour la résistance. *« J'aurais pu, moi aussi, être rond-de-cuir »*, ironise leur chef. Cachée à quelques mètres de la route, l'équipe filme des théories de blindés soviétiques protégées par des hélicoptères volant en rase-mottes au-dessus de l'artère principale d'un pays où d'immenses régions semblent revivre, Soviétiques et « Khalkis » de Kaboul ayant renoncé à s'y aventurer de peur de n'en jamais revenir.

Que penser d'un régime qui abandonne les campagnes aux moudjahidin, s'enferme dans des villes qu'il ne peut protéger, dont le contrôle des routes se limite au ruban de bitume et aux bas-côtés ? Olivier Warin et Jean Bertolino ont marché pendant des semaines dans ce pays, pratiquement comme si la République de Kaboul n'existait pas. Leur film n'est pourtant pas un panégyrique sans nuances de la résistance afghane. Ils ne nous cachent pas que, à côté des héros, il y a aussi des bandits de grand chemin, vautours qui se repaissent de la guerre, ainsi que l'a raconté Jean Bertolino (*le Monde* du 30 septembre et du 1er octobre). Ils ne nous cachent pas non plus le fanatisme de ces musulmans traumatisés par l'impact simultané du « modernisme » et de l'invasion soviétique, qui rasent les écoles, confondant sans nuances éducation et communisme ! Quant aux femmes, cloîtrées, elles sont absentes du film, comme des propos des moudjahidin.

Mais, enfin et surtout, ce reportage exceptionnel démontre la magie irremplaçable de l'image. Rien ne vaut ces commentaires, ces interviewes « à chaud ». Les finesses du montage mettent encore plus en valeur le talent et le courage des reporters sur le terrain.

PATRICE DE BEER.



Chine

Les dirigeants ont célébré la fête nationale dans un climat de plus grande confiance que l'an dernier

De notre correspondant

Pékin. — Les dirigeants chinois ont célébré, cette année, l'anniversaire de la fondation de la République populaire avec sensiblement plus d'éclat que l'an dernier. La réception donnée mercredi 30 septembre à l'Assemblée du peuple par M. Zhao Ziyang, chef du gouvernement, en l'honneur du corps diplomatique, a certes été d'une certaine sobriété. Mais, à la différence de ce qu'on avait pu lire ou entendre à l'occasion de la fête nationale en 1980, aucun appel particulier à l'austérité n'a été lancé ces jours-ci.

L'allocution prononcée mercredi par M. Zhao et l'éditorial publié ce jeudi par *le Quotidien du peuple* confirment l'impression que c'est dans un climat de plus grande confiance qu'est fêté cet anniversaire. Depuis un an, il est vrai, bien des choses ont changé à Pékin et l'évolution des événements autorise certainement l'équipe dirigeante à manifester davantage d'assurance. La veuve de Mao Zedong et les plus proches collaborateurs militaires de Lin Biao ont pu être jugés et condamnés sans drames ni tiraillements excessifs ; M. Hua Guofeng, le successeur du « Grand Timonier » à la tête du parti, a résisté pendant des mois à sa rétrogradation, mais a dû s'incliner ; enfin, le parti est parvenu à un compromis, acceptable par tous, quant au rôle historique de Mao, à son héritage spirituel et aux principes qui devront guider l'action du P.C. à l'avenir. Ce n'est pas là un mince bilan.

La ligne étant tracée, il s'agit de la suivre. Telle est l'exhortation principale contenue dans l'éditorial du *Quotidien du peuple*. Rédigé sur un ton ferme, l'article invite avec vigueur les cadres du parti, parmi lesquels existent encore assurément des résistances, à se mettre au travail. *« Les orientations directrices ont été fixées, et il n'y aura plus de changement. Si ces orientations se modifiaient, avec, de temps en temps, un mouvement vers la gauche, puis un mouvement vers la droite, si elles passaient par des phases d'expansion, puis de crispation, il en résulterait des hésitations ; à supposer que notre avancée puisse paraître audacieuse pendant un temps, en fait elle ne serait pas réelle. »*

Invitant les responsables à se dispenser de *« paroles creuses »* et à passer plutôt au travail pratique, l'éditorial leur demande une nouvelle fois d'*« émanciper leur esprit »* — la formule avait quelque peu disparu de la presse ces derniers temps — et de *« se débarrasser des idées conventionnelles »*. Comme domaine où l'application de réformes et d'idées nouvelles s'est montrée efficace ces dernières années, l'article cite l'agriculture. Grâce, en effet, à l'introduction de divers systèmes d'intéressement aux résultats et à la qualité de la production, le niveau de vie des paysans, tout en restant très bas, s'est assez sensiblement amélioré depuis deux à trois ans.

Cet appel aux réformes et à l'innovation constitue la réaffirmation la plus nette des idées développés par M. Hu Yaobang, le président du parti, dans le discours qu'il avait prononcé le 1er juillet, à l'occasion du soixantième anniversaire du P.C. Dans ce cadre, la campagne lancée le mois dernier contre le *« libéralisme bourgeois »* apparaît davantage comme un ajustement temporaire que comme un mouvement de fond. Confirmant de récentes déclarations à ce sujet de M. Hu, *le Quotidien du peuple* ne s'étend d'ailleurs pas excessivement sur ce thème.

MANUEL LUCBERT.

L'avenir de Taiwan

TAIPEH QUALIFIE DE « PROPAGANDE COMMUNISTE » LES PROPOSITIONS DE PÉKIN

Taiwan a rejeté les propositions présentées, mercredi 30 septembre, par le maréchal Ye Jianying de conversations entre Pékin et Taipeh sur une réunification pacifique du pays (*le Monde* du 1er octobre). M. James Soong, directeur du bureau d'information du gouvernement, les a qualifiées de *« propagande communiste »* et a affirmé qu'elles n'apportaient *« rien de nouveau »*. La seule manière de réunifier le pays est, selon lui, d'abandonner un système communiste *« rejeté par le peuple chinois »*.

L'offre de Pékin est *« la suite logique des précédentes déclarations chinoises sur le sujet »*, a déclaré, pour sa part, le porte-parole du département d'Etat américain, qui a réaffirmé que la question de Taiwan était un problème qui devait être *« réglé pacifiquement par les Chinois eux-mêmes »*.

Enfin, nous câble notre correspondant à Pékin, *le Quotidien du peuple* de ce jeudi est revenu sur la proposition du maréchal Ye, qui a aussi été évoquée dans son discours à l'occasion de la fête nationale par le premier ministre, M. Zhao Ziyang. L'organe du P.C.C., qui ne pouvait encore connaître la réaction négative de Taipeh, s'adresse directement au président Chiang Ching-kuo, lui demandant de *« prendre ses responsabilités »* dans cette affaire. Le vibrant couplet patriotique qui conclut l'article autorise à penser, selon notre correspondant, que cette question va occuper le devant de la scène pendant un certain temps.

UNE BOUTIQUE CARDIN A PÉKIN ?

Pékin (A.F.P.). — La première boutique de mode établie en Chine populaire pourrait ouvrir ses portes d'ici à la fin de l'année à Pékin.

Selon des indications recueillies à bonne source, le grand couturier français Pierre Cardin doit venir à Pékin en novembre, sans doute pour l'inauguration d'une boutique. En mars 1979, Pierre Cardin avait organisé dans la capitale chinoise la première présentation de mode jamais tenue en Chine populaire.

Le couturier français a passé, d'autre part, des contrats de sous-traitance pour la fabrication en Chine de certains de ses produits. Tel est aussi le cas de la couturière japonaise Hanae Mori, qui a conclu un contrat pour la fabrication à Shanghai de vêtements en prêt-à-porter, des blouses et des chemisiers destinés à l'exportation.

PROCHE-ORIENT

Iran

583 opposants ont été exécutés depuis le 9 septembre

Téhéran *(A.F.P., A.P.)*. — Le gouvernement iranien a décrété trois jours de deuil à la mémoire des soixante-dix victimes — dernier chiffre publié ce jeudi 1er octobre — de la catastrophe aérienne du Hercule-C-130, dans lequel ont péri le ministre de la défense, le colonel Moussa Namjou, et plusieurs chefs de l'armée, qui revenaient du front où ils avaient dirigé l'offensive qui a permis la levée du blocus d'Abadan.

L'imam Khomeiny a rendu hommage *« à ces martyrs de la révolution islamique »*. Le texte lu à la radio déclare : *« La perte de ces valeureux compagnons et ce genre d'accident, si important soit-il, non seulement n'affaiblit pas la volonté de l'armée et des gardiens de la révolution, mais au contraire renforce leur courage pour combattre l'ennemi jusqu'à sa retraite totale et remporter de nouvelles victoires sur le front et à l'arrière. Ni l'Est ni l'Ouest n'auront de place dans notre pays. »*

Le colonel Namjou n'appartenait au gouvernement que depuis le 13 août. Né en 1938 dans le Guilan, il avait succédé au colonel Djavad Fakouri, d'un an plus jeune, qui a lui aussi trouvé la mort dans l'accident. Ce dernier s'était vu confier, en perdant le portefeuille qu'il détenait depuis septembre 1980, le commandement par intérim des forces aériennes, qu'un an plus tard il avait transmis au colonel Mohamed Hassan Moinpur. Quant au chef de l'état-major général, le général Vali Fallahi, cinquante ans, il assumait la responsabilité des opérations de l'armée depuis le début de la guerre avec l'Iran. Entre 1951 et 1973, il avait été emprisonné quatre fois pour activités contre le régime du chah.

Le journal *Etellaat* affirme que l'appareil s'est brisé en deux en touchant le sol et a été aussitôt la proie des flammes, qui ont rapidement détruit toute la partie avant. Rien n'indique, pour le moment du moins, que l'accident ait été dû à un sabotage. La radio a toutefois révélé que les autorités avaient réussi précédemment à déjouer plusieurs complots préparés par des militants de gauche, qui voulaient assassiner le ministre de la justice et le chef de la police.

L'hodjatoleslam Hachemi Nejad, assassiné à Meched (*le Monde* du 30 septembre), était la sixième haute personnalité du régime tuée en un mois. Pour sa part, le pouvoir multiplie les exécutions. Depuis le 9 septembre, jour des premières manifestations de rue des Moudjahidin Khalq (gauche islamique), cinq cent quatre-vingt-neuf opposants, essentiellement membres de cette organisation que dirige M. Massoud Radjavi, ont été exécutés, si l'on se réfère aux informations officielles

Les autorités se sont inquiétées des répercussions des attentats sur la participation à l'élection présidentielle de vendredi.

AÉROPORTS INTERDITS AUX FEMMES SANS « VOILE ISLAMIQUE »

Téhéran (A.F.P.). — Le quotidien « République islamique » a annoncé, lundi 28 septembre, qu'une circulaire interdit depuis vendredi les aéroports aux femmes ne portant pas le voile islamique. Le journal précise que cette réglementation, adoptée par l'organisation civile pour « préserver les idéaux islamiques et respecter les fondements de l'islam », s'applique aux femmes de toutes confessions et concerne aussi bien les voyageuses que celles qui viennent les accompagner ou les accueillir. Selon le directeur général de l'éducation de Chiraz, le Parlement a approuvé une circulaire interdisant aux institutrices d'enseigner si elles ne portent pas le voile islamique ou « hidjeb », foulard qui cache la chevelure et qu'il ne faut pas confondre avec le « tchador », qui a les dimensions d'un drap.

La vente des AWACS à l'Arabie Saoudite

Le conflit se durcit entre la Maison Blanche et le Congrès

Le conflit entre la Maison Blanche et le Congrès, au sujet de la vente de cinq avions radar AWACS à l'Arabie Saoudite, a pris un tour aigu, mercredi 30 septembre, avec le retour inopiné à Washington du secrétaire d'Etat, M. Haig, qui a annulé six rencontres prévues à New-York avec des ministres des affaires étrangères présents à l'ONU.

Officiellement, M. Haig est rentré pour *« préparer la déposition »* qu'il doit faire, jeudi ou vendredi, devant la commission des affaires étrangères du Sénat. En fait, ce retour précipité a été provoqué par un télégramme du nouvel ambassadeur américain à Ryad, M. Murphy. Ce dernier avait rejoint son poste lundi, porteur de nouvelles propositions américaines sur la possibilité de mettre des équipages mixtes saoudo-américains à bord des AWACS.

M. Haig s'est rendu à la Maison Blanche pour informer M. Reagan du contenu du message. Sa teneur n'a pas été révélée, mais on note que le prince-sultan Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de l'aviation et de la défense, a réaffirmé, mercredi : *« Nous accepterons cette vente si elle se fait sans conditions. »* D'autre part, le gouvernement américain a reporté à jeudi ou à vendredi la notification qu'il comptait faire mercredi au Congrès au sujet de cette vente, qui se heurte à une vive opposition des élus.

De son côté, M. Sadate a dépêché impromptu aux Etats-Unis le vice-président M. Hosni Moubarak. Ce dernier sera reçu vendredi à la Maison Blanche, au département d'Etat et au Pentagone. Clôturant mercredi le deuxième congrès de son parti national démocrate, le chef de l'Etat a expliqué l'envoi de cet émissaire, en répétant à quatre reprises que Washington portera atteinte à sa propre crédibilité dans la région en ne fournissant pas les AWACS à Ryad. Le raïs a également souligné que *« Ryad a des milliards entreposés dans les banques américaines, et que leur retrait porterait un coup sérieux à la plus forte économie du monde. »* — *(A.F.P., Reuter.)*

Malgré un démenti de Téhéran

LE KOWEIT PROTESTE CONTRE UN RAID AÉRIEN IRANIEN

Koweït (A.F.P., Reuter). — Le gouvernement koweïtien a protesté officiellement auprès des autorités de Téhéran parce que, dit-il, trois avions iraniens ont attaqué, ce jeudi 1er octobre, des installations pétrolières à 80 kilomètres au nord de la ville de Koweït. Son porte-parole, M. Abdel-Aziz Hussein, a annoncé la nouvelle peu près qu'à Téhéran un représentant de l'état-major général iranien eut « catégoriquement démenti » cette attaque, qui serait la troisième depuis le début du conflit irako-iranien.

Le gouvernement koweïtien a tenu une réunion extraordinaire aussitôt après le raid, qui a provoqué l'incendie d'un dépôt de pétrole mais n'a pas fait de victimes. L'attaque peut s'expliquer par le fait que Koweït est un important lieu de transit pour les marchandises destinées à l'Irak.

A TRAVERS LE MONDE

El Salvador

● LE PANAMA A OFFERT SES BONS OFFICES pour aboutir à une solution de la crise salvadorienne. Le président Aristides Royo a formulé cette proposition le mercredi 30 septembre à la tribune des Nations unies. Le chef de l'Etat a indirectement accusé Washington d'ingérence dans les affaires salvadoriennes, pour avoir accordé à la junte du gouvernement une assistance économique et militaire. — *(A.P.)*

Gambie

● UN CONDAMNE A MORT, M. Mustapha Danso, a été fusillé, mercredi 30 septembre, à Banjul. C'est la première exécution depuis l'indépendance de la Gambie, en 1965. La Cour criminelle l'avait reconnu coupable, le 17 décembre dernier, du meurtre du commandant Jacob Mahoney, de la Field Force, seule force armée du pays. Dix personnes ont été condamnées à mort en Gambie depuis 1965, mais les recours en grâce avaient toujours été acceptés. — *(A.F.P.)*

Namibie

● SIX MEMBRES des forces armées sud-africaines ont été tués, mardi 29 septembre, lorsque l'hélicoptère à bord duquel ils se trouvaient s'est écrasé au sol à Oshakati, dans le nord de la Namibie, à une soixantaine de kilomètres de la frontière angolaise. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● M. GOWON AMNISTIE. — Le président Shagari a autorisé, jeudi 1er octobre, l'ancien chef de l'Etat, M. Gowon, qui vit en exil en Grande-Bretagne, à regagner le Nigéria. Dans un discours prononcé à l'occasion du vingt et unième anniversaire de l'indépendance, M. Shagari a annoncé qu'il avait décidé de lever les poursuites lancées à l'encontre de l'ancien général Gowon après la tentative de coup d'Etat de février 1976, au cours de laquelle l'ancien président Murtala Muhamed avait été assassiné. M. Gowon, qui avait été renversé en juillet 1975 alors qu'il participait au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Kampala (Ouganda), vivait en exil depuis cette date. Il avait été suspecté par la suite d'avoir été l'instigateur de la tentative de coup d'Etat. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● EXPULSION D'UNE JOURNALISTE AMERICAINE. — Le gouvernement sud-africain a intimé l'ordre, mercredi 30 septembre, à Mlle Cynthia Stevens, correspondante de l'agence de presse américaine Associated P[illegible] (A.P.), de quitter le pays dans les quatorze jours, a annoncé l'agence de presse sud-africaine SAPA. L'agence ajoute que M. J.-C. Pretorius, directeur général du département des affaires intérieures, s'est refusé à donner les raisons de cette mesure. — *(A.F.P., A.P.)*.

DIPLOMATIE

Le président de la République reçoit les lettres de créance des ambassadeurs d'Haïti de Birmanie, de Haute-Volta et du Canada

M. Mitterrand a reçu, mercredi 30 septembre, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs d'Haïti, de Birmanie, de Haute-Volta et du Canada.

HAITI : pas de progrès sans liberté.

Souhaitant qu'Haïti *« garde dans l'ensemble de la coopération française une place importante »*, M. Mitterrand a déclaré à M. Jean-Robert Estime, ambassadeur haïtien : *« Haïti gagnerait sans aucun doute, comme en convenait votre ministre des affaires étrangères lors de son entretien avec M. Jean-Pierre Cot, le 1er juillet 1981, à ce que l'on modifie l'image qu'on a d'elle dans le monde. En effet, il ne saurait y avoir d'aide économique efficace ni de réels progrès économiques sans un climat propice à l'épanouissement des libertés publiques. »* Une telle modification — a-t-il observé — permettrait de *« dissiper les réticences des donateurs »*.

BIRMANIE : le rejet des hégémonies.

S'adressant à U Ko Ko Gyi, ambassadeur de Birmanie, M. Mitterrand a assuré que la France est prête à aider son pays *« à relever le défi du développement »* et souhaite accroître ses échanges et sa coopération. *« En rejetant avec détermination toute hégémonie* — a-t-il poursuivi, — *la Birmanie propose une réponse originale aux contraintes qui caractérisent la situation dans une région où la France désire ardemment, comme elle, que s'établissent entre des régimes, sans doute différents, des relations pacifiques et fructueuses, fondées sur le respect des droits de l'homme et les principes de souveraineté nationale et de non-ingérence. »*

HAUTE-VOLTA : le droit à la sécurité.

A M. Mathieu Bado, ambassadeur de Haute-Volta, M. Mitterrand a dit : *« Je ferai en sorte, à l'égard de l'Afrique notamment, que la parole de la France soit honorée, et qu'elle soulève l'ample écho de justice et de fraternité qu'en espèrent les hommes. Au nom de cette espérance, nous voulons avec vous achever la décolonisation, effacer l'odieux système de l'apartheid, consolider votre authenticité culturelle et faire en sorte que chacun respecte le droit intangible à la sécurité de tous les Etats africains. »*

[M. Mathieu Bado, né en 1937, a fait des études de philosophie et de théologie aux séminaires de Pabre, Nasso et Koumi, puis des études de droit et d'économie à Paris (il est licencié en droit) et La Haye. Conseiller juridique à l'ambassade de Haute-Volta à Paris en 1967, il est ensuite premier conseiller et chargé d'affaires à Moscou (1969), ministre des affaires étrangères (1973) et ambassadeur à Pékin (1976).]

CANADA : pour de nouveaux rapports Nord-Sud.

Enfin, à M. Michel Dupuy, ambassadeur du Canada, le président de la République a déclaré : *« La France et le Canada partagent la même foi dans les vertus du dialogue, de la concertation, de la confiance et de la franchise mutuelle. Nous avons le même souci d'apaiser les tensions, et, par-dessus tout, nous attachons l'un et l'autre une importance capitale à l'établissement de rapports nouveaux et équilibrés entre les Etats industrialisés et les pays les moins avancés. »*

[Né à Paris en 1930, M. Michel Dupuy a fait ses études à Montréal, à Oxford et à l'Ecole des sciences politiques de Paris. Entré aux affaires extérieures en 1955, il a été notamment en poste à Washington, à l'administration centrale, et surtout, à Bruxelles, à l'ambassade du Canada et aux représentations auprès des Communautés et de l'OTAN. En 1971, il est sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires extérieures et participe à Paris, en 1975, à la première conférence Nord-Sud. En 1977, il préside l'Agence canadienne du développement international. Depuis 1980, il était représentant permanent du Canada à l'ONU. Son père, diplomate, a été à plusieurs reprises en poste à Paris, notamment comme ambassadeur, de 1958 à 1964.]

La visite à Paris du président Ratsiraka

« JAMAIS LA FRANCE ET MADAGASCAR N'ONT ÉTÉ SI PROCHES » déclare le chef de l'État malgache

Madagascar ne participera pas à la force interafricaine qui doit intervenir au Tchad à la demande de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). *« Nous n'en avons pas les moyens et il n'en a jamais été question »*, a déclaré, mercredi 30 septembre à Paris, M. Didier Ratsiraka, à l'issue de ses entretiens avec M. Mitterrand.

Le président malgache, qui a quitté Paris pour Antananarivo, a qualifié de *« rendez-vous avec l'histoire »* sa rencontre avec M. Mitterrand. *« Jamais la France et Madagascar*, a-t-il précisé, *n'ont été si proche par la philosophie, l'idéologie, l'humanisme et les idées. »* M. Ratsiraka a assuré que M. Mitterrand lui avait *« confirmé »* sa volonté de poursuivre la coopération avec Madagascar, ajoutant : *« C'est un « oui » de principe, ce n'est pas un « oui mais ». Il y aura des résultats concrets et les experts se réuniront pour définir les domaines de cette coopération. »*

● *M. Michel Jobert à Bagdad.* Le ministre du commerce extérieur se rend, vendredi 2 octobre, à Bagdad, où il présidera la réunion de la grande commission franco-irakienne. Il sera reçu par le président Saddam Hussein, et les experts aborderont le dossier de la reconstruction du centre nucléaire de Tamuz détruit par l'aviation israélienne. — *(Reuter.)*

● *Le douzième sommet arabe se réunira du 15 au 28 novembre à Fès*, capitale spirituelle du Maroc, et sera préparé du 22 au 25 par une conférence des ministres des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

● *La conférence du Caire sur l'autonomie palestinienne a pris fin.* — Américains, Israéliens et Egyptiens sont convenus, jeudi 24 septembre, de se retrouver en Israël du 21 au 29 octobre pour poursuivre leurs discussions sur l'autonomie palestinienne. Ils ont complété le calendrier des rencontres établi la veille (*le Monde* du 25 septembre) au niveau de la commission technique : 9 au 18 novembre au Caire, 2 au 10 décembre en Israël, 14 au 17 décembre au Caire, et 8 au 15 janvier dans un lieu à déterminer. — *(A.F.P.)*

LA RÉUNION ANNUELLE EUROPE-A.C.P.

Les Dix sont invités à prendre des mesures pour que les multinationales respectent en Afrique du Sud les engagements pris aux Nations unies

De notre envoyé spécial

Luxembourg. — La sixième session annuelle de l'Assemblée consultative de la Communauté européenne et des soixante et un Etats associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), qui réunit deux cent quarante-quatre parlementaires, s'est tenue du 28 au 30 septembre à Luxembourg. Les travaux ont été conclus par le vote de deux résolutions. La première condamne la politique de Pretoria en Afrique australe ; la seconde demande une amélioration du fonctionnement de la convention de Lomé II.

Traditionnellement, l'Assemblée rappelle *« le droit inaliénable du peuple de Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance nationale »* et stigmatise *« les actes de guerre de l'Afrique du Sud »* contre les Etats de la région. Cette année, l'intervention sud-africaine en Angola en août a facilité la tâche des A.C.P. pour condamner Pretoria de façon plus précise. Le texte final invite les Dix *« à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher les multinationales de poursuivre des activités contraires aux engagements pris au sein des Nations unies »*. La résolution souhaite aussi une aide communautaire *« au bénéfice des populations angolaises victimes des incursions sud-africaines »*, mais ce souhait se heurte à une difficulté. L'Angola, qui n'a pas adhéré à la convention de Lomé, bénéficie en théorie de l'aide des Dix aux pays du tiers-monde non associés, mais les fonds n'ont jamais pu être débloqués en raison du veto de la R.F.A. Bonn bloque l'aide à un pays qui est (comme le Mozambique) lié au Comecon et ne reconnaît pas la « clause de Berlin » du traité de Rome incluant les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale allemande dans les territoires communautaires.

S'agissant de la convention de Lomé, l'Assemblée a demandé des améliorations sans remettre en cause son orientation.

Pour M. Pisani, commissaire européen à la coopération, *« l'Afrique (...) s'est laissé prendre au mirage de l'industrialisation avant de résoudre les problèmes de l'agriculture et de l'alimentation »*. Les effets de cette politique sont une urbanisation sauvage s'accompagnant d'une baisse des produits vivriers et d'un déficit alimentaire qui s'aggravera. Le commissaire a émis des doutes, en conclusion, sur le financement systématique de grands ouvrages par le Fonds européen de développement.

Les idées du commissaire ont reçu un accueil mitigé de la part des A.C.P. En attendant que Bruxelles précise son projet, ils ont préféré s'attacher à une amélioration des conditions d'application des dispositions de la convention : libre accès au marché européen pour leurs textiles ; augmentation des fonds communautaires pour la stabilisation des recettes à l'exportation (STABEX), qui, en 1980, n'a couvert que la moitié des pertes A.C.P. ; relèvement du prix garanti du sucre. Une résolution demande la fourniture de produits agricoles par la Communauté à des conditions privilégiées, l'augmentation de l'aide alimentaire des Dix et leur adhésion à l'accord international sur le sucre.

MARCEL SCOTTO.



AMÉRIQUES

États-Unis

Le gouvernement américain s'entend avec Haïti pour faire échec à l'exode des réfugiés de la mer

De notre correspondante

New-York. — M. Reagan vient de signer un décret donnant l'autorisation aux navires garde-côtes américains d'arraisonner en pleine mer les bateaux chargés de réfugiés haïtiens et de les renvoyer vers l'île.

Le département d'Etat a publié, mercredi 30 septembre, un communiqué indiquant que *« les deux gouvernements se sont mis d'accord pour établir un programme de coopération bilatérale destiné à arrêter l'immigration illégale des Haïtiens aux Etats-Unis »*. Cet accord vise à combattre les « trafics honteux » dont sont victimes de « pauvres gens innocents ». Il sera appliqué par les deux marines. Des garde-côtes américains se rendront, le mois prochain, en Haïti pour établir les bases de cette collaboration. Le communiqué conclut que *« la seule véritable solution »* à ce problème est le développement de programmes économiques et sociaux capables de fournir des emplois en Haïti. Un porte-parole du département de la justice a indiqué que les ordres donnés aux garde-côtes les autorisent, *le cas échéant*, à faire usage de leurs armes si les navires refusent de s'arrêter. Mais il a précisé qu'il ne croyait guère à cette éventualité.

Le décret indique qu'aucun réfugié apportant la preuve qu'il fuit des *« persécutions politiques »* ne sera refoulé. Mais dans les milieux haïtiens de New-York on fait valoir que la plupart de ces réfugiés sont de pauvres paysans, plus ou moins illettrés, qui ne parlent souvent que créole : on ne voit pas de quels *« documents »* ils pourraient disposer, faisant la preuve de *« persécutions politiques »*.

La lamentable odyssée des Haïtiens a fait l'objet, depuis un an, de nombreux articles et reportages dans les *médias* américains. Paradoxalement, c'est surtout l'exode cubain du printemps 1980 qui a attiré l'attention sur le drame haïtien. Des centaines de milliers de Haïtiens sont arrivés, depuis vingt ans, aux Etats-Unis, et nombre d'entre eux se sont très bien intégrés à la société américaine. Mais l'exode vers la Floride concerne une catégorie particulièrement défavorisée de réfugiés : arrivant dans des bâteaux à demi pourris, après être souvent passés par les Bahamas et avoir, en tout cas, laissé une bonne partie de leurs pauvres économies dans les mains de passeurs plus ou moins dépourvus de scrupules, ne parlant pas un mot d'anglais, ils constituent un sous-prolétariat facile à exploiter par les intermédiaires auxquels s'adressent, le moment de la récolte venu, les propriétaires des grandes exploitations de fruits et de légumes du sud des Etats-Unis. Mais les naufrages sont aussi nombreux, et un nombre inconnu de Haïtiens ne sont jamais parvenus aux rivages de la Floride.

L'annonce de la signature, par M. Reagan, d'un décret établissant une nouvelle collaboration politique entre Washington et le régime de M. Jean-Claude Duvalier a provoqué la colère des milieux de réfugiés haïtiens aux Etats-Unis. Deux des religieux qui s'occupent du diocèse de Brooklyn, les pères Jean-Yves Urfie et Antoine Adrien, nous ont déclaré : *« C'est une honte pour les Etats-Unis d'avoir accueilli 120 000 Vietnamiens en un an, 120 000 Cubains l'année dernière, en trois mois, et de refuser d'accueillir les Haïtiens qui n'ont été que 50 000, depuis 1972, à arriver sur les côtes de Floride et de Louisiane »*. Ils considèrent ce geste comme *« le symbole de l'hypocrisie de la politique étrangère américaine qui continue à fermer les yeux sur les conditions de vie en Haïti. »*

Huit cent mille « illégaux » par an

Le gouvernement américain considère les Cubains et les Vietnamiens comme des réfugiés « politiques », tandis que les Haïtiens, estime-t-il, ne viennent aux Etats-Unis que pour améliorer leurs conditions d'existence. Mais certains milieux haïtiens, qui soulignent que le régime de Port-au-Prince n'a cessé de se durcir ces derniers mois, s'indignent que seules les personnes fuyant des régimes communistes soient, aux yeux des autorités américaines, des « réfugiés politiques ».

L'entrée aux Etats-Unis d'immigrants dépourvus de visas est un vieux problème, mais le rythme des arrivées d'« illégaux » s'est accéléré ces dernières années, au point d'atteindre, dit-on, le chiffre de huit cent mille par an. La récession provoque un durcissement de la politique de l'administration, dans ce domaine. Le gouvernement de M. Carter s'était trouvé devant le même dilemme, mais il se montrait plus généreux. Il avait, notamment, décidé un « moratoire » sur la situation des Haïtiens, et les garde-côtes fermaient plus ou moins les yeux lorsqu'un de leurs bateaux approchait des côtes de Floride.

NICOLE BERNHEIM.

Les relations américano-angolaises

LE SÉNAT SUPPRIME L'« AMENDEMENT CLARK »

Washington (A.F.P.). — Le Sénat américain a voté mercredi 30 septembre, la levée de l'« amendement Clark », qui, depuis 1976, interdit les opérations clandestines en Angola ou l'assistance aux mouvements d'opposition au gouvernement en place sans autorisation expresse du Congrès.

L'avenir de l'« amendement Clark » reste cependant incertain. La Chambre des représentants doit en effet se prononcer, à une date non déterminée, sur un texte du projet de loi d'aide à l'étranger, qui contient toujours cette disposition.

Le vote du Sénat, intervenu dans le cadre des travaux sur la loi d'aide à l'étranger, donne satisfaction au gouvernement qui, dès sa mise en place, avait cherché à se débarrasser de restrictions imposées à la politique étrangère de l'exécutif à la suite du désastre vietnamien. Le texte adopté mercredi souligne cependant que le vote ne signifie pas que le Sénat approuve une éventuelle assistance militaire en Angola. Le président de la commission des affaires étrangères, le sénateur Percy, a d'ailleurs affirmé disposer d'assurances écrites selon lesquelles le gouvernement n'avait aucun plan d'intervention dans ce pays.

Le vote de mercredi est intervenu malgré l'opposition de sénateurs démocrates qui entendaient reporter la levée de l'amendement jusqu'au règlement pacifique de la question namibienne ou jusqu'au 31 mars 1983. Ils soulignent qu'une abrogation inconditionnelle de l'amendement fournirait à Luanda la justification du maintien des forces cubaines en Angola et mettrait en danger l'avenir des négociations sur la Namibie.

EUROPE

Espagne

LE SCANDALE DES HUILES FRELATÉES

Cent mille Madrilènes manifestent leur colère

De notre correspondant

Madrid. — Plus de cent mille personnes ont manifesté, le mercredi 30 septembre, à Madrid, en demandant justice pour les victimes des huiles frelatées et le châtiment des responsables.

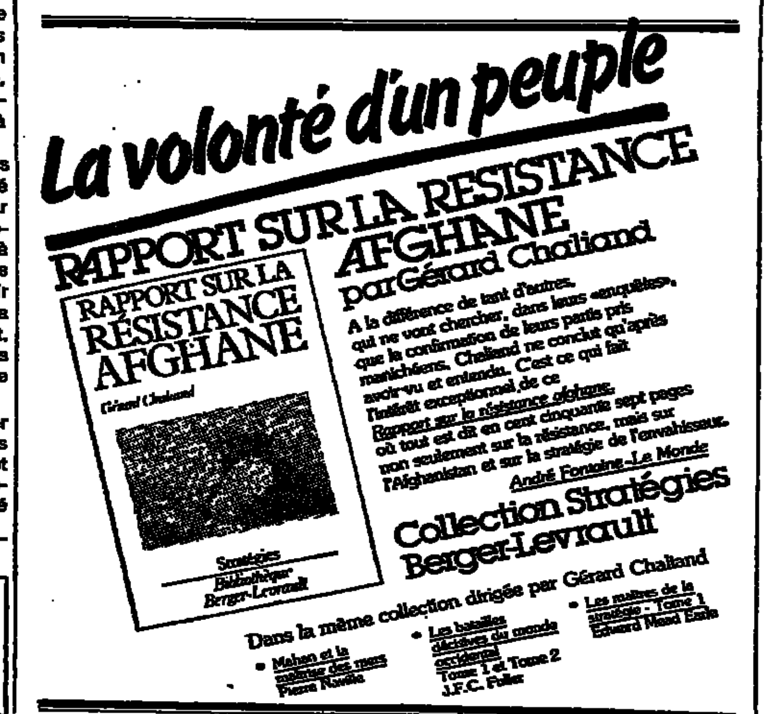
La manifestation avait été convoquée par le parti socialiste et le P.C. De nombreux malades y ont participé, certains dans leur fauteuil roulant, et la colère grondait, éclatant en slogans hostiles au ministre de la santé, M. Jesus Sancho Rof.

Cinq mois après avoir fait sa première victime, l'huile continue à tuer : le bilan est de cent quarante morts, selon le gouvernement, cent quarante-huit, selon le parti socialiste. Les autorités n'ont toujours pas réussi, malgré l'aide de laboratoires étrangers, à identifier avec certitude les substances toxiques contenues dans l'huile de colza dénaturée en vue de son usage par l'industrie, importée de France, et frauduleusement raffinée pour être mélangée à de l'huile de table.

Quinze mille personnes environ, des femmes pour les deux tiers, ont été affectées par le poison, et un millier sont encore hospitalisées. Les autorités n'ont pas non plus réussi à trouver remède aux multiples formes que prend la maladie ni à définir avec certitude les effets qu'elle aura à moyen terme. Jusqu'à présent, vingt-six distributeurs et revendeurs d'huile ont été arrêtés, et douze d'entre eux inculpés.

Le Parlement a décidé d'accorder des pensions aux invalides, des indemnités aux familles des morts et des allocations de chômage rétroactives aux malades. Il a décidé également de créer une commission d'enquête. Mais les malades ne sont pas satisfaits.

Les scandales se succèdent depuis que l'affaire de l'huile a éclaté. La semaine dernière, plus de cinq mille personnes ont été intoxiquées par des moules pêchées en Galice, et apparemment contaminées par une amibe. Depuis quelques semaines, les autorités ont découvert plusieurs abattoirs clandestins, où la viande est débitée sans aucun contrôle. Le dernier en date des scandales est celui de vins de table bon marché auxquels les producteurs ajoutent un acide pour faciliter leur conservation. — *(Intérim.)*



Grande-Bretagne

Les travaillistes demandent des décisions unilatérales sur le désarmement nucléaire

(Suite de la première page.)

Par 4 596 000 mandats contre 2 315 000, les délégués ont adopté un texte qui demande *« un engagement sans ambiguïté en faveur du désarmement nucléaire unilatéral »*, la fermeture de toutes les bases américaines et britanniques en Grande-Bretagne *« en tant que contribution à la création en Europe d'une zone dénucléarisée et en tant que puissante initiative britannique dans un processus plus large de désarmement nucléaire »*. Ils manifestent une opposition inconditionnelle *« au remplacement des fusées Polaris par des Trident ou par tout autre système, ainsi qu'au déploiement des missiles de croisière et de la bombe à neutrons en Grande-Bretagne »*. Affirmant aussi leur opposition au déploiement des fusées soviétiques à moyenne portée SS-20, ils lancent un appel à des négociations immédiates sur les armes nucléaires de théâtre.

Une autre motion, adoptée à main levée, demande aux collectivités locales dirigées par des travaillistes de refuser les crédits du programme de défense civile qui vise uniquement *« à préparer la population à l'inévitabilité de la guerre nucléaire »* et de déclarer le territoire placé sous leur juridiction *« zone dénucléarisée »*.

Bien que les partisans d'un retrait de l'OTAN aient insisté sur la contradiction entre le désarmement nucléaire unilatéral et la participation à l'alliance atlantique, ils ont subi une défaite plus nette encore qu'au congrès précédent. L'exécutif du parti, opposé au retrait de l'OTAN, a expliqué que la Grande-Bretagne pourrait y avoir un statut particulier. La majorité des travaillistes estiment que les négociations sur la limitation de la course aux armements menée depuis des dizaines d'années n'ont donné aucun résultat, que la dissuasion nucléaire n'est *« ni crédible ni indépendante »*, qu'elle ne contribue pas à l'équilibre des forces entre les deux blocs, mais qu'elle fait des pays européens une cible privilégiée des grandes puissances.

Le débat sur la défense a donné lieu à un incident quand le porte-parole du cabinet fantôme pour les problèmes militaires a quitté ostensiblement la salle du congrès. Il entendait protester contre le refus du président de séance de lui donner la parole, parce qu'il est un adversaire déterminé du désarmement unilatéral.

DANIEL VERNET.

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Paraguay : de l'électricité dans l'air

I. – « Les siècles de Stroessner sont désormais comptés »

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Asuncion. – L'avion vient d'atterrir à l'aéroport Président-Stroessner. Dans le hall de l'aérogare – un édifice fonctionnel, de bon goût, inauguré récemment, – le regard est attiré par un immense chromo : le portrait en pied de Son Excellence le président de la République, le général d'armée Alfredo Stroessner, figé dans une sorte de cinquantaine immuable. Moins de trois quarts d'heure plus tôt, l'appareil décollait de la ville frontière brésilienne de Foz do Iguaçu. Lorsqu'il avait survolé le rio Parana, les passagers, à droite, avaient pu reconnaître au loin une sorte de ziggourat, le barrage d'Itaipu, et, plus proche, un pont dont l'arche élégante touche, côté Paraguay, aux premières maisons de Puerto-Presidente-Stroessner – une ville-champignon devenue la deuxième agglomération du pays.

Dans Asuncion, le flâneur aboutira peut-être dans le quartier Stroessner ; l'amateur de football peut suivre un match au stade Stroessner. En « Stroessnlandia », comme disent les railleurs, point de refuge contre le « stroessnismo !

« Monsieur, que pensez-vous de notre démocratie ? » L'homme, qui nous interroge ainsi dans un bureau du palais présidentiel bruissant d'allers et venues de solliciteurs endimanchés, de gorilles à talkies-walkies, d'excellences moustachues et d'officiers chamarrés, est un familier du chef de l'État. Bon connaisseur de l'Europe, cet ancien diplomate est sincèrement anxieux de connaître l'image que nous emporterons de son pays. Il s'explique sur cette omniprésence, pour nous choquante, du chef de l'État : *« Vous la remarquez parce que c'est justement cela que vous cherchez ! En réalité le président est un homme modeste, presque timide. Croyez-moi : il n'a pas levé le petit doigt pour arriver là où il en est. Certains jours, je le vois accablé de tant d'honneurs. Ce n'est pas lui qui veut être réélu. C'est le peuple qui, toujours, retourne le chercher. Vous n'imaginez pas sa sollicitude pour les Paraguayens ! Tenez, une anecdote. Il y a quelques jours, je lui faisais remarquer que le week-end s'annonçait mal, avec toute cette pluie. Savez-vous ce qu'il m'a répondu ? Qu'il ne faut pas dire cela ; que la pluie est bonne pour les paysans, leurs cultures. Le croirez-vous, le président, lorsqu'il inaugure – attention : jamais de pose de première pierre ; ça, c'est bon pour les démagogues – eh bien ! son amour de la patrie est tel qu'il refuse de couper le ruban. Il le dénoue...* » Que rajouter !...

Veille d'armistice

Après vingt-sept ans de « stroessnisme », les opposants eux-mêmes n'échappent pas toujours à une surprenante fascination. Les anecdotes se bousculent sur celui qu'on appelle le « blond » – en référence à ses origines à demi-bavaroises. Qui ne l'a vu, au moins une fois, au volant de sa voiture, sans escorte, à un feu rouge de la capitale ? Les hommes content à l'envie, ses bonnes fortunes féminines – innombrables à les en croire. Le chef de l'État, rapporte-t-on encore, passerait une partie de ses nuits en tournées de popotes et discussions avec des officiers : sa manière à lui d'éventer les complots.

Ceux qui l'ont récemment approché sont frappés, néanmoins, par une fixité nouvelle du regard, et l'empâtement accéléré du visage. Si la mémoire reste excellente, on s'interroge sur les raisons pour lesquelles le président ne tend presque plus la main droite. Ainsi vont les choses au Paraguay. Le pays semble figé dans l'observation des progrès de la vieillesse d'un homme. On ne change plus les ministres : ils périssent sur pied ; le plus âgé, qui a quatre-vingt-seize ans, est lui aussi en poste depuis 1954.

Les opposants sont un peu « *dans l'état d'esprit de soldats à la veille d'un armistice*, nous assure un ecclésiastique. *Nul ne veut être le dernier mort de la guerre* ». Le fait est que, échaudés par nombre d'insuccès, les adversaires de Stroessner paraissent avoir fait un choix d'une stratégie prudente : on ne rompt plus de lances contre le chef de l'État ; mais on prépare l'« après-stroessnisme », par une politique de formation de cadres et d'implantation locale – en jouant au chat et à la souris avec la police et les *pyragüe* (espions, littéralement : pieds légers). « *J'essaie d'imaginer*, nous dit un opposant. *Un matin, le bruit va courir : le blond n'est pas venu à son bureau. Et, comme il n'a pas manqué un seul jour en vingt-sept ans, la rumeur va s'amplifier, gagner la ville et le pays. Et ce sera la fin de Stroessner.* »

Est-ce à dire que la succession est ouverte ? Ce serait aller vite en besogne. Un adversaire virulent du régime met les choses au point en nous déclarant, avec une ironie bien dans la manière de ce peuple qu'aucune adversité n'abat : « *Stroessner a désormais ses siècles comptés !* » « *Ainsi soit-il* » répond, ravi, un thuriféraire à qui le propos est rapporté. De fait, les enragés du président battent déjà la campagne afin que « le peuple colorado » (le parti officiel) « *exige* » une nouvelle fois que Stroessner se présente à l'élection présidentielle de 1983.

Ce ne serait guère que la septième fois ! Au prix de deux modifications de la Constitution (1). Le général ne veut, en effet, l'emporter qu'au terme d'une consultation populaire – où il triomphe par 85 % des voix. Et si l'opposition refuse de jouer le jeu, eh bien, il en suscite une autre, plus docile : la « famille libérale » – adversaire depuis un siècle du parti officiel colorado – se trouve, ainsi, aujourd'hui divisée en cinq factions. Celles d'entre elles qui acceptent de jouer le jeu se voient automatiquement accorder le tiers des sièges au Parlement. Commentaire d'un Paraguayen : « *Ici, le pouvoir nomme à tous les postes ; même à ceux de l'opposition !* » Et cette remarque d'une politologue : « *Au Paraguay, ce n'est pas tant le pouvoir que l'opposition qui use* ».

Plusieurs projets sont dans les cartons pour le jour où s'achèvera « *l'automne du patriarche* ». Peu de Paraguayens croient que le *mburuvicha* (2) passera spontanément les rênes. Pourtant le clan « stroessniste » a, par-delà d'éventuelles divergences, trop à perdre pour ne pas se préoccuper de l'avenir. Au fil des ans, le chef de l'État a assis son pouvoir en distribuant faveurs, prébendes et terres, et en affermant à ses familiers, et à quelques généraux de confiance, des pans entiers de l'activité économique, à commencer par la contrebande. Tel parent par alliance a reçu l'exclusivité du trafic de whisky ; tel commandant de régiment est le « parrain » de l'import-export clandestin de cigarettes. Un haut fonctionnaire reconnaît très simplement que la moitié au moins du commerce extérieur du pays n'est pas comptabilisé ! Le régime a permis à ses officiers de compenser la minceur de leurs soldes en participant aux affaires privées. Tout cela crée des liens ! Et l'on peut craindre, avec cet ecclésiastique, que le « clan » ne soit prêt à toutes les extrémités pour garder un tel pactole.

Une nouvelle classe

Car une opposition inattendue conteste aujourd'hui sinon le chef de l'État, toujours tabou, du moins le clan « stroessniste ». Le développement économique accéléré de ces dernières années, largement lié au *boom* dérivé de la construction du barrage d'Itaipu, a, en effet, créé une nouvelle classe d'entrepreneurs, une bourgeoisie d'affaires, qui s'accommode mal, désormais, de l'incurie administrative et du gangstérisme de certains secteurs officiels. Elle souhaite une normalisation, une moralisation des règles du jeu. Les capitalistes occidentaux, à qui le pays s'est largement ouvert ces derniers lustres, aspirent, eux aussi, à davantage de transparence dans les circuits de décision. Un puissant quotidien, *A.B.C.* Color, exprime assez bien les vues de ces hommes qui veulent aujourd'hui être entendus.

Des généraux moins en cour, de hauts fonctionnaires moins compromis, ou plus impatients, seraient certainement prêts pour une formule de changement sans révolution. L'exemple de l'Espagne de la fin du franquisme est dans tous ces esprits. Les États-Unis, dont le poids est décisif au Paraguay depuis quarante ans, ne verraient pas d'un mauvais œil tout projet raisonnable visant à améliorer l'image et à rationaliser les méthodes d'une dictature caricaturale.

Certains ponts existent, à n'en pas douter, entre les tenants de cette formule et certains secteurs de l'opposition au régime lui-même. Celle-ci est diverse, voire disparate. Le « stroessnisme » a accentué ces divergences en conférant des statuts différents à ses adversaires. Le parti communiste est interdit. La démocratie chrétienne, elle, ne peut pas participer aux élections, faute de l'agrément de la « junte électorale centrale ». Le parti « fébrériste » (proche de l'Internationale socialiste) a cet agrément ; mais il se refuse à participer à la « *farce* » des consultations.

Un « accord national » regroupe depuis 1979 quatre formations surtout unies par leur commune hostilité au régime : le parti libéral radical authentique, dont le chef, M. Laino, est sans doute le plus connu des adversaires du « stroessnisme » ; les fébréristes ; la démocratie chrétienne, dont le secrétaire, M. Resck, arrêté plus de cent fois, vient d'être expulsé de son pays ; et le MOPOCO, courant populiste du parti colorado évincé en 1959 par le général Stroessner, dont les leaders vivent en exil en Argentine.

Pour l'extrême gauche, cette opposition elle-même n'est guère qu'un regroupement de formations bourgeoises aspirant soit à retrouver des positions anciennes, soit à prendre la succession sans rompre avec le modèle économique et social. Sans prôner la lutte armée, dont les échecs ont été cuisants au Paraguay, des hommes se préparent pour des évolutions moins paisibles que d'aucuns le souhaiteraient. Leurs analyses s'appuient sur l'évidence de la rapide désagrégation, sous les coups de boutoir de la croissance et de la pénétration étrangère, d'une société longtemps figée dans son isolement géographique par l'originalité de son histoire.

(1) En 1967 et 1977. La Constitution de 1940 ne prévoyait la possibilité que d'un seul mandat.

(2) Chef, en guarani, la deuxième langue officielle du pays (avec l'espagnol).

Prochain article :

FACE AU BULLDOZER BRÉSILIEN



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'entrée et le séjour des étrangers : la « synthèse » entre les propositions du gouvernement et celles du groupe socialiste...

En rappelant, mercredi après-midi 30 septembre, dans les couloirs du Palais-Bourbon que les socialistes sont experts en matière de synthèse, M. Pierre Joxe ne faisait qu'anticiper sur l'issue de ce qui est apparu, à l'occasion du projet sur l'entrée et le séjour des étrangers, comme le premier conflit ouvert entre le gouvernement et le P.S., par l'intermédiaire du groupe socialiste. La synthèse a donc eu lieu. Pour parvenir à ce résultat, de longues négociations (suspensions de séance, réunion du bureau exécutif du P.S.) auront été nécessaires. Officiellement, les deux parties sont satisfaites. Dans les faits, le compromis intervenu dans la soirée du mercredi 30 septembre paraît avantager l'un des partenaires, en l'espèce le gouvernement.

La principale divergence de vues entre M. Defferre et Mme Questiaux d'une part, les députés socialistes d'autre part, portait sur une disposition permettant au ministre de l'intérieur de prononcer l'expulsion d'un étranger condamné définitivement à une peine d'emprisonnement dont la présence sur le territoire français constitue « une menace grave pour l'ordre public ». La position de certains députés socialistes, à l'instigation de M. Derosier (Nord), reflétait une position de principe : une expulsion ne peut être liée à une condamnation. La « synthèse » — ou l'habileté du gouvernement ? — a consisté, comme l'a expliqué le président de la commission des lois, M. Forni (P.S.), à dissocier les motifs d'ordre public et les conditions restrictives, prévenant ainsi une possible confusion. Le dispositif finalement adopté scinde en deux parties l'article litigieux : d'une part, le ministre de l'intérieur pourra expulser en cas de menace pour l'ordre public ; d'autre part, il ne pourra le faire qu'en dehors des cas où l'expulsion n'est pas autorisée, parmi lesquels figure notamment celui de l'étranger qui n'a pas fait l'objet de la condamnation prévue dans le texte initial. Subtile nuance... Les députés ont eu satisfaction en ce qui concerne la « barre pénale ». Fixée à six mois d'emprisonnement sans sursis par le Sénat, elle a été portée à un an.

Quels enseignements peut-on tirer d'une affaire présentée comme mineure par les responsables du P.S., mais qui l'était si peu que le ministre de l'intérieur, M. Defferre, qui était à Alger, s'est tenu informé régulièrement de *l'état des négociations* ? Mme Gaspard a estimé « ahurissant » que l'on ait tant « glosé » sur les difficultés rencontrées dans l'élaboration du texte, et M. Forni a regretté que l'« on épie » « la moindre contradiction » surgissant entre le gouvernement et le parti socialiste.

Epier ? Là n'est pas la question. Que les députés socialistes ne soient pas toujours d'accord avec l'exécutif est plutôt sain. Cela montre en tout cas que les premiers ne veulent pas être des « godillots ». Encore que le résultat final ne vienne tempérer quelque peu l'idée que l'on peut avoir de la marge de manœuvre des élus du P.S. Mais cette surenchère, ou cette émulation entre le gouvernement et sa majorité, est accentuée par l'attitude de ceux qui la pratiquent. Les consignes de silence — naïves, — le secret ostentatoire des conciliabules, contribuent à dramatiser une situation qui, en effet, est naturelle. La clarté ! C'est la meilleure des politiques.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 30 septembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi, adopté par le Sénat (*le Monde* du 24 septembre), relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (voir notamment *le Monde* du 11 septembre et 1er octobre). Ce texte a pour conséquence d'abroger les dispositions de la loi du 10 janvier 1980 relative à la prévention de l'immigration clandestine, dite *« loi Bonnet »*. Celle-ci légalisait les centres de détention temporaire des étrangers en distance de refoulement ou d'expulsion (centres d'Arenc). et allongeait la liste des cas d'expulsion. Le projet comporte quatre séries de mesures concernant la procédure de refoulement, la procédure d'expulsion, la procédure de rétention en attente de refoulement ou d'expulsion, et des dispositions diverses.

Ce texte, rappelle M. Suchod (P.S.), rapporteur de la commission des lois, s'inspire de deux considérations et d'un principe : *« les deux considérations consistent à resserrer les contrôles d'entrée aux frontières, mais à donner une plus grande stabilité juridique à la situation des étrangers résidant régulièrement sur le territoire national ; le principe revient à atténuer le risque d'arbitraire en faisant en sorte que les décisions concernant les étrangers soient désormais prises par la voie juridictionnelle ou quasi-juridictionnelle et non plus une autorité administrative »*.

Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, déclare que le texte constitue une pièce importante de la *« charte des étrangers en France »* dont le gouvernement a entrepris l'élaboration. Elle indique, notamment : *« A ce que certains ont appelé le « droit de guichet » et d'autres le « contrôle du faciès », nous voulons substituer le droit des gens. Le premier « guichet » auquel se présente un étranger, c'est celui de la frontière. Impossible d'énumérer toutes les bavures qui s'y sont produites ! L'entrée en France semblait, parfois, soumise aux lois du hasard plus qu'aux règles du droit. Nous entendons la placer désormais sous le signe de la légalité. »*

A propos de la procédure exceptionnelle d'expulsion, Mme Questiaux précise : *« Nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique », cela signifie que cette disposition ne concerne que les espions ou des hommes vraiment dangereux. Jamais cette loi ne visera autre chose que ces très rares situations exceptionnelles. »*

Dans la discussion générale, M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) déclare notamment : *« Si certains ont mené, au début de cette année, une campagne odieuse contre les immigrés, ce ne sont pas des membres de l'actuelle opposition. Nous ne sommes pas allés démolir un foyer de travailleurs immigrés avec un bulldozer, pas plus que nous n'avons accusé, sans preuves, une famille de Marocains de se livrer au trafic de la drogue ! »* (Allusion à deux initiatives de maires communistes de la banlieue parisienne.) Le député du Maine-et-Loire assure que le *« maintien, sur notre territoire, de véritables communautés étrangères »* représente un *« danger certain. Il y a des immigrés qui viennent en France pour quelques années seulement*, explique-t-il, *il ne faut pas les couper de leur culture, de leur langue, de leur religion, ni faire de leurs enfants de futurs étrangers dans le pays d'origine de leurs parents. Mais d'autres immigrés n'ont pas la moindre intention de revenir chez eux — certains deviennent même propriétaires chez nous ; ceux-là, par pitié, il faut en faire des Français. Même si c'est très regrettable, l'expérience montre qu'un Etat dont les populations sont hétérogènes ne peut pas survivre. Sauf par la dictature. »*

Mme Gaspard (P.S., Eure-et-Loir) évoque notamment la situation des enfants d'immigrés qui, nés en France, *« arrivent à seize ans sur le marché du travail avec le double handicap d'être sans formation et d'être étrangers. Ils ne rêvent que d'une chose*, explique-t-elle : *retourner chez eux, parce qu'ils n'en peuvent plus de s'entendre traiter de « sales bougnoules ». J'en ai rencontré qui avaient amassé ce qu'il fallait pour partir, et puis qui sont revenus parce que, chez eux, ils ne sont plus chez eux. Ne nous étonnons pas de leur révolte ! Devant cette situation, le gouvernement Barre n'a su recourir qu'à la répression, aux refoulements, aux expulsions. »*

Le maire de Dreux indique, d'autre part : *« Je trouve ahurissant que l'on ait tant glosé, depuis hier, sur les difficultés que nous avons rencontrées dans l'élaboration de ce texte. C'est oublier comment l'ancien gouvernement avait dû maltraiter sa majorité pour lui faire adopter la loi Bonnet ! Cette fois, au contraire, le gouvernement n'a pas usé de contraintes à l'égard de sa majorité. Que nous ayons débattu de certains points précis, de certains amendements, c'est vrai, mais quoi de plus normal ? »*

Les dispositions adoptées

● CONDITIONS D'ENTRÉE

L'article premier apporte deux sortes de modifications par rapport à la loi Bonnet. Les premières ont trait à la nature des justifications demandées pour l'entrée en France ; les secondes aux formes selon lesquelles doit intervenir un refus d'admission sur le territoire. Dans le but de renforcer le contrôle aux frontières, en empêchant l'admission de *« faux touristes »*, le texte institue notamment l'obligation pour l'étranger de présenter des documents relatifs, *« d'une part, à l'objet et aux conditions de son séjour et, d'autre part, s'il y a lieu, aux garanties de son rapatriement »*.

L'accès en France pourra cependant être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public ou qui a fait l'objet d'une interdiction du territoire. Tout refus d'entrée *« doit faire l'objet d'une décision écrite spécialement motivée »*. L'étranger auquel est opposé un refus d'entrée sera mis en mesure d'avertir ou de faire avertir *« la personne chez laquelle il a indiqué qu'il devait se rendre, son consulat ou un conseil de son choix. En aucun cas, le refus d'entrée ne peut donner lieu à une mesure de rapatriement contre le gré de l'intéressé avant l'expiration du délai d'un jour franc. »*

● SANCTIONS POUR LES ENTRÉES IRRÉGULIÈRES

L'article 2 fixe les sanctions applicables à un étranger ayant pénétré irrégulièrement en France. Il prévoit notamment la correctionnalisation des infractions aux règles de séjour. A l'intiative de la commission des lois, l'Assemblée décide que, pour prononcer ou non la peine de reconduction à la frontière, le juge devra prendre en compte l'ensemble de la situation personnelle de l'étranger (et pas seulement les aspects familiaux de cette situation). Lorsque le juge n'aura pas prononcé la peine de reconduction à la frontière, l'administration est tenue de procéder à la régularisation de la situation de l'étranger.

● PROCÉDURE DE L'EXPULSION

Article 3. Le texte initial du gouvernement était le suivant : *« L'expulsion peut être prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur si la présence sur le territoire français d'un étranger condamné définitivement à une peine égale ou supérieure à une année d'emprisonnement sans sursis constitue une menace grave pour l'ordre public. »* (Le Sénat avait précisé que la « barre pénale » serait de six mois d'emprisonnement sans sursis. Cette rédaction constitue la raison essentielle des difficultés nées depuis quelques jours entre le groupe socialiste et le gouvernement. M. Derosier (P.S., Nord) estimait, notamment, que l'on ne peut lier une expulsion à une condamnation.

A l'issue d'une suspension de séance, l'Assemblée décide, sur proposition du gouvernement, sous réserve des dispositions précisant les cas ne pouvant être soumis à l'expulsion (énumérés plus loin), de supprimer la condition de la condamnation pour l'expulsion prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur. Le texte se trouve donc ainsi libellé : *« L'expulsion peut être prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur si la présence sur le territoire français d'un étranger constitue une menace grave pour l'ordre public. »*

Mme Questiaux assure que cette nouvelle rédaction, compte tenu des limites inscrites dans la loi, a pour objet de limiter le champ d'application de l'expulsion. M. Forni constate qu'ainsi la condamnation n'est plus liée à l'expulsion (ce que réclamait M. Derosier).

Les députés adoptent ensuite un amendement de la commission tendant à réduire de dix à cinq ans la durée au terme de laquelle la demande d'abrogation d'un arrêté d'expulsion ne peut être rejetée qu'après avis d'une commission. L'Assemblée décide ensuite que l'expulsion ne pourra être prononcée que dans les conditions suivantes : *« L'étranger doit en être préalablement avisé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; l'étranger est convoqué pour être entendu par une commission spéciale siégeant sur convocation du préfet. »*

Aux termes des modifications résultant de plusieurs amendements de M. Suchod (P.S.), rapporteur de la commission des lois, le directeur départemental de l'Action sanitaire et social ne sera plus membre de la commission ; il sera remplacé par un juge désigné par l'assemblée générale des magistrats du tribunal de grande instance ; comme le chef du service des étrangers à la préfecture, il pourra être entendu par la *commission sans avoir voix délibérative*. L'Assemblée s'oppose à la proposition de M. Suchod tendant à ce que l'étranger entendu par la commission soit assisté d'un *« avocat »* et non plus d'un *« conseil »*, comme le prévoit le texte du gouvernement. Sur proposition de M. Renard (P.C.-Aisne), il est décidé que la commission pourra émettre un avis tendant à obtenir du ministre qu'il prononce un avertissement, une expulsion avec sursis ou une expulsion à durée déterminée.

● ÉTRANGERS NE POUVANT ÊTRE EXPULSÉS

L'Assemblée adopte les dispositions qui déterminent les catégories de personnes qui ne peuvent faire l'objet d'une expulsion. Ces catégories sont les suivantes : 1) *« L'étranger mineur de dix-huit ans »* ; 2) *« l'étranger qui réside habituellement en France depuis qu'il a atteint au plus l'âge de dix ans »* ; 3) *« l'étranger qui réside habituellement en France depuis plus de quinze ans »* ; 4) *« l'étranger marié depuis au moins six mois et dont le conjoint est de nationalité française, ou qui est père ou mère d'un ou plusieurs enfants français lorsque l'un au moins de ces enfants réside en France, et qui subvient normalement aux besoins de sa famille »* ; 5) *« l'étranger titulaire d'une rente accident du travail servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente et partielle est égal ou supérieur à 20 % »* ; 6) *« l'étranger qui n'a pas fait l'objet d'une condamnation devenue définitive au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis »*.

L'Assemblée décide que la procédure exceptionnelle d'expulsion ne pourra jouer qu'en cas d'*« urgence absolue »* et si l'expulsion du territoire se révélait constituer *« une nécessité impérieuse »* pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique. Elle s'appliquera même si l'étranger n'a pas été condamné définitivement à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis.

● ASSIGNATION A RÉSIDENCE

Les députés adoptent l'article 4 dans la version suivante : *« L'étranger qui fait l'objet d'un arrêté d'expulsion et qui justifie être dans l'impossibilité de quitter le territoire français en établissant qu'il ne peut ni regagner son pays d'origine ni se rendre dans aucun autre pays peut être astreint, par arrêté du ministre de l'intérieur, à résider dans les lieux qui lui sont fixés et dans lesquels il doit se présenter périodiquement aux services de police et de gendarmerie. La même mesure peut, en cas de nécessité urgente, être appliquée aux étrangers qui font l'objet d'une proposition d'expulsion. Dans ce cas, la mesure ne peut excéder un mois. »*

Après avoir adopté, en les modifiant légèrement, les dispositions de l'article 5, qui institue une procédure unique de rétention provisoire à l'encontre de l'étranger, soit que l'entrée sur le territoire lui aura été refusée, soit qu'il se trouve en instance de reconduction à la frontière, ou en attente d'expulsion, l'Assemblée abroge enfin la loi du 10 janvier 1980 dans les départements d'outre-mer. La seule dérogation au droit en vigueur en métropole concerne la reconduction à la frontière, qui *pourrait être décidée par voie* administrative et non judiciaire.

L'ensemble du projet de loi est adopté, l'opposition votant contre — sauf M. Hamel (U.D.F., Rhône) — qui vote pour.

La séance est levée, jeudi 1er octobre, à 1 h 45.

Les travailleurs étrangers en situation irrégulière

LE SÉNAT SOUTIENT LE GOUVERNEMENT CONTRE LES « DÉBORDEMENTS » DE SA GAUCHE

Les sénateurs ont modifié mercredi 30 septembre, en séance de nuit, plusieurs dispositions, qu'ils examinaient en seconde lecture, contenues dans le projet sur les travailleurs étrangers en situation irrégulière. Sur initiative des rapporteurs, MM. Roujas (P.S., Haute-Garonne) et Cuttoli (gauche dém., Français de l'étranger), ils ont supprimé un article, introduit par l'Assemblée nationale contre l'avis du gouvernement, qui conférait aux associations constituées au moins depuis cinq ans en vue de lutter contre les discriminations, le droit d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile.

Le Sénat, avec l'appui du secrétaire d'Etat chargé des immigrés, M. Autain, a précisé, par voie d'amendement, que les syndicats seront les seuls à pouvoir se porter partie civile.

D'autre part, les sénateurs ont suivi le gouvernement en adoptant dans la rédaction de l'Assemblée nationale le projet relatif au contrat d'association quand les associations sont dirigées par des étrangers.

Alger réserve un accueil chaleureux à M. Gaston Defferre

De notre correspondant

Alger. — *« C'est un ami de notre pays qui est attendu aujourd'hui dans notre capitale. » El Moudjahid* a donné le ton de l'accueil réservé, mercredi 30 septembre, à M. Gaston Defferre, ministre français de l'intérieur, invité par son collègue M. Benhamouda. Sa venue revêt d'abord une signification politique : ministre d'Etat, très proche collaborateur de M. Mitterrand, dont il est un ami de longue date, figure marquante du socialisme français, M. Defferre doit préparer la visite du chef de l'Etat à la fin de novembre. C'est dire l'importance des rencontres qui devaient avoir lieu, ce jeudi, avec le président Chadli Bendjedid, le premier ministre, M. Abdelghani, et le ministre des affaires étrangères, M. Benyahia.

M. Defferre connaît dans toute son ampleur et ses détails le dossier des relations bilatérales pour avoir, entre autres, dirigé, en mars 1981, la délégation du parti socialiste venue rencontrer le F.L.N. Les entretiens avaient alors abouti, sur la plupart des problèmes abordés, à une large convergence de vues.

En tant que ministre de l'intérieur, M. Defferre ne manquera pas non plus de sujets de conversation, au centre desquelles figurera la situation de l'immigration algérienne en France. Il bénéficie, à ce propos, d'un préjugé extrêmement favorable, pour avoir suspendu, peu après son arrivée place Beauvau, toute expulsion, et notamment celle des jeunes nés en France ou y ayant passé la majeure partie de leur vie. Le ministre a d'ailleurs rappelé qu'il s'était attaché à prendre des dispositions pour que les policiers aient *« un comportement normal avec les étrangers et notamment les travailleurs immigrés »*, et que, dans ce domaine, *« la politique française avait complètement changé depuis le 10 mai »*.

Reste que la présence en France d'une communauté de quelque huit cent quinze mille personnes, dont quatre cent quatre-vingt-dix mille travailleurs, pose des problèmes. Le plus important est sans conteste celui des quelque trois cent mille enfants qui, nés après 1962, peuvent se réclamer de la nationalité française. La loi algérienne, à la différence de la législation française, ne reconnaissent pas la double nationalité, ces jeunes se heurtent à des difficultés, les garçons en particulier, lorsqu'arrive l'âge des obligations militaires.

Le contrôle aux frontières constitue un autre point délicat. Le gouvernement français a décidé de régulariser la situation des travailleurs clandestins parmi lesquels, selon des estimations officieuses, se trouveraient environ cent mille Algériens. En revanche, les autorités sont fermement décidés à empêcher toute nouvelle immigration. Comment faire le tri entre les vrais et faux touristes et empêcher l'entrée de chômeurs ou de trafiquants ? Conscientes de ce problème, les autorités algériennes, qui ont elles-mêmes suspendu l'émigration en 1973, ont annoncé qu'elles étudiaient *« des mesures permettant d'assurer la dignité et la sécurité des nationaux se rendant à l'étranger »* (*le Monde* du 29 septembre), formule vague qui pourrait déboucher sur un filtrage des sorties. M. Defferre demandera sans doute des précisions à ce sujet. Une collaboration des services de police permettrait d'éviter des incidents désagréables et des refoulements qui se sont élevés, en 1981, au nombre de douze mille.

Un dernier dossier, enfin, sera peut-être évoqué, celui du droit à la libre circulation entre les deux pays revendiqué par les anciens harkis installés en France où, en fait, ils n'ont pas été intégrés. Ce problème est particulièrement délicat, ces hommes étant considérés ici comme des *« collaborateurs »* et des *« traîtres »* et nombre d'entre eux s'étant attiré dans leur village ou leur région des haines inexpiables.

En la personne de M. Defferre, les Algériens accueillent aussi... le maire de Marseille. Ce n'est pas là un aspect secondaire, tant se sont développés, sous son impulsion, depuis quelques années, les liens entre la grande cité phocéenne et Alger. Les autorités de la capitale reçoivent d'ailleurs M. Defferre, jeudi, à déjeuner. Des relations exemplaires se sont instaurées entre les deux villes dans le cadre de la convention d'amitié et de collaboration signée le 28 juin 1980. Le ministre de l'intérieur y est très attaché. Il a d'ailleurs présidé, le 28 septembre, la « journée de l'Algérie » à la foire internationale de Marseille. A cette occasion, M. Daniel Carrière, le secrétaire général de l'association Echanges Méditerranée, qui joue un rôle moteur dans le développement de la coopération entre la Provence et l'Algérie, a précisé que, en un an, quarante missions avaient permis de mettre en contact cent vingt fonctionnaires, techniciens ou élus, tandis que quatre cents jeunes traversaient la Méditerranée dans un sens ou dans un autre.

DANIEL JUNQUA.

● *M. Georges Sarre*, député de Paris, a décidé de se démettre de son mandat de membre de l'assemblée des Communautés européennes. D'autre part, en sa qualité de président du groupe socialiste du conseil de Paris, M. Sarre a rencontré et doit rencontrer plusieurs membres du gouvernement afin de faire avec eux *« un tour d'horizon »* des problèmes de la capitale.

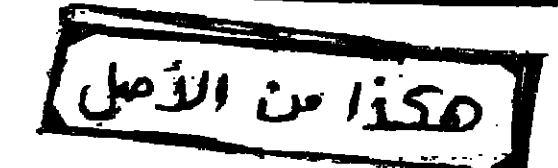
Radios privées locales

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 30 septembre, en deuxième lecture, le projet de loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion. Les députés sont revenus au texte qu'ils avaient adopté en première lecture (*le Monde* du 26 septembre), sauf en ce qui concerne une disposition relative à la composition de la commission qui pourra accorder des dérogations.

A l'initiative de MM. Sueur (P.S. Loiret) et Schreiner (P.S., Yvelines), il a été décidé que celle-ci sera composée de 21 membres. Elle comprendra 1 membre du Conseil d'Etat qui assurera la présidence ; 2 députés et 2 sénateurs désignés par leurs Assemblées respectives ; 3 représentants des organisations professionnelles de la presse écrite ; 5 représentants des demandeurs, et titulaires de dérogations ; 3 représentants de l'Etat ; 1 représentant de l'établissement public de radiodiffusion ; 3 représentants d'associations culturelles et d'éducation populaire.

Les députés ont notamment repoussé un amendement de M. Gantier (U.D.F., Paris) tendant à permettre la diffusion de messages publicitaires sur les radios locales dans la limite de deux minutes par heure.

M. Fillioud a précisé : *« Il en est qui rêvent de s'emparer du monopole de l'expression locale par le moyen de radios municipales. A ces radios, je suis opposé par principe, en toutes circonstances, que les bénéficiaires en soient de droite, du centre ou de gauche. »*



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 30 septembre au palais de l'Elysée sous la présidence de M. M. Mitterrand. Le communiqué publié à l'issue de ses travaux a indiqué, d'abord, les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1982 (voir *le Monde du* 1er octobre). Selon les termes du communiqué, les questions ci-dessous ont également été examinées :

● TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Le conseil des ministres a approuvé un décret relatif aux rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat.

Ce décret majore les traitements de 4,3 % avec effet au 1er octobre 1981. Pour les fonctionnaires dont la rémunération est supérieure à l'indice majoré 810, soit environ 12 650 francs brut par mois au 1er juillet 1981, l'augmentation ne s'applique que sur la partie du traitement correspondant à cet indice. Ce texte contient d'autres mesures prenant également effet au 1er octobre 1981 : intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension, relèvement de deux points d'indice majoré de la base de calcul du minimum de pension, qui est ainsi porté à 194, suppression de l'abattement de 10 % affectant la rémunération des agents non titulaires de moins de dix-huit ans.

Par ailleurs, une prime unique et exceptionnelle, comportant quatre taux : 600 F, 450 F, 300 F, 150 F, sera versée aux personnels civils et militaires de l'Etat en fonctions le 1er octobre 1981, dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 344, soit environ 5 372 francs brut par mois au 1er juillet 1981, ce qui représente 1 445 000 bénéficiaires.

● PÊCHE

Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre de la mer ont rendu compte du conseil de la pêche qui s'est réuni à Bruxelles le 29 septembre 1981.

Le Conseil des Communautés a adopté plusieurs règlements portant sur la réforme de l'organisation communautaire du marché de la pêche et sur la mise en œuvre d'actions structurelles en faveur de la pêche côtière et de l'aquaculture.

Il a approuvé la conclusion d'accords entre la Communauté et le Canada, la Suède, les îles Féroé. Il a donné mandat à la Commission d'ouvrir des négociations avec les pays africains.

La délégation française s'est félicitée des progrès accomplis vers la réalisation d'une politique communautaire de la pêche dans un secteur où aucun résultat significatif n'avait pu être obtenu depuis plus d'un an.

● AGRICULTURE EUROPÉENNE

Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre de l'agriculture ont rendu compte de la session du conseil des ministres de l'agriculture du 28 septembre 1981.

Le conseil a évoqué la question des importations de vin de table italien en France. La délégation française a souligné que les mesures prises par le gouvernement français ne visaient pas à remettre en cause le principe de la libre circulation des produits à l'intérieur de la Communauté mais répondaient à la nécessité de faire respecter les dispositions communautaires réglementant le marché du vin.

Les mesures vétérinaires prohibant de manière unilatérale les importations d'œufs et de volailles ont été dénoncées par la France, appuyée par une majorité des Etats membres et la Commission, comme une entrave à la liberté des échanges contraire aux dispositions du traité de Rome.

● LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le ministre de l'éducation nationale a présenté une communication sur la rentrée scolaire et sur les perspectives pour l'année suivante. La rentrée scolaire s'est passée dans des conditions plus satisfaisantes que celles des dernières années.

Sur le plan des moyens, les premières mesures adoptées à l'occasion du « collectif budgétaire » ont permis d'enrayer en partie la dégradation constatée lors des budgets précédents. Onze mille six cent vingt-cinq emplois nouveaux de titulaires ont été créés et ont pu presque tous être pourvus et implantés pour la rentrée. De ce fait, les fermetures de classes et les suppressions de postes décidées dans le budget de 1981 ont été compensées, et au-delà. De même, les crédits de fonctionnement et d'investissement ont été augmentés et ont freiné dans une certaine mesure la détérioration de la situation des établissements : cela a rendu possible une plus grande autonomie dans le choix de dépenses et le développement de projets d'actions éducatives hors du temps scolaire, trop souvent laissé à l'abandon. Enfin la répartition des nouveaux moyens a été opérée avec le souci de privilégier les zones prioritaires comme les banlieues des grandes villes, les secteurs à fort chômage ou les zones rurales déshéritées.

Au prix de tous ces efforts, et malgré le faible laps de temps qui s'est écoulé depuis l'adoption de ces premières mesures, la rentrée s'est globalement bien passée, quoique certains aspects laissent encore à désirer comme, par exemple, le manque de postes dans certaines disciplines et le retard important en matière de personnels non enseignants.

Le climat de la rentrée a malgré tout été bon, notamment grâce à une amélioration considérable du dialogue à tous les niveaux entre l'administration, les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves.

Cette rentrée scolaire doit manifester à tous la volonté du gouvernement de conduire une nouvelle politique de l'éducation nationale. Ses objectifs principaux sont de lutter plus efficacement contre le chômage à moyen terme, mais même, dans l'immédiat, de réduire les inégalités culturelles et les injustices sociales, d'épanouir la personnalité des jeunes, d'ouvrir l'école sur le monde, de rendre aux enseignants les conditions morales et matérielles qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

● LE DÉBAT SUR L'ÉNERGIE

Le conseil des ministres a entendu une communication du ministre de l'énergie sur la préparation du débat sur la politique de l'énergie qui se tiendra à l'Assemblée nationale les 6 et 7 octobre prochain. Il a approuvé le programme d'indépendance énergétique qui sera proposé et a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur ce programme.

Les options retenues reflètent les choix de société du gouvernement, son choix économique et sa conception des rapports internationaux.

Les choix de société sont la démocratie et la décentralisation. C'est pourquoi le débat national sur l'énergie sera sans précédent par son ampleur et sa rigueur. C'est pourquoi les procédures locales relatives aux équipements énergétiques seront totalement refondues. C'est pourquoi, enfin, la proposition du gouvernement est d'accorder une place exceptionnelle aux énergies dont la gestion est régionale et locale : économies d'énergie, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets. Les financements nécessaires à cet immense effort sont prévus. Les débats dans les régions suivant le débat à l'Assemblée nationale aboutiront à des plans énergétiques régionaux.

Le choix économique, c'est celui d'une croissance forte, pour l'emploi, et d'une économie indépendante, par la réduction progressive des importations d'énergie. D'où la poursuite de notre effort nucléaire et d'un important programme charbonnier.

La conception des rapports internationaux, c'est celle de la solidarité, et notamment avec les moins favorisés. Le gouvernement fait dans le domaine de la coopération internationale des propositions précises et hardies.

Enfin, cette politique énergétique n'est pas une politique à court terme : certains équipements lourds sont définis pour trente ans. C'est pourquoi le gouvernement propose un important effort de recherche et de développement, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.C.F.

La cellule de M. Fiszbin demande son exclusion

La cellule Jaurès du parti communiste (Paris, 19e) a décidé, mardi 29 septembre, de demander au comité central de « *ratifier l'exclusion d'Henri Fiszbin des rangs du parti* », indique *Rencontres communistes hebdo* dans son numéro du 2 octobre. M. Fiszbin, qui est membre de cette cellule et qui est l'un des fondateurs de Rencontres communistes, avait été sommé par le comité central du P.C.F. de mettre fin à cette activité, jugée « *fractionnelle* », sous peine de se mettre « *lui-même hors du parti* » (*le Monde* daté 20-21 septembre). Les trente membres fondateurs de Rencontres communistes avaient répliqué en récusant l'accusation de fractionnisme et en faisant valoir que la direction du parti ne pouvait les sanctionner qu'en engageant contre chacun d'eux une procédure d'exclusion conforme aux statuts (*le Monde* du 25 septembre).

La position adaptée par la cellule de M. Fiszbin, en présence de celui-ci, par 9 voix contre 2 (il y a eu 2 abstentions), consiste à affirmer que l'ancien premier secrétaire de la fédération de Paris ne fait plus partie de la cellule et du parti et à demander au comité central, conformément aux statuts, de « *ratifier son exclusion* ». *Rencontres communistes hebdo* fait observer que, ainsi saisi, le comité central devrait se prononcer lors de ses prochaines réunions, les 8 et 9 octobre.

D'autres animateurs de Rencontres communistes — MM. Roger Fajnzylberg, maire de Sèvres, Jean Rony, enseignant à l'université de Nanterre, et Serge Briand, secrétaire de la section communiste de Saint-Cloud — ont reçu de leur fédération — celle des Hauts-de-Seine — une lettre les invitant à obtempérer aux termes de la résolution adoptée lors de la dernières réunion du comité central.

● RECTIFICATIF. — M. William Chery, élu dimanche sénateur de la Creuse P.S. (*le Monde* du 29 septembre), a obtenu au second tour de scrutin 330 voix et non 220 comme nous l'avons publié à la suite d'une erreur de transcription. Les résultats de ce scrutin étaient donc les suivants : suffr. expr., 503. MM. Chery, 330, élu ; de Lamberterie, U.D.F., 173.

Le vice-président du conseil du gouvernement de Nouvelle-Calédonie est interdit de séjour au Vanuatu

De notre correspondant

Nouméa. — Le gouvernement du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) a fait savoir, le 1er octobre, que M. Dick Ukeiwé (R.P.R.), vice-président du conseil du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (chef de l'exécutif local) et favorable à la présence française, est désormais interdit de séjour dans l'archipel. Cette décision intervient alors que M. Ukeiwé devait se rendre au Vanuatu, du 24 au 31 octobre, à la tête de la délégation néo-calédonienne participant à la conférence de la Commission du Pacifique-Sud qui se tient à Port-Vila et qui regroupe les représentants de tous les Etats et territoires de cette zone.

Interrogé sur la mesure qui le frappe, M. Ukeiwé a indiqué : « *Le problème posé par cette interdiction de séjour, pour laquelle je n'ai pas été informé officiellement, est du ressort du gouvernement français puisque, institutionnellement, les affaires étrangères sont de la compétence de l'Etat.* »

Lors des obsèques de Pierre Declerq, leader indépendantiste assassiné le 19 septembre dernier près de Nouméa, un message du premier ministre du Vanuatu, le pasteur Walter Lini, avait été lu. Tout en saluant la mémoire de l'ancien secrétaire général de l'Union calédonienne, M. Lini s'engageait « *à poursuivre et à intensifier son soutien au peuple canaque dans la lutte qu'il mène contre le pouvoir colonial* ».

Le premier ministre du Vanuatu, qui participe, en Australie, à la conférence du Commonwealth, a évoqué l'indépendance des territoires français, dans une interview à Radio-Melbourne. Il a indiqué que, pour aboutir à cette indépendance, il faut mettre la France dans une position de faiblesse vis-à-vis de l'opinion mondiale. Il a, enfin, ajouté qu'il lancera, à la tribune de cette conférence, un appel aux pays du Commonwealth pour qu'ils joignent leurs voix afin de réclamer au gouvernement français l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

D'autre part, trois nouvelles arrestations ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie à la suite des actes de vandalisme commis dans la région de Canala, sur la côte est de l'île. Cela porte à neuf le nombre de Mélanésiens interpellés dans cette région. Ces interpellations n'ont suscité aucune réaction de la part des mouvements indépendantistes.

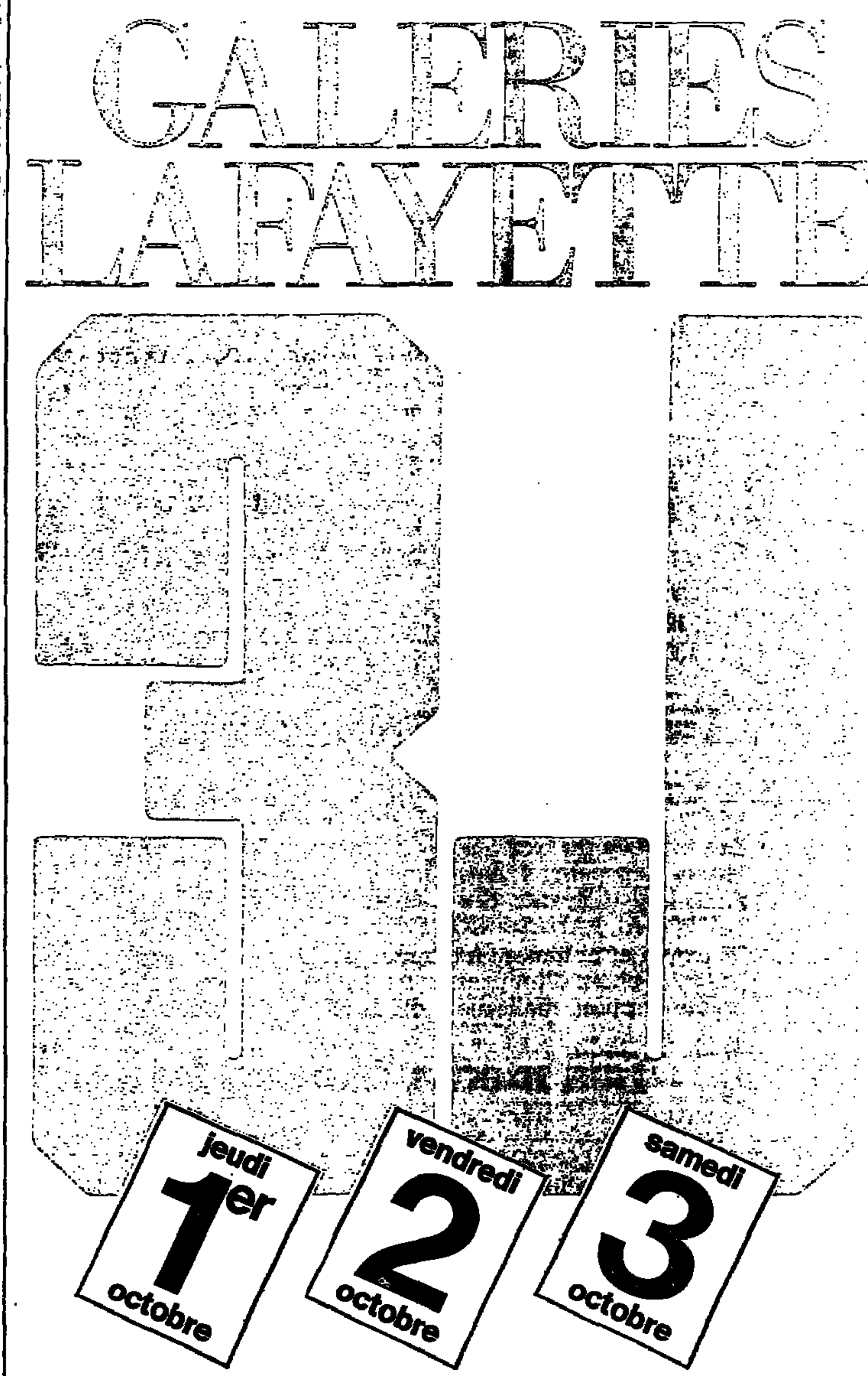
Enfin, à l'appel du Palika (Parti de libération canaque, indépendantiste), une manifestation a eu lieu, mercredi, dans le calme au centre de Nouméa, rassemblant près de deux cents personnes. La dispersion s'est effectuée spontanément et sans intervention des forces de l'ordre.

JEAN-NOËL FÉRAUD.

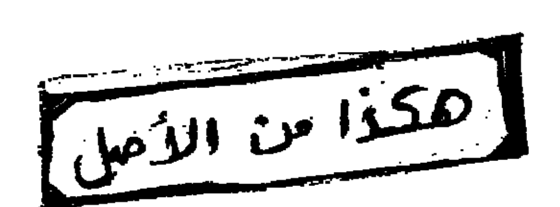
● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du P.S.D., a affirmé, le 30 septembre, que « *les Français de sensibilité social-démocrate ne participeront pas, cela va de soi, à quelque tentative que ce soit de M. Lejeune, membre de l'U.D.F., qui a pris position pour la réélection de M. Giscard d'Estaing, pour créer un mouvement dit social-démocrate qui aurait l'originalité de se situer dans l'opposition à la majorité présidentielle* ». Il a ajouté : « *La social-démocratie se fera avec les socialistes ou ne se fera pas.* »

N.D.L.R. — Le comité national du M.D.S., que préside M. Lejeune, avait souhaité la création d'un « *grand parti social-démocrate* » (*le Monde* daté 29 septembre).








هكذا من الأصل

POLITIQUE

Le scrutin sénatorial abolissant la peine de mort

Après avoir écarté, par 174 voix contre 113, un amendement de M. Edgar Faure, sénateur, « non inscrit » du Doubs, tendant à limiter l'application de la peine capitale aux crimes commis contre des agents de la force publique ou des mineurs de moins de quinze ans, les sénateurs ont adopté, mercredi 30 septembre, l'article 1er du projet défendu par le garde des Sceaux, M. Robert Badinter, et abolissant définitivement la peine de mort.

Le scrutin a été le suivant :

Nombre de sénateurs : 304 (un seul siège reste non pourvu, celui de l'ancien Territoire des Afars et des Yssas).
Votants : 287.
Suffrages exprimés : 286.
Pour : 160.
Contre : 126.

ONT VOTE POUR :

23 P.C. (sur 23) ; 66 P.S. (sur 68) : MM. Laucournet, qui présidait, et Quilliot, ministre, n'ont pu prendre part au vote ; 23 gauche dém. (sur 37) : MM. Berchet, Cantegrit, de Cuttoli, Girod, Jeambrun, Legrand, Merli, Mouly, Pelletier, Mme Gros et les treize radicaux de gauche rattachés au groupe.

24 Union centriste (sur 67) : MM. Arzel, Bosson, Cauchon, Ceccaldi-Pavard, Chauvin, Cluzel, Charles Durand, Fosset, Genton, Gravier, Jung, Lecanuet, Le Cozannet, Lemarié, Le Montagner, Lombard, Madelain, Pado, Pillet, Poirier, Prevoteail, Rudloff, Vallon, Virapoullé ; 10 Rép. indép. (sur 51) : MM. Castex, Crucis, Fourcade, Girault, Larché, Lazuech, Lucotte, Pellarin, Guy Petit, Puech ; 12 R.P.R. (sur 41) : MM. Alloncle, Bécam, Belcour, Chaumont, Chauty, Giraud, Gouteyron, Hugo, Maurice Bokanowski, de Montalembert, Papilio, Schumann ; 2 non-inscrits (sur 17) : MM. Hoeffel, Maillr's.

ONT VOTE CONTRE :

12 gauche-démocr. (sur 37) ; 35 Un. centr. (sur 67) ; 28 R.P.R. (sur 41) ; 39 Rép. ind. (sur 51) ; 12 non-inscrits (sur 17).

S'EST ABSTENU : M. Max Lejeune (gauche-dém.).

MM. André Morice (gauche dém.), Pierre Carous (R.P.R., Collard et Le Breton (non-ins.), Alain Poher, président du Sénat, Ballayer, Bouvier, Daunay, Goetshy, Schielé, Zwickert (Un. cent.), Jozeau-Marigné, Schmitt (Rép. ind.), n'ont pas pris par tau vote.

MM. Grégory (non-ins.) et Salvi (Un. centr.) étaient en congé.

Pédagogies

(Suite de la première page.)

Le débat naviguait au plus court, au plus sinistre : l'abolition allait gagner, certes, mais à l'usure, sans panache, parce qu'une disposition constitutionnelle avait évidemment décidé, en 1958, que, des deux Assemblées, celle que désignait le scrutin universel direct l'emporterait en fin de compte sur celle que désignaient les notables.

Les notables ont trompé la crainte des abolitionnistes.

Mais les explications fournies au vote du Palais-Bourbon ne valent pas pour le Palais du Luxembourg. Au Sénat, point de raz de marée électoral, point d'intellectuels barbus qui méconnaissent les angoisses des Français devant l'insécurité, en un mot, point de ces rêveurs pour qui la philosophie l'emporte sur les réalités.

Et pourtant, cette assemblée de sénateurs aux humeurs parfois râpeuses comme un imparfait du subjonctif n'a pas failli. Après le président de la République, après l'Assemblée nationale, après l'ultime bataille de M. Badinter, le Sénat a choisi d'être digne.

Comme quoi, en matière électorale, sondages ou pas, impression ou non, il faut se garder des pronostics. Plus encore, lorsque est en cause un problème politique d'une nature si élevée qu'on le nomme problème de conscience, problème dont la solution ne peut intervenir qu'en termes d'indépendance. Celle-ci a joué en faveur de l'abolition, aussi fortes qu'aient été les pressions des partisans du maintien, qui avaient perdu tout espoir du côté des députés.

Pourtant, même celui qui l'a souhaitée le plus restera longtemps interdit de la promptitude du résultat et de sa netteté : M. Robert Badinter, qui éprouvera peut-être de la sorte que la conviction, la sincérité, la peur d'échouer dans une grande querelle, ne perdent rien d'être formulées avec réserve plutôt qu'en s'aidant de l'effet. La pédagogie douce a aussi ses vertus.

Il demeure que M. Badinter vient de passer à l'histoire, et que, sur ce point, le bénéfice lui en revient d'abord et qu'il n'est pas usurpé. Il aurait lieu d'en ressentir de l'apaisement autant qu'une juste fierté.

Ce double vote qui vient d'intervenir, massif dans un cas, incontestable dans l'autre, émane de deux Assemblées que tout sépare : la sensibilité politique, le mode d'élection, la moyenne d'âge, les habitudes, les professions en dehors du Parlement ; jusqu'au ton employé par M. Badinter pour emporter leur conviction, et jusqu'aux sentiments qu'on prêtait avant les débats à l'une et à l'autre Assemblée sur le bien-fondé de la peine de mort.

Cela ne signifie pas que l'opinion qui serait celle des Français sur ce point ait changé du jour au lendemain. Mais cela signifie qu'il peut en être ainsi si des mesures sont adoptées et appliquées pour rassurer une nation qui, à tort ou à raison, est minée par la peur ; qu'il peut en être ainsi si une pédagogie est mise en œuvre pour expliquer ces mesures, pour faire comprendre que la peine de mort était, en tout état de cause, hors jeu pour mettre un terme aux petits vols, aux agressions, aux dégradations qui font tout le tissu de cette peur.

Ce double vote peut donc être la victoire de l'intelligence autant que d'une majorité, si les pouvoirs publics s'y appliquent, et si les partisans de la peine de mort consentent à se trouver un thème d'action moins douteux que celui qui vient, enfin, de leur glisser des mains.

PHILIPPE BOUCHER.

Le Monde DIMANCHE

Au sommaire du prochain numéro :

RETRAITÉS : L'ENFER C'EST L'AUTRE

Un beau jour, on se retrouve face à face, 24 heures sur 24. La retraite n'est pas toujours bien vécue dans les couples.

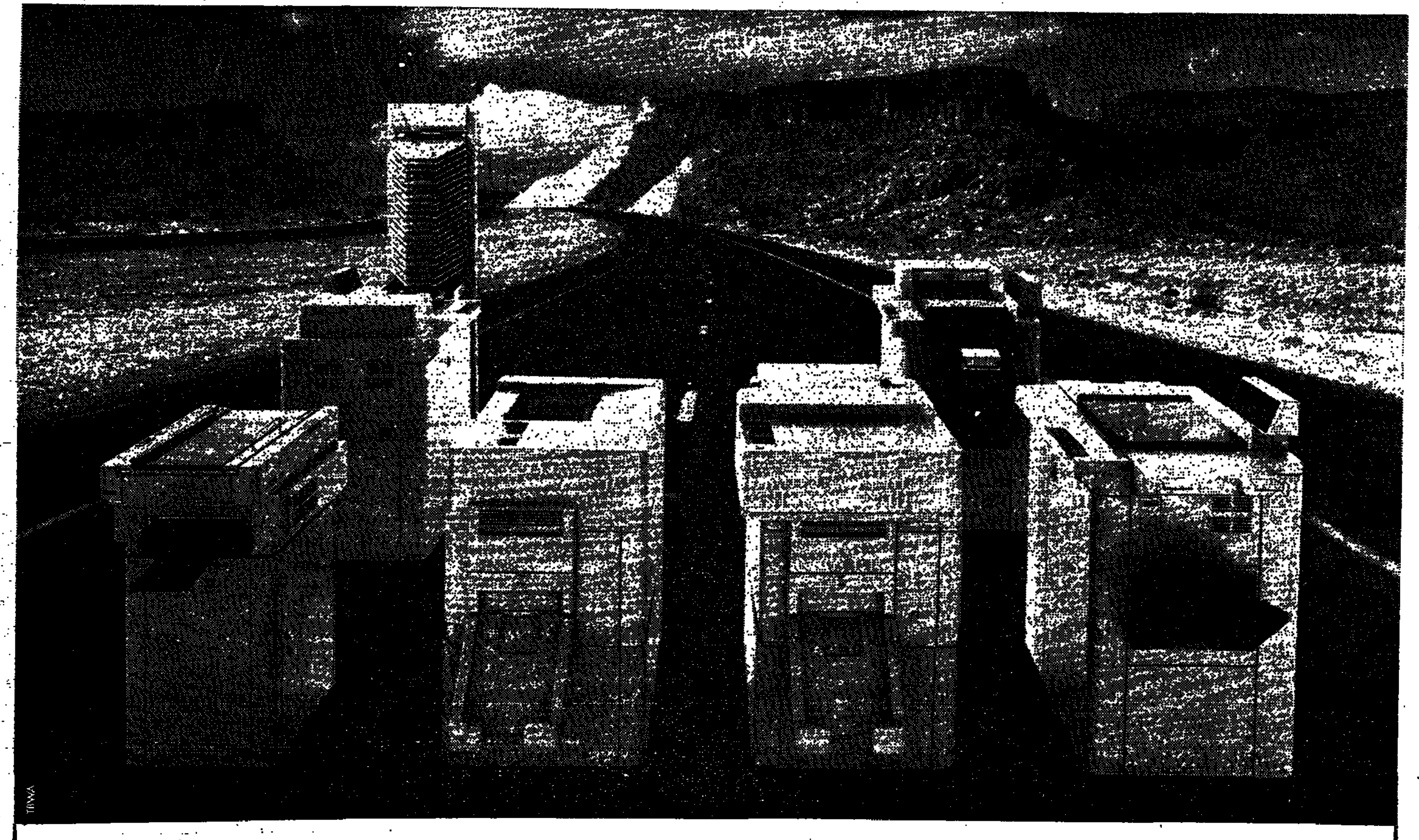
Enquête de Liliane Delwasse

TERMITES EN FOLIE

Ils hantent nos sols, nos maisons et nos imaginations. Les victimes naviguent entre silence et panique.

Enquête de Pierre Audibert





POLITIQUE

Le Sénat repousse le projet de réforme des conseils d'université

Le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, a défendu, avec force, mercredi 30 septembre, son projet portant notamment « abrogation de la loi du 21 juillet 1980 sur les universités », dite « loi Sauvage », du nom du sénateur centriste qui en était l'inspirateur. Mais le Sénat, conduit par ce dernier et par la majorité de la commission des affaires culturelles, a rétabli, par 183 voix contre 108 (P.C., P.S., M.A.G.) l'essentiel des dispositions que le gouvernement voulait abroger. S'exprimant au nom de la majorité sénatoriale, M. Séramy (Union centriste, Seine-et-Marne) a déclaré, avant le scrutin sur l'ensemble : « Le Sénat ne saurait passer sous les Fourches Caudines (...). Nous prenons date et le pays jugera. »

La tâche la plus urgente des universités, déclare M. Savary, dès l'ouverture de la discussion, est d'élever le niveau culturel de la nation. Elles doivent aussi être un élément de notre rayonnement dans le monde. Pourquoi, s'interroge le ministre, abroger la loi du 21 juillet 1980, dite « loi sauvage », qui tendait à restaurer les vieilles facultés d'avant 1968 ? Il répond en indiquant que cette mesure est la condition d'une réforme globale du statut des établissements d'enseignement supérieur à l'automne 1982. Quant à la loi Sauvage, sa disposition la plus condamnable, selon lui, est d'avoir négligé le rôle des maîtres assistants.

« Si vous adoptez le projet du gouvernement, déclare M. Savary, *la loi Sauvage sera abrogée ; ses modifications statutaires disparaissant et les statuts antérieurs rentrant en vigueur ; il sera mis fin aux mandats de ceux qui auront été élus sur ce fondement. Un seul problème se pose : celui du « quorum étudiant ». Les rédacteurs de la loi de 1968 n'avaient pas pensé au système de réduction du nombre des représentants étudiants en fonction de l'absentéisme. Nous ne reviendrons pas au quorum de 60 % établi en 1960. Nous vous demandons d'abolir le quorum pour donner une chance à la participation étudiante. Cette suppression aura, d'ailleurs, un caractère expérimental. S'il apparaît que les étudiants ne veulent délibérément pas voter, le bon sens conduira à ne pas leur accorder un pourcentage plus élevé de sièges que leur taux de participation électorale. »*

M. SAVARY : rétablir une situation compromise

M. Habert (non inscrit, Français de l'étranger), rapporteur de la commission des affaires culturelles, demande au Sénat de rétablir un quorum de 25 % pour les étudiants. Supprimer ce quorum, estime-t-il, n'augmentera pas la participation au vote et favorisera le blocage des conseils par des minorités. Il propose d'abaisser de 50 % à 35-45 % le nombre de sièges réservés aux professeurs d'université (maîtres assistants : 15 à 25 % ; assistants, 5 à 10 % ; étudiants, 15 % ; personnel, 5 % ; personnalités extérieures, 10 %). La commission demande, enfin, que les présidents d'université élus après le 1er juillet 1980 restent en fonction jusqu'à la réforme globale annoncée.

« Tout se passe, affirme M. Miroudot (R.I., Haute-Saône), vice-président de la commission des affaires culturelles, *comme si par une sorte de Yalta intérieur, le gouvernement abandonnait purement et simplement l'université à certains groupes d'extrême gauche. »*

M. Jean Sauvage (union centriste, Maine-et-Loire) s'élève contre l'abrogation des dispositions de la loi qui porte son nom, et proteste contre le « limogeage » des présidents d'université.

M. Alain Savary, qui a été mis en cause par plusieurs sénateurs de l'ancienne majorité pour la « hâte » avec laquelle il a soumis le projet au Parlement, réplique : *« Si ce gouvernement a agi vite, ce n'est pas en application de quelque Yalta intérieur, ni pour tenir seulement des promesses électorales, mais bien pour permettre que la rentrée universitaire se passe dans les meilleures conditions (...). S'agissant du destin des présidents d'université, notre souci a été de ne pas compromettre le fonctionnement des universités en laissant un décalage entre des présidents élus dans un contexte et des présidents élus dans un autre ; il n'y a là aucun jugement de valeur à l'égard des uns ou des autres. S'il est exact que de nouveaux recteurs ont été nommés, je dois relever vivement l'assimilation que M. Sauvage a faite de ces mesures avec celles du régime de Vichy : une telle comparaison est inacceptable. (...) »*

« Il n'y a dans ce projet, conclut le ministre de l'éducation nationale, *aucun désir de revanche mais le souci de rétablir une situation compromise. Je n'accepterai donc pas des amendements qui remettent en cause l'esprit du texte. »*

Contre l'avis du gouvernement, le Sénat adopte néanmoins plusieurs modifications présentées par M. Habert au nom de la commission.

Par 190 voix contre 105, il vote un amendement qui fixe la composition des conseils d'université : les professeurs se voient attribués 35 % à 45 % des sièges.

D'autre part, par 189 voix contre 103, le quorum pour l'attribution des sièges est fixé à 25 % des électeurs inscrits, comme l'avait prévu la loi de juillet 1980. Enfin, les présidents d'université et directeurs d'U.E.R. élus après le 1er juillet 1980 et « congédiés », seraient maintenus en fonctions.

A. G.

● *M. Pierre Mauroy* a adressé un télégramme au maire de Carmaux et à la fédération socialiste du Tarn après la destruction dans la nuit du 29 au 30 septembre de la statue de Jean Jaurès, *« symbole*, écrit-il, *d'une action passionnée pour la paix et d'une fidélité sans faille au socialisme. »* Le premier ministre prononcera, dimanche 4 octobre, un discours sur Jean Jaurès à l'université populaire de Lille.

Le revirement

Bien qu'il ait précisé qu'il n'intervenait pas dans le débat *« comme le père d'un enfant qui voudrait le sauver à tout prix »*, M. Jean Sauvage (Union centriste, Maine-et-Loire) a tout fait pour défendre la loi qu'il avait proposée au Sénat le 20 juin 1980. Reprochant au ministre de l'éducation nationale sa précipitation et sa hâte, il s'est inquiété de la volonté de ce dernier, selon lui *« essentiellement politique »*. M. Sauvage semble oublier, quinze mois après l'adoption de la loi qui porte son nom, que son projet avait peut-être été, lui aussi, dicté par des arrière-pensées politiques.

Le même sénateur refusait, en juin 1980, de prendre en considération une proposition de M. Henri Caillavet (Gauche démocratique, Lot-et-Garonne) tendant à réduire de 50 % à 45 % la représentation des professeurs de rang magistral dans les conseils d'université. Il est vrai qu'à cette époque M. Sauvage suivait la volonté de Mme Alice Saunier-Seïté, alors ministre des universités, qui repoussait cet amendement *« sans autre explication »* (le *Monde* du 25 juin 1980)

Mais aujourd'hui, comment expliquer le ralliement du sénateur de Maine-et-Loire à cette même proposition ? Selon M. Jacques Habert (N.I., Français de l'étranger), rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, il fallait *« adapter les dispositions de 1980 aux réalités actuelles, en tenant compte, notamment, des critiques qu'avait suscitées, de la part des professeurs eux-mêmes, le pourcentage élevé qui leur était accordé (50 %) »*. Étrange revirement. A moins que tous ces débats sur l'abrogation de la loi Sauvage ne soient qu'une opération politique. Les membres de la majorité de la Haute Assemblée ont choisi, lors de cette séance, de signifier leur désaccord avec le gouvernement. Certes, ils n'ont pas voulu opposer la question préalable car, selon l'un d'entre eux, *« la rigidité n'a pas cours dans cette enceinte »*, mais, néanmoins, ils ont manifesté leur désaccord avec le texte présenté par le ministre de l'éducation nationale.

Sensibles aux appels du Syndicat autonome ou à ceux de l'Union nationale inter-universitaire (UNI), organisations proches de l'ancienne majorité, les sénateurs ont dit non au retour à la répartition des sièges dans les conseils telle qu'elle était fixée par la loi de 1968. Ils ont dit non aussi à la suppression du quorum pour les étudiants, proposant, à l'inverse, de l'étendre aux autres collèges. Ils se sont, enfin, opposés au souhait du ministre de mettre fin au mandat des présidents d'université élus après l'adoption de la loi Sauvage.

Comme l'a expliqué M. Marc Bœuf (P.S., Gironde), les dispositions du projet de loi présenté par le gouvernement ont été *« gravement altérées »*, pour ne pas dire qu'elles sont *« en contradiction absolue »* avec ce projet, selon les propos d'un sénateur communiste. Première épreuve de force entre le gouvernement et la Haute Assemblée sur un sujet certes moins important que la politique budgétaire ou les nationalisations, ce conflit marque la volonté de l'ancienne majorité de prendre date en attendant *« que le pays juge »*.

SERGE BOLLOCH.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par arrêt du 15 juin 1981, la Cour d'Appel de Paris 1° Chambre a condamné la Société Cogedipresse éditrice de Paris Match, à verser à chacune des personnes ci-après la somme de 10 000 francs à titre de dommages-intérêts.
Thérèse Michielsen veuve Brel, Chantal Brel épouse Camerman, France et Isabelle Brel, héritières de Jacques Brel, et Maddly Bamy, en raison des atteintes à la vie privée et de violations du droit à l'image contenues dans le numéro 1524 daté 11 août 1978. »



DÉFENSE

LE GÉNÉRAL BOONE REÇOIT SA CINQUIÈME ÉTOILE

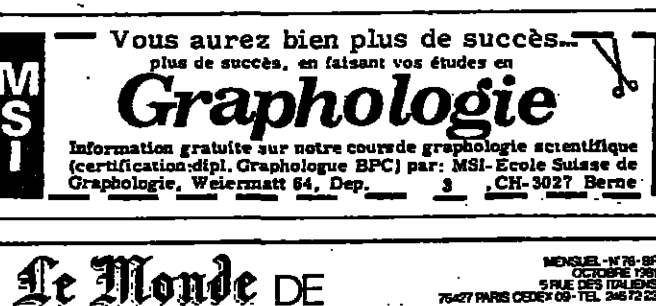
Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 30 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● *Terre.* — Est élevé à l'appellation et au rang de général d'armée, le général de corps d'armée Wilfrid Boone-Arbod Borssat de Lapérousse, commandant la cinquième région militaire et gouverneur militaire de Lyon.

Sont nommés : adjoint au directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique et du Centre des hautes études militaires, le général de division Alain Bizard ; chef de la mission militaire française auprès du comité militaire du Conseil atlantique-nord, le général de division Olivier Le Taillandier de Gabory.

● *Armement.* — Est maintenu comme contrôleur général des armées en mission extraordinaire jusqu'au 12 février 1983, l'ingénieur général de première classe André Jouffret.

● *Une quinzaine d'insoumis* ont distribué sans incident, ce jeudi 1er octobre, de 10 à 11 heures, leur journal *Avis de recherche* devant la caserne Dupleix, à Paris (15e). Ils entendaient ainsi protester contre l'interdiction de diffusion de leur publication dans les casernes.





Le Monde

régions

Ile-de-France

La ville de Versailles projette de construire un cimetière souterrain de six niveaux

« La mort était hier au centre de la vie comme le cimetière au centre du village. Mais, aujourd'hui, la mort recule », a écrit le professeur Jean Fourastié. Pourtant, la mort reste un problème de premier ordre pour ceux qui ont la charge de gérer la cité. La cherté et la rareté du sol dans ou à proximité immédiate de la ville conduit à des solutions qui, demain, pourraient voir l'installation des cimetières à 40 ou 50, voire 100 kilomètres des centres urbains. Pour résoudre ce problème, la ville de Versailles envisage de créer, dans le périmètre d'un cimetière existant, une immense nécropole semi-enterrée de six étages et d'une capacité de quinze mille sarcophages. Presque un parking souterrain dont le dédale conduirait à des alignements d'alvéoles en béton destinés à recevoir les cercueils...

« La principale difficulté réside dans le changement des mœurs et des mentalités, note M. André Damien (C.D.S.), maire de Versailles. *Il faut sans doute pour cela un peu de temps et l'aide des guides spirituels, mais je veux y parvenir. »*

Auteur d'un rapport détaillé sur le sujet, le directeur général des services techniques de la ville, M. André Leclerc, estime qu'il n'est plus possible aujourd'hui de concevoir en milieu urbain un cimetière traditionnel. *« Pour faire admettre la nécropole, il faut*, affirme-t-il, *décomposer la surface construite, très grande, en volumes aux proportions humaines et psychologiquement rassurantes. Le volume des alvéoles de la nécropole de Versailles sera comparable à celui des chapelles, auxquelles les visiteurs sont déjà habituée. De même, pour éviter toute impression de claustrophobie, la circulation dans la nécropole s'effectuera grâce à des travées débouchant sur la lumière. »*

Au cours des cinq dernières années, huit cents inhumations ont eu lieu en moyenne chaque année à Versailles. Or, les quatre cimetières sont trop exigus. Dans dix ou douze ans, ils seront entièrement saturés. Edifiée dans l'actuel cimetière des Gonards, à proximité de la forêt domaniale, la future nécropole de Versailles aura entre quatorze mille et dix-sept mille cinq cents places et quelque trois mille quatre cents urnes. Le bâtiment alvéolaire disposera d'un système de climatisation perfectionné qui renouvellera l'air selon l'affluence, tout en maintenant une température différente selon les secteurs : sarcophages, chapelles, travées de circulation.

4 400 francs par corps

Les sarcophages seront vendus par concession à cinq, trente ou quatre-vingt-dix-neuf ans. La construction de la nécropole, qui ne sera pas réalisée par tranches, pour éviter qu'elle ne ressemble à un interminable chantier, coûtera 50 millions de francs et pourrait être financée par la ville ou un syndicat intercommunal. Le prix de revient par corps est estimé à 4 400 F, mais, note M. Leclerc, *« la personne achetant une concession n'aura à supporter ni les frais de terrassement ni les frais de monument funéraire que l'on connaît dans les cimetières traditionnels »*.

Voulue par les élus, la nécropole de Versailles attendra peut-être plusieurs années avant d'être construite même si son principal atout est de permettre une « inhumation » des corps dans la ville même.

DAMIEN RÉGIS.

● PRECISION. — Après notre article intitulé « Un conseil régional fantasmagorique » (*le Monde* du 1er octobre), précisons que ce n'est pas à Rillieux-la-Pape que siège le conseil régional Rhône-Alpes, mais à Charbonnières.

LES ARTISTES « OCCUPENT » LA CITÉ FLEURIE.

Les artistes de la Cité fleurie, boulevard Arago, dans le treizième arrondissement de Paris, qu'ils soient squatters ou locataires en titre, veulent que l'ensemble des trente pavillons soient de véritables « outils de travail ». C'est pourquoi leur association a fait « occuper » par un couple de peintres un logement devenu vacant. La société Sigestra, propriétaire depuis un an de l'ensemble a requis la police, qui est venue sur place mais n'a pas procédé à l'expulsion, puisqu'aucune décision de justice n'est encore rendue.

Il s'agit de l'un des huit logements mis en vente par le propriétaire au mois de juillet dernier (*le Monde* daté 2-3 août). Le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Roger Quilliot, avait à l'époque suggéré qu'ils soient achetés par un organisme H.L.M. pour être loués à des artistes, conformément aux promesses des élus socialistes. Mais la Ville de Paris a estimé que le prix demandé était trop élevé et n'a pas exercé son droit de préemption.

On apprend qu'un accord a été conclu entre la Ville et le ministère de l'urbanisme et du logement, qui a publié jeudi 1er octobre un communiqué. La collectivité ayant renoncé à préempter les huit logements mis en vente en août et cinq autres sur lesquels portent des promesses de vente, l'accord prévoit que les dix-sept logements restants seront acquis, si possible à l'amiable, par la ville, et confiés à une société d'H.L.M. (sans doute Pax et Progrès) pour être réhabilités et loués à des artistes.

RÉHABILITATION IMMOBILIÈRE A LA COURNEUVE.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a visité, le 23 septembre, le grand ensemble dénommé Les 4 000, à La Courneuve, sur l'invitation du maire de la ville, M. James Marson, sénateur communiste de la Seine-Saint-Denis.

Le ministre a rencontré les représentants des locataires et participé à une séance de travail à la mairie. Un communiqué du ministère précise la « *volonté* » de M. Quilliot *« d'entreprendre une politique ambitieuse d'amélioration des quartiers dégradés, dans les centres villes comme en périphérie »* et de *« rompre avec l'attentisme du gouvernement précédent »*.

Les bâtiments de La Courneuve (4 000 logements répartis dans 35 immeubles sur un terrain de 37 hectares) appartiennent à l'Office d'H.L.M. de la Ville de Paris. La population logée dans ces immeubles, dont la plupart ont quinze étages, représente 43 % des habitants de la commune. Plus de 17 % des familles sont étrangères et plus de la moitié des chefs de famille sont ouvriers ; 5 % des locataires ont des dettes de loyer de plus de 10 000 francs.

Plusieurs scénarios d'amélioration de cet ensemble immobilier sont à l'étude : remise en état et isolation thermique (environ 50 000 francs par logement); réhabilitation, transformation de certains appartements et réorganisation du quartier (100 0000 F par logement); restructuration plus ambitieuse comprenant la démolition, à terme, de 1 400 logements, et des constructions nouvelles.

FAITS ET PROJETS

SÈTE, CAPITALE DE LA FORMATION MARITIME.

Pour la première fois, la France vient d'organiser le séminaire « Trainmar » sur la formation maritime, qui s'adresse à des cadres des pays en voie de développement. Près de soixante-dix participants représentant trente-deux pays, essentiellement d'Afrique et d'Asie, se sont réunis à Sète, septième port français par le tonnage, jusqu'au 30 septembre.

L'organisation des stages a été assurée par la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). L'objectif est de mettre en place l'infrastructure qui permettra aux pays en voie de développement d'organiser eux-mêmes ultérieurement des cours modernes de formation portuaire et maritime.

Outre Sète, trois autres sessions ont eu lieu, ou auront lieu, à Bombay (Inde), Mombasse (Kenya) et Abidjan (Côte-d'Ivoire). Elles portent sur les opérations portuaires, la gestion des flottes conteneurisées, la législation commerciale et maritime pour les agents maritimes.

En ouvrant les travaux, M. Claude Bonfils, président de la chambre de commerce et d'industrie de Sète, qui gère le port, a précisé que l'un des souhaits de son établissement consulaire était précisément de développer les liaisons maritimes entre Sète et les pays en voie de développement. — *(Corresp.)*

JUMELAGE DE TROIS CHAMBRES DES MÉTIERS.

Pour la première fois en France, un jumelage à trois a été réalisé entre les chambres des métiers de la Haute-Loire, de la Mayenne et de l'île de la Réunion. Ce dernier organisme, de création plus récente, éprouvait le besoin d'organiser et de renforcer ses structures de formation et avait demandé à l'assemblée permanente des chambres des métiers de lui signaler des compagnies consulaires, en métropole, pour assurer la formation de ses cadres. L'organisme national désignait alors deux départements qui s'étaient fait remarquer pour leurs réalisations dans l'artisanat rural : la Haute-Loire et la Mayenne.

Une délégation de la chambre des métiers de l'île de la Réunion, conduite par son président, M. Maillot, s'est rendue successivement à Laval et au Puy pour signer une charte visant à créer des liens permanents entre ces trois chambres des métiers. Selon ce texte, elles *« s'engagent à favoriser dans le plus grand nombre de domaines possibles les échanges entre leurs ressortissants qui œuvrent dans les mêmes métiers avec des matériaux similaires »*.

Déjà six artisans réunionnais travaillent dans des entreprises traitant le bois en Haute-Loire et sept autres dans des entreprises du bâtiment de la Mayenne.

La collaboration va continuer par l'accueil en Haute-Loire et dans la Mayenne d'apprentis réunionnais sous contrat. — *(Corresp.)*

AIR INTER VICTIME DU T.G.V.

Air Inter s'attend à perdre *« 47 % du trafic aérien entre Paris et Lyon à cause du T.G.V., cette remarquable innovation technologique due à la S.N.C.F. »*, a indiqué, le 30 septembre, à Strasbourg, le président d'Air Inter, M. Robert Vergnaud, au cours de la réunion semestrielle de l'Association internationale des transporteurs aériens.

Face à la concurrence du train, Air Inter n'a pas *« l'intention de galvauder ses tarifs »*, a affirmé, pour sa part, M. Houis, directeur commercial de la compagnie. Les responsables d'Air Inter souhaitent que le maximum de liaisons se fasse au moyen de l'Airbus, économe en kérosène.

La direction commerciale de la société escompte un trafic d'environ huit millions six cent vingt mille passagers payants pour l'année, soit une augmentation de 11,2 % par rapport à 1980.

Le Monde

société

DANS UN RAPPORT AU PREMIER MINISTRE SUR L'INSERTION

M. Bertrand Schwartz propose un contrat : des obligations pour l'État, la société et les jeunes

M. Bertrand Schwartz, professeur à l'université Paris-IX Dauphine, vient de remettre à M. Pierre Mauroy, à sa demande, un rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. « L'entrée des jeunes dans la vie active, après la fin de la scolarité, est devenue, pour beaucoup d'entre eux, une véritable course d'obstacles et une période d'incertitude et de déstabilisation », écrivait le 10 juin le premier ministre à M. Schwartz en lui confiant cette mission. M. Mauroy précisait que ces propositions devraient pouvoir « être traduites en dispositions législatives, réglementaires, financières et pédagogiques ».

Le rapport fera l'objet d'un examen interministériel. Les mesures qui pourraient être retenues seraient soumises au conseil des ministres, en novembre.

Eliminés par l'école, indésirables sur le marché de l'emploi, victimes d'une accumulation d'échecs, trois cent mille jeunes de seize à vingt et un ans vivent en marge d'une société qui, dans le meilleur des cas, n'est capable que de les assister. Les statistiques sont éloquentes : alors que les actifs sont trop souvent à cet âge — du moins pour les moins qualifiés — des travailleurs de seconde zone, plus de six cent mille jeunes de seize à vingt et un ans sont chômeurs.

Un tiers d'entre eux n'ont aucune qualification, et la proportion de demandeurs d'emploi atteint 60 % chez les jeunes filles. La violence, la déliquance, font tache d'huile : soixante-dix mille jeunes ont affaire à la justice chaque année, et le nombre des emprisonnements à cet âge a augmenté de 40 % en trois ans.

Assurer à tous les jeunes une qualification entre seize et dix-huit ans, leur donner les moyens d'une réelle insertion professionnelle, mais aussi sociale, tels sont les objectifs de la mission dirigée par M. Schwartz. Le rapport de ce dernier fourmille d'idées nouvelles, fruit d'expériences menées par un homme animé durant toute sa carrière par la volonté d'en finir avec les inégalités les plus choquantes. Ses propositions sont multiples et en tous genres : solutions structurelles et conjoncturelles, pour les exclus d'abord, pour tous ensuite, applicables dans l'urgence ou dans un avenir laissé au gré des politiques. Centrées sur la formation, sur l'entreprise et la vie dans la cité, toutes les propositions sont inspirées du même souci de responsabiliser les jeunes, d'en faire les agents du changement. Pour eux-mêmes comme pour le reste de la société.

En cinq lignes qui se détachent seules sur la dernière page du rapport, M. Bertrand Schwartz met en relief l'essentiel : « Rien ne se fera sans les jeunes. C'est pourquoi cette politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse. C'est à eux qu'il revient de donner à l'ensemble des forces sociales concernées des raisons de s'acharner à construire les nouvelles voies. »

C. A.

Une qualification pour tous à dix-huit ans

Pour les jeunes de seize à dix-huit ans qui renoncent aux études longues, le rapport propose un objectif au gouvernement : *« Offrir à tous la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle et sociale. »* Cette qualification sera préparée *« au sein du service public de l'éducation nationale »*. A court terme, l'objectif est de former les deux cent mille jeunes qui, chaque année, sortent du système éducatif sans qualification professionnelle et qui forment *« le noyau dur du chômage »*.

A plus long terme, l'objectif est de *« rompre délibérément avec les politiques malthusiennes en matière de qualification professionnelle et d'innover en matière de qualification sociale »*. Il faut donc à la fois procéder à *« une véritable revalorisation des cultures techniques »* (en particulier électronique, informatique, télématique, techniques biologiques et énergétiques, etc.) et *« préparer les jeunes à l'exercice de leurs responsabilités de citoyen et de travailleur »*.

Le rapport insiste sur cette *« qualification sociale »* qui, prenant en compte les capacités personnelles et les compétences acquises dans la vie extra-scolaire, doit permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie et de s'insérer non plus dans une *« système unidimensionnel »* de production mais dans la société tout entière.

En cas de succès de cette tentative, *« on pourra examiner la pertinence d'une obligation de formation pour tous et jusqu'à dix-huit ans »*. De même, il faut envisager — à terme — la mise en place d'un « système unifié », car la concurrence des catégories et des filières renforce les inégalités.

Une véritable alternance

Le rapport souhaite que l'on en revienne à une alternance formation-production instituée comme système éducatif et non plus comme *« transfert de la responsabilité de la formation des jeunes au profit des entreprises »*. Il demande donc l'abrogation de la loi actuelle sur les formations alternées. Pour que l'alternance école/entreprise soit profitable aux jeunes en formation, il faut un meilleur suivi pédagogique des stages, donc la création dans les entreprises de postes de formation (par entreprise, on doit entendre toutes les branches qui concourent à l'activité économique et sociale, y compris l'administration, les collectivités locales et les associations du secteur sanitaire et social). Dans les régions peu industrialisées, il est envisagé de créer des *« ateliers scolaires »* au sein du système éducatif.

M. Schwartz, pour en finir avec le « tout ou rien » qui est de règle en matière de diplômes, propose une généralisation des « unités capitalisables » afin de ne pas gâcher l'acquis scolaire de ceux qui abandonnent en cours de route. *« Un double système de validation sera mis en place : des mesures pédagogiques des acquis et un contrôle formel par épreuve,* poursuit le rapport. *Les résultats de la double validation sont enregistrés dans une mémoire et sur un livret que garde le jeune. »*

Autre innovation proposée : l'élaboration, en accord avec l'intéressé, d'un projet individualisé de formation qui déboucherait sur un *« contrat de qualification professionnelle et sociale »*. En échange de ce contrat, le jeune bénéficierait du statut de « stagiaire de la formation professionnelle » qui lui donnerait droit à une rémunération minime équivalant à 10 % du SMIC, versée par l'Etat, et, le cas échéant, une rétribution versée par l'entreprise.

Toutes ces mesures supposent, dans l'immédiat, la création de « missions locales d'animation » chargées d'entrer en relation avec les jeunes exclus pour établir avec eux un « consensus personnalisé » et les mettre en rapport avec des entreprises pour accomplir leur « plan de formation ». Il faudrait en moyenne une mission pour cent mille habitants, soit environ pour trois cent cinquante « exclus » ; chaque mission fonctionnerait avec des personnels « mis à disposition ».

On s'efforcera, en même temps, de « développer l'apprentissage » — revu et corrigé, — d'inciter les jeunes à s'inscrire dans un lycée d'enseignement professionnel (LEP), d'y rester moyennant certaines compensations financières et d'assurer « le droit au retour dans le système éducatif » à ceux qui auraient commencé à travailler. Les apprentis, formés par des artisans sous contrat avec l'éducation nationale, bénéficieraient eux aussi du salaire de 10 % du SMIC s'ils ont signé un contrat de qualification. Les P.M.E. embauchant des apprentis seraient financièrement avantagées, cependant que l'on supprimerait toute aide à l'embauche « plein temps » de jeunes entre seize et dix-huit ans. Enfin, la taxe d'apprentissage serait affectée exclusivement « à l'enseignement technologique de base rénové », selon un système de péréquation entre les départements.

UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

[Les propositions pour la résorption du chômage des seize-dix-huit ans ne surprendront pas. Elles reprennent, en effet, plusieurs initiatives du gouvernement précédent, comme la revalorisation des enseignements technologiques, les diplômes par unités capitalisables et le principe de l'alternance entre l'école et l'entreprise — au sens large. Rien de ce qui existe actuellement n'est complètement supprimé. On suggère seulement des améliorations, des infléchissements dans un sens « plus social » et on n'envisage la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans qu'à terme, sous réserve que les mesures « conjoncturelles » prises pour résorber le chômage des seize-dix-huit ans s'avèrent efficaces.

Une innovation mérite toutefois d'être remarquée : la notion de « qualification sociale ». Le gouvernement précédent misait exclusivement sur la qualification professionnelle, c'est-à-dire la formation technologique ouvrant les portes de l'entreprise industrielle — si possible de pointe — au risque de laisser pour compte tous ceux — ils sont nombreux — qui ne trouvent pas leur place dans une société productiviste et obsédée par la concurrence.

Beaucoup de jeunes, en effet, possèdent des talents qui ne sont pas pris en compte par le système scolaire, surtout dans les filières techniques réputées inférieures. L'imagination, la générosité, l'humour ne comptent pour rien dans le cursus d'un élève de LEP alors que ces qualités peuvent être d'une grande utilité sociale dans la vie professionnelle. Les qualités d'animateur, le goût pour la musique ou la bande dessinée, la connaissance d'une langue étrangère (chez les immigrés) peuvent légitimement être capitalisées avec des acquis scolaires et donner ainsi un passeport reconnu pour la vie active.

En proposant des mesures dans ce sens, le rapport Schwartz jette les bases d'un nouveau « contrat social » entre les jeunes et la société qui doit les accueillir. Ce n'est certainement pas la panacée pour l'insertion professionnelle des « exclus », mais c'est la reconnaissance d'un droit. Le droit pour chacun, quels que soient ses talents et le niveau de sa formation, de participer activement à la vie sociale de son pays.]

L'ESPOIR ET L'IRRÉPARABLE

Tout au long de son rapport particulièrement riche et au fait des réalités, c'est un « message d'espoir » que délivre M. Bertrand Schwartz aux jeunes... et aux moins jeunes. Espoir d'une évolution, d'une révolution. Certains y verront sans doute trop d'audace et souhaiteront voir ce document finir, comme beaucoup d'autres, au fond d'un tiroir.

Les temps ne sont pas si loin où la Fédération de l'éducation nationale (FEN) contraignait le précédent gouvernement à mettre en œuvre un système de formation professionnelle par alternance pour les jeunes sous statut scolaire. La proposition de M. Schwartz en ce sens relancera-t-elle une nouvelle guerre entre la FEN et le gouvernement, d'une part, entre les ministères, d'autre part ? Quelques-uns d'entre eux sont concernés par les propositions. M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, a déjà fait quelques avancées sur un terrain dont la frontière avec l'éducation nationale est toujours aussi floue. M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, a eu l'occasion de se prononcer en faveur de l'alternance entre l'emploi et la formation. M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, tient à préserver le consensus avec tous ses partenaires. Alors même qu'au-delà de la formation professionnelle tout le système éducatif est en question.

Tout en s'interdisant de déborder sur ce domaine, M. Bertrand Schwartz ne peut éviter de souligner que « *les effets escomptés de mesures limitées à cette tranche d'âge seraient illusoires si la situation en amont ne se modifiait pas. C'est d'un ensemble qu'il s'agit : la rénovation des enseignements technologiques est indissociable d'une action d'amélioration du fonctionnement et du rendement du système éducatif obligatoire* ». Y aurait-il d'ailleurs autant d'exclus si cette période de la scolarité remplissait mieux sa mission ? C'est une affaire que le gouvernement et le ministre de l'éducation nationale devront traiter, reconnaît-on dans l'entourage du premier ministre. Mais cela prend du temps. Et si, comme au ministère de l'éducation nationale, on reconnaît la qualité du travail de la mission Schwartz, on insiste surtout sur son caractère prospectif.

Il ne serait certes pas réaliste de s'attendre que le gouvernement retienne toutes les mesures préconisées. Mais l'affirmation, à partir d'un nombre significatif d'entre elles, d'une volonté politique claire en faveur des jeunes — concrétisation des souhaits du président de la République lors de sa conférence de presse — serait bienvenue. Même si elle comporte des risques. Investir dans l'enfance et la jeunesse, et pas seulement financièrement, n'est-il pas, en définitive, plus rentable que de tenter de réparer plus tard l'irréparable ?

CATHERINE ARDITTI.

Une adaptation du service national

Refusant de se prononcer sur la durée du service national, le rapport voudrait *« nourrir le débat »* sur son contenu. Si *« les jeunes comprennent mal à quoi « sert » le service national »*, ce serait *« la conséquence de la politique menée par le passé, qui s'est caractérisée par un refus de l'adaptation du service national aux conditions de vie actuelles et à l'évolution des mœurs et des comportements »*.

L'objectif premier est que cette *« période-clé dans le processus d'insertion des jeunes (...) joue un rôle efficace en matière de formation générale et professionnelle »*. Partant du principe que les savoir et savoir-faire nécessaires à l'exercice des fonctions militaires sont souvent les mêmes que ceux de la vie civile, le rapport refuse une formation militaire centrée sur la répétition : *« La formation aux automatismes n'est pas exclusive de celle de l'autonomie. »* L'armée devrait donc valoriser les pratiques professionnelles déjà acquises par les jeunes et leur permettre d'en acquérir d'autres, les « spécialités militaires » étant reconnues et intégrées au système d'unités capitalisables. Cette orientation concernerait en premier lieu les jeunes les plus défavorisés, qui, sous les drapeaux, devraient bénéficier *« de mesures de discrimination positives »* (cours de rattrapage, stages de formation). Le retour à la vie civile devrait être facilité par l'amélioration des liaisons entre l'armée et l'ANPE, ainsi que l'AFPA, les permissions en fin de service pour recherche d'emploi étant d'autre part augmentées.

Au-delà de l'insertion strictement professionnelle, le service national devrait enfin favoriser l'insertion sociale des jeunes. De deux manières : en les considérant *« comme des citoyens à part entière »*, ce qui suppose *« une actualisation du règlement de discipline générale »* (créer des structures de dialogue, garantir les droits et libertés essentiels, offrir aux appelés des conditions de vie décentes, apporter des compensations aux *« sujétions exceptionnelles »* du service national, en faisant de l'armée *« une école de la solidarité »*, ce qui entraînerait une formation des appelés les moins scolarisés par les plus scolarisés et le développement des missions civiles d'intérêt général.

Le rapport note que *« de nombreux jeunes sont sensibles »* à l'objection de conscience, suggère une rénovation de la commission armée-jeunesse et la rédaction d'un Livre blanc sur la question. Il se prononce contre un service national féminin obligatoire, mais demande qu'on ne relègue pas les candidates volontaires *« à des postes dits féminins »*.

Un renforcement des chances d'accès à l'emploi

Pour *« renforcer les chances d'accès des jeunes de dix-huit-vingt et un ans à l'activité économique et sociale »*, le rapport Schwartz fixe *« trois grands objectifs »*, en tenant compte du *« développement des technologies [qui] va surtout porter sur la micro-électronique »* et en préconisant *« [illegible] politique structurelle »*, et non plus conjoncturelle, comme les pactes pour l'emploi.

Les trois directions suggérées sont les suivantes :

● *Agir sur le partage du travail : pour un temps de travail choisi.* — Le rapporteur part du principe qu'il faut *« refuser pour les jeunes l'alternative chômage-emploi à plein temps »*, que *« le partage du travail peut permettre une réduction du chômage »* et que *« c'est une aspiration des jeunes »* à entrer dans la vie professionnelle d'une façon souple, acceptée et non subie, comme c'est trop le cas actuellement. Aussi, *« l'intervention du législateur est un nécessaire préalable à toute initiative »* pour réglementer le travail intérimaire ou à temps partiel. Le rapport a cette phrase : *« Aujourd'hui, c'est plus le « réalisme du désespoir » qu'un choix délibéré qui les pousse vers ce type d'emplois. »* Compte tenu du rôle du législateur et d'une *« prioritaire négociation avec les partenaires sociaux »*, il est possible d'envisager deux choses :

— *Encourager l'expérimentation.* — Deux jeunes pourraient se partager un même poste ; des contrats progressifs d'une année sur l'autre, tendant vers le « temps plein », pourraient être conclus ; un jeune pourrait, peu à peu, sur la *« base du volontariat »*, remplacer un travailleur de plus de cinquante-cinq ans. [illegible]

— *Combiner temps de travail et temps de formation.* — [illegible] notamment proposé un *« contrat d'insertion »*, par le biais d'associations [illegible] formation [illegible], subventionnées par l'Etat et par *« les [illegible] entreprises »*, doit permettre de répondre *« à la demande d'emplois temporaires et d'insérer socialement et professionnellement les jeunes, en inscrivant la formation dans l'interaction de deux missions »*.

● *La création d'emplois et d'activités d'intérêt collectif et d'initiative locale.* — Grâce à la création d'*« agences légères au niveau départemental »*, les jeunes, qui bénéficieront alors d'*« un contrat de travail en bonne et due forme »*, répondront aux besoins et possibilités sur place : aide à domicile des personnes âgées, isolation thermique, entretien des forêts, restauration de bâtiments désaffectés, relève d'artisans sur le point de prendre leur retraite.

● *Développer la formation professionnelle et sociale des jeunes.* — Le rapport Schwartz affirme : *« Aucun jeune ne devrait entrer dans la vie active sans que lui ait été offerte une formation professionnelle et sociale. »* Dans ce but, les jeunes demandeurs d'emploi sortant des classes de première et de terminale, sans baccalauréat, se verront proposer soit un *retour dans l'enseignement technique par des filières spéciales, soit un contrat de qualification professionnelle et sociale (C.Q.P.S.)*. Ces contrats devraient, en particulier, porter sur les qualifications créées par les technologies nouvelles.

Considérant que *« la politique d'éducation permanente relève de l'initiative de l'Etat et des entreprises »*, le rapport demande la création d'un *« plan d'urgence pour les dix-huit-vingt et un ans »*, concernant en priorité les jeunes femmes, les jeunes qui ont les plus bas niveaux scolaires et ceux qui sont les plus proches d'une qualification professionnelle. Avec *« une [illegible] progressive de [illegible] sur tout le territoire »* [illegible] sur l'action [illegible] préconise de [illegible] C.Q.P.S., les [illegible] fication, et de [illegible] les stages de mise à [illegible] à l'initiative de l'Agence nationale pour l'emploi, et les contrats emploi-formation.

Demandant d'assurer *« une garantie minimum de ressources pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi »*, qui pourrait être de [illegible] % du SMIC, le [illegible] Schwartz [illegible] préconise [illegible] *« projet de loi sur le [illegible] éducation permanente »*.

Une solidarité internationale

Permettre aux jeunes de participer à la création d'un nouvel espace européen et de formes nouvelles de coopération avec le tiers-monde. Revitaliser les échanges de jeunes ; proposer à la C.E.E. un fonds d'échange pour la jeunesse européenne, en particulier pour les jeunes travailleurs ; encourager la coopération avec le tiers-monde en donnant un statut aux jeunes qualifiés (protection sociale, rémunération, etc.) ; tendre à inventer de nouveaux types de coopération : projets intensifs de reboisement, d'irrigation, d'énergie solaire.

PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

des responsabilités pour les jeunes

Une nouvelle conception de la vie hors du travail

La lutte contre le chômage ne doit pas faire apparaître les mesures concernant la vie hors du travail comme un luxe.

● *Habitat, cadre de vie* — L'habitat fait par et pour les adultes rend difficile le voisinage jeunes-adultes. Rejetés des centres-villes, les jeunes n'y reviennent souvent que pour y exprimer par la violence leur marginalité. Il faut leur rendrel possible l'accès au logement indépendant par des aides financières et juridiques : leur appliquer la réservation de 20 % des logements H.L.M. pour les gens isolés.

L'habitat doit leur permettre la mobilité. Pour cela, ne plus développer les grands foyers, mais des mini-foyers ouverts d'ailleurs aux jeunes couples et aux parents.

Il faut aussi repenser l'urbanisation : soutenir l'habitat communautaire, la multilocation ou le bail collectif ; ouvrir des lieux de rencontre et d'action commune ; développer les « *micro-lieux* » transformables, adaptables à des projets précis et temporaires et gérés par les jeunes.

● *Temps libre*. — Offres et demandes ne correspondent pas : les jeunes fréquentent peu les équipements de loisirs. Ils veulent faire du sport autrement. Ils ne peuvent choisir et trouver l'autonomie souhaitée. Il faut les aider à faire *leur* musique, *leurs* fêtes, à partir en voyage : (étudier des réductions tarifaires avec la la S.N.C.F.) créer un « passeport sportif », sorte de carte orange du sport valable dans une ou plusieurs communes ; accroître les droits des seize-dix-huit ans en mettant au point un « sas juridique » particulier à cette période proche de la majorité. Faire de l'animateur professionnel une véritable « personne-ressource »

● *Santé*. — Apprendre aux jeunes à être responsables de leur corps et de leur santé. Un réseau de services sanitaires et sociaux devrait être mis en place et des expériences telles que les « boutiques de santé » utilisées.

Le rapport pose la question d'élargir certains droits et notamment de réexaminer les textes sur l'avortement des mineures.

● *Justice*. — Soixante-dix mille jeunes passent chaque année par la justice. Jamais autant de jeunes n'ont connu la prison. Cinquante-cinq pour cent des cas de délinquance juvénile sont liés à la motorisation.

Il faut *informer* le public sur les causes de la délinquance et les *conséquences* des sanctions ; établir chaque année un bilan social « justice-jeunes » ; soutenir toutes les modalités de prise en charge en milieu ouvert (réseau de personnes et d'institutions) : respecter les droits des jeunes condamnés et leur permettre de se former.

● *Médias*. — Marqués profondément par la télévision et la radio, les jeunes en sont exclus. Il faut leur accorder une plus grande place dans les médias, sans matraquage d'émissions dites « pour les jeunes » ; favoriser le développement des médias dirigées par les jeunes, les aider à la création et au fonctionnement de centres multi-médias ; encourager le développement de radios locales.

RISQUE ET DÉSESPÉRANCE

[*Un maître mot court en filigrane : appropriation par les jeunes. Tant que l'habitat, le cadre de vie, les équipements sportifs, l'organisation des loisirs, les médias, seront aux seules mains des adultes, les jeunes vivront « à côté », en marge. Le rapport ne cesse d'insister sur la nécessité de rendre possible pour les jeunes leur propre prise en charge, la conquête de leur autonomie qui inclut le dialogue avec l'adulte. C'est courir un risque, l'auteur le sait. Comme il a conscience que refuser ce risque, c'est continuer d'exclure les jeunes de la construction de la société, se priver des valeurs qu'ils peuvent apporter et renvoyer certains d'entre eux à la désespérance.*]

Un dispositif décentralisé

Décrivant les instruments nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, le rapport propose un dispositif souple et décentralisé « *qui travaille au plus près des jeunes et avec eux* ». Ces « *micro-lieux* » et « *missions locales* » ne sont ni « *des institutions de substitution* » ni « *une nouvelle administration* », mais des cadres de travail que les forces politiques, syndicales, sociales, culturelles et surtout les jeunes, sont invités à investir.

Ces « *nouveaux dispositifs qui ne se substituent à aucun autre* » voudraient « *réduire la division du travail entre les différents acteurs* », qui interviennent aujourd'hui de manière trop parcellaire auprès des jeunes. Les missions locales envisagées seraient, par exemple, constituées d'un conseiller en formation continue, d'un conseiller d'information et d'orientation, d'un conseiller professionnel de l'ANPE, d'un *formateur* de l'AFPA, d'un assistant technique des chambres consulaires, d'un animateur socio-culturel et d'un travailleur social. Elles créeraient ainsi des lieux où tous les aspects de la vie sociale et individuelle des jeunes pourraient être pris en compte.

Les missions locales se préoccuperaient en premier *lieu* de l'information des jeunes, mais garder un « *contact direct* » avec leurs divers regrouppement, les réseaux institutionnels et associatifs, les responsables des « micro-lieux ». Une lettre de mission émanant du premier ministre devrait en définir les prérogatives et le champ des compétences, des moyens spécifiques provenant d'un fonds d'intervention jeunesse leur étant attribués de façon à encourager les projets « *directement proposés par les jeunes* ».

Deux situations particulières sont étudiées : les grands ensembles et leur surpopulation de jeunes inoccupés ; le monde rural et sa sous-population jeune. Le premier cas vise les 13,3 % des familles logées en H.L.M. Le rapport conseille, pour ne pas accroître l'effet de ghetto, de « *qualifier les grands ensembles comme quartiers de ville à part entière* ». La politique des zones d'éducation prioritaires pourrait y être étendue à toute la population. Les jeunes migrants de la deuxième génération sont ici particulièrement concernés ; le rapport conseille de prendre en compte l'ensemble de leur milieu de vie.

Pour combattre le vieillissement et la dévitalisation des zones rurales, le rapport propose une démarche similaire : « *Requalifier le milieu des adultes pour pouvoir parler de qualification des jeunes.* » La création d'activités nouvelles dans ces « pays » est suggérée.

AU PLUS PRÈS

Seulement ébauchées, les solutions proposées dans cette partie du rapport ont l'éminente qualité de rester ouvertes. Refusant le dogmatisme administratif, l'échafaudage des contrôles, la rigidité institutionnelle, elles laissent intacte le champ des possibles.

Légères et temporaires, les « missions locales », *qui constitueraient ce* « guichet unique » *destiné à aider les jeunes dans tous les aspects de leur vie collective et individuelle, devraient en effet rester* « au plus près des jeunes ». *Si le détail de leurs activités reste flou, c'est qu'il n'est pas fixé* a priori *: la définition devra venir, à l'usage, des principaux concernés, de l'exigence des jeunes eux-mêmes. Le cadre est tracé, à eux de le remplir. A l'opposé d'une tradition autoritaire, qui multiplie regards hiérarchiques et pesanteur du monde adulte, les structures nouvellement proposées veulent être au service des jeunes, et non les surveiller.*

Cette conception est au principe même du rapport de M. Schwartz : faire confiance aux jeunes, leur offrir « l'autonomie, la gestion d'eux-mêmes, de leur travail, de leur vie ».

Dossier établi par Roger Cans, Michel Castaing, Edwy Plenel et Charles Vial.

 (Voir page 15)



SOCIÉTÉ

La fin de la législation « homophobe »

Les discriminations légales dont sont victimes les homosexuels devraient bientôt disparaître du code pénal. M. Mitterrand s'y est engagé au cours de la campagne présidentielle et l'abrogation de l'article 331, alinéa 2, de ce code, devrait être prochainement discuté au Parlement.

Dans l'intervalle, il est demandé au parquet « *de ne mettre en mouvement l'action publique en application de ce texte que lorsque des circonstances d'une exceptionnelle gravité le justifient* ». Cette consigne résulte d'une note adressée récemment aux procureurs et procureurs généraux par M. Michel Jéol, le nouveau directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice. On notera la réserve sur les « *circonstances d'une exceptionnelle gravité* », mais aussi le fait que la chancellerie souhaite désormais contrôler l'application du deuxième alinéa de l'article 331 puisqu'il est demandé aux chefs de parquet d'en référer au directeur des affaires criminelles « *avant toute décision de poursuite sur le fondement de cette disposition* ».

Les termes de la note sont suffisamment balancés pour qu'on ne puisse pas accuser le ministère de faire obstacle à l'application d'une loi par voie de circulaire. Cette démarche a, au reste, un précédent : sous le septennat de Georges Pompidou, M. Pierre Arpaillange, alors directeur des affaires criminelles, avait recommandé aux procureurs, en des termes voisins, de ne pas engager de poursuites pénales sur la base de la loi de 1920 sur l'avortement avant d'en référer au ministère.

Les discriminations dont sont victimes les auteurs d'actes impudiques ou contre nature avec un individu mineur du même sexe résultent d'une loi de Vichy. Les sanctions prévues sont l'emprisonnement de six mois à trois ans et une amende de 60 à 20 000 francs. Sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, le gouvernement avait accepté que vienne en discussion une proposition de M. Henri Caillavet, sénateur (non inscrit) du Lot-et-Garonne, visant à supprimer cette discrimination. Mais le gouvernement avait reculé, devant la contre-offensive menée notamment par M. Jean Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois de l'Assemblée.

● *Les attributions de Mme Roudy.* — Un décret paru au *Journal officiel* du 1er octobre fixe les attributions de Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du premier ministre, ministre des droits de la femme. Elle est chargée de « *promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société, à faire disparaître toute discrimination à leur égard et à accroître les garanties d'égalité, dans les domaines, politique, économique, social et culturel* ». « *Dans ces domaines, et notamment en matière d'emploi et de santé, elle oriente et coordonne les initiatives des pouvoirs publics qui concernent les femmes.* »

JUSTICE

L'un des inculpés de Condé-sur-l'Escaut est mis en liberté

D'autres libérations pourraient être décidées

L'un des détenus de l'affaire de Condé-sur-l'Escaut, José de Miguel Martin, a été mis en liberté, mercredi 30 septembre, sur ordonnance de M. Jean-François Bancal, juge d'instruction à Valenciennes. José de Miguel, qui faisait la grève de la faim depuis le 22 août, a été, à sa sortie de l'hôpital des prisons de Fresnes, admis à l'hôpital Cochin, à Paris. M. Bancal a rendu son ordonnance pour « *raisons médicales* » au vu d'une expertise faite le matin même à Fresnes.

Six personnes restent donc détenues dans cette affaire, sur douze inculpés : il s'agit de Franco Pinna, trente ans, Enrico Bianco, vingt-neuf ans, tous deux de nationalité italienne, Oriana Marchionni, vingt-huit ans, Raymond Delgado, trente-deux ans, Floreal Cuadrado, trente-cinq ans, et Werner Wittman, vingt-quatre ans, de nationalité allemande.

M. Bancal a aussi rendu une ordonnance de mise en liberté pour raison médicale à propos de Franco Pinna et Enrico Bianco, qui font eux aussi la grève de la faim depuis quarante jours. Toutefois, les autorités italiennes ayant demandé leur extradition, ils restent détenus sous écrou extraditionnel. Ils ont fait connaître leur intention de cesser leur grève de la faim.

Pour ce qui concerne Oriana Marchionni, dont le parquet, semble-t-il, ne s'opposerait pas à la mise en liberté, M. Bancal n'a pas pu statuer mercredi. Après l'ordonnance de refus de mise en liberté qu'il avait rendue, lundi 28 septembre (*le Monde* du 30 septembre), les avocats d'Oriana Marchionni avaient omis de déposer une nouvelle demande. Ils ont l'intention de le faire, ce jeudi 1er octobre. Détenue à l'hôpital des prisons de Détenue à l'hôpital des prisons de faim depuis le 31 août et a été placée sous perfusion la semaine dernière.

Les cas de Raymond Delgado, Floreal Cuadrado et Werner Wittman sont plus complexes. Ces trois personnes, qui continuent, à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, une grève de la faim commencée le 7 septembre, sont, en effet, inculpées dans un autre dossier instruit par un magistrat parisien. Pour l'affaire de Condé-sur-l'Escaut cependant, M. Bancal a refusé, mercredi, les demandes de mise en liberté de Raymond Delgado et Floreal Cuadrado. Aucune demande n'avait été déposée pour Werner Wittman. — Jo. S.

Un éditorial de M. Tesson

C'est pour réclamer, non seulement la mise en liberté, mais l'amnistie de ces détenus que deux actions de commando ont eu lieu, mardi soir 29 septembre et mercredi matin 30 septembre, contre *le Quotidien de Paris* et l'Agence France-Presse (*le Monde* du 1er octobre). Dans l'éditorial du *Quotidien de Paris* de ce jeudi matin, M. Philippe Tesson, son directeur, commente cette affaire et répond au commentaire qu'en a fait *le Monde*. Selon M. Tesson, *le Monde* « *stigmatise justement la violence physique, notamment lorsqu'elle s'exerce contre l'expression* ».

« *Mais*, ajoute-t-il, *il faut toujours lire jusqu'au bout un papier* du Monde *avant de trouver des raisons de s'en féliciter. L'éditorial de notre confrère se termine par ces mots : « Mais il faut » prêcher l'exemple, et savoir, » quoi qu'il en coûte, démontrer » que la violence demeure sans » effet, c'est-à-dire oser ne pas y » céder. Quitte à priver les lec» teurs, non pas de la seule infor» mation dont la publication est » requise par violence, mais du » journal tout entier. » Ainsi devions-nous « oser ne pas y céder ». Merci pour la leçon, confrère ! Mais comprenez : nous n'avons ni votre grand courage ni votre grande conscience. Tout le monde ne peut pas être le* Monde. *tout le monde ne peut pas respirer à votre hauteur de vertu et de dignité, vous, vous avez les moyens moraux de sacrifier la sortie de votre « journal » tout entier ». Nous pas. Il est seulement regrettable que l'occasion d'un réel sacrifice ne se soit jamais présentée à vous.* »

FAITS ET JUGEMENTS

Le comédien Patrick Dewaere au tribunal.

Le comédien Patrick Dewaere a comparu, mercredi 30 septembre, devant la quatorzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, pour des coups et blessures avec préméditation sur la personne du journaliste Patrice de Nussac. M. Dewaere, qui avait « opéré », le 12 octobre 1980, en compagnie de sa fiancée et de deux amis, reprochait au journaliste un article, paru dans le *Journal du dimanche*, annonçant son prochain mariage et publiant une photographie de son amie (*le Monde* du 16 octobre 1980). Le comédien n'a fait aucune difficulté pour énumérer la liste des « sévices » : une gifle, un coup de poing sur l'œil et quelques coups de pied. Le ministère public a requis l'application de la loi.

Un protocole transactionnel était cependant intervenu entre le comédien et le journaliste avant cette audience publique. M. Patrice de Nussac a, en effet, retiré sa plainte il y a plusieurs mois, après avoir reçu 75 000 francs de M. Dewaere, somme fixée par un arbitre désigné par les deux parties.

Jugement le 7 octobre.

● *En raison de l'immunité diplomatique* dont bénéficient MM. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, et Hervé Bourges, son porte-parole, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris s'est déclarée incompétente, le 30 septembre, pour statuer sur l'action en diffamation que leur avait intentée M. Sablier, rédacteur diplomatique à Radio-France. M. Sablier leur reprochait d'avoir diffusé, auprès notamment des délégués de l'UNESCO, un document lui faisant grief d'avoir utilisé, le 19 février, dans une de ses chroniques, des propos « *aussi mensongers qu'injurieux* » (*le Monde* du 10 avril).

● *Hold-up dans une banque parisienne.* — Trois malfaiteurs, qui se sont introduits le mercredi 30 septembre dans l'après-midi, dans la succursale de la Banque populaire, rue de Crimée, à Paris (19e), ont ouvert, durant cinquante minutes, soixante-dix coffres dans les sous-sols sans que l'alerte ait pu être donnée.

SYMBOLES

Deux mille personnes environ, parmi lesquelles l'ensemble des élus locaux, ont participé, dans la soirée du mercredi 30 septembre, à Carmaux (Tarn), à une manifestation de protestation après la destruction à l'explosif de la statue de Jean Jaurès. Après avoir défilé dans les rues de la ville, les manifestants se sont rendus devant le monument, où ils ont observé une minute de silence. Cet attentat qui, dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 septembre, a détruit le monument de pierre représentant Jaurès entouré de mineurs (le Monde *du 1er octobre) a provoqué consternation et colère dans la cité minière. Cette statue avait été édifiée en 1923 après une souscription publique pour rendre hommage à l'ancien député du Tarn.*

Après cet attentat, la C.G.T. a condamné « cet acte dont le caractère fasciste apparaît clairement » *et déclare notamment :* « En s'en prenant à l'image de Jean Jaurès, c'est l'apôtre et le combattant de la paix et du socialisme qui est visé. Ce sont la victoire populaire, la construction du changement et l'instauration d'une société de liberté et de justice qui sont ainsi ouvertement attaquées. »

D'autre part, les quatre personnes interpellées et placées en garde à vue par la police judiciaire de Mulhouse (Haut-Rhin), mardi 29 septembre (le Monde *du 1er octobre) après l'attentat commis le 22 septembre contre la croix de Lorraine du Staufen, à Thann, ont été remises en liberté.*

● *M. José-Maria Corredor, âgé de soixante-dix ans, homme de lettres catalan espagnol* qui fut le secrétaire particulier du violoncelliste Pablo Casals décédé en 1973, a été découvert mort, mardi 29 septembre. L'auteur de *Conversations avec Pablo Casals* (Albin Michel, 1955) s'est pendu à l'intérieur de la forteresse du Castillet, du quatorzième siècle, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. TOMAS LINAZA A QUITTÉ L'HOPITAL DES PRISONS DE FRESNES

M. Tomas Linaza Echevarria, vingt-cinq ans, le militant basque espagnol que le gouvernement français a assigné à résidence à l'île d'Yeu (« le Monde » du 23 septembre), a quitté, ce jeudi matin 1er octobre, l'hôpital des prisons de Fresnes. M. Linaza faisait la grève de la faim depuis la fin du mois d'août. Dès sa sortie de Fresnes, le régime d'assignation à résidence s'applique à lui. Cependant, son état de santé nécessite des soins et l'île d'Yeu ne possède pas d'hôpital. Les autorités tentent donc de trouver une solution pratique pour concilier l'assignation à résidence et la nécessité des soins.

Le cas des deux autres militants assignés à résidence, MM. Jose Miguel Aurrugaeta San Emetrio, vingt-trois ans, et Miguel Angel Aldana Barrena, trente-deux ans, détenus à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, est en cours de règlement. Ils devraient eux aussi quitter la prison très prochainement pour rejoindre l'île d'Yeu.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait donné, le 3 juin, un avis favorable à l'extradition de M. Linaza. Celle d'Aix-en-Provence avait aussi donné un avis favorable, le 24 juin, à l'extradition de M. Jose Miguel Aurrugaeta San Emetrio. Quant à M. Miguel Angel Aldana Barrena, son extradition avait été acceptée le mercredi 8 juillet par la cour de Pau. Le gouvernement, qui n'est pas tenu par les avis des chambres d'accusation lorsqu'ils sont favorables, n'a pas extradé ces militants ; la décision d'assignation à résidence semble manifester que la France est décidée à ne pas les extrader.

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

Une femme candidate au C.I.O.

Les quatre-vingt-un membres du Comité international olympique (C.I.O.), qui tient sa quatre-vingt-quatrième session à Baden-Baden (R.F.A.) jusqu'au 3 octobre, ont choisi, le 30 septembre, Séoul, capitale de la Corée du Sud, par 52 voix contre 27 à Nagaya (Japon), et Calgary, capitale de l'Alberta canadien, par 48 voix contre 31 à Falun (Suède) et 18 à Cortina (Italie) au premier tour, pour organiser respectivement des Jeux d'été et d'hiver en 1988 (« le Monde » du 1er octobre). Le centième anniversaire de la rénovation des Jeux sera célébré à Athènes en 1996.

Les membres du C.I.O. vont maintenant tenter de mettre en œuvre les recommandations du onzième congrès qui a précédé la session, notamment la cooptation d'une femme, qui sera la première à siéger dans cette instance depuis sa création en 1892.

« *Une place plus équitable doit être donnée aux femmes dans l'administration du sport.* » Tel a été l'un des vœux du onzième congrès olympique. Un souhait analogue formulé par la même instance huit ans auparavant à Varna (Bulgarie) n'avait pas permis à une femme de prendre place dans cette citadelle masculine, dont le directeur est pourtant une dame, l'ancienne championne française de natation, Monique Berlioux.

La misogynie du rénovateur des Jeux, Pierre de Coubertin, qui regretta toujours d'avoir accepté la participation des femmes à partir de 1912, n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Le C.I.O., composé de membres cooptés essentiellement recrutés dans la haute bourgeoisie et l'aristocratie jusqu'à l'entrée des représentants des pays de l'Est, n'a pas non plus été favorable à une évolution dans ce domaine.

Sur les stades, il a certes été admis que les performances sportives n'étaient pas incompatibles avec le « sexe faible ». Un nombre toujours plus grand de disciplines féminines est inscrit au programme olympique : le volley-ball à Tokyo, le pentathlon à Mexico, le basket-ball à Munich, le hand-ball et l'aviron à Montréal, le hockey sur gazon à Moscou, le tir, la gymnastique rythmique, le 400 mètres haies, le 3 000 mètres et le marathon à Los Angeles. Toutefois la féminisation de la pratique (1 247 femmes sur 5 872 participants à Moscou) n'a pas entraîné une modification des structures gouvernantes du sport. Paraphrasant Clemenceau, l'ancienne championne olympique roumaine du lancer du disque Lia Manoliu, qui fut la première à tenter d'entrer au C.I.O. en 1988, a déclaré à Baden-Baden : « *Certains dirigeants pensent sans doute que le sport féminin est quelque chose de trop sérieux pour être confié aux femmes.* » Après elle, la Bulgare Nadia Lakarska, épouse d'un cavalier qui participa à quatre Jeux, l'Américaine Tenley Albright, championne olympique de patinage artistique, et sa compatriote Micki King, ancienne plongeuse, n'eurent pas plus de succès en dépit de leurs mérites évidents.

L'élection de M. Samaranch à la présidence du C.I.O. semble avoir débloqué la situation : « *Il n'existe aucune raison physique, morale ou intellectuelle qui puisse justifier cet ostracisme* », a-t-il déclaré. Ainsi l'élection d'une Finlandaise de trente ans, Pirjo Haeggman, professeur d'éducation physique, qui fut quatrième sur 400 mètres aux Jeux de Montréal et qui fut sélectionnée pour les Jeux de Moscou, ne semble pas devoir faire de doute. Non seulement M. Samaranch y serait favorable, mais encore le membre finlandais du Comité olympique, M. Paavo Honkajuuri, âgé de soixante-six ans, serait prêt à céder sa place à sa jeune compatriote.

Restera à savoir si cette élection sera un pas dans le sens d'une transformation en profondeur du mouvement olympique ou une concession sans lendemain au féminisme. L'activité déployée depuis un an par le président du C.I.O. tendrait à accréditer la première hypothèse.

ALAIN GIRAUDO.

Séoul et Calgary

Capitale de la Corée du Sud, Séoul, qui a été désignée par le C.I.O. pour organiser les Jeux d'été de 1988, compte huit millions d'habitants. Promotion du sport et nécessité d'un redémarrage économique ont été les raisons avancées pour justifier la candidature d'une ville qui a déjà organisé les championnats du monde de tir (1978) et de basket-ball féminin (1979)

A ces occasions, un ensemble sportif avait été construit à 18 kilomètres du centre de la ville au sud de la rivière Han. Pièce maîtresse de l'infrastructure olympique pour 1988, ce complexe sera complété par la construction de deux stades de 100 000 places pour l'athlétisme et le football. Le plan d'eau Huazang sera aménagé pour l'aviron Le village olympique comprendra trois mille appartements, et la capacité hôtelière de la ville sera portée de dix mille à dix-huit mille chambres.]

Ville pétrolière, Calgary, qui est située à 1 048 m d'altitude dans l'Alberta, à mi-chemin entre Montréal et Vancouver, compte 600 000 habitants. Dotée depuis de nombreuses années des installations permettant la pratique des sports d'hiver sur place et dans les montagnes Rocheuses voisines, la ville accueillera les athlètes dans le campus de son université. Les conditions d'accueil des Jeux sont déjà presque remplies, la cité ayant reçu 3 millions de touristes en 1980. Reste à construire ou à aménager un stade de biathlon, une piste de bobsleigh et le centre olympique pour le ski nordique.

dMocearcueill5

FOOTBALL

COUPES D'EUROPE : BASTIA ET BORDEAUX PASSENT LE PREMIER TOUR

Bastia et Bordeaux n'ont pas cédé à la « déprime » qui semble avoir saisi le football français avec les mauvais résultats de l'équipe nationale et l'élimination, au premier tour des Coupes d'Europe, de Saint-Etienne et de Nantes

En Coupe des vainqueurs de coupe, les Corses, qui avaient ramené un modeste match nul (0-0) de Finlande, se sont facilement imposés mercredi 30 septembre (5-0) sur leur terrain par Cazes (25e min., Ihily (30e et 51e min.), Ponte (49e min.) et Milla (87e min.) à l'équipe de Kotka.

En coupe de l'U.E.F.A., les Girondins de Bordeaux ont réussi sur leur terrain le même score (4-0) qu'au match aller, Fernandez (45e min.), Martinez (75e min.), Relmy (80e min.) et Trésor (87e min.) ayant cette fois trouvé le chemin des buts du Vikingur Reykjavik.

Monaco, qui avait été sévèrement malmené sur son terrain (2-5), a arraché une victoire (2-1) à Dundee, grâce à Edstroem (46e min.) et Bellone (59e min.), en dépit de la réaction de l'Ecossais Milne (83e min.). Victoire néanmoins insuffisante à arracher la qualification pour le deuxième tour, qui se disputera les 21 octobre et 4 novembre.

FAITS DIVERS

COLLISION SUR LA LIGNE C DU R.E.R.

Vingt-six blessés

Vingt-six voyageurs ont été blessés dans une collision qui a eu lieu peu après 20 h. 15 sur la ligne C du R.E.R. Paris - Versailles - Etampes - Dourdan, à la gare du boulevard Victor (Paris-15e).

Le train de voyageurs a heurté une rame vide qui était à l'arrêt. La S.N.C.F., qui exploite la ligne C du R.E.R. avec son propre matériel, indique que l'accident est dû au non-respect d'un signal par le mécanicien du train tamponneur.

La circulation des trains sur cett ligne était interrompue jeudi 1er octobre ; elle ne devait être rétablie que dans l'après-midi.

ARCHÉOLOGIE

Dans les Deux-Sèvres

DES TRACES D'UN HABITAT IMPORTANT SONT RETROUVÉES PRÈS DE LA NÉCROPOLE MÉGALITHIQUE DE BOUGON

La campagne de fouilles, qui vient de s'achever sur le site de la nécropole mégalithique de Bougon, dans les Deux-Sèvres (*le Monde* du 27 août), a été particulièrement fructueuse : pour la première fois, l'équipe de M. Jean-Pierre Mohen, conservateur au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, a trouvé les traces d'un habitat important. Situé à 400 mètres de la nécropole, de l'autre côté de la vallée, le village néolithique dominait la rivière Bougon et avait vue sur la nécropole.

La découverte a été faite au cours d'une des inspections systématiques des environs de la nécropole. Un talus routier, haut de plus de 2 mètres, a été nettoyé. Sur une longueur d'une centaine de mètres est apparue, dans cette coupe providentielle, une couche beaucoup plus foncée et épaisse d'une cinquantaine de centimètres, qui a attiré l'attention des archéologues. Dans la tranche de cette couche ont déjà été trouvés des os brûlés d'animaux, de la céramique, des silex taillés (grattoirs, perçoirs et une pointe de flèche), des fragments de meules en grès ou en granite, beaucoup de cendres et un fragment de crâne humain. Ce dernier pourrait confirmer l'hypothèse selon laquelle la nécropole mégalithique était réservée aux « gens importants ».

La couche archéologique s'étend manifestement sous la prairie qui longe la route. Des fouilles pourraient y avoir lieu, l'année prochaine, si le propriétaire du terrain les autorise. — Y. R.



هكذا من الأصل



PRESSE

P.D.G. DU « PROGRÈS » DE LYON

M. Lignel rachète le groupe Hebdo spécialisé dans les journaux gratuits

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. de Delaroche S.A., société holding qui contrôle notamment *le Progrès* de Lyon, vient d'acquérir à 100 % le groupe Hebdo (périodiques gratuits), cédé par la famille de M. Maurice André, décédé le 1ᵉʳ avril dernier. Le montant de la transaction n'a pas été révélé. Cet achat, prévisible depuis la cession, l'hiver dernier, d'*Hebdo Grenoble* (140 000 exemplaires) à M. Lignel, permet à ce dernier d'élargir notablement sa gamme de filiales.

Le groupe Hebdo comprend les hebdomadaires de Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, auxquels s'ajoutent de « faux hebdos », des bimensuels diffusés à Vienne (Isère) et Villefranche (Rhône), *la Gazette du Giers* et, pour un tiers des actions *Hebdo Velay* (Haute-Loire). Au total, le groupe totalise 1 million d'exemplaires, tous gratuits, et emploie six cents personnes dont vingt-cinq journalistes.

Il semble que la transaction ait été établie sur la base d'un prix d'achat équivalent à celui du chiffre d'affaires annuel (environ 70 millions de francs). M. Jean-Charles Lignel avance pour sa part un chiffre « *sensiblement inférieur* ». La somme définitive sera fixée après l'examen des bénéfices antérieurs du groupe Hebdo (4 millions de francs environ en 1980). Elle sera payée « *sur plusieurs années* », nous a confié le P.-D.G du *Progrès*.

Par cete opération, qui a été annoncée aux lecteurs du *Progrès*, le jeudi 1ᵉʳ octobre, M. Lignel règle à son avantage la modernisation de ses locaux stéphanois qu'il louait au groupe dont il vient d'acquérir le contrôle (*le Monde* du 28 juillet). Dans la corbeille de rachat, se trouvent, en effet, trois rotatives offset, et des locaux spacieux et modernes, rue Bergson, déjà occupés par la rédaction stéphanoise *la Tribune, le Progrès*.

Le groupe Hebdo est en concurrence sur le plan de la grande région lyonnaise avec la COMAREG S.A. (majorité des actions appartenant à M. Paul Dini, directeur général du *Dauphiné libéré*) 42 % de ces actions appartiennent à la SERP (possédée elle-même à un peu moins de 50 % par... M. Lignel !) éditrice des hebdos *69*, *38*, *42*, etc. Pour concurrencer la COMAREG dans le secteur particulier des petites annonces diffusées gratuitement (le *69* domine ce marché à Lyon), M. Lignel envisage une riposte comparable à celle qu'il mène actuellement à Grenoble où l'Hebdo a diffusé trois « cahiers » (*Hebdo magazine*, *Hebdo petites annonces* et *Hebdo TV*).

M. Lignel assure que les activités du groupe Hebdo et celles du *Progrès* resteront « *fondamentalement différentes et même concurrentes* ». Il n'y aura pas, dit-il, de couplage publicitaire. Il faudra maintenir cet objectif pour désamorcer la contestation des journalistes du *Progrès* (et d'ailleurs) qui restent vigilants sur les débordements possibles des publicitaires. Une contestation interne que le P.-D.G. du *Progrès* s'apprête à affronter le 12 octobre prochain au cours d'un comité central d'entreprise. Il attend bien sûr une contradiction sur le thème, « *si vous avez de l'argent, ne jouez plus la rigueur à tout prix au sein du journal* ». Il en a déjà formulé une réponse ce mercredi soir : « *C'est parce que je n'ai pas d'argent que j'achète* Hebdo. » Une telle affirmation devra être étayée. Même si on peut se douter que M. Lignel a pu bénéficier pour cette opération de la « compréhension » des banquiers. Même s'il est vrai, comme il le soutient, que cet achat « *conforte* le Progrès *stratégiquement* » parce que « *les gratuits, c'est une bonne affaire financière, donc un bon investissement pour Delaroche S.A....* »

CLAUDE RÉGENT.

● *L'Agence générale d'information (A.G.I.)* a cessé, depuis le 1ᵉʳ octobre, de transmettre à ses clients — principalement l'Agence France Presse et l'Associated Press — les informations qu'elle recueille grâce à son réseau de journalistes et de correspondants, soit plus d'un millier de personnes, disséminées dans la région Rhône-Alpes.

Désormais, A.G.I. ne servira plus que les titres du groupe auquel elle appartient : *le Dauphiné libéré, Lyon Matin, la Dépêche, Loire Matin, Vaucluse Matin*, et le journal quotidien *Rhône-Alpes*.

L'agence d'information du groupe avait été créée, il y a seize ans, lors des accords passés entre *le Dauphiné* et *le Progrès* et qui furent dénoncés le 1ᵉʳ janvier 1980. Employant les journalistes des deux quotidiens, A.G.I., qui succéda à Aigles au cours de l'année 1980, avait établi un puissant réseau d'informateurs sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes. — *(Correspond.)*

Le « Times » a reparu jeudi mais le conflit demeure

De notre correspondant

Londres. — Le *Times* est reparu ce jeudi matin 1ᵉʳ octobre après trois jours d'interruption, mais le conflit qui a éclaté à la fin de la semaine dernière à l'imprimerie du *Sunday Times* n'est pas réglé pour autant.

L'affaire est un héritage de la crise traversée par le *Times* en 1978-1979 : après onze mois d'interruption dans la publication du *Times*, le groupe avait été racheté, on le sait, en février dernier par le magnat australien de la presse, M. Rupert Murdoch, qui possède encore en Grande-Bretagne le journal *Sun*, le magazine *News of the World* et plusieurs journaux de province. M. Murdoch s'était alors mis d'accord avec certaines organisations syndicales représentant les ouvriers du livre sur des compressions de salaires. C'était le cas, notamment, pour les ouvriers de presse membres du syndicat Natsopa. M. Murdoch a décidé, la semaine dernière, de revaloriser les salaires des adhérents de cette organisation en les faisant passer de 80 % à 87,5 % par rapport aux rémunérations d'ouvriers plus élevés dans la hiérarchie, mais appartenant au N.G.A. Ces derniers, au nombre de cent un — qui touchent 106 livres (près de 1 100 F) pour un travail de quinze heures trente effectué dans l'après-midi du samedi et la nuit du samedi au dimanche matin, — ont demandé une augmentation pour rétablir la différence.

La direction a alors exigé, en contrepartie, que la section syndicale du N.G.A. s'engage à ne plus perturber la production. Devant le refus du syndicat, elle a suspendu le paiement des salaires des mille quatre cents employés du *Sunday Times*. Les ouvriers du *Times* ont répliqué par des piquets de grève. De fortes pressions ont été exercées sur le N.G.A. par les autres syndicats du Livre afin qu'il accepte un accord permettant la reprise du travail. Le compromis prévoit la levée des piquets de grève, la reprise du travail, l'engagement que la production ne sera pas perturbée et l'ouverture de négociations sur l'éventail des salaires.

Le syndicat N.G.A. a accepté, mais les cent un ouvriers du *Sunday Times* ont refusé à l'unanimité d'entériner l'accord. — D. V.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République populaire de Chine et Mme Yao Guang ont offert une réception dans les locaux de l'ambassade (avenue George-V, à Paris), mercredi 30 septembre.

— A l'occasion du vingtième anniversaire de la Délégation générale du Québec en France. En présence du ministre des affaires intergouvernementales Claude Morin, le délégué général du Québec en France, Yves Michaud, et Mme Monique Michaud donnent une réception le mardi 6 octobre, de 18 heures à 20 heures (66, rue Pergolèse, Paris-16ᵉ).

Naissances

— M. et Mme Stéphane RIALS ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis-Cyprien,

le 23 septembre 1981.
11, cité Charles-Godon,
75009 Paris.

Mariages

— Betty DUHAMEL
et
Laurent FREAUD
ont le plaisir d'annoncer que leur mariage a été prononcé par l'officier de l'état civil de Valmondois (Val-d'Oise), le 26 septembre 1981.
84, rue Lepic,
75018 Paris.
Chemin des Vallées,
95760 Valmondois.

Décès

ANDRÉ PLANSON

Nous apprenons la mort, à Paris, du peintre

André PLANSON,
membre
de l'Académie des beaux-arts.

[Né le 10 avril 1898 à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), André Planson exposait régulièrement au Salon d'automne et aux Indépendants. Auteur de grands panneaux décoratifs, notamment pour le Théâtre de Chaillot, le lycée Janson-de-Sailly et l'Institut français d'Athènes, il a beaucoup travaillé pour le théâtre. On doit à André Planson les décors et costumes pour « Madame Bovary » à l'Opéra-Comique, et « Polydora » à la Comédie-Française. Il a également illustré plusieurs classiques de la littérature française : « Notre cœur », de Maupassant ; « les Enfants du capitaine Grant », de Jules Verne. C'est en 1960 qu'il fut élu à l'Académie des beaux-arts.]

— Nous apprenons le décès, survenu le jeudi 24 septembre 1981, à Beaune (Côte-d'Or), de

M. Robert ABRAHAM,
compagnon de la Libération,
dont les obsèques ont été célébrées le lundi 28 septembre, à Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or).

[Né le 23 novembre 1921 à Dourdan (Seine-et-Oise, aujourd'hui Essonne), Robert Abraham s'est engagé, en juin 1941, dans les forces de la France libre et a participé, comme sous-officier chef de char, aux campagnes de Syrie (1941), de Libye (1942-1943), de Tunisie (1943) et du Maroc (1943-1944), avant de participer, comme adjudant-chef, chef d'une section de chars, avec le 501ᵉ régiment de chars de combat, aux campagnes de France et d'Allemagne. Il a été fait compagnon de la Libération le 17 novembre 1945.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Thérèse DEBOSTE,
née Marey,
survenu à Paris, le 24 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jules Geiger-Berthet,
son épouse,
M. et Mme Richard Geiger et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Lubek et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jules GEIGER,
sculpteur, peintre et photographe,
survenu le 17 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, en son domicile (10, rue Thibaud, Paris-14ᵉ).
L'inhumation au cimetière des Batignolles, dans le caveau de famille, a eu lieu dans la plus stricte intimité, le lundi 21 septembre 1981.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Victor GOLDSCHMIDT,
professeur
à l'université de Picardie,
survenu subitement en son domicile, le 25 septembre 1981, à Paris.
De la part de sa famille.
L'office au temple protestant de la Résurrection et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, le 29 septembre 1981.

— L'université de Picardie (Amiens),
La faculté de philosophie et sciences humaines,
M. Bernard Rousset, président de l'université et professeur de philosophie, et Mme Dorothée Rousset, professeur de philosophie,
M. Trinh Van Thao, doyen de la faculté et professeur de sociologie,
ont la douleur d'apprendre le décès subit de

M. Victor GOLDSCHMIDT,
professeur de philosophie
à l'université de Picardie,
leur collègue et maître.

— L'assemblée des Conseils généraux de France
a le très grand regret de faire part du décès, survenu le 29 septembre 1981, dans sa soixante-douzième année, de son président d'honneur,

M. Gustave HEON,
sénateur-maire de Bernay.
M. Léon Jozeau-Marigné, président de l'Association des présidents des Conseils généraux de France.
[Le Monde *du 29 septembre*.]

— M. Igor Krivochéine,
son époux,
M. et Mme Nikita Krivochéine,
son fils et sa belle-fille,
Sa famille et ses amis,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Mme Igor KRIVOCHÉINE,
née Nina Mechtchersky,
survenu le 29 septembre 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 5 octobre, à 14 heures, en l'église de la Présentation de la Sainte-Vierge (91, rue Olivier-de-Serres, Paris-15ᵉ).
Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.
13, rue Gandon,
75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Mme Albert LEBLANC,
née Marguerite Muller,
survenue le 25 septembre 1981, à la suite d'une longue et pénible maladie.
Le service religieux et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu le 29 septembre au cimetière du Père-Lachaise dans la plus stricte intimité, selon sa volonté.
Egalement, on nous prie d'associer à son souvenir celui de son mari, le

docteur Albert LEBLANC,
médecin des hôpitaux,
décédé le 13 janvier 1928,
et celui de son fils,

docteur Maurice LEBLANC,
décédé accidentellement le 7 décembre 1958.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue Péron,
78290 Croissy-sur-Seine.

— On nous prie d'annoncer le décès du

comte Heinrich Zur NEDDEN BERSWORDT-WALLRABE,
chef d'escadron au 2ᵉ R.E.C.
en retraite.
Les obsèques ont été célébrées à Nîmes, le 29 septembre 1981, dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges SOIROT,

survenu le 25 septembre 1981, à l'âge de soixante-sept ans, en son domicile (84, rue Vitruve, Paris-20ᵉ).
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie de rappeler le décès de

Mme Manel WAHL,
survenu le 27 septembre 1981.
Selon son désir, fleurs et couronnes seront remplacées par des dons à l'Aliah des jeunes (256, rue Marcadet, Paris-18ᵉ).

Remerciements

— Mme Gérard Lameyre,
Et ses enfants,
très touchés des marques d'amitié prodiguées à l'occasion du décès de

M. Gérard LAMEYRE,
expriment leurs remerciements très profonds à tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Anniversaires

— Il y a cinq ans quittait les siens le

docteur André GIRARD,
cofondateur de Roussel-Uclaf.
Qu'il reste présent en ce jour anniversaire dans la mémoire de tous ceux qui l'aimèrent et œuvrèrent dans son rayonnement si généreux.

Messes anniversaires

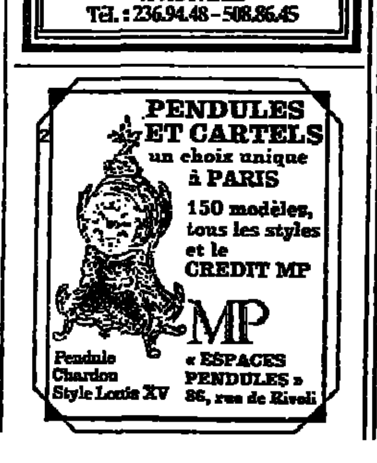
— Une messe sera célébrée à la mémoire de

M. George ASSÉMAT,
commandeur
de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la Banque française du commerce extérieur,
décédé le 4 juillet 1981,
le vendredi 9 octobre, à 11 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot (35, avenue Marceau, Paris-16ᵉ).

Messes

— Une messe à la mémoire de

M. André-Philippe STORA,
décédé le 5 août 1981,
sera célébrée le mardi 6 octobre, à 18 h. 45, en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris.
De la part de :
Mme veuve Gabriel Stora, sa mère,
Mlle Laetitia Stora, sa fille,
Jean-Claude, Pierre, Jacques-Hervé Stora, Anne-Marie, Vanessa, Tatiana, ses frères, belle-sœur et nièces.



PUBLICITÉ

Vive la Sociale ! (2)

PAR GÉRARD MORDILLAT

Les Editions Mazarine vous ont offert hier le premier chapitre de « VIVE LA SOCIALE ! » de Gérard Mordillat. Elles vous proposent aujourd'hui le second chapitre de ce roman. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir que nous à découvrir en librairie les vingt-quatre autres.

Entre la naissance de mon frère et la mienne, il y a une zone grise, confuse, percée de cris étranges qui montent en moi comme des éclaboussures d'histoire. Des paroles égarées, surgies de vies antérieures, qui s'amoncellent et forment des sédiments dans ma mémoire. Traces rouges, circulaires, douloureuses comme des aphtes.

Quelques jours seulement après la boucherie du Chemin des Dames, le Grand Jo, mon grand-père, criait au front des troupes :

« A bas la guerre ! »

Ce cri-là est le premier de ma préhistoire.

Mission-suicide

Ses chefs renoncèrent à le fusiller. Au nom de la « solidarité des armes », ils l'expédièrent dans une mission-suicide d'où il ne revint pas. Du coup, j'ai eu cinq grands-pères : les deux vrais que je n'ai jamais connus et trois autres faux : Félo, Maurice et Marcel, les oncles de mon père. J'entends la voix de ces grands-oncles, grands-pères d'occasion, trois pour le prix d'un, mort de n'avoir pas su fermer sa gueule à temps. Une maladie endémique dans la famille...

J'entends Félo, qui haïssait les curés d'une haine tenace et meurtrière depuis le jour où il en trouva un au chevet de sa petite fille, morte à huit ans.

« C'est un ange que notre Seigneur a rappelé à Lui », avait dit le prêtre.

Ensuite, il n'avait plus rien dit. Félo l'avait empoigné par la soutane, soulevé d'un bras, et, de ses forces décuplées par la douleur, jeté dehors. On imagine mal les dommages que peut causer sur un homme de robe la traversée d'une porte en bois plein... Il fallut l'intervention de quatre hommes vigoureux pour empêcher Félo d'achever sa besogne, d'envoyer à coups de pieds dans les côtes un nouvel ange au Paradis.

Le curé s'en tira avec trois semaines d'hôpital ; quarante ans plus tard, Félo, lui, n'avait pas décoléré. Si par hasard nous croisions un prêtre dans la rue, je devais m'agripper à son pardessus pour qu'il renonce à l'assommer sur place.

« Les curés portent malheur », disait-il, les dents serrées.

J'entends Maurice raconter comment les poilus zigouillaient les officiers trop prompts à les envoyer au casse-pipe. Il se souvenait d'un Saint-Cyrien, arrivé au front en 18, qui prétendait leur donner des leçons de courage.

« Suivez-moi, bande de lâches ! », avait-il crié en montant à l'assaut, sabre au clair.

Une balle dans la nuque avait opportunément stoppé cet élan patriotique, en envoyant le casoar dans la boue et des honneurs posthumes à son propriétaire.

Maurice riait aux larmes en racontant la scène. Pourtant, autant que son frère, mort pour l'exemple, c'était un pacifiste. Trois fois sergent, trois fois ramené au rang de simple soldat, il ne supportait pas les cérémonies d'anciens combattants ; elles déchaînaient en lui une violence insoupçonnable. Les voisins se souvenaient de Maurice, hurlant dans l'escalier : « Tu peux te les foutre au derche », tandis qu'il poursuivait, de sa fureur, le malheureux émissaire venu lui remettre la Croix de guerre et la Médaille militaire.

Rentré chez lui, il avait lancé les breloques par la fenêtre sans même ouvrir le coffret.

Marcel aussi était colérique.

Chaque fois que nous passions devant la prison de la Roquette, il montrait son poing à l'odieuse croix de fer surmontant l'édifice. Il s'insurgeait à voix haute contre la police qui avait voulu faire croire qu'en mourant Ravachol avait crié : « Vive la République ! »

« Il a crié : « Vive la Révolution ! », disait Marcel, mais le couperet de Deibler l'a arrêté en route. »

En fait, Ravachol avait crié : « Vive la Ré... ! »

Le petit Chou

Ma mère rencontra mon père sur la plage du Tréport. Il faisait le poirier, elle venait d'arriver de New York... Après mon frère « l'enfant de la grève », une sœur morte en bas âge, je suis le troisième fruit de ces exercices d'équilibre et de passions transatlantiques. Par un bel après-midi d'automne de 1949, je plongeais à mon tour dans la vie, porté par ces cris qui, déjà, me constituaient.

Je me souviens d'un basculement, de l'odeur des draps ravagés, de ma tête qui rebondissait comme une balle frappée à terre :

gouna-goun
gouna-goun

traduisant provisoirement dans ce refrain idiot les mots qui me traversaient l'esprit : guerre, curé, derche, piston, Révolution, République...

Enfin j'étais là, j'étais fini. Papa était communiste, maman anarchiste, le frangin socialiste. Forcément je fus un peu des trois, comme le serin.

Le jour qui me vit naître vit naître aussi la Révolution chinoise. Le même mois, quelques années auparavant, était née la Révolution russe et, en remontant encore plus haut, la Révolution française, si l'on veut bien dater son démarrage du jour où le peuple de Paris alla chercher le roi à Versailles pour le ramener dans la capitale. L'histoire a toujours pesé sur Octobre, aussi n'y eut-il pour me trouver un nom que l'embarras du choix. Ma mère penchait pour Maximilien ou Camille, mon père pour Vladimir ou Joseph, quant à mon frère, au nom de la « solidarité socialiste » il insistait pour qu'on me nomme Chou ou Mao...

La « solidarité socialiste » finit par imposer ses vues, et mon père fila à la mairie me déclarer sous le nom du Grand Timonier. L'employée de l'état civil, récusant l'usage de ce qu'elle croyait être un prénom breton, transforma illico Mao en Maurice, nom sous lequel elle m'inscrivit. La famille se consola de la trahison administrative en me surnommant « Mao-Mao » puis, plus simplement « Momo » ; quant à ma mère, elle ne rata jamais une occasion de m'appeler publiquement son « petit Chou ».

En six lettres

Les principes familiaux ont toujours été très souples, il n'y avait à la maison que deux interdictions majeures : ne devenir ni flic, ni curé. Pour le reste, tout se discutait. De la première lueur qui m'anima l'esprit jusqu'à celle qui vacille aujourd'hui sous mon crâne, je ne me souviens pas d'avoir été une seule fois d'accord avec les autres membres de la famille.

C'était à celui qui crierait le plus fort, qui serait le plus sourd aux arguments des autres, le plus opiniâtre. L'âge n'avait rien à voir à l'affaire, seule comptait la pugnacité du debater. L'immeuble aurait pu crouler sous nos cris sans que le dernier survivant renonce à affirmer son point de vue, fût-ce contre la mort elle-même. Il me fallut donc très tôt me mêler à la discussion, donnant de la voix et des poings et même d'autre chose lorsque mes couches étaient mon seul recours face à une impasse dialectique.

Un soir de février 53, ma mère raccommodait des chaussettes, mon frère lisait *La Jungle* d'Upton Sinclair, mon père faisait les mots croisés de l'*Huma*. Malgré ses trois dictionnaires, il calait.

« *N'en peuvent plus*... en sept lettres ?

— *Lassées, é.e.s.* », dit mon frère.

Le visage paternel s'illumina.

« *Et dictateur*... en six lettres, avec un *l* à la première ?

— *Lénine*, répondit le frangin.

— Tu veux une baffe ? »

Mon père se remit furieusement à feuilleter ses petits Larousse.

« J'y suis ! C'est pas « *lassées* », c'est « *harassé* », dit-il triomphalement.

Puis il ajouta :

« Ce qui donne verticalement *dictateur avec un h... Hitler ! H.I.T.L.E.R. six lettres !*

— C'est pas possible », dit mon frère sans lever le nez de son livre, *n'en peuvent plus* c'est forcément un pluriel. »

Mon père relut la définition.

« Ils ont dû se tromper, ça serait pas la première fois...

— Pourquoi veux-tu qu'ils se trompent ? Horizontalement *lassées*, verticalement *Lénine*, c'est correct.

— T'entends ça, Madeleine, Lénine dictateur dans l'*Huma* ! Non mais, où tu te crois ?

— Franco ! dit soudain ma mère.

— Quoi ?

— C'est Franco en six lettres : *F.R.A.N.C.O.*

— Franco ? Ah oui ! Franco ! C'est ta mère qu'a raison. Ce qui donne *n'en peuvent plus* avec un f... f... f... *Fatigué !* Voilà, on finit toujours par trouver.

— *Fatigués : é.s*, ça fait huit lettres, dit mon frère.

— *Fatigué : é*, dit mon père qui s'énervait.

— Impossible, faut un pluriel.

— Ah, m'emmerde pas !

— « Caca ! » dis-je en arrivant le pot à la main, mais personne ne m'écoutait.

Mon frère criait : « Lénine ! »
Mon père criait : « Hitler ! »
Ma mère criait : « Franco ! »

Les voisins tapaient au mur, je criais : « Caca ! » mais il était déjà trop tard. Il fallut bien constater que j'avais fait dans ma culotte et que la réponse exacte était *Lénine*. Depuis l'*Huma* n'achète plus ses mots croisés à l'extérieur, un camarade les rédige quotidiennement. Quant à moi, je vais tout seul aux cabinets.

A suivre... Chez votre libraire.

★ VIVE LA SOCIALE, de Gérard Mordillat. Editions Mazarine, 216 pages, Environ 53 F.

INFORMATIONS « SERVICES »

BREF

EXPOSITIONS

DOUZE ANS DE FÉMINISME — « Douze ans de femmes au quotidien... douze ans de luttes féministes en France » est le thème de l'exposition qu'organise l'association La Griffonne, du 1er au 15 octobre, au centre culturel de l'Abbaye, 12, rue de l'Abbaye, à Paris-6e, et, du 26 octobre au 22 novembre, au Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maurice-Ravel, Paris-12e. L'exposition est ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de 12 heures à 19 heures.

LUTHERIE. — L'exposition Lutherie classique : une méthode Stradivari et l'école crémonaise est accueillie à la mairie du cinquième arrondissement, place du Panthéon, depuis le 30 septembre au mardi 20 octobre inclus, de 10 heures à 18 heures, tous les jours, sauf le dimanche.

Les visiteurs pourront notamment découvrir l'art de la lutherie classique crémonaise et contempler le prestigieux violon « Il cremonese 1715 », créé par Antonio Stradivari.

FORMATION PERMANENTE

ENSEIGNER L'ARCHITECTURE. — Pour enseigner dans les écoles d'architecture, il faut, depuis le décret du 20 février 1978, être inscrit sur une liste nationale d'aptitude. Ceux qui disposent d'un poste contractuel ou statutaire dans les unités pédagogiques d'architecture sont dispensés de cette formalité. Les nouveaux candidats peuvent retirer un dossier d'inscription, à partir du 1er octobre et jusqu'au 1er novembre pour les candidats résidant en France, jusqu'au 1er décembre pour ceux qui résident à l'étranger, à l'adresse suivante : ministère de l'urbanisme et du logement, sous-direction de l'enseignement et de la recherche, bureau J-6, 2, avenue du Parc-de-Passy, 75016 Paris.

LES STAGES DE L'ADELS. — L'ADELS organise les stages suivants de cinq jours : du 5 au 9 octobre, à l'INEP de Marly-le-Roi (Yvelines) : finances locales ; du 19 au 23 octobre, au CREP de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) : urbanisme ; du 16 au 20 novembre, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ou à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) : production audiovisuelle. Sont, en outre, prévus des week-ends de formation, les 23-24 octobre, au FIAP à Paris, sur les radios libres ; les 4-5 décembre, à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise), sur la fiscalité locale.

★ ADELS, 94, rue Notre-Dame-Champs, 75006 Paris.

LOISIRS

EN TRAIN, A LA VAPEUR. — La Fédération des amis des chemins de fer secondaires organise, le 4 octobre, un voyage dans un train qui empruntera l'itinéraire Gray-Vesoul-Mulhouse-Vesoul et sera tracté par une locomotive à vapeur du modèle « Libération » construite par l'industrie américaine entre 1945 et 1947, et dont mille trois cent vingt-trois exemplaires ont circulé durant vingt-cinq ans.

★ 134, rue de Rennes, 75006 Paris.

RÉTROMANIE

LA COTE DES ANTIQUITÉS. — Au sommaire du n° 20 : l'argus des verreries 1900-1925 ; les dernières cotes en salles des ventes ; les prix des meubles d'une région à l'autre ; tendances et valeurs à suivre ; calendrier des ventes, foires et salons.

★ En vente au Nouveau-Drouot. Abonnement six numéros : 60 F. La Cote des Antiquités, 76450 Cany. Envoi de spécimens sur demande.

EXPERTISE GRATUITE DES OBJETS ANCIENS. — La Centrale des particuliers organise des journées d'expertise gratuite d'objets anciens ou de collection. Le public pourra apporter à des experts tous les objets anciens personnels, du lundi 5 au samedi 10 octobre inclus, de 14 heures à 19 heures, à la salle Wagram, 5, rue Montenotte, 75017 Paris.

AUTOMOBILES DE COLLECTION. — Une vente aux enchères publiques aura lieu, le dimanche 18 octobre, à 14 h. 30, au château de Fontainebleau, quartier Henri IV, qui verra proposer aux acheteurs des automobiles de collection allant de la Citroën 1926 à la Delage 1950 en passant par la Talbot 1933.

L'exposition : du 14 au 17 octobre, de 10 heures à 19 h. 30, et le 18 octobre, de 9 heures à 12 heures. Tél. : 422-39-06.

TEMPS LIBRE

JARDINAGE AU LUXEMBOURG. — Les cours d'horticulture du jardin du Luxembourg (à Paris) publics et gratuits, sur le jardin d'agrément, seront ouverts à partir du 1er octobre.

Ces cours sont donnés, le jeudi et le samedi matin, à 10 h. 30, par le conservateur des jardins du Luxembourg et concernent l'aménagement d'un jardin, le choix des arbres, arbustes et plantes décoratives pour sa plantation, ainsi que l'entretien des plantes d'appartement. Inscription gratuite en fonction des places disponibles.

★ Conservation des jardins du Luxembourg, 64, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris.

SALON

LE CYCLE PORTE DE VERSAILLES. — Le soixante-huitième Salon international du cycle et du motocycle de Paris aura lieu, du 2 au 11 octobre, au Parc des expositions, porte de Versailles. Ce salon, qui est organisé tous les deux ans, rassemblera tout ce qui se rapporte aux cycles et aux motocycles, et à leurs équipements. On pourra y découvrir tous les nouveaux modèles de bicyclettes toutes catégories, de cyclomoteurs, de motos A-1, A-2, A-3 et de voiturettes. On y verra également l'ensemble des équipements et accessoires concernant ces véhicules ainsi que tous les équipements se rapportant aux conducteurs.

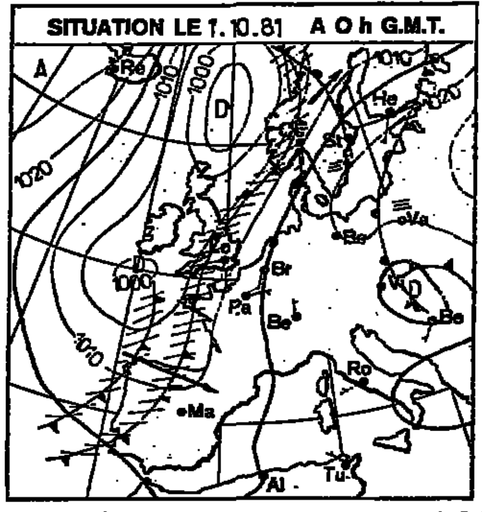
★ Renseignements : 3, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 723-59-40. Telex 210311 F 282.

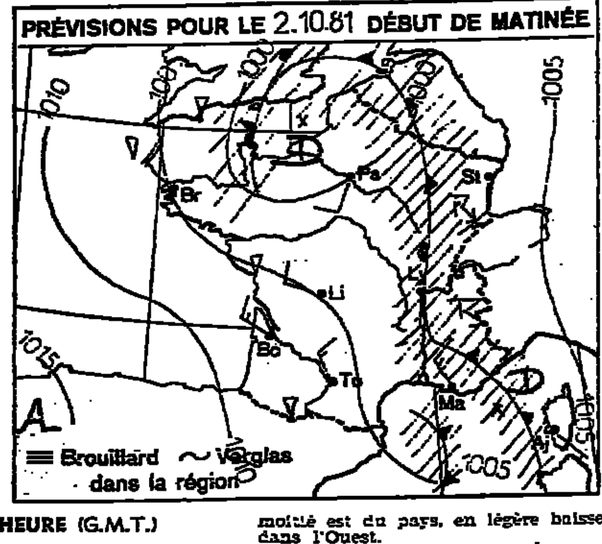
VIVRE A PARIS

EXPOSITION D'AUTOMNE AU LUXEMBOURG. — L'Exposition d'automne du jardin du Luxembourg aura lieu, les 2, 3 et 4 octobre, à l'Orangerie du jardin (entrée Férou, rue de Vaugirard). Elle sera accessible librement au public à partir du vendredi 2 octobre, de 13 heures à 17 heures, et les 3 et 4 octobre, de 10 heures à 17 heures.

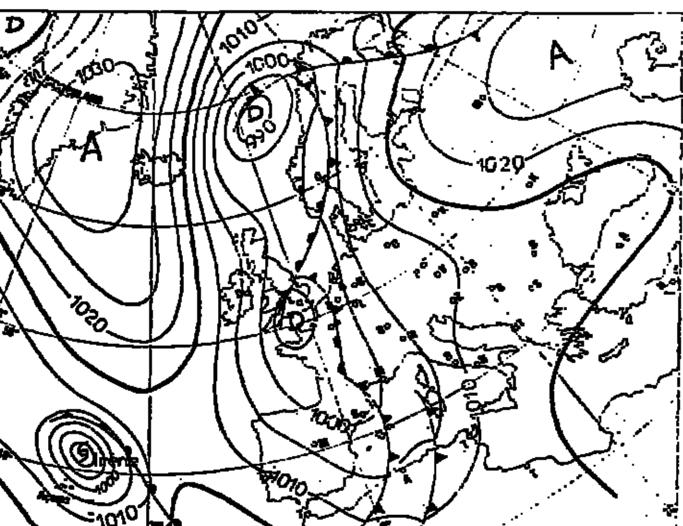
Présentation de fruits, de fleurs, de champignons, de fuchsias et dahlias, de plantes d'appartement. Exposés, démonstrations.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 2 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 1er octobre à 0 heure et le vendredi 2 octobre à 24 heures :

Une perturbation, venue de l'Atlantique, donnait des pluies et parfois des orages, jeudi matin, dans nos régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. Elle s'étendra progressivement à toute la France.

Vendredi 2 octobre, il pleuvra. Les pluies seront souvent assez fortes et parfois accompagnées d'orages sur la moitié est du pays ; elles seront intermittentes sur la moitié ouest. Les vents souffleront du nord-ouest, de la Bretagne aux Pyrénées et au golfe du Lion ; ils seront assez forts près des côtes et modérés dans l'intérieur. Sur le reste de la France, les vents de sud-ouest à ouest seront modérés.

Les températures minimales seront en hausse très sensible dans la moitié est du pays, en légère baisse dans l'Ouest.

Les températures maximales s'abaisseront surtout dans l'Ouest et le Midi.

Le jeudi 1er octobre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 009,1 millibars, soit 756,9 millimètres de mercure.

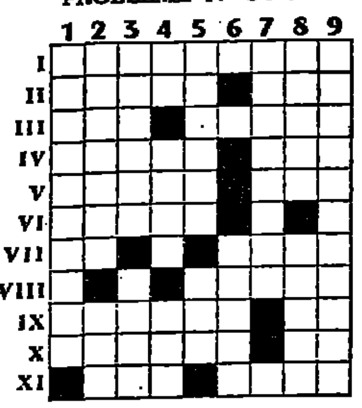
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 30 septembre au 1er octobre) : Ajaccio (min.), 10 degrés ; Biarritz, 26 et 16 ; Bordeaux, 24 et 15 ; Bourges, 20 et 8 ; Brest, 17 et 15 ; Caen, 21 et 12 ; Cherbourg, 20 et 15 ; Clermont-Ferrand, 19 et 6 ; Dijon, 18 et 6 ; Grenoble, 19 et 5 ; Lille, 19 et 9 ; Lyon, 17 et 6 ; Marseille, 23 et 13 ; Nancy, 19 et 3 ; Nantes, 21 et 15 ; Nice, 21 et 15 ; Paris-Le Bourget, 19 et 3 ; Pau, 25 et 13 ; Perpignan, 25 et 15 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 18 et 6 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 24 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 33 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 13 degrés ; Amsterdam, 19 et 11 ; Athènes, 27 et 19 ; Berlin, 18 et 9 ; Bonn, 18 et 6 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 34 et 20 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 16 et 12 ; Dakar, 30 et 25 ; Genève, 15 et 4 ; Jérusalem, 28 et 17 ; Lisbonne, 26 et 17 ; Londres, 20 et 16 ; Madrid, 27 et 14 ; Moscou, 13 et 8 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 16 et 9 ; Palma-de-Majorque, 25 et 12 ; Rome, 24 et 13 ; Stockholm, 16 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 029



HORIZONTALEMENT

I. Boîtes dans lesquelles il y a du pain sur la planche. — II. Un poil dans la région palmaire empêche de le saisir. Agite le monde animal. — III. Fin qui s'impose pour conclure. Se débarrasse d'un caractère peu liant. — IV. Esprits de famille. Elle a ses étoiles et ses vedettes. — V. Aile. Lettre grecque. — VI. Héroïne d'une histoire de hallebardes qui finit par Persée. — VII. Peut se définir par indéfini. Radical éliminant tout préjugé favorable. — VIII. Sauvages, dans la brousse. — IX. Procéder à une émission vraiment chouette. Négation. — X. Terre d'Hellènes, d'Emiliennes, de Germaines, etc. Personnel. — XI. N'est pas sans intérêt pour un homme d'expérience. Cité palindrome, ni dans l'Indre ni dans la Drôme.

VERTICALEMENT

1. Il est souvent de bon poil, mais rarement de bonne humeur. — 2. Fouette violemment ceux qu'il cingle. Agent de répression des fuites. — 3. Epithète qui convient pour un faux frère. Tête de brochet ou tête à broches. — 4. Mesure de ruban chez des vieux porteurs de natte. Bonne boule. L'un revient à chacun, l'autre seulement aux veinards. — 5. Telle une chemise bien ajustée. Suit toujours le même trajet que la flèche. — 6. Bases d'envol de certains planeurs. — 7. Grâce à lui, le titi est culotté. — 8. Mena une vie royale entre un Gros et un Simple. Met l'estivant à l'abri des coups de fusil, mais le rend vulnérable aux coups de vent. — 9. Qu'une soustraction a rendus inaptes à la multiplication.

Solution du problème n° 3 028

Horizontalement

I. Métronome. — II. Ecouter. — III. Truie. Ré. — IV. Rits. Cher. — V. Inassouvi. — VI. Leurre. — VII. Uméa. Slip. — VIII. Gui. Elu. — IX. Boxeur. — X. Cou. NN. Mi. — XI. Entraîner.

Verticalement

1. Métrique. Ce. — 2. Ecrin. Bon. — 3. Tout-à-l'égout. — 4. Ruisseaux. — 5. Ote. Su. Iéna. — 6. Ne Cors. Uni. — 7. Or. Hurler. — 8. Réveil. Me. — 9. Emeri. Punir.

GUY BROUTY.

MUSIQUE

CHŒURS. — Les Petits Chanteurs du Marais et le Chœur d'enfants de France de l'église Saint-Eustache à Paris (direction Jean-Paul Poupart) recrutent des garçons de huit ans à treize ans, habitant Paris ou la proche banlieue, pour les pupitres de soprani et d'alti, ainsi que des voix d'hommes pour ceux de ténors et basses. L'enseignement est assuré gratuitement : rudiments de solfège, technique vocale, chant choral.

★ Renseignements complémentaires : à l'église Saint-Eustache, rue du Jour, 75001 Paris, le mercredi, entre 18 heures et 19 heures et le samedi, entre 15 heures et 17 h. 30 ; par téléphone : 387-30-70, 670-35-03, 285-70-91 ; par écrit : J.-P. Poupart, 82, rue La Condamine, Paris-17e.

FORMATION PERMANENTE

UN CYCLE POUR LES RESPONSABLES MUNICIPAUX D'ILE-DE-FRANCE

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, organisme d'études dépendant de la préfecture de région, programme à partir de cette année un cycle de formation pour les responsables et techniciens d'Ile-de-France, dont le coût peut être pris en charge dans le cadre de la formation permanente.

Six thèmes sont proposés en 1981-1982 :

— L'Ile-de-France : des connaissances de base (17, 18, 19 novembre 1981, plus des sessions en 1982) ;

— L'évolution de l'aménagement régional et les outils de planification (deux jours, mars et juin 1982) ;

— L'évolution des tissus urbains à partir d'exemples locaux (16, 17 décembre 1981 et avril 1982) ;

— Comment insérer des modes de transports en commun en tissu urbain dense (deux jours, février 1982) ;

— Influence de la conception des espaces verts sur les modes et les coûts de gestion (deux jours, février et mai 1982) ;

— Informations - documentation : des bases de données au service de l'aménagement (deux jours, janvier et mai 1982).

★ Renseignements et inscriptions à I.A.U.R.I.F. division communication - information - documentation, 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ; tél : 567-55-03, poste 457.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 1er octobre 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant certaines dispositions des décrets du 9 juin 1972 organisant la profession d'avocat et du 2 avril 1980 relatif à la formation des futurs avocats et au certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

● Portant création de la réserve naturelle du Courant-d'Huchet (département des Landes).

UNE LISTE

● Des candidats déclarés titulaires du brevet de préparation militaire supérieure de l'armée de l'air (année 1981).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 3 OCTOBRE

« Cognacq-Jay », 10 h 30, 25, boulevard des Capucines, Mme Zujovic.

« Château de Vaux-le-Vicomte », 13 h 30, grille des Tuileries.

« La Conciergerie », 14 h, 1, quai de l'Horloge, Mme Vermeersch.

« Musée Marmottan », 15 h, 2, rue Louis-Boilly, Mme Bachelier.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg.

« La coupole de l'Institut », 15 h, 23, quai Conti, Mme Legrégeois.

« Le Père-Lachaise », 15 h, entrée rue des Rondeaux, Mme Lemarchand (Caisse nationale des monuments historiques).

« Un siècle de fouilles françaises en Egypte », 15 h., Palais de Tokyo (Approche de l'art).

« Les aérofils de Nic Mazodier », 15 h., 24, quai Louis-Blériot (l'Art pour tous).

« Le Sénat », 15 h., 20, rue de Tournon, Mme Barbier.

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., métro Cité, Mme Thyss.

« La Mosquée », 15 h., entrée place du Puits-de-l'Ermite, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel Gaillard », 15 h., 1, place Malesherbes, Mme Ferrand.

« De Saint-Séverin à Saint-Julien-le-Pauvre », 15 h., métro Cité, Mme Hauller.

« Le Musée de la police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Les impressionnistes », 15 h. 30, entrée du Musée du Jeu-de-Paume, M. Jaslet.

« Les folles années de Renoir et Maupassant près de la Grenouillère à Chatou », 15 h., gare de Rueil du R.E.R.

« Arènes de Lutèce, quartier Mouffetard », 15 h., métro Jussieu.

« Méditations bouddhiques sur les bords du lac Daumesnil », 15 h., métro Liberté (Paris et son histoire).

« Le couvent des Carmes », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Musée du Grand Orient de France », 15 h. 15, 16, rue Cadet (Tourisme culturel).

« Ruelles, caves du Marais, l'abbaye de Maubuisson », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45, 64, rue du Rocher, X. de La Fournière : « Actualité d'Alexis de Tocqueville » ; Cl.-H. Leconte : « Les journalistes ont-ils droit à la liberté ? » ; J.-L. Gonneau : « Que s'est-il passé depuis le 11 mai ? » ; L. Hamon : « Et la situation internationale ? » (Club du Faubourg).

15 h., 12, rue du Renard, M. Schmitt : « Les prophéties, menace ou espoir ? » (les Cercles d'études du Message du Graal).

15 h., Palais de la Découverte, Th. Gaudin : « Les mécanismes de l'innovation technologique » (Ministère de l'éducation nationale).

16 h. 30, 7, rue Danton, G. Pegand : « Nouvelle approche scientifique et pratique en psychologie et caractérologie » (Psycho-Intégration).

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES VENDANGES

TIRAGE N° 62 DU 30 SEPTEMBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.	5	6 715	F. 5 000
1	01	150	6	6	70
	91	150		3 886	1 070
	311	500		0 906	5 070
	661	500	7	447	500
	7 671	1 000		497	500
	9 281	1 000		6 047	10 000
	8 361	5 000	8	668	500
2	2	70	9	19 119	100 000
	0 652	1 070	0	330	500
	2 112	1 070		4 580	1 000
	3 152	1 070		5 360	1 000
	62 562	50 070		6 940	5 000
3	63	150		8 950	5 000
	73	150		2 200	10 000
4	Néant	Néant		313 680	500 000
5	1 425	1 000		318 620	3 000 000
	9 535	1 000			
	3 845	5 000			

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DU PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE LE SAMEDI 3 OCTOBRE 1981 À MORET-SUR-LOING (Seine-et-Marne)

LOTO TIRAGE N° 39	13	14	15	23	34	39
NUMERO COMPLEMENTAIRE						18

PROCHAIN TIRAGE LE 7 OCTOBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 6 APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 30 SEPTEMBRE 1981 - N° 62

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 63 DU 30 SEPTEMBRE 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
3	Tous les billets terminés par 3 gagnent 50 F dans toutes les séries
05	Tous les billets terminés par 05 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 50 gagnent 100 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
771	0177	1177	2177	3177	4177	5177	6177	7177	8177	9177	600
	0717	1717	2717	3717	4717	5717	6717	7717	8717	9717	600
	0771	1771	2771	3771	4771	5771	6771	7771	8771	9771	3 300
776	0677	1677	2677	3677	4677	5677	6677	7677	8677	9677	600
	0767	1767	2767	3767	4767	5767	6767	7767	8767	9767	600
	0776	1776	2776	3776	4776	5776	6776	7776	8776	9776	3 300

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 25	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 25	Sommes à payer Autres séries
8065	0 568	F. 5 000	F. 1 000	6 058	F. 5 000	F. 1 000
	0 586	5 000	1 000	6 085	5 000	1 000
	0 658	5 000	1 000	6 508	5 000	1 000
	0 685	5 000	1 000	6 580	5 000	1 000
	0 856	5 000	1 000	6 805	5 200	1 200
	0 865	5 000	1 000	6 850	5 100	1 100
	5 068	5 000	1 000	8 056	5 000	1 000
	5 086	5 000	1 000	8 065	2 000 000	20 000
	5 608	5 000	1 000	8 506	5 000	1 000
	5 680	5 000	1 000	8 560	5 000	1 000
	5 806	5 000	1 000	8 605	5 200	1 200
	5 860	5 000	1 000	8 650	5 100	1 100

Prochain Arlequin : le 14 Octobre 1981 à PARIS - tirage télévisé à 19 h 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 30 SEPTEMBRE 1981 - N° 63

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

LIVRES

billet

Les compliments et les reproches

De même que les remontrances excessives prennent des allures de compliment, les éloges immodérés ressemblent à des reproches. « Il y a des reproches qui louent, disait La Rochefoucauld, et des louanges qui médisent. » Les éditeurs devraient songer à ce paradoxe lorsqu'ils préparent les textes de présentation destinés à figurer sur la couverture de leurs livres.

Il suffit, en effet, de lire les commentaires qui accompagnent une vingtaine d'ouvrages récents pour voir que la sobriété n'est pas la règle du genre. Ici, on nous annonce que nous tenons un nouveau Marcel Aymé, et là un nouveau Flaubert. Ailleurs, on nous avertit que « le rire est au rendez-vous de presque toutes les pages » ; on nous prévient que tel récit évoque « les grands romans anglais », et que tel autre renferme « le portrait bouleversant d'une enfance ».

Nos apologistes ne craignent pas les adjectifs. Ils nous parlent tranquillement d'un « livre inoubliable », d'une « écriture éblouissante », d'une « terrifiante audace morale », ou d'une « formidable intelligence du cœur ». Celui-ci nous vante la « merveilleuse vivacité » d'un auteur, et celui-là le « superbe frémissement » d'un style. Un troisième, enfin, nous fait savoir que nous avons sous les yeux « le premier roman de la France de gauche ». Rien de moins.

Beaucoup de lecteurs feraient volontiers cette prière : n'en remettez plus ! Il ne sert à rien de se flatter soi-même. En nous promettant que nous serons sans cesse étonnés, troublés, sinon ravis, on décourage notre envie de découvrir. Qui veut trop nous séduire nous rebute. « Peu de gens, disait encore La Rochefoucauld, sont assez sages pour préférer le blâme qui leur est utile à la louange qui les trahit. »

FRANÇOIS BOTT.

Anthony Burgess ou le grand spectacle d'un papiste

« *C'ETAIT l'après-midi de mon quatre-vingt-unième anniversaire, et j'étais au lit avec mon giton, lorsque Ali vint m'annoncer la visite de l'archevêque.* » Le dernier roman d'Anthony Burgess, *les Puissances des ténèbres*, démarre sur les chapeaux de roue, et le narrateur, un romancier, qui a pris sa retraite depuis douze ans, nous avertit d'entrée qu'il « *n'a pas perdu une miette de* [sa] *vieille habileté à tourner ingénieusement une entrée saisissante dans le vif du sujet* ». « Shocking » ?.. En tout cas, le lecteur est prévenu aussitôt qu'il va tout savoir des expériences homosexuelles d'un vieillard et de ses relations avec l'Eglise tout au long du vingtième siècle.

Le roman se présente comme une autobiographie. Le narrateur (né en 1890), Kenneth M. Toomey, est un écrivain à succès (« *pas comme moi* », précise Burgess), millionnaire, catholique, à moitié irlandais, exilé, homosexuel. Les lecteurs et la critique ont reconnu sans peine quelqu'un qui ressemblerait à Somerset Maugham en ce Toomey, qui, ayant vécu hors de la normalité sexuelle depuis la puberté, a l'habitude du péché mortel, mais souffre sans cesse de n'avoir pu concilier ses pulsions sexuelles avec sa foi religieuse : toute sa vie, il s'est interrogé pour savoir s'il doit révérer le dieu qui l'a fait tel qu'il est ou le dieu qui menace de le damner pour ce qu'il est.

L'archevêque est venu demander à Toomey de contribuer à l'élaboration d'un dossier sur un miracle dont il a été témoin dans un hôpital de Chicago, en 1929 : ce miracle a été accompli par un jeune prêtre devenu pape et que le Vatican songe à canoniser. Toomey se trouve donc amené à réexaminer sa vie et son amitié de soixante ans avec ce Carlo Campanati, son beau-frère, le défunt pape.

Burgess a beaucoup à dire sur son siècle, et, pour la première fois, il a composé un gros-grand-gras roman de plus de sept cents pages, avec une multitude de lieux et de personnages, une sorte de best-seller parodique pour grand écran. Le livre brasse une matière vivante tout à fait « *hénaurme* », et bien souvent désopilante. Cette superproduction prend pour figurants, sous leurs vrais noms ou non, les vedettes des lettres, des arts, de la politique et du fait divers de ce siècle... Et l'auteur sait les mettre en scène avec une ironie tendre ou un ricanement sardonique.

Ken Toomey a connu tout le monde : Rilke pleure sur son épaule dans une brasserie de Trieste, il rencontre Thomas Mann à Princeton, Chaplin à Los Angeles, Mae West à Hollywood, Hemingway sur son bateau, Ezra Pound, qui danse avec Sylvia Beach au bal Guizot, boulevard des Capucines. Il y a aussi Joyce, Jimmy Joyce, avec qui il prend un verre rue Auber, près de l'Opéra, mais leurs goûts sont trop dissemblables, et Toomey se souvient d'une discussion de 1926 : « *J'aimais bien Jimmy Joyce, mieux que ses expériences démentes avec le langage. Il a jeté par-dessus bord la chance qu'il avait de devenir un grand romancier dans la noble tradition de Stendhal. Il a toujours essayé de faire de la littérature un succédané de la religion.* »

On ne peut s'empêcher de penser que, à travers ce Toomey (*to me* = à moi), Burgess nous ramène, comme sur un négatif, vers ses propres idées, vers Joyce, qui est l'écrivain qu'il admire le plus, avec Shakespeare. Vers Joyce, sur lequel il a publié deux études, sans compter une édition abrégée et commentée de *Finnegan's Wake*, un opéra sur *Ulysse*, une traduction de *Finnegan's Wake* en italien.

A la recherche du miracle accompli par Carlo, nous nous retrouvons dans l'Angleterre de la première guerre mondiale — dont Toomey est exempté à cause de sa santé — dans l'Amérique de la prohibition, dans l'Italie fasciste, à Hollywood, ou bien dans l'Allemagne nazie quand Concetta, la belle-mère de sa sœur, tente de tuer Himmler en présence de Hitler, Goebbels, Goering, etc. Burgess traque Toomey dans les boîtes à matelots de Nice, en Malaisie, à Malte, dans sa vieillesse, contemplant avec une horreur fascinée des pulsions sexuelles tout à fait impertinentes. Ce regard moqueur ou scandalisé lui a valu à la fois la colère des homosexuels, qui l'ont accusé de n'avoir rien compris à l'homosexualité, et des féministes, qui le traitent de « *male chauvinist pig* ».

★ Dessin de Berenice CLEEVE.

Méfiez-vous des miracles

La situation d'Anthony Burgess est très paradoxale. Alors qu'il devrait avoir sa place parmi les plus grands écrivains contemporains britanniques, les Anglais ont fait souvent la fine bouche, gênés, irrités, devant l'extraordinaire prolixité de ce marginal, son goût constant de divertir son lecteur et sa folle passion pour les mots. Catholique romain de naissance, c'est-à-dire minoritaire, ayant subi les horreurs de la Réforme, à moitié irlandais, vivant dans le sud de la France — tout comme Maugham, Durrell, Graham Greene, — il n'a pas la place qui lui est due. Aussi est-ce une date importante pour lui que ces *Puissances des ténèbres*, qui ont figuré pour la première fois — après quarante-deux livres, dont vingt-cinq romans — sur la liste des best-sellers en Angleterre et aux Etats-Unis simultanément et dont les droits se sont négociés très cher (1). Le livre le méritait.

Burgess-le-papiste n'a-t-il pas le front de s'en prendre à Carlo le beau-frère — qui ressemble comme un frère-pape à Jean-XXIII ? Chrétien s'adressant à des protestants, il dénonce aux anglicans celui qu'il estime « *l'homme le plus dangereux du siècle* » : ce pontife qui, selon lui, a ruiné l'unité et la rationnalité de l'Eglise avec Vatican-II... et dont les bonnes intentions ne conduisent qu'à des catastrophes.

Le miracle de 1929 est le véritable nœud du roman, puisque le jeune garçon ressuscité par le prêtre — alors que celui-ci n'avait rien pu pour son propre frère sauvagement agressé par la Mafia — se révélera bien plus tard chef d'une secte fanatique, une sorte de Jim Jones, qui entraînera à une mort horrible quelque deux mille enfants-Dieu. Telle aura été la conséquence du miracle opéré par le futur Grégoire XVII, qu'on veut canoniser : un carnage qui aurait pu ne pas avoir lieu. Burgess s'est d'ailleurs souvenu d'Anatole France et du *Miracle de saint Nicolas*, où les trois petits ressucités devenaient de grands brigands : son héros en fait un livret d'opéra.

Dans *la Folle semence* (2), déjà, Anthony Burgess s'interrogeait sur la voie à suivre : Augustin ou Pélage. Le péché originel existe-t-il ou non ? Pélage affirme que non et que l'homme est libre de se sauver ; pour Augustin, l'homme est mauvais, marqué par le péché originel. « *Le socialisme*, dit-il, pour actualiser sa pensée, *est une version laïque des doctrines de Pélage ; M. Mitterrand est pélagien.* » Lui se dit du côté d'Augustin, mais il sait que l'homme qui ne peut choisir cesse d'être un homme. « *Les Français disent toujours le BON dieu*, sourit Burgess. *Mais il doit être un mauvais dieu.* » On oscille de la puissance de la lumière à la puissance des ténèbres.

Où est le Bien ? où est le Mal ? Comment en décider tant que deux forces opposées se combattent pour maintenir l'ordre de l'univers ? Mais l'univers, comment tient-il dans le fracas de l'Apocalypse ? Anthony Burgess, dans tous ses livres, ne cesse de se le demander et abandonne son narrateur au quatre-vingt-deuxième chapitre et au seuil de la mort, en lui faisant dire seulement — ultime référence à Shakespeare : « *J'espère qu'il n'y aura pas de rêves* »...

NICOLE ZAND.

(1) Hutchinson a payé 40 000 livres les droits anglais et Simon and Schuster 270 000 dollars les droits pour les Etats-Unis.
(2) Laffont, 1973.

★ **LES PUISSANCES DES TENEBRES, d'Anthony Burgess. Remarquablement traduit de l'anglais par Georges Belmont et Hortense Chabrier. Acropole. 714 pages. Environ 89 F.**

Après tout, l'Angleterre est une île

● ***Un colloque sur les relations franco-britanniques.***

« *LES relations culturelles franco-britanniques. Vers un divorce ?* » A partir de ce texte préliminaire, et qui a le mérite de la franchise, de lord Weidenfeld (directeur de la grande maison d'édition anglaise Weidenfeld and Nicholson), une importante conférence a réuni pendant trois jours à l'Abbaye de Fontevraud des personnalités franco-britanniques — éditeurs, auteurs, traducteurs, critiques, représentants des ministères, — sous l'égide du Conseil franco-britannique, que président MM. James Hadley et Geoffroy de Courcel, afin de tenter de clarifier et d'étendre les échanges culturels entre les deux pays.

Un vent froid

La situation du livre est alarmante. « *Un vent froid souffle sur les relations culturelles entre la France et la Grande-Bretagne en tout ce qui concerne l'écrit et l'édition* », écrit lord Weidenfeld, qui constate dans chaque pays « *une indéniable baisse de la curiosité vis-à-vis de la vie culturelle de l'autre et une indifférence qu'exprime la courbe rapidement déclinante des traductions.* » Il évalue « *la baisse des traductions de livres français en anglais depuis vingt ans à près de 70 à 75 %, et à 50 % environ pour les traductions des livres anglais en français* », le déclin étant encore plus inquiétant pour les œuvres de fiction de qualité.

Anthony Burgess, dans un article intitulé « L'insularité du roman britannique » (1), donnait le même avis. « *On a beau parler de la littérature comme d'un art international*, écrivait-il, *deux des nations les plus proches l'une de l'autre — sur le plan de la géographie sinon de la culture — donnent peu de témoignages de leur volonté réciproque de connaître et de lire leurs productions littéraires respectives. Il n'y a pas eu un seul roman français traduit en anglais en 1980-1981, et je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup d'œuvres de fiction britanniques traduites en français dans le même temps.* » On m'a dit, à Fontevrauld que Burgess exagérait, mais aucun des participants n'a pu me citer de titre au débotté, sauf... Colette et une nouvelle traduction — remarquable, dit-on — de *la Recherche du temps perdu !*

L'édition anglaise peut certes profiter des traductions faites pour le marché américain, et il est significatif que, devant la crise économique en Angleterre, un éditeur très actif dans la littérature française de qualité comme John Calder (qui possède à son catalogue Beckett, Claude Simon, Ionesco, Nathalie Sarraute, Raymond Queneau, Robert Pinget, Arrabal, etc.), ait ouvert récemment des bureaux à New-York. John Calder est une exception. Dans leur écrasante majorité, les éditeurs anglais — reflétant les goûts de leurs lecteurs — ne sont pas intéressés par notre littérature contemporaine, alors qu'ils sont davantage demandeurs dans le domaine des sciences humaines et de l'histoire.

N. Z.

(Lire la suite page 20.)

(1) « Voyages en littératures etrangères : la Grande-Bretagne », « le Monde des livres » du 3 juillet 1981.

le feuilleton

« L'Empire des nuages », de François Nourissier

Un coup de maître !

LES auteurs consacrés publiant de préférence en janvier ou mai, et les révélations de l'automne s'attirant des éloges excessifs, on finit par perdre de vue ce qui distingue une œuvre d'une promesse. En surgissant au milieu de la course aux prix, où il ne saurait s'aligner puisqu'il en a déjà remporté deux et qu'il décerne le plus prestigieux, l'académicien Goncourt Nourissier rétablit l'échelle des valeurs, non sans cruauté pour les novices : on dirait un pur-sang égaré dans un poney-club ! D'autant que *l'Empire des nuages* n'est pas de ces productions annuelles que les chevronnés accumulent comme pour garder la main et la parole. Venant après une quinzaine d'autres qui commençaient à se répéter, ce livre est de ceux qui marquent le tournant d'une carrière, parce qu'on les sent arrachés aux commodités du savoir-faire, et issus d'un terrible défi à soi-même.

Les dates portées en fin de l'ouvrage — 1974-1981 — nous apprennent que les signes de vie plaintifs adressés par l'auteur à son chien (1975), à Jacques Chirac (1977) et à lui-même (*le Musée de l'homme*, 1978) ne l'ont été qu'en marge de cette bataille décisive, et dans l'incertitude de la gagner. L'écrivain dépasserait-il jamais le constat personnel de malaise égrené par *Un petit-bourgeois, Une histoire française* et *la Crève* ? Nous-même n'en menions pas large. La cinquantaine venue, comment ne pas renchérir dans le bilan noirâtre ? Je le dis d'entrée avec d'autant plus de bonheur que, ne sachant pas cacher mes réticences, j'en avais marqué devant les derniers titres de Nourissier : son pari à hauteur d'existence, il l'a gagné haut la main. Voici, pour moi, son meilleur bouquin, avec *Bleu comme la nuit*. Un coup de maître !

D'ABORD, ouf ! *L'Empire des nuages* est un roman ; un vrai, de ceux qui font oublier l'heure du dîner, avec une histoire dont on guette la suite, des gens qu'on a hâte de connaître mieux et de réunir, des lieux et des instants qu'on s'attriste de quitter.

Cinquante destins étalés sur dix ans, trois continents et cinq cents pages ; le beau moyen de résumer tout cela en cinq feuillets ! Il se dégage de ce foisonnement narratif un

par Bertrand Poirot-Delpech

véritable document d'époque : en gros, sur les artistes et les snobs des « sixties », entre Passy, le Lubéron, la Suisse, l'O.A.S. et mai 68. L'auteur, soit dit en passant, sait bien que ces milieux et ces temps n'ont rien d'épique. Il les observe avec la tendre ironie due à ce qu'on a fait et qui nous a fait ; comme son héros, dont cet environnement a engendré et reflète le désarroi.

A première vue, la crise de Burgonde est d'ordre artistique. Comme beaucoup d'autres peintres des années 60, il se sent dans une impasse. Faut-il se raccrocher à l'héritage, ou subir le terrorisme du n'importe quoi ? Une série de toiles inspirées de ses promenades en forêt, et mal reçues à New-York, le laisse désemparé, de même qu'un voyage raté en Inde, déjà victime, à ses yeux, d'un snobisme à l'échelle mondiale.

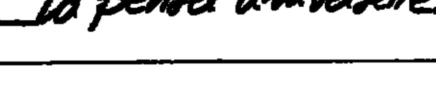
Dans le même temps, le bonheur privé de ce quadragénaire morose se lézarde. Les fêtes de ses protecteurs milliardaires ne l'amusent plus. Les relations avec sa femme et ses enfants d'un premier mariage, dont la petite Rose, se durcissent. L'alcool ne suffit plus à le consoler de la grisaille où, canne à la main, il boitille. Comme souvent devant la peur que la vie ait épuisé ses réserves de rebondissements, Burgonde fait une fugue, mûr pour une dernier coup de foudre.

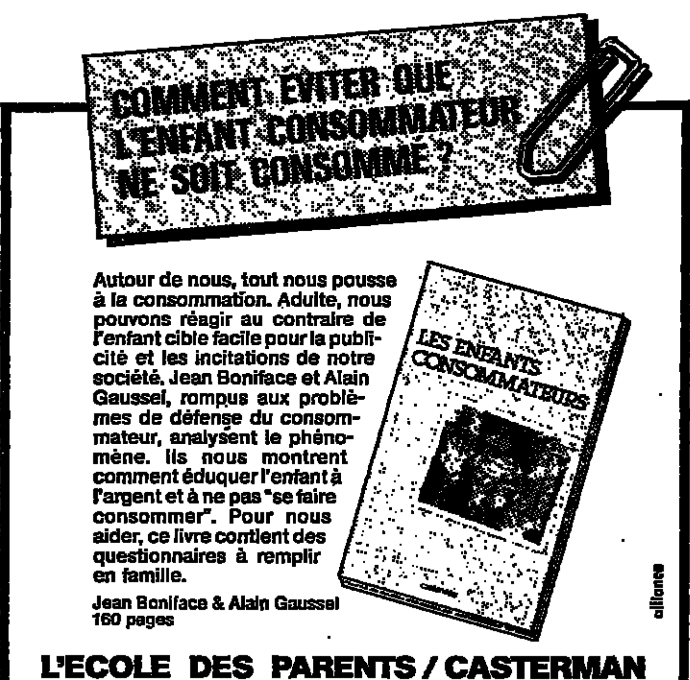
CELUI-CI a lieu dans une librairie suisse. On le voit venir de loin, soyons franc. Le marieur qui sommeille en tout lecteur de romans n'est pas long à repérer, dès les premières pages, une jeune Victoire dont le charme fantasque, après avoir séduit un clandestin de l'O.A.S. et un « rocker » d'origine russe, a tout pour relancer un jour le destin embourbé de Burgonde.

Ce jour sans surprise n'arrive qu'à la page... 247, soit juste à la moitié du livre ! Mais on ne demande qu'à être dupe du coup de pouce, tant les passés respectifs des amants aident à comprendre l'évolution de leur amour.

Evolution moins prévisible que leur rencontre. Pour simplifier, l'obstacle à leur bonheur ne vient pas des adultes qu'ils ont abandonnés l'un pour l'autre, mais de la petite Rose, dont la réprobation butée et jalouse désarçonne Burgonde. Une autre exposition manquée, un avortement inavoué, une dernière nuit dont la volupté cache les malentendus, et voilà gâchée l'ultime chance qu'avait le peintre de vieillir heureux. Victoire disparue, il vend sa maison et sa voiture, clochardise dans son atelier, tâte de coucheries sordides. Les commencements, qui avaient été tout le plaisir de son existence, c'est fini. La mort n'aura pas grand-peine à se saisir de celui qui n'est déjà plus, sans attente ni but, que le boiteux du quartier...

(Lire la suite page 19.)







la vie littéraire

Un colloque et une exposition consacrés à Roger Martin du Gard

Un colloque consacré à Roger Martin du Gard, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de l'écrivain, est organisé par la Société d'histoire littéraire de la France, les 13 et 14 novembre prochain, dans la salle des commissions de la Bibliothèque nationale à Paris. Il sera accompagné d'excursions en des lieux chers à l'auteur des *Thibault*.

Les participants au colloque évoqueront notamment Roger Martin du Gard et l'histoire, sa vision du monde paysan, sa technique narrative, sa correspondance et son Journal. Deux interventions montreront l'accueil de son œuvre aux Etats-Unis et au Japon.

De son côté, la Bibliothèque nationale présentera, du 15 octobre au 30 décembre, une exposition qui a pour objectif principal de retracer l'itinéraire de l'homme, témoin attentif et discret de son temps, et de redécouvrir la genèse d'une œuvre. Les archives familiales conservent encore une importante documentation, constituée de coupures de presse et de notes prises au jour le jour par Roger Martin du Gard, qui seront présentées pour la première fois. Une abondante iconographie, en partie inédite, montrera les portraits de ses amis du monde littéraire ainsi que le vrai visage du prix Nobel, avec des documents qui vont de l'instantané le plus familier à la photographie officielle.

Les « galaxies » Prévert, Cendrars et Lorca

Les poètes Prévert, Cendrars et Lorca seront les axes du IVe Festival de poésie organisé par la mairie de Paris et dont la conception a été confiée à Pierre Seghers.

MM. Jacques Chirac et Pierre Seghers ont présenté en commun le programme de ce Festival, qui se déroulera en trois soirées, les 12, 19 et 26 octobre au Théâtre de la Ville.

C'est par le théâtre, en effet, que Pierre Seghers a choisi cette fois-ci de créer le « contact » entre les poètes et le public. Il a imaginé pour cela « trois galaxies » dédiées au trois grands poètes qu'il a choisis. « *Nombreux sont les poètes*, a expliqué Pierre Seghers, *plus nombreux encore sont leurs amis, cet ensemble constitue une sorte de voie lactée.* » A partir de l'étoile que constitue chacun des trois grands poètes, un spectacle, où seront mêlées la musique, la danse et l'évocation des œuvres, réunira à la fois des vedettes comme Juliette Gréco et Claude Luter et de jeunes talents.

M. Jacques Chirac, pour sa part, a indiqué que l'an prochain le Festival de poésie de Paris se déroulera à une échelle plus importante encore, au Théâtre musical de Paris (l'ancien Châtelet).

La science face au racisme

La revue *le Genre humain*, publiée par les éditions Fayard, sous la direction d'Albert Jacquard, Colette Guillaumin et Léon Poliakov, se propose de dénoncer et de pulvériser intellectuellement les théories racistes qui prétendent s'appuyer sur la science. La biologie, en particulier, est de nouveau utilisée par certains — comme dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle quoique à une échelle moindre — comme l'alibi théorique d'idéologies racistes qui s'obstinent à classifier les hommes, à les séparer au nom de critères génétiques charlatanesques. Le premier numéro du *Genre humain* s'intitule précisément « La science face au racisme » et contient des contributions de François Jacob, Charles Frankel, André Langaney, Albert Jacquard, Léon Poliakov, Colette Guillaumin, Jean Hiernaux, Nadine Fresco. Il s'attaque particulièrement à la sociobiologie, discipline aussi naïve sur le plan intellectuel que vicieuse sur le plan idéologique. Les numéros suivants de la revue iront plus avant dans l'examen des utilisations idéologiques de la science : ils s'intéresseront aux fondements logiques de l'activité classificatoire, aux mécanismes de transmission des caractères et aux manipulations génétiques.

E. T.

« La chasse au Snark », façon Jacques Roubaud

Parue en 1876, *la Chasse au Snark*, de Lewis Carroll, avait été traduite pour la première fois par Aragon. Elle se présente comme un long poème de cent quarante strophes réparties en huit « Crises », formant un récit joyeusement démantibulé au fil duquel le lecteur se laisse entraîner de surprise en surprise dans un étrange ballet de mots et d'images. C'est sur ce chaos même que se fonde l'unité poétique du texte, rendue avec une force remarquable par la nouvelle traduction de Jacques Roubaud.

Cependant, l'authentique bonheur que l'on éprouve à la lecture de cette *Chasse au Snark* publiée par les Editions Slatkine ne provient pas seulement du texte lui-même, mais également d'une présentation extrêmement soignée (une trentaine de feuilles bristol grand format indépendantes, placées sous une belle jaquette garance) et, surtout, des illustrations d'Annie-Claude Martin, qui a su restituer magnifiquement un univers où triomphe le *nonsense*. — J.-M. L.

Faut-il brûler Piaget ?

Il y a un an mourait Jean Piaget. Cet austère savant genevois n'était pas homme à susciter des passions. Ses recherches en épistémologie et en psychologie infantile lui avaient valu une renommée internationale, même si certaines de ses positions, notamment sur le statut du langage, avaient donné lieu à des controverses. On n'a pas oublié celle qui l'opposa en 1975, au colloque de Royaumont, à Noam Chomsky.

On reste cependant stupéfait qu'un éditeur ait choisi le titre provocateur *Faut-il brûler Piaget ?* (éditions Retz, 175 pages) pour lancer en France l'ouvrage d'un journaliste anglais, David Cohen. D'autant plus que ce dernier, auquel il faut reconnaître le mérite de présenter honnêtement la vie et l'œuvre de Piaget ainsi que les critiques qui lui furent adressées, conclut avec un flegme bien britannique que « *Piaget reste un grand psychologue, mais dans des limites bien circonscrites. Plus circonscrites que sa célébrité.* » Les piagétiens peuvent donc être rassurés : pas d'autodafé en perspective. — R. J.

Freud anarchiste ?

A un interlocuteur qui lui demandait de se situer politiquement, Freud répondit laconiquement : « *Politiquement, je ne suis rien.* » A une autre occasion, comme on lui reprochait de n'être ni blanc, ni rouge, ni fasciste, ni socialiste, il répliqua en souriant : « *Non, chacun doit être de couleur chair...* »

Bien qu'il approuvât les réformes proposées par le parti socialiste, Freud votait systématiquement pour le candidat libéral qui se présentait dans sa circonscription. En 1910, il songea même sérieusement à adhérer — et tout le mouvement psychanalytique avec lui — à un Ordre international pour l'éthique et la culture, fondé par un pharmacien bernois. Cette organisation, à visées pratiques, combattait directement l'autorité de l'Etat et de l'Eglise.

Paul-Laurent Assoun, l'un de nos meilleurs freudologues, en tire la conclusion que « *la couleur anarchisante de la position politique de Freud n'est pas qu'un leurre : à force de mettre l'accent sur l'irréductibilité de la pulsion à la socialisation, il en vient à définir une position d'apparence apolitique qui contient une critique du point de vue de la domination et de l'Etat. Sur ce point, il est réellement inflexible* ».

Pour en savoir plus, on se reportera au numéro de la revue *Pouvoirs* (PUF) consacré à la psychanalyse. Elle vient de reparaître dans une édition augmentée qui comporte, outre l'étude de P.-L. Assoun sur « Freud et la politique », des textes inédits de J.-M. Ferry, A. Roux, M.-J. Lapeyrère et de P. Legendre. — ROLAND JACCARD.

vient de paraître

Poésie

JACQUES ROUBAUD : *Dors*, précédé de *Dire la poésie*. — Un nouveau recueil de poèmes, par l'auteur de *Graal fiction*, dans lesquels « inlassablement la pensée de dire s'abandonne à de nouveaux commencements ». (Gallimard, 143 p.)

Biographie

MICHEL ESTEVE : *Bernanos*. — Le portrait et l'évolution de l'œuvre de Bernanos, polémiste vibrant et romancier visionnaire enraciné dans un christianisme authentique. (Hachette, 326 p.)

Pamphlet

GABRIEL DOMENECH : *Eloge de l'ivresse*. — Une célébration de l'ivresse qui réjouit les sens et s'oppose à une société « robotisée ». (Albin Michel, 234 p.)

Sciences

GEORGES IFRAH : *Histoire universelle des chiffres*. — L'histoire et l'évolution des différents systèmes de numération dans les diverses civilisations. (Seghers, 568 p.)

Psychanalyse

DIDIER ANZIEU : *le Corps de l'œuvre*. — Une psychanalyse du travail créateur — comme on dit le « travail du rêve » ou le « travail du deuil » — menée sur Freud, Valéry, Henry James, Borges, Francis Bacon, Robbe-Grillet. Par l'auteur de *l'Auto-analyse de Freud*. (Gallimard, 378 p.)

Psychologie

SERGE MOSCOVICI : *l'Age des foules*. — Pourquoi les individus résistent-ils si peu à l'entraînement de la masse ? Serge Moscovici expose la réponse à cette question des trois grands artisans de la « psychologie des foules », Gustave Le Bon, Gabriel Tarde, Sigmund Freud. (Fayard, 504 p.)

PSYCHIATRIE

JACQUES POSTEL : *Genèse de la psychiatrie*. — La démarche et les premiers écrits de Philippe Pinel, fondateur de la psychiatrie en France. (Le Sycomore, 314 p.)

Philosophie

DIDIER FRANCK : *Chair et Corps*. — Un essai sur la phénoménologie de Husserl. (Editions de Minuit, 198 p.)

GEORGE GILDER : *Richesse et Pauvreté*. — Une attaque contre l'« Etat-providence » et un hymne au capitalisme, seul capable, estime l'auteur, de s'adapter au changement et de maintenir la croissance. Traduit de l'américain par Pierre-Emmanuel Dauzat. (Albin Michel, 333 p.)

Essais

JACQUES-YVES COUSTEAU et HENRI JACQUIER : *Français, on a volé ta mer*. — De la misère de l'océanographie française ou pour une politique de la mer volontariste. Dessins de Piem. (Robert Laffont, 188 p.)

FRANÇOIS HINCKER : *le Parti communiste au carrefour*. — Un essai sur les quinze dernières années de l'histoire du P.C.F., par un communiste « critique ». (Albin Michel, 262 p.)

Documents

DAVID IRVING : *Insurrection ! L'enfer d'une nation : Budapest 1956*. — L'insurrection du peuple hongrois, en 1956, contre le régime policier, reconstituée à partir de témoignages et de documents inédits. Traduit de l'anglais par André Bérélowitch, Marie-Hélène Dumas et France-Marie Watkins. (Albin Michel, 522 p.)

Souvenirs

JEAN CATHALA : *Sans fleur ni fusil*. — L'auteur a vécu, durant la dernière guerre, les terribles épreuves du peuple soviétique et apporte son témoignage, en particulier sur la rencontre de Gaulle-Staline. (Albin Michel, 404 p.)

Histoire

PIERRE CHEVALLIER : *la Séparation de l'Eglise et de l'école, Jules Ferry et Léon XIII*. — Les convictions personnelles et intimes de Jules Ferry, à partir de documents inédits ; la réaction de Léon XIII. (Fayard, 485 p.)

ROLAND LEU : *Mao prend le pouvoir*. — A l'heure du bilan, une étude courte et dense sur la révolution chinoise. (Editions Complexes, 175 p.)

CHARLES PETIT-DUTAILLIS : *Charles VII, Louis XI et la minorité de Charles VIII* (1422-1492). Réédition d'un classique, d'une fraction de l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution* publiée sous la direction d'Ernest Lavisse. (Tallandier, 485 p.)

en bref

● **LE PRIX DE LITTERATURE FRANZ-KAFKA 1981 a été attribué, à Klosterneuburg, près de Vienne, à l'écrivain Elias Canetti en l'absence de ce dernier, retenu à Londres en raison de son état de santé.**

Cette distinction dotée de 100 000 schillings (33 500 F) récompense le profond respect pour Franz Kafka d'Elias Canetti, qui a toujours affirmé sa dette à l'égard de l'auteur de « la Métamorphose », et qui avait écrit en 1968 un ouvrage intitulé « l'Autre procès ».

● **L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE L'OUEST A DECERNE LE PRIX DE LA NOUVELLE DU MANS à Mireille Best, pour « les Mots de hasard », publié chez Gallimard (« le Monde » du 19 décembre 1980). Le prix de la nouvelle inédite a été attribué à Gérard Angriault pour « la Maison de la garde-barrière ».**

● **LE TRADITIONNEL PELERINAGE DE MEDAN, organisé chaque année, en souvenir d'Emile Zola, aura lieu le dimanche 4 octobre prochain, à 15 heures, dans la célèbre propriété du romancier. Après des allocutions de M. François Labadens, de Mme Naomi Schor et de M. Max Gallo, sera présentée une exposition sur la correspondance de Zola (documents, autographes). On peut se rendre à Médan : par chemin de fer (départ gare Saint-Lazare à 14 h. 29, pour la station de Médan, retour à 17 h. 43, ou par l'autoroute de Normandie : sortie à Poissy-Villennes en direction de Villennes et Médan).**

● **LE HUITIEME COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION DES CRITIQUES LITTERAIRES, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75014 Paris, se tiendra à Madrid, du 18 au 21 octobre, sur le thème : « Les littératures en langues minoritaires ; les problèmes qu'elles posent à la critique littéraire ».**

● **LA DIXIEME FOIRE DU LIVRE AU FORMAT DE POCHE DE NOGENT-SUR-MARNE se tiendra, le dimanche 4 octobre, au pavillon Baltard, entre 14 et 19 heures. Les principales maisons d'édition publiant dans le format de poche sont représentées. Ouverte gratuitement au public, cette manifestation accueillera une cinquantaine d'écrivains et sera présidée par François Nourissier, de l'Académie Goncourt.**

● **UNE ANTHOLOGIE DE NOUVELLES INEDITES intitulée « Femmes » va paraître simultanément dans neuf pays, chez neuf éditeurs : Argos Vergara (Espagne), Albert Bonniers (Suède), Doubleday (Etats-Unis), Elsevier Boekeris (Hollande), Keter (Israël), Kiepenheuer et Witsch (Allemagne fédérale), Sidwick et Jackson (G.-B.), Sperling et Kupfer (Italie), J.-C. Lattès (France).**

Neuf écrivains femmes ont ainsi été réunies pour s'exprimer, à travers des écritures différentes, sur le thème de « la femme des années 80 ».

● **LE GRAND PRIX DE POESIE DE LA RENAISSANCE AQUITAINE EST OUVERT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1981. — Le Prix de la Ville de Pau, le prix « Urbis palladium » et différents prix récompenseront des œuvres d'expression classique ou libérée. Pour le prix de la nouvelle, « Prix Joseph-Peyre », le sujet reste libre et le nombre de pages n'est pas limité. (Règlement contre enveloppe timbrée au secrétariat de la Renaissance aquitaine, à Mme Suzanne Vincent, 14 boulevard des Pyrénées, 64000 Pau.)**

en poche

La cruauté de Svevo

SECOND des trois romans d'Italo Svevo, *Senilità* est peut-être le plus équilibré, le mieux composé de ses livres et le plus immédiatement accessible. Il ne faudrait pas s'imaginer, sur la foi du titre, qu'il s'agit là d'une histoire de vieillards : le héros est un homme de trente-cinq ans qui s'embarque inconsidérément dans une liaison avec une jeune femme plus délurée qu'il n'avait pensé et se laisse peu à peu engluer par un passion jalouse et impuissante. Il en réchappera, mais pour plonger dans une torpeur songeuse qui est peut-être bien le début de la vieillesse. A ses côtés, sa sœur, célibataire et mûrissante, croit vivre, elle aussi, une aventure parallèle qui n'aboutit qu'au désespoir et à la mort.

Dans le décor d'une Trieste fin de siècle, criante de vérité (le livre date de 1898), cette histoire de relations fausses, que chaque personnage s'ingénie à fausser davantage, est analysée avec une extraordinaire acuité et une lucidité sans pitié par un romancier en pleine maîtrise de ses moyens.

Mais on se rendrait mieux compte encore de la cruauté un peu rude de ce texte si la traduction, qui date désormais d'un bon demi-siècle, était quelque peu dépoussiérée : Svevo a tout à y gagner.

MARIO FUSCO.

★ **SENILITA, Italo Svevo, traduit de l'italien par P. Michel, coll. « Points/Romans », Le Seuil, 251 p. Environ 21 francs.**

au fil des lectures

romans

DON JUAN, REVU PAR MICHEL RACHLINE

Imprévisible, inénarrable, inquiétant Michel Rachline. A quarante-huit ans, il a publié vingt-sept ouvrages, dont aucun ne ressemble aux autres, et cela chez près de dix éditeurs. Il en résulte qu'on a de lui une image incertaine, contradictoire, parfois irritante, alors qu'on devrait enfin reconnaître son écriture, une des plus accomplies et des plus savoureuses qui soient. On a connu un Rachline poète de la sincérité écorchée, matamore des idéologies extrêmes, romancier délicat de *Tendre banlieue*, dandy hautain de *la Vie en première classe*.

Avec *le Dernier Océan*, c'est un Rachline tout différent que nous découvrons, dans la lignée du Thomas Mann de *Mort à Venise*. Ce récit est non seulement attachant et délicat, il sait aussi renouveler les mythes et leur donner une dimension inattendue, ou scandaleuse, ou ironique. Un dilettante — il y en a beaucoup chez Rachline, qui parcourent le monde comme pour le narguer, avec leur narcissisme douloureux — débarque avec son amie à Torcello. Il est disponible et perméable. Oubliant sa compagne, il est attiré par la beauté d'un batelier, Torcellino, tout jeune homme.

Celui-ci, séduit par le voyageur, lui remet le journal intime d'un mort récent, qui fut son amant : Don Juan, retiré dans un monastère mais brûlé de tous les désirs. Stupre, élans vers la pureté, pédérastie, ambiguïté, ferveur religieuse, rien ne manque à ce Don Juan freudien. Le voyageur assiste aux obsèques du séducteur et, obsédé par sa confession, se substitue à lui, d'autant plus facilement qu'il lui ressemble et qu'il peut passer pour sa réincarnation. Chair et Christ font un curieux et turbulent ménage. Mais la mort n'est pas loin.

Ce livre trouble est d'une précision remarquable et d'une langue aux vertus plastiques certaines. Oui, insaisissable Rachline.

ALAIN BOSQUET.

★ *Le Dernier Océan*, de Michel Rachline, Ramsay, 240 pages. Environ 59 F.

LE « J'ACCUSE » DE PIERRE ROUANET

Pauvre ville de Munich, persécutée par le destin qui en a fait la capitale des dérobades et des sacrifices inutiles ! Qu'elle veuille, en 1972, effacer la faute commise en 1938 (l'abandon de la Tchécoslovaquie), et qu'elle décide d'organiser des Jeux olympiques exemplaires, aussitôt la fête sombre dans le sang. Ce drame — la prise d'otages et le massacre de onze athlètes juifs — a inspiré un roman vengeur à Pierre Rouanet, ancien lauréat du prix Aujourd'hui avec *Mendès France au pouvoir* et du prix Interallié avec *Castell*.

Son but ? Dénoncer la lâcheté universelle. Démontrer qu'il ne sert à rien de détourner la tête lorsqu'un crime s'opère sous vos yeux et que les autruches finissent toujours par être plumées. Détromper les bonnes âmes qui prétendent limiter les dégâts en se pliant aux règles d'un jeu qui les bafoue toutes. « *Comment ose-t-on parler des lois de la piraterie*, s'indigne l'auteur, *alors que son essence même se situe aux antipodes du droit et des principes ?* » Et de rappeler aux « *mutilés de l'honneur* » que ceux qui cèdent au chantage en redoublent l'appétit.

Parce qu'il respecte scrupuleusement les unités de temps, de lieu et d'action, qu'il repose en grande partie sur le dialogue et met en scène le débat auquel se livrent les protagonistes, d'une part, l'ambassadrice d'Israël, de l'autre, le représentant du gouvernement allemand, le récit évoque les tragédies classiques. On l'écoute plus qu'on ne le lit. Ce *J'accuse* réussit à emporter notre adhésion.

GABRIELLE ROLIN.

★ *Munich 2* de Pierre Rouanet, Fayard, 183 pages. Environ 45 F.

MARIE-CLAIRE BANCQUART ET LES MALAISES DE L'AME

Bien qu'elle ait publié, discrètement, deux romans, *le Temps immobile* et *Sève*, Marie-Claire Bancquart est surtout connue comme poète : elle a annexé à notre lyrisme toutes les conquêtes post-freudiennes, ce qui lui donne une place particulière dans un genre en pleine évolution. Aujourd'hui, avec *l'Inquisiteur*, elle nous convainc que sa manière — la poésie des objets, des lieux et des malaises de l'âme — peut également s'appliquer au récit romanesque.

Ce livre est la confrontation d'un être secret et d'un lieu austère qui, un moment, paraissent devoir se rapprocher mais qui demeurent inconciliables. D'où vient Jacques Degrès ? Il n'est plus tout à fait jeune et peut-être a-t-il connu des aventures lointaines ; en tout cas, sa mémoire n'est pas sans cicatrices. Il arrive un jour à Malcastel — qui porte bien son nom, — bourgade isolée de l'Aveyron, pour en être l'instituteur.

Jacques Degrès est mal dans sa peau, comme Malcastel est mal dans ses pierres. Il accomplit au mieux ses besognes et y met de la bonne volonté : grâce à lui, le village semble revivre. On l'accepte, on l'adopte, on sait qu'il est présent. Y est-il sensible ? Jacques Degrès boit : qu'il soit pour le village une sorte de catalyseur ne l'intéresse pas profondément ; qu'il redonne à ces paysans une fierté ne le concerne pas davantage.

Jacques Degrès va mourir. Le village, à peine réveillé et révélé par lui, retourne à ses ténèbres. Ce livre âpre, parfois abstrait comme des tuiles et des ciels gris qui se ressemblent, sans charme ostensible, finit par s'imposer. Il prend tout son poids lorsqu'il devient, de chapitre en chapitre, une sorte d'hymne à l'échec et à l'incommunicabilité. Il en résulte ce sentiment paradoxal : Marie-Claire Bancquart s'y révèle comme le poète des forces hostiles.

A. B.

★ *L'Inquisiteur*, de Marie-Claire Bancquart, Belfond, 186 pages. Environ 58 F.

JEAN-CLAUDE BARREAU, ET LA RIGUEUR DU DÉSERT

Le nom de Jean-Claude Barreau a été connu d'abord du grand public comme celui d'un prêtre qui revendiquait le droit au mariage. Depuis 1962, Jean-Claude Barreau a écrit plusieurs essais sur les problèmes de la jeunesse et de la foi : *les Enfants prodigues*, *la Foi d'un païen*, *Qui est Dieu ?*, *la Prière et la drogue*. De son côté, sa jeune épouse, avec *Moi, une infirmière*, se penchait sur son propre métier, qui est aussi un sacerdoce.

Plus récemment, Jean-Claude Barreau, qui occupe un poste important dans l'édition, a publié deux romans, *les Mémoires de Jésus*, et *la Traversée de l'Islande*, qui sera adapté pour le cinéma.

Dans *le Vent du désert*, qui paraît cette année aux éditions Belfond, l'auteur s'inspire d'un événement encore présent à toutes les mémoires : l'enlèvement et le long exil de Mme Claustre, mais, à partir de ce fait historique, il invente librement une situation romanesque. Ici, en effet, la jeune femme arrachée à son milieu parisien et bourgeois s'éprend du rebelle qui la tient captive, tandis que son mari prend conscience, trop tard, d'un amour qui s'était quelque peu endormi dans le confort des habitudes conjugales. Ainsi, plus Catherine devient inaccessible, plus Eric tente de la rejoindre. Elle donnera le jour à un enfant qui portera le nom de son père, Tahar.

Ce drame amoureux est exalté par la rigueur du désert africain. Comme dans *la Traversée de l'Islande*, Jean-Claude Barreau montre l'influence profonde sur nos pensées et nos sentiments d'un nouveau paysage, et le pouvoir des éléments primitifs sur un « civilisé » qui les découvre : le vent, le soleil, le froid, le sable, tout cela, loin des boulevards et des salons, bouleverse l'équilibre précaire des conformismes appris.

JOSANE DURANTEAU.

★ *Le Vent du désert*, de Jean-Claude Barreau, Belfond, 208 pages. Environ 59 F.

LA FÊTE DE ZÉLIE

Qu'une septuagénaire prenne un pseudonyme pour son premier roman n'est pas pour surprendre. Que l'univers de son histoire soit un village et qu'elle nous ouvre les portes de chaque maison, c'est dans l'ordre. Souvenirs et commérages.

La première surprise vient du personnage central, un homme d'ailleurs — et dans ce coin des Landes « ailleurs » a un sens fort ; il est beau, comme un ange à exterminer, et l'on ne s'étonne pas qu'une lettre anonyme annonce sa mort, d'autant que sa présence met à nu les âmes, généralement douteuses, des autochtones. Et survient la deuxième surprise : souvenirs et commérages qu'on attendait prennent forme et force du rêve, du fantastique, de la démence ; on pensait avancer dans sa chronique un tantinet mièvre du genre « mon village quand c'était le bon temps », et l'on découvre un monde des plus curieux qui brûle de ses passions et que mène le *fatum*, sans doute le vrai sujet du livre. Si vous ne croyez pas à la fatalité, à l'étrange, l'auteur vous déclare : « *La vie ne vous a donc rien appris ? Alors, pauvres de vous. Je vous plains.* »

Ce dont on ne se plaint pas, c'est de cette histoire. Zélie Mauguet nous y tient jusqu'à la fin, par la vigueur, la verdeur, l'esprit et la maîtrise d'un vocabulaire en rien septuagénaire. Chez ce jeune auteur, il y a de la révolte, de l'humour et cette causticité des lucides indispensable pour qu'un roman soit un peu plus qu'une historiette.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *La Fête à l'envers*, de Zélie Mauguet, Flammarion, 220 pages. Environ 50 F.

histoire

MARIE-AMÉLIE LA PLEUREUSE

Pourquoi l'auteur, faussement bonhomme, s'obstine-t-il à interpeller les morts : « *N'est-ce pas Mme de Genlis ?* » Cela enlève du sérieux à un ouvrage qui l'est, et qui puise dans des sources souvent inédites. Professeur à Vernon, proche du domaine de Bizy, propriété des Penthièvre, l'auteur possède à fond le dossier de la famille, comme en témoignent une récente biographie de la princesse de Lamballe et celle-ci, de Marie-Amélie de Bourbon-Penthièvre, épouse de Philippe, duc d'Orléans, plus tard Veuve Egalité.

Soixante-huit ans de vie, sur quel fond d'histoire ! On en connaît les grandes lignes. Jeune femme cent fois trompée, fidèle à la monarchie quand son mari a voté la mort du cousin-roi, Marie-Amélie parvient à traverser la tourmente, met le cap sur l'Espagne avec, dans ses bagages, un membre du Conseil des Cinq-Cents qu'elle a connu en prison, le citoyen Rouzet, tombé amoureux d'elle. Amours platoniques, sans doute, et durables, bientôt ménage à trois, Marie-Amélie étant dans les meilleurs termes avec l'épouse du révolutionnaire devenu Rozet de Folmon, les Pyrénées passées. Après la tragédie, le ridicule, avant la comédie des mœurs.

En effet, la Restauration survenue, quand il fallut régler les comptes entre la mère et son fils, Louis-Philippe, futur roi des Français, on ne sait lequel des deux se montra le plus âpre, furieusement petits-bourgeois l'un et l'autre. « *C'est un scélérat* », déclare Marie-Amélie. En fait, il semble que Mme de Genlis, ex-maîtresse de Philippe Egalité, devenue Mme le gouverneur des enfants d'Orléans, ait fortement marqué ceux-ci. Elevés en dehors de toute influence maternelle, les deux survivants ne peuvent accepter la hargne que voue la délaissée à leur ancienne préceptrice, et ils la lui préfèrent.

C'est le drame de cette femme au demeurant bonne personne, mais pleureuse comme pas une et assez rondblarde, dont la personnalité sans éclat ne retient guère. Elle reste la créatrice de la nécropole des Orléans, à Dreux, où elle repose depuis 1821, épouse d'un régicide et mère d'un roi.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ *La Veuve Egalité* de Michel de Decker, Librairie académique Perrin, 295 pages. Environ 80 F.

société

L'HERBIER HALLUCINOGÈNE

On a beaucoup parlé des drogues et de leur pouvoir associatif. On a dit comment, en catalysant les expériences intérieures, elles élargissent le champ de conscience et amplifient les phénomènes psychiques. Et l'on a fait de ces plantes, qui, certes, provoquent de l'euphorie, du rire et des visions, un véritable mythe ethnographique.

Richard Evans Schultes et Albert Hofmann, dans *les Plantes des dieux*, n'ont pas la prétention de rivaliser avec cette littérature fantasmatique. Chimistes, mais aussi hommes de terrain, ils se contentent d'un inventaire illustré où se côtoient le vécu et l'historique, le réel et le magique. La simplicité est si rare en ce domaine, qu'elle surprend ici. On est loin de ces livres bourrés d'erreurs et d'approximations qui font florès aux supermarchés du spirituel.

L'amanite tue-mouches, la mandragore, l'ergot de seigle, le yopo, l'ayahuasca, le peyotl, la marijuana, le chanvre, le haschisch... et le cactus San-Pedro sont, tour à tour, explorés. Des images curieuses et des reproductions en couleurs accompagnent le texte. Le ton positiviste — si barbant quelquefois — donne à tout cela l'air débonnaire d'un guide de botanique régionale. On croirait tourner les pages d'un herbier ordinaire et les aquarelles — où dominent le rouge, le jaune, le violet et le vert — rappellent les paquets de tisane de nos grand-mères. Heureusement, les éditeurs ont pensé à la crédulité de certains lecteurs et, dans une mise en garde, ils signalent fermement que « *l'absorption de ces végétaux ou de leurs produits peut être dangereuse* ». Ah bon ? S'ils le disent...

JACQUES MEUNIER.

★ *Les Plantes des dieux*, de Richard Evans Schultes et Albert Hofmann, Berger-Levrault, 192 pages. Environ 150 F. Traduit de l'anglais par Annie Hubert.

Un coup de maître !

(Suite de la page 17.)

J'AI dit que « toute une époque » concourait à cerner ce dernier sursaut d'avant les agonies. C'est vrai des « fêtes », dont la vanité, sous le grotesque, rappelle Fitzgerald. C'est vrai des haines d'après l'Algérie et des rodomontades de mai 68. C'est vrai des dizaines de personnages secondaires, dont le libraire Lepoux, l'écrivain Fléaux et son fils OAS, le peintre Niemand face aux Alpilles, et une certaine Lucienne — un prénom lourd qui, depuis Romains, Sartre, Aymé, semble fasciner les romanciers, et leur porter chance !

Mais c'est évidemment à Burgonde qu'on s'intéresse en priorité. Malgré ce que peuvent avoir d'antipathique ses révoltes secrètement envieuses contre l'argent, son souci du confort, ses incompréhensions dégoûtées devant qui diffère de lui, son égoïsme craintif et bougonneur de vieux jeune homme, on plaint, parce qu'on le ressent physiquement de l'intérieur, le malaise où l'acculent ces défauts ; en particulier avec ses enfants que l'après-68 a rendus plus dédaigneux et plus impénétrables que jamais. Comment tuer l'adolescent en nous ? Et comment supporter le vieillard qu'un ultime bonheur perdu lui substitue, avec son cabas de nostalgies inexprimables, au pied d'un banc ?

CES angoisses-là affectent tout le monde. De même que les affres de la création, pour peu qu'on les transpose. Les doutes dont se paie la vocation artistique, les garanties incertaines et transitoires du succès, le conflit bancal entre produire et vivre, la tentation subite d'abandonner, l'envie de devancer le silence et le néant inéluctables, tout le pugilat intérieur propre à l'artiste et que Nourissier décrit au plus anxieux comme peu de ses contemporains, chacun peut y reconnaître sa propre difficulté à réussir cette œuvre d'art sans recette connue ni avenir probable qu'on appelle : une vie.

Parfois l'écrivain veut trop prêter de lui-même aux personnages, à leurs propos, et nous imposer, sur ce qu'il montre, ses opinions, ses critères et ses préjugés de « petit-bourgeois » devenu grand. Son style dégraissé de moraliste à formules ne va pas sans péremptoire. Il nous faut admettre qu'un chagrin de « dactylo » est forcément fruste, aussi vrai que les tigresses du beau monde sont « intrépides et lasses ». Décors et ambiances sont systématiquement définis par une paire d'odeurs ou de valeurs éventées : « cuir et bois », « colle et chaussette », « humidité et péché », « brandade et reproche ». Les états d'âme se lisent trop exclusivement sur les lèvres, le plus souvent serrées et dures. Les aphorismes tels que « *ses seins libres scandalisaient comme deux fautes de syntaxe* » ou « *il faut toujours faire confiance à Schubert dans les circonstances difficiles* » ont un côté Giraudoux révisé 1950 qui ne nous rajeunit pas. On voudrait qu'ayant inventé une telle machine à rêver le styliste mordant nous laisse plus libres de nos émotions, au lieu de les délimiter et de les sertir lui-même, comme pour maîtriser à coup sûr le sens présent et futur de ce qu'il décrit...

MAIS cette espèce de défiance est justifiée par un bonheur d'expression auquel seuls atteignent, d'habitude, les romans secs et courts. Ici, la prose la plus surveillée et dense sert une imagination, parfois une sensualité, que les livres précédents ne laissaient plus espérer.

A un moment où la surabondance de romanciers amateurs tend à discréditer les plaisirs de la fiction, *l'Empire des nuages* rétablit celle-ci dans tous ses prestiges. On n'a encore rien trouvé de mieux pour suggérer comme la vie est à la fois riche de hasards et bornée par nos natures, ouverte aux changements et finalement avare de choses, de gens, de surprises !

Le simulacre du roman est le meilleur moyen d'approcher la vérité ineffable de l'œuvre à faire et jamais accomplie. Le « mentir-vrai » d'Aragon, à qui Burgonde, alias Nourissier, rend une visite mémorable, si c'était le commencement de la probité ?

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ L'EMPIRE DES NUAGES, de François Nourissier, Grasset, 600 pages. Environ 79 F.

étude

La science-fiction et l'avenir du roman

● ***Souvent accusée d'appartenir à la sous-littérature, la S. F. a trouvé son avocat. Voici le plaidoyer.***

L'*ANNEE de la science-fiction et du fantastique,* due à l'érudition de Jacques Goimard et d'une excellente équipe (1), fait le point pour la quatrième fois sur tout ce qui, dans les domaines les plus variés ressortit à des genres artistiques que, faute d'un terme plus adéquat, nous nommerons « jeux et sapience de l'âge atomique ».

Certains lecteurs s'étonneront peut-être, en pénétrant dans le maquis de ce volume, de constater la place très importante qui y est faite au domaine français. Ils verront aussi que notre enseignement secondaire et supérieur étudie de plus en plus cette science-fiction naguère rejetée avec dédain dans le ghetto de la sous-littérature. L'effarement et la colère ont donc cédé la place à l'esprit d'examen. Les mutants sont parmi nous.

Toutefois, on se demande encore où classer la S.F. S'agit-il d'un prolongement, voire d'une variété du fantastique? S'est-elle vraiment constituée en genre à part ?

Poser de telles questions n'est jamais dépourvu d'arrière-pensées retorses, et tenter d'y répondre avec honnêteté, c'est déjà affirmer une prise de position d'ordre littéraire. Car ceux qui continuent, en 1981, à considérer la S.F. et le fantastique comme deux substances aussi incompatibles que le feu et l'eau rejettent en fait la S.F. (sans toujours le dire) dans la triste zone du romanesque de gare.

Dans le dernier carré de ces détracteurs, il y a certes de bons esprits, et qui ne manquent pas d'arguments : il existe aujourd'hui tant de collections de S.F. médiocres ! Remarquons tout de même que ces collections ont au moins le mérite, dans un pays où la lecture n'a jamais été un vice collectif, de conserver un public à la fiction écrite. Quant à la meilleure S.F. *française*, celle dont les ancêtres (Cyrano de Bergerac, Voltaire ou Jules Verne) n'étaient pas du tout des laissés-pour-compte de l'écriture, elle peut s'enorgueillir d'un réseau de jeunes lecteurs (parmi lesquels beaucoup d'étudiants) qui se passionnent pour Philippe Curval, Daniel Walther ou Serge Brussolo avec le même enthousiasme qui portait leurs aînés vers les grands du fantastique : Borges, Cortazar, Le Clézio.

Le culte du rêve

Jacques Goimard a raison, selon nous, d'associer sans complexe la S.F. et le fantastique. Ces deux genres ne s'inscrivent-ils pas, l'un et l'autre, à rebours des pauvretés thématiques et narratives du « retour au réalisme », dont on a cru un peu vite qu'il avait effacé jusqu'au souvenir de l'école du Nouveau Roman ?

Un lien évident réunit, malgré leurs différences, les auteurs du Nouveau Roman, gens de la plus exquise et parfois de la plus ésotérique culture, et certains écrivains de S.F., plus modestes, qui ont été publiés dans « J'ai lu » ou « Presses-pocket ». C'est le désintérêt pour la psychologie des personnages, le refus de la description de ce monde-ci, le culte du rêve et de l'imaginaire pur, la recherche du « point suprême », que Borges appelle « aleph », et vers lequel Michel Butor voyait si lucidement tendre l'œuvre de Jules Verne. Ce dernier n'était-il pas, d'ailleurs, tout comme l'immense Lovecraft, admirateur et disciple du Poe d'*Eurêka* ? En somme, il y a une parenté entre *le Tour du jour en quatre-vingts mondes*, recueil-*hommage de Cortazar* (2), et *Retour à la terre*, ensemble de nouvelles de S.F. réunies par Jean-Pierre Andrevon (3) : c'est le partage des mêmes préventions ou des mêmes dégoûts.

Qu'on ne se méprenne pas cependant. Si les meilleurs auteurs de la S.F. française actuelle répudient toute une littérature (ou sous-littérature !) « réaliste » de la tranche de vie moderne, de la confession peudo-lyrique, de l'enquête sociologique déguisée, de leur sévérité ne les conduit nullement à produire une littérature d'évasion coupée de l'espace et de la durée. La tendance générale de la jeune S.F. hexagonale est, au contraire, de dire notre monde et d'en dénoncer les tares dans des œuvres contestataires, dont les titres apparaissent comme le drapeau, rouge ou noir : *l'Epouvante* (4), *Vue en coupe d'une ville malade* (5). Mais cette position critique se refuse la facilité d'une représentation de la réalité. C'est avec des constructions dans l'espace plus hasardeuses et plus belles que la S.F., littérature de pointe, témoigne sur une société et sur un temps.

Contrairement aux apparences, le Nouveau Roman de Nathalie Sarraute, Alain Robbe-Grillet, Claude Simon, Robert Pinget, sans oublier la variété orientée vers la S.F. (Claude Ollier, Jean Ricardou), ni Georges Pérec l'inclassable, tout en prétendant renouveler « l'art pour l'art », a donné des folles années 60 (croissance indéfinie, énergie bon marché), une image qui, pour être décalée, n'en était pas moins véridique : celle d'un monde faussement serein, lézardé de l'intérieur, où les objets omniprésents montent une garde menaçante autour du vide laissé par la mort de Dieu. Aujourd'hui, l'angoisse latente du soldat errant « dans le labyrinthe », elle-même issue de Kafka, se retrouve intacte. Elle est simplement devenue plus explicite et trouve ses causes dans un état déterminé de l'espace-temps, chez Michel Jeury ou Bruno Lecigne.

Les règles et les « gênes »

Ces rapprochements *toutefois* ne concernent que la thématique, et par-là négligent l'essentiel. Le témoignage, en partie involontaire, du Nouveau Roman sur son époque n'a pu être porté que parce qu'il était lié profondément à une écriture. Cette écriture, on nous l'a assez répété, était difficile. Elle exigeait du lecteur une participation active (et parfois peut-être excessive). Elle reposait en tout cas sur un souci de la forme contre lequel Julien Gracq, pourtant le plus précieux des stylistes, mettait sagement en garde les romanciers dès 1960 : « *Ce qui justifie une technique, c'est seulement de mettre en valeur un tempérament* (6). »

Mais nous ne sommes plus, en 1981, à nous débattre contre des règles et des « gênes », selon le terme de Valéry. Il s'agit bien plutôt de lutter à nouveau contre le laxisme esthétique qui sévit dans le « retour du narratif », et l'abandon aux facilités de l'anecdote. On n'échappe pas à l'écriture. C'est elle, et elle seule en fin de compte, non pas l'originalité des thèmes ou la générosité du propos, qui conditionne cette relative pérennité qu'on nomme littérature.

C'est ici qu'il faut se retourner contre la S.F. française actuelle. Trop longtemps accusés de produire une sous-littérature, les auteurs et les critiques de cet étroit milieu ont opposé une défense maladroite, qui faisait le jeu de leurs adversaires. Ils revendiquent pour la S.F. une sorte de statut d'extra-territorialité, hors littérature, comme si dans ce genre particulier la force de l'invention romanesque devait suffire. « *Jules Verne... n'était pas un grand styliste* », écrit Georges Turner (7). « *La S.F. est avant tout une littérature d'idées* », son lecteur est nécessairement « passif », elle « *remue des idées et non des mots* », renchérit Jacques Van Herp (8).

Faut-il rappeler que vingt ans de travaux — pas uniquement universitaire — et toute l'œuvre de Roland Barthes, qu'on voit chaque jour émerger un peu plus comme le grand monument littéraire de la période creuse d'après le Nouveau Roman, ont démontré que l'expression « littérature d'idées » était contre-nature, et que le seul critère, objectif du littéraire, c'est le travail accompli par la littérature dans la substance même de la langue ?

Nous qui croyons à la S.F. comme à l'unique chance actuelle qu'ait la littérature française, en perte de vitesse, de rattraper enfin son siècle, nous *pensons*, dans le même *élan*, que ce genre qui a aujourd'hui le vent en poupe ne pourra s'épanouir, se prolonger et se voir même, s'il le faut, couronner un jour du Nobel, qu'à condition de devenir *en effet* une littérature à part entière, tâche qui reste largement à accomplir.

Il n'y a aucune contradiction entre cette exigence formelle (et pourquoi pas *formaliste*) et la popularité des œuvres. Hugo était à la fois l'auteur le plus lu et le meilleur écrivain (c'est-à-dire poète) de son siècle. Quant à Jules Verne, il ne polissait sans doute pas la moindre de ses périodes, à la manière de son admirateur Raymond Roussel. Mais à coup sûr il était un styliste des grandes masses, peaufinant la structure de ses « histoires extraordinaires » avec la précision d'un maître ébéniste.

La S.F. française est aujourd'hui adulte. Il lui manque encore d'avoir attiré une attention autre qu'épisodique de la part des « grands » éditeurs, qui réagissent avec la lente majesté des animaux à sang froid. Mais ses auteurs sont là, certains fort dignes déjà du titre d'écrivains. Ses critiques aussi, dont un bon nombre d'analystes subtils. Il ne reste plus aux premiers qu'à écrire moins : il faut être Balzac pour expédier un roman en trois semaines

Quant aux seconds, qu'il bannissent de leur vocabulaire le terme de « chef-d'œuvre de la S.F. ». Les chefs-d'œuvre *n'ont* pas plus de genre que les anges de sexe, et d'ailleurs chacun sait bien qu'ils sont rares.

MAURICE MOURIER.

(1) L'ouvrage a été publié chez Julliard, comme les trois précédents.
(2) Gallimard, 1980.
(3) Denoël, 1975.
(4) Grand Prix 80 de la S.F. française, Editions « J'ai lu » (Daniel Walther).
(5) Grand Prix 81 de la S.F. française, Denoël (Serge Brussolo).
(6) *Pourquoi la littérature respire mal*. « Préférences », José Corti, 1961.)
(7) *Encyclopédie visuelle de la S.F.* Albin-Michel, 1979.
(8) *Panorama de la S.F.*, Marabout Université, 1975.

Petite bibliographie

● OUVRAGES CRITIQUES

Panorama de la S.F., par Jacques Van Herp, Marabout Université, 1975 : travail fort bien documenté et écrit, qui a le mérite de poser les vraies questions sur les rapports de la S.F. et de la littérature.

La Science-Fiction par le menu, numéro spécial de la revue *Europe* (août-septembre 1977) composé par *Jacques Goimard* : ce remarquable ensemble constitue à ce jour la tentative la plus sérieuse et la plus réussie pour arracher la S.F. au ghetto de la « culture populaire ».

Histoire de la S.F. moderne, I. Domaine anglo-saxon. II. Domaine français, par Jacques Sadoul, J'ai Lu, nos D 66, D 67.

Encyclopédie visuelle de la S.F., sous la direction de Brian Ash, Albin-Michel, 1979 : ouvrage documentaire très complet sur le plan thématique, abondamment illustré, mais qui n'offre, sous le titre alléchant d'*Etudes approfondies*, que des textes « théoriques » de peu d'intérêt.

L'Effet S.F., par Igor e tGrichka Bogdanoff, Laffont, 1979. Ce gros livre bourré d'anecdotes et d'interviews de personnalité est plus ou moins distrayant, mais le plus souvent superficiel.

Catalogue des âmes et cycles de la S.F., par Stan Barets, Denoël, 1979 : dictionnaire quasi exhaustif des auteurs de S.F., ce livre se recommande par la qualité de son information, tant sur les écrivains que sur les livres.

L'Année 1980-1981 de la S.F. et du fantastique, sous la direction de Jacques Goimard, Julliard, 1981 : l'ouvrage indispensable, véritable somme qui fait suite à celles de 1977-78, 78-79, 79-80. Tout ce qu'on cherche sur la S.F., dans toutes ses manifestations, y figure.

● ROMANS FRANÇAIS

Serge Brussolo : *Vue en coupe d'une ville malade*, Denoël, collection « Présence du futur », n° 300 : *Aussi lourd que le vent*, id., n° 315.

Philippe Curval : *Cette chère humanité*, Laffont, collection « Ailleurs et demain », 1976 ; le *Livre d'or* de Philippe Curval, Presses Pocket, n° 5079.

Alain Dorémieux : *le Livre d'or* d'Alain Dorémieux, Presses Pocket, n° 5094.

Dominique Douay : *la Vie comme une course de char à voile*, Calmann-Lévy, 1978.

Philip Goy : *Faire le mur*, Denoël, collection « Présence du futur », 1980.

Michel Jeury : *Soleil chaud, poisson des profondeurs*, Laffont, collection « Ailleurs et demain », 1976 ; *les Yeux géants*, id., 1980.

Géard Klein, Presses Pocket, n° 5056 ; *le Gambit des étoiles*, Nouvelles éditions Oswald, 1980 (réédition d'un texte de 1958).

Pierre Pelot : *Transit*, Laffont, collection « Ailleurs et demain », 1977.

Daniel Walther : *les Quatre Saisons de la nuit*, Nouvelles éditions Oswald, 1980 : *l'Epouvante*, J'ai Lu, n° 976.

colloque

Après tout, l'Angleterre est une île

(Suite de la première page.)

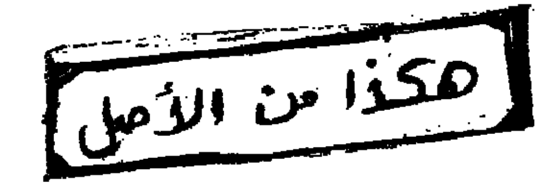
Il est stupéfiant que les dernières œuvres de Montherlant ou de Giono n'aient trouvé preneur ni en Grande-Bretagne ni aux Etats-Unis, que Marguerite Yourcenar n'ait jamais été éditée en anglais. Mieux — ou pis : malgré une aide du ministère français des affaires étrangères proposée pour la traduction du *Rivage des Syrtes*, de Julien Gracq, et de *Belle du Seigneur*, d'Albert Cohen, qui vont paraître aux Etats-Unis, il n'est pas du tout certain qu'un éditeur britannique s'y intéresse.

Pour combattre les phénomènes d'insularité, voire d'indifférence, et le déséquilibre qui affectent le secteur de la littérature, un certain nombre de propositions ont été faites : organisation d'une Semaine du livre anglais en France et du livre français en Grande-Bretagne ; création à Londres d'un Centre français axé sur la diffusion et la vente de livres et de périodiques ; contacts entre éditeurs, auteurs et traducteurs ; aides accrues à la traduction, etc.

Mais, finalement, dans ce « plaisir ruineux » qu'est la recherche d'écrivains étrangers, tout est affaire de « *coups de cœur* », comme le faisait remarquer, en conclusion des travaux, M. Jacques Rigaud, président du colloque, reprenant une formule de Mme Anne Frejer, du Seuil, et de Christian Bourgois. On n'a pas trouvé, à Fontevraud, la recette des « coups de cœur »...

N. Z.

★ Le British Council organise, le jeudi 8 octobre, à 18 h. 30, une « table ronde » autour d'Anthony Burgess, avec Georges Belmont, Jacques Cabeau, Tony Carteno et Yan Queffélec (Centre culturel britannique, 9, rue de Constantine, 75007 Paris).



romans

UN PETIT AIR DE FANTASTIQUE

Ce conteur qu'est Bernard Waller

Prendre le lecteur au jeu

LE goût de l'insolite marquait les précédents romans de Bernard Waller. Leurs personnages, égarés dans une ville inconnue, *(le Congrès du feutre)*, frappés de surdité, *(la Brume du matin)*, possédés par la passion des réussites aux cartes *(la Patience)*, perdaient facilement pied avec le réel et le faisaient perdre au lecteur en l'entraînant dans des aventures à demi rêvées. Toute cette charge d'onirisme ambigu frôlait le fantastique sans pleinement y entrer. Conteur limpide, plein de naturel et de charme, Bernard Waller saute le pas avec son sixième récit. *Vallée suspendue* se déroule comme un conte d'où le merveilleux n'est pas exclu qui se produit dans un monde quotidien, familier, qui l'accrédite.

Mystérieuse découverte

Pierre Abel, un bibliothécaire de province, débarque un soir dans un bourg de montagne que ses porcelaines rouges ont rendu célèbre. Il a été attiré en ce lieu par le mystère qui y plane et qu'une revue locale lui a révélé. Un inventeur aurait fabriqué là une arme propre à réduire l'indifférence, l'hostilité et la violence... Les habitants n'en auraient pas voulu. L'inventeur serait mort de sa trouvaille, sur laquelle le village entend faire le silence. L'arme en question est un ciseau à froid dont se servent les tailleurs de bois et de pierre, mais ce ciseau-là a le pouvoir d'isoler ceux que la méchanceté menace : il taille dans l'espace un abri où l'individu attaqué peut trouver refuge... jusqu'à ce que l'air lui manque. C'est faute d'air dans sa forteresse féerique que l'inventeur a péri.

Pierre Abel, installé pour une semaine dans une auberge du pays qui porte le nom, géographiquement bizarre, de Vallée suspendue, se heurte à la suspicion, à la délation, aux pièges — réels ou imaginaires ? — que lui tendent ceux qui défendent leur secret. Les aventures dans lesquelles il sera jeté, les blessures incompréhensibles qu'il reçoit, celles, aussi incompréhensibles, qu'il donne, les signes qu'il déchiffre çà et là, son enfermement dans une cave d'où le tirent les miaulements d'un chat, les alliés qu'il se trouve, les espions qui le surveillent, sa marche initiatique le long d'une voie ferrée pour retrouver la femme qu'il aime, tout ce qu'il vit pendant son séjour mouvementé relève du code de la littérature fantastique.

Ce petit livre tout en dialogues et en atmosphère est très subtil. Il nous entraîne dans son mystère. On le suit dans son suspense. On peut trouver un sens moral à la fable qu'il conte : le rejet de l'étranger par ces sociétés closes qu'illustre Fonteneaux. Il correspond au curieux univers qui paraît être celui de l'auteur. Et, néanmoins, une distance ironique est perçue qui nous fait voir le fantastique comme un jeu sans empêcher ses charmes d'agir

JACQUELINE PIATIER.

★ VALLEE SUSPENDUE, de Bernard Waller. Gallimard. 165 pages. Environ 47 F.

Écrire dans les trains



UN homme dans la quarantaine dont la vie sans relief n'aurait jamais dû attirer l'attention se fit un jour remarquer. On devait apprendre que ce curieux personnage avait élu domicile dans les trains. Surpris, ce voyageur sans bagage se mit alors à parler... » Ces quelques lignes de pastiche pourraient ouvrir une nouvelle fantastique, signée Bernard Waller, tant elles expriment son rêve le plus profond et reflètent, à peu de chose près, sa vie quotidienne.

« *Ah ! s'il m'était possible de vivre toujours dans les trains !* », me confie-t-il. Cet homme, qui n'a rien du dandy, se met à évoquer les trains de luxe d'antan, l'Orient-Express, les femmes sublimes qu'on y rencontrait, tout un raffinement qui contraste singulièrement avec le décor dans lequel il vit. Puis, retrouvant le ton de ses préoccupations immédiates :

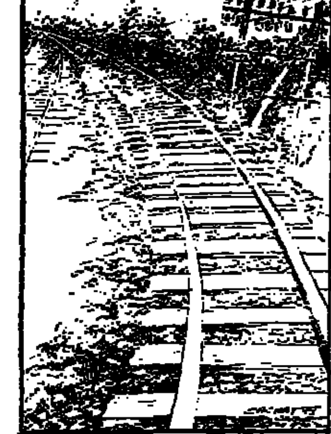
« *Ah ! oui, demain, je pars pour Nice ; ensuite, je serai à Lille ; la semaine prochaine à Genève.* »

Mais que va-t-il y faire ? Pourquoi ce vagabondage, chaque semaine, dans les trains ? Obligations professionnelles ou caprice d'écrivain ?

« *Vous savez*, me dit-il tout en me préparant un café dans une cuisine au désordre très napolitain, *sans les trains je crois que je n'arriverais pas à écrire. Les trains m'inspirent. Par gratitude, il y a toujours un train, un tunnel ou une gare dans mes romans, comme dans les films d'Hitchcock. Mon grand projet, d'ailleurs, ce serait d'écrire la saga du train.* »

Il se tait, presque gêné de cette nouvelle confidence. Nous passons dans la pièce à côté ; les rideaux sont tirés sur une éclatante journée d'été ; le chauffage est allumé ; un bâtonnet d'encens au jasmin brûle. Atmosphère presque proustienne tant cet enfermement de serre chaude rappelle celui de la rue Hamelin avec ses parois de liège. « *J'ai horreur du soleil, de l'été, de la clarté* », laisse-t-il échapper dans une exaspération mal contenue. « *Ici, j'achève ce que j'ai écrit dans les trains, les buffets de gare, les hôtels.* »

Je sens qu'il répugne à me parler de son travail d'écrivain, des livres ou des auteurs qui l'ont influencé. Il se ferme même ; son visage s'illumine lorsque, voulant flatter son goût pour l'insolite, je lui signale l'existence d'une petite « maison Tellier », dans une rue très discrète de Marseille, derrière la gare Saint-Charles, et que fréquentait, paraît-il, Blaise Cendrars. Tout ce qui relève de l'étrange, du bizarre, du jeu secret des êtres excite sa curiosité, attise sa verve.



★ Dessin de CAGNAT.

J'aimerais l'entretenir de ses personnages, Liza, l'héroïne de *la Brume du matin*, *Dubaix*, ce voyageur de commerce, empêtré dans une écriture joycienne — que Bernard Waller renie un peu aujourd'hui, — Marguerit d'Ombre menant une vie recluse, prisonnière de sa passion pour les réussites dans *la Patience*, un livre que lui a inspiré son grand-père lorsqu'il l'initiait au jeu de cartes. Peine perdue. Le voilà qui se retire dans sa coquille, se mettant à feuilleter *la Vie du rail* avec infiniment plus d'intérêt que la *N.R.F.*, qui est là aussi comme un bulletin paroissial qu'on n'ouvre jamais. Il se tait. Mépris de sa part ? Non, plutôt une infinie discrétion qui se prolonge jusque dans ses romans en subtile délicatesse. Un jour, Raymond Queneau, qui a fait prendre son premier roman, *Dubalu*, chez Gallimard et qui est l'un des rares écrivains dont il parle avec une volubilité grave et nostalgique, lui a écrit ce mot : « *Vous péchez peut-être par trop de modestie.* »

S'intéresse-t-il à ce qui se fait aujourd'hui dans le roman ? Il reste évasif, étranger aux mœurs et aux modes littéraires. Un rendez-vous l'appelle dans Paris. Nous nous quittons. Je le vois glisser le long des rues, frôler les murs comme un personnage de film muet, égaré dans un monde dont la signification semble lui échapper. Il s'en console ou s'en sauve, en déchirant, pour notre plaisir, la toile grise où se lovent les songes.

JEAN-BAPTISTE MAUROUX

Geneviève Serreau tentée par l'allégorie

● ***Le mirage de « l'autre côté ».***

GENEVIEVE SERREAU emprunte le titre de son cinquième roman à une phrase de Claudel qu'elle cite en exergue : « *Quand l'homme essaie d'imaginer le paradis sur terre, ça fait tout de suite un enfer très convenable.* » On s'attend donc, dès le seuil, à une dénonciation des utopies, de ces rêves d'un « ailleurs » ou d'un « mieux » qui souvent tournent mal. A-t-elle voulu mettre le doigt sur les désirs d'évasion, de passage d'un monde à l'autre, qui marquent notre temps ? Ou sur nos éternelles aspirations à plus de fraternité, d'humanité, de bonheur ?

Ce qu'elle imagine, en tout cas, se présente comme une fable où les échos de nos goulags, de nos terrorismes, des émigrations longuement attendues, nous parviennent à travers une fantasmagorie. Son attitude va à l'inverse de celle de Bernard Waller. L'un coule le fantastique dans le réel. L'autre, laissant libre cours à sa fantaisie, transpose l'histoire en mythe.

Ils sont quatre, une femme, trois hommes, dans cet *Enfer très convenable*, à vouloir franchir la Ligne qui les sépare d'un pays attirant, inquiétant, où la vie, dit-on — mais on dit aussi le contraire, — aurait retrouvé sa saveur. Ils se sont affublés de surnoms comme toutes les bandes.

Elle, la Grelue, enfant de l'Assistance élevée aux champs avant de connaître le chômage dans les Postes n'a rien à perdre à l'aventure : elle part gaiement, avec toute sa candeur. Tibulle, le professeur a été l'instigateur de l'entreprise : la trentaine passée, las d'être un velléitaire, il tente une dernière fois sa chance pour se donner une passion, une mission. Il y est poussé par la tendresse qu'il porte à Jéricho, l'étudiant, qui ne cherche qu'à se fuir. Le quatrième, c'est Gorki, l'ouvrier, l'autodidacte, lâche, méticuleux et organisé.

La bande éclate dès que la frontière est atteinte et que commence la marche dangereuse à travers un no man's land que la police quadrille. Chacun poursuit alors la quête à son compte en réalisant ce qu'il porte en lui. Jéricho rencontrera l'amour et la mort parmi les terroristes. Gorki deviendra milicien dans les camps qui accueillent les transfuges de l'autre côté de la Ligne. Quand la Grelue y parviendra à son tour, après s'être arrachée à l'affection d'un enfant qui eût pu la sauver si elle n'avait tenu si fort à ses rêves, elle sera enfermée avec les suspects. Trouvant enfin sa dignité parmi eux, ses frères, elle ne cessera de refaire le monde. Tibulle seul reviendra de l'équipée, mais il n'aura pas franchi la Ligne, se contentant du paradis artificiel que la drogue lui a procuré.

Le roman suit et entrecroise ces quatre aventures initiatiques et les voix différentes qui les racontent. Seraient-ce ces exercices de style qui ont tenté Geneviève Serreau ? Le monologue débridé et pittoresque de la Grelue étouffe les récits des autres, et cet étrange apologue qui mêle les tons et les genres, poésie et comédie, farce et tragédie, histoire et légende, n'existe vraiment que par lui. Mais il ne suffit pas à imposer l'allégorie. Bernard Waller, en jouant avec un naturel parfait du merveilleux et de tous les procédés du fantastique, nous fait bien mieux croire à son monde imaginaire.

J. P.

★ UN ENFER TRES CONVENABLE, de Geneviève Serreau, Gallimard, 182 p. Environ 59 francs.

Le Monde

culture

EXPOSITIONS

L'œuvre gravé de Vieira da Silva à la Bibliothèque nationale

Il n'y a pas deux Vieira da Silva. Une émotion de même nature nous saisit devant son œuvre peint et devant les cent quatre-vingt-cinq estampes que la Bibliothèque nationale présente pour la première fois dans leur totalité. Qu'elle manie le pinceau, le crayon ou le burin, Maria-Helena Vieira da Silva reste un peintre à part entière. Mais quelle maîtrise renouvelée lorsqu'elle empoigne un outil plus rebelle !

A peine acclimatée à Paris, cette artiste portugaise de vingt ans avait mené de front les deux activités, fréquentant la journée les académies de peinture et le soir l'Atelier 17, où Hayter l'initiait à toutes les techniques de la gravure. Elle a, Dieu merci, conservé de ses débuts de rares eaux-fortes, le Val de Grâce, *l'étude pour le portrait de sa mère (1929). On en verra peu d'autres au cours de la décennie suivante. La peinture semble avoir monopolisé ses forces. Des graminées, par exemple, des écheveaux de lignes et surtout les entrelacs du* Buisson ardent, *burin de 1938, attesteraient que Vieira a trouvé ses lieux et sa formule si, ailleurs, les toiles de cette époque ne se chargeaient de le prouver.*

Lâchons la chronologie. Le côté spectaculaire de l'exposition en eût souffert. Françoise Wolmant a préféré, et réussi, une véritable mise en scène. Dès l'entrée, et sur les cimaises qui forment le pourtour de la salle Mortreuil, c'est le règne de la couleur. Sur celles qui leur font face aussi, car une seconde clôture de vitrines bourrées de richesses protège le saint des saints, qui se referme sur les beautés, souveraines dans leur dépouillement, de la taille-douce.

Voici d'abord les quinze gouaches tirées au pochoir de Kô et Kô les deux esquimaux, *une bien belle histoire pour enfants, imaginée par Vieira et rédigée par Pierre Guégen, prétexte à une première exposition, en 1933, chez Jeanne Bucher, l'éditrice. Comment ne pas rapprocher ces ravissantes images des six gouaches, toujours tirées au pochoir de* Et puis voilà *raconté à sa poupée par une petite fille de cinq ans, Marie-Catherine Bazaine ? Nous sommes en 1951. Vieira est en pleine possession de ses moyens. La grille, qu'au propre et au figuré, elle applique au domaine visible pour en décrypter les messages, traduit avec le même bonheur la poésie de ce babil enfantin. Quadrillages nés peut-être des motifs géométriques des maquettes de tissus qu'elle avait réalisées, sûrement des nappes de Bonnard et des azulejos, carreaux de céramique de son pays, traces et sillages, textures d'une nature structurée en son apparent désordre —* « Le monde est irrégulièrement semé de dispositions régulières », *écrivait Paul Valéry, cité à propos par Antoine Terrasse — étaient d'ailleurs condensés trois ans plus tôt dans une extraordinaire lithographie,* la Toile de l'araignée, *l'inégalable filandière.*

Une litho en noir, c'est vrai. Celles qui, l'une après l'autre, concourent à enchanter le visiteur avec leurs tonalités riches et sourdes, rappellent la Vieira peintre, fascinée par le fourmillement des hommes, les accumulations d'édifices et d'objets, les exubérances (domestiquées) du règne végétal. Et les titres des estampes sont suffisamment explicites : les Grilles, l'Echiquier, la Bibliothèque *jaune et rouge,* Minuit, la Ville, la Foule, l'Exode, la Rue, Aztèque *(tumulus),* Ermitages, Deux Milles Carreaux, Grottes, les Gens, Egypte, Atlantide... *et les fûts noyés dans l'ombre de la* Nef... *et l'inattendue* Bibliothèque humoristique *en seize couleurs tirée par Manesse, d'après une gouache de Vieira.*

L'itinéraire multicolore s'achève par les pièces postérieures à 1976, c'est-à-dire aux cent quarante-neuf recensées par Guy Weelen dans son catalogue raisonné de l'œuvre gravé (chez Yves Rivière, en 1977). Il est notamment jalonné par les illustrations de l'une des Quatre élégies majeures, *de Léopold Sedar Senghor (à la mémoire de Georges Pompidou) et la copieuse série éditée par Poligrafia à Barcelone :* Azulejos, le Village bleu, Jardin de Lucie, la Chapelle en folie, Jersey, le Tage, *etc., et l'admirable* Ericeira.

On a déjà vu qu'avec ses enluminures au pochoir, Vieira ne dédaigne aucune des techniques dites mineures. La sérigraphie, elle ne l'a pratiquée qu'en 1959. On le regrettera devant la série exceptionnelle d'une dizaine d'estampes où les thèmes familiers — Verte, Labyrinthe, Bibliothèque, Paysage, Jardin, Carte marine *— semblent métamorphosés grâce aux transparences, aux surimpressions, à la fluidité des encres, au pouvoir absorbant de précieux papiers. Autre incursion dans les sentiers jugés (à tort) hétérodoxes par les maniaques de l'estampe : les dessins si pleins d'humour et de fantaisie des* Récits *abrégés, de Jean Guichard-Meili, reproduits « mécaniquement ». Seulement ici les voici repris avec la même patience par l'artiste armée du vaccino-dactyle qui lui a permis de creuser minutieusement les blancs.*

Dialogues avec René Char

L'amoureuse des Bibliothèques *a donné, au moins numériquement, le meilleur d'elle-même au livre. On en conviendra sans peine à voir les titres où son nom cofigure. Mais c'est sans conteste en collaborant ou plutôt en dialoguant avec René Char que Vieira a atteint un des sommets de son art. Ses répons aux poèmes de* l'Inclémence lointaine, *les vingt-cinq burins gravés par elle directement sur cuivre, lui ont pris près de deux ans de sa vie, dont huit mois de travail à plein temps. Ténu et acéré, le trait libère plutôt qu'il n'immobilise l'univers mental et matériel du poète, les rafales et l'esprit qui soufflent sur le Lubéron, les roseaux et les architectures. Avec une telle intelligence du texte que Char a restructuré ses poèmes pour être à l'unisson.*

Enfin, changeant de registre, Vieira s'est attaquée au moins deux fois à son émouvant portrait d'Arpad Szenes : c'est une toile). Abstraite, Vieira, ou aux confins de l'abstraction ? Pas lorsqu'elle veut, et sait, cerner et fouiller ses modèles en ses aquatintes au sucre, non seulement fixer les apparences, mais accéder à une ressemblance plus profonde — à leur vérité. Or la vérité n'est pas une, si elle correspond aux mouvements de l'âme. Du visage de René Char, elle a saisi sept expressions différentes, cinq de celui d'André Malraux. Parmi ceux que Malraux n'a pas retenus pour l'ouvrage de Guy Suarès et qui n'ont donc été tirés qu'à un très petit nombre, on risque d'être séduit par le plus sombre, dans tous les sens du terme, et par l'intensité du regard. Malraux, l'auteur de Saturne...

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, salle Mortreuil. Jusqu'au 17 octobre.

■ Les réalisateurs Alban Poirier et Jean Serres animent un débat ce jeudi 1er octobre au cinéma le Forum, au terme de la projection de 20 heures de leur film « Lorraine-Cœur d'acier ».

MUSÉES

Un entretien avec Mme Madeleine Rebérioux

Mme Madeleine Rebérioux, nommée vice-président de l'établissement public du musée d'Orsay au mois d'août, a reçu pour mission de « définir la nouvelle orientation historique des programmes ». *Une nomination qui a suscité bien des émois dans le milieu des musées, où on est peu habitué à entendre parler de* « produits culturels » *au lieu et place d'* « œuvres d'art » *et de* « chefs-d'œuvre ».

Mme Rebérioux, universitaire (elle est professeur titulaire à Paris-VIII), historienne des mouvements sociaux (elle dirige la revue le Mouvement social) *de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, est également l'auteur de nombreuses études sur l'histoire politique et culturelle de la France sous la IIIe République.*

Pour Orsay, elle a quelques « idées en tête » *à débattre avec M. Michel Laclotte, qui continue d'assurer la responsabilité muséographique du programme.*

Orsay, les œuvres et l'histoire

« Vous êtes chargée de définir la nouvelle orientation historique des programmes du musée d'Orsay. Peut-on en savoir plus ?

— Je ne suis pas très à l'aise pour en parler. Je commence seulement à connaître bien ce musée et les soixante personnes qui, depuis trois ans, ont créé un très grand, un magnifique projet : les architectes choisis, à bon droit, puisqu'ils ont retenu l'idée d'un musée qui respecterait la nef, la gare ; l'équipe des conservateurs que dirige M. Michel Laclotte, des passionnés, qui ont établi le programme de présentation des collections — ils ont préservé plus et mieux que je ne le croyais des salles pour l'architecture, l'apparition du cinéma, et des salles sans destination précise, qui devraient permettre de montrer d'autres produits culturels ; Mme Aulenti, chargée de la décoration intérieure, et qui a une influence considérable (maintenant, on est deux femmes, c'est bien, non ?), et tous les fonctionnaires qui font marcher l'établissement.

— Que comptez-vous faire à Orsay ?

— Quand le nouveau gouvernement m'a proposé de m'en occuper et que j'ai dit oui, j'avais beaucoup d'idées en tête. Mais la première chose dont il faut se rendre compte, c'est que j'arrive dans un musée en partie créé. Beaucoup de mes amis se réjouissaient : le mouvement social s'exprimera, disaient-ils. Ils donnaient dans l'illusion. Les choix faits, que je n'ai aucune raison de récuser, sont prédéterminants.

» On peut réfléchir sur ce qu'il est nécessaire d'orienter ou de réorienter dans la partie non décidée, mais il n'est pas possible de le dire. Le débat commence seulement. J'ai tout de même encore quelques idées en tête... Je suis une historienne du mouvement social et des phénomènes culturels dans leurs rapports avec les mouvements sociaux : j'ai travaillé pendant plusieurs années sur les avant-gardes, plusieurs années sur les expositions universelles.

— Ces idées ?

— Je suis profondément convaincue que, si l'on veut mettre en évidence les aspects originaires de notre époque, il faut aller jusqu'à la guerre de 1914, et non s'arrêter en 1905 comme prévu. La grande crise des valeurs ouverte par l'industrialisation de la France, de l'Europe, des Etats-Unis, et par tous les phénomènes conjoints à l'industrialisation dans les sociétés capitalistes culmine entre 1905 et 1914. C'est le moment où les rapports entre les types de produits culturels révèlent la crise de façon séparée. Il n'y a pas de coordination entre eux, mais chacun dit, à sa manière, l'acuité de la crise. C'est vrai pour la littérature, pour la musique, pour la peinture... C'est de l'ampleur de cette crise qu'est sorti tout le vingtième siècle.

— Vous allez donc prolonger le programme initial du musée ?

— On peut le faire. C'est le musée d'Orsay, et non plus le musée du dix-neuvième siècle.

» Le problème que je me pose, c'est comment rendre sensibles les arrière-plans de ces produits esthétiques sans raisonner en termes de cause à effet : c'est de faire comprendre comment les modes d'expression se sont renouvelés. Ce qu'on ne peut faire sans les soubassements sociaux. Comment rendre compte du phénomène des contrastes sociaux et culturels, de l'incompréhension radicale entre culture ouvrière culture technique et la manière dont le monde de l'art traduit cela ? Comment faire émerger cette contradiction des couches dirigeantes de la société qui s'emploient à l'industrialisation et cultivent l'art de tradition académique ; et des milieux populaires, de la classe ouvrière, qui a ses propres signes, ses propres symboles, plus marqués par l'esthétique traditionnelle que par les couches d'avant-garde. Comment évoquer sans rien dévaloriser ? C'est très difficile. C'est une autre idée de l'histoire, c'est une autre idée du musée.

« Savoir ce que les gens attendent... »

— Comment cela se passe-t-il avec Michel Laclotte ?

— Nous discutons. J'ai beaucoup d'admiration pour son travail, pour ce qu'il a fait à Avignon avec la collection Campana. Les formations sont très différentes. Mais je pense qu'il va se dégager des lignes d'accord. Il fallait situer le débat au niveau le plus élevé : quel rapport peut-on établir entre une compréhension de l'histoire et la présentation des œuvres ? On va voir si nous pouvons nous enrichir mutuellement. Nous commençons, nous nous donnons quelques mois.

— Vous avez parlé de l'apparition du cinéma.

— Il y aura une réflexion sur le cinéma : en quoi le projet cinématographique peut-il avoir des rapports avec ce musée — le cinéma qui a introduit une modification radicale de l'imaginaire ?

Et puis j'aimerais mener des consultations pour savoir ce que les gens attendent de leur musée, avoir des contacts avec les milieux qui viendront ici, pas seulement les étrangers et les enfants des écoles, mais aussi les associations, les centres culturels de banlieue. Il faut prévoir un accueil, pour se poser des questions, et une sortie, pour s'interroger après. Il faut, c'est clair, livrer des interrogations plus que des clefs. Un des dangers serait de tomber dans la pédagogie primaire. C'est quelque chose de difficile à mesurer pleinement. Et c'est là qu'il faut la conviction qu'on peut faire chanter les œuvres elles-mêmes. C'est là qu'on a besoin des conservateurs. »

Propos recueillis par
GENEVIÈVE BREERETTE.

CINÉMA

« La Femme d'à côté », de François Truffaut

Le mal d'amour

Au cours d'une conférence de presse à Florence, où il a reçu le prix David de Donatello, « *Luchino Visconti* », pour l'ensemble de ses films (*le Monde* du 26 septembre), François Truffaut a dit de Fanny Ardant qu'elle faisait penser à une femme venue d'un autre pays sans qu'on sache lequel. La création, chez Truffaut, emprunte des chemins personnels, autobiographiques parfois, mais toujours secrets, à partir d'une idée, d'une impression, d'un fait divers. Le scénario de *la Femme d'à côté*, écrit pour Fanny Ardant, qu'il avait découverte dans le feuilleton de télévision de Nina Companeez, *les Dames de la côte*, suit donc l'idée d'une « étrangère » à la petite société dans laquelle elle surgit.

Le physique de la brune et sombre Fanny Ardant, ses regards comme hallucinés, sa façon de parler et ses gestes légèrement décalés par rapport à son environnement et au jeu des autres interprètes ont une fonction de trouble. Mathilde Bauchard vient d'ailleurs, c'est certain ; et il ne suffit pas de savoir qu'elle souffre de dépression nerveuse pour la définir. Le pays du mal d'amour est partout et nulle part. Il serait tentant de voir en Mathilde une autre Adèle H... Mais Truffaut, tout en restant fidèle à son univers, ne réalise jamais deux ou plusieurs fois le même film. Celui-ci est, à travers l'histoire d'une obsession amoureuse, l'étude la plus accomplie du « mystère féminin » qu'il ait jamais faite.

Dès le début, on a le pressentiment d'un drame, avec l'arrivée d'une ambulance et d'une voiture de police, dans un hameau du Dauphiné, aux environs de Grenoble. Appuyée au grillage d'un court de tennis, une femme mûre à cheveux gris, Mme Jouve (Véronique Silver) commence à raconter ce qui s'est passé. On la voit, d'abord, en plan moyen. Puis, elle fait signe à la caméra de reculer. On découvre, alors, qu'elle marche avec une béquille et porte une prothèse à une jambe. Ayant, ainsi, créé un climat de malaise, Truffaut abandonne le point de vue subjectif de Mme Jouve (Véronique Silver), retour en arrière continu. Mais l'infirme reste un personnage essentiel.

Vingt ans auparavant, abandonnée par un homme, Mme Jouve a voulu se tuer en se jetant par une fenêtre. Elle en est restée marquée physiquement, mais, dit-elle, « *ne regrette rien* ». Elle est la mieux placée pour comprendre Mathilde, qui, avant son mariage avec Philippe Bauchard (Henri Garçin), s'est ouvert les veines par désespoir à la suite d'une liaison ratée. Petites et fines cicatrices aux poignets pour une grande blessure intérieure. Oui, Mme Jouve peut tout comprendre, tout deviner avant tout le monde. Lorsque Philippe loue une maison à côté de celle qu'habitent un ingénieur, Bernard Coudray, sa femme et son jeune fils, Mathilde reconnaît, en leur voisin, l'amant à cause de qui elle a sombré dans la dépression et tenté de se suicider.

La mise en scène de Truffaut enferme les personnages dans une topographie précise : le hameau, la maison belle et sécurisante des Coudray, celle, banale et meublée de bric et de broc des Bauchard, le club sportif fréquenté par la petite bourgeoisie, et dont Mme Jouve est la gérante. En ces lieux quotidiens, conformistes, les apparences sociales et le bon voisinage se détraquent progressivement. Mathilde a gardé sa passion pour Bernard. Elle le guette, le poursuit ; il se dérobe puis se laisse aller. Mais, de nouveau amants, Mathilde et Bernard ne s'aiment jamais en même temps ni de la même façon.

Porté par une écriture extrêmement fluide (avec quelques plans-séquences admirables), le film avance vers quelque chose d'inéluctable, sur ces états passionnels alternatifs, un jeu de bascule émotionnel dont, seule, Mme Jouve, observant tout avec une étrange sérénité, saurait dire qui le mène exactement. Car c'est elle, au fond, qui détient le secret des actes insensés auxquels l'ardeur d'un amour exclusif peut conduire certaines femmes.

Si Gérard Depardieu, homme tranquille poussé aux éclats de sensualité, à la colère, au scandale public, vit, en grand comédien qu'il est, son destin avec Fanny Ardant, le véritable « couple » de cette œuvre, insolite sous son réalisme à la Renoir ou à la Becker, est celui des blessés de la passion.

Mathilde, l'« étrangère », va jusqu'au bout de son obsession dévorante, forme de l'absolu. Mme Jouve est une figure emblématique, une héroïne des chansons d'Edith Piaf, capable de composer avec le malheur, de refuser le retour au passé, mais complice en « amour fou » de cette autre elle-même, plus jeune et payant le prix qu'il faut pour rejoindre, fût-ce en enfer, celui avec lequel ni sans lequel elle ne peut vivre.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Les démêlés d'un réalisateur israélien

La Maison, film d'un jeune réalisateur de télévision israélien, Amos Gitaï, sera présenté « en privé » ces jours-ci aux Rencontres du cinéma méditerranéen, qui ont commencé le 27 septembre à Vittel. Les autorités israéliennes avaient souhaité qu'il soit retiré de la sélection.

Alors qu'ils avaient approuvé le projet, les dirigeants de la télévision israélienne, de leur côté, avaient finalement décidé d'arrêter la production du film, et de s'en réserver les droits afin de ne pas le diffuser. Deux chaînes de télévision étrangères, américaine et suédoise, l'ont demandé en vain.

Le film d'Amos Gitaï raconte l'histoire apparemment banale d'une maison de Jérusalem, autrefois arabe, aujourd'hui israélienne, et en cours de rénovation. Sur le chantier, les personnages se succèdent, sans jamais se rencontrer vraiment. D'un côté, le nouveau locataire et l'entrepreneur, israéliens ; de l'autre, l'ancien propriétaire arabe et les ouvriers venus de la Cisjordanie occupée : chacun dit ce que le bâtiment représente. Pour les premiers, ce n'est qu'une maison et ils se gardent de juger ou de justifier l'histoire, au contraire des seconds. L'un des ouvriers explique qu'il ne fait selon lui aucun doute que cette maison reste « *arabe* ».

Ainsi, Israéliens et Palestiniens ne cessent depuis trente-quatre ans de se disputer la même maison : cette façon de montrer la réalité et la critique politique sous-jacente que l'on devine de la part de l'auteur ont déplu. — *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

L'ILLUSION COMIQUE, Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30.
MADEMOISELLE JULIE, Galerie, Cité internationale (589-67-57), 20 h. 30.
BLAISE CENDRARS, Essaïon (278-46-42), 20 h. 30.
LE JOURNAL D'ANNE FRANCK, Mini-Théâtre Meudon (623-67-12), 20 h. 30.
CYBELES, SORCIERES, Théâtre par le Bas, Nanterre (775-91-64) 20 h. 30.
LES LUMIERES SONT TROP FORTES, Théâtre des Amandiers, Nanterre (721-18-81), 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (828-40-90), 20 h. 15 : Carmen.
Comédie - Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Education d'un prince; la Double Inconstance.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Médée.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.
Centre Pompidou (277-12-33) : Musique, 18 h. 30 : Le domaine musical; débats, 20 h. 30 : Paul Valéry, Cantate du Narcisse : 18 h. 30 : Surréalisme et abstraction.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Peer Gynt.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Une femme.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert-Breton.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Cinq-Diamants (588-11-00), 21 h. : Ka.
Cité internationale, Grand Théâtre (588-67-57), 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon.
Espace-Marais (271-10-19), 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout; 22 h. : Anatole.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), (21 h. : Boulevard du crime.

Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve; 21 h. 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Yerma; 20 h. 30 : Douce; 22 h. 15 : Louise la pétroleuse — Théâtre rouge : 20 h. : les Amis; 22 h. 15 : Jacques ou la soumission. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : J'écoute un nouveau jour.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Mademoiselle.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibouk pour deux personnes; 22 h. : Ce soir, je sors.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Tcewz et les vipères.
Poche (548-92-37), 21 h. : Accordez vos violons.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Un soleil en pleine nuit.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Flora Tristan; 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en rond (387-88-14), 21 h. : Douze hommes en colère.
Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Henri IV.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Bent.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Théâtre Présent (203-02-55), 21 h. : la Brasse à l'envers.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : l'Amour de l'amour.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

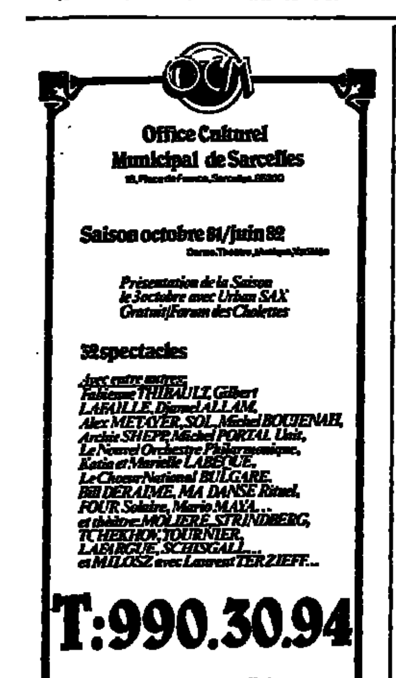
Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : A la rencontre de M. Proust; 21 h. 15 : le Grand Ecart, 22 h. 30 : Hé, dis Jeannette : 23 h. 45 : le Vampire de Perraultbad.
Blancs - Manteaux (887-17-84), 20 h 15 : Areuh = MC2; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes; 23 h. : Electrochoc.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent : 22 h., Qu'est-ce qu'il y a dedans?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby... be good, 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes; II, 20 h. 30 : Trois Filles d'Eve.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : Josy coiffure.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h. 30 : G. Blanchard; 22 h. : J.-M. Binoche
La Vingt-Cinquième Heure (439-36-59), 21 h. 30 : Théophile.

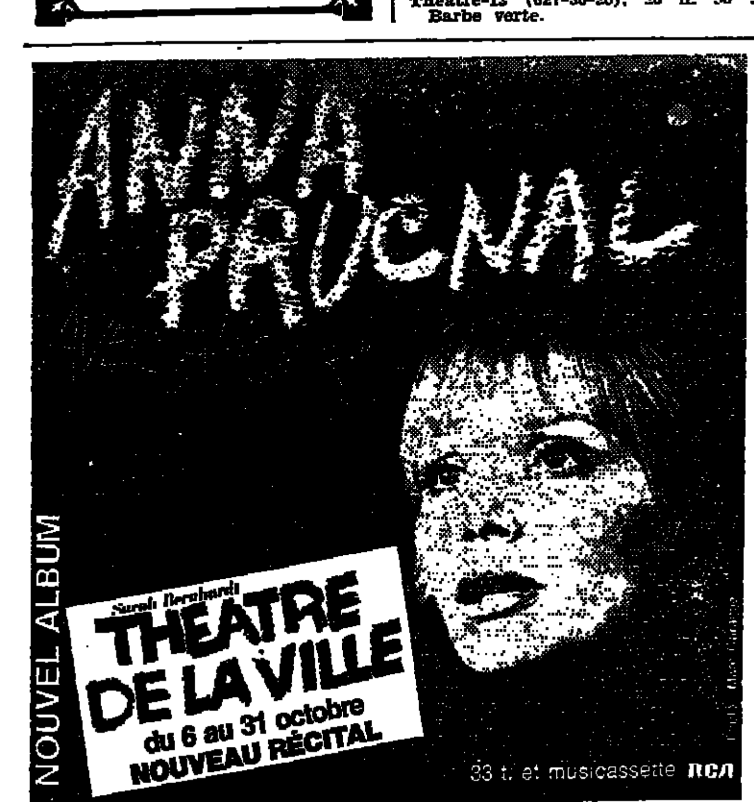
Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : D. Herczog.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Alan Stivell.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. : R. Baron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Charles Dumont.
Palais des Congrès (758-26-85), 21 h. : Julio Iglesias.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : les Colombaioni.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Saltimbanque.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Geoffroy Oyema.

Les comédies musicales

Maison des Amandiers (797-19-59), 20 h. 30 : Paris-Offenbach.
Porte - Saint - Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Théâtre-13 (627-36-20), 20 h. 30 : Barbe verte.





Jeudi 1er octobre

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : B. Auger, E. et R. Cohen (Schumann, Bruch).
Eglise Saint-Germain-des-Prés : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Zu Guttenberg (Bach).
Basilique Sainte-Clotilde, 21 h. : R. Rogier, organiste (Franck, Tournemire, Langlais).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. J.-F. Gonzales (Haendel, Vivaldi, Purcell).

La danse

Elysée - Montmartre (606-38-79), 20 h. 30 : Grand Ballet de la Martinique.

Festivals

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE
(723-47-77)

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre et ballet de l'Opéra national de Hongrie, dir. A. Korodi. (Bartok).

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Premier Amour.
Théâtre du Rond-Point, 20 h. 30 : Oh les beaux jours.
Salle Favart, 20 h. 30 : Kathakali.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Tamango, de J. Berry; 19 h. : films d'auteurs et films rares : Arabesque, de S. Donen; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Grand Soir, de F. Reusser.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : films d'auteurs et films rares : the toll gate, de L. Hillyer; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : l'Ennemi principal, de J. Sanjines; 19 h. : vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Bel Ami, de L. Dacquin.

Les exclusivités

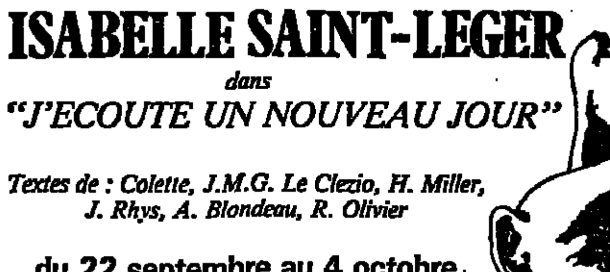
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*) vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Bretagne, 6e (222-57-97).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Marbeuf, 8e (225-18-45); Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62); Normandie, 8e (359-41-18); Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93); U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44); Miramar, 14e (320-89-52); Mistral, 14e (539-52-43).
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83); Paramount City, 8e (562-45-76).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) Hautefeuille, 6e (633-79-38); Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80); Ermitage, 8e (359-15-71); George-V, 8e (562-41-46); Marignan, 8e (359-92-82); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79); Mayfair, 16e (325-27-06). — V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70); Richelieu, 2e (233-56-70); Paramount Opéra, 9e (742-56-31); Nation, 12e (343-04-67); Fauvette, 13e (331-56-86); Gaumont-Sud, 14e (327-84-50); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23); Parnassiens, 14e (329-83-11); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Wepler, 18e (522-46-01); Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17); Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52); Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74); Marivaux, 2e (296-80-40); Studio Alpha, 6e (354-39-47); Paramount-Odéon, 6e (325-59-83); Monte-Carlo, 8e (225-09-83); Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23); Paramount-Opéra, 9e (742-56-31); Paramount-Bastille, 12e (343-79-17); Paramount-Galaxie 13e (580-18-02) · Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28); Paramount-Montparnasse, 14e (540-45-91); Paramount-Orléans, 14e (540-45-91); Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00); Passy, 16e (288-62-34); Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
BELLES, BLONDES ET BRONZEES (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71); Caméo, 9e (246-66-44); Maxéville, 9e (770-72-86); U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59); U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44); Mistral, 14e (539-52-43); Montparnos, 14e (327-52-37); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA BOUM AMERICAINE (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
LE CHOIX DES ARMES (F.) (*) Marivaux, 2e (296-80-40); Paramount Odéon, 6e (325-59-83); Paramount City, 8e (562-45-76); Paramount Opéra, 9e (742-56-31); Paramount Bastille, 12e (343-79-17); Paramount Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10); Paramount Orléans, 14e (540-45-91); Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00); Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE DERNIER METRO (F.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (F.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47); Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : V.o., Gaumont les Halles, 1er (297-49-70); Quintette, 5e (354-35-40); Marignan, 8e (359-92-82); Olympic Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69); Montparnasse 83, 6e (544-14-27); Français, 9e (770-33-88); Fauvette, 13e (331-56-86); Clichy Pathé, 18e (522-46-01); Secrétan, 19e (206-71-33).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
GARDE A VUE (F.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70); Berlitz, 2e (742-60-33); Richelieu, 2e (233-56-70); Quintette, 5e (633-79-38); Colisée 8e (359-29-46); France-Elysées, 8e (723-71-11); Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43); Fauvette, 13e (331-60-74); Gaumont-Sud, 14e (327-84-50); Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23); Parnassiens, 14e (329-83-11); 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79); Victor-Hugo, 16e (727-49-75); Wepler, 18e (522-46-01); Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA GRANDE ZORRO (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74); Studio de la Harpe, 5e (354-34-83); Hautefeuille, 6e (633-79-38); La Pagode, 7e (705-12-15); Marignan, 8e (359-92-82); Parnassiens, 14e (329-83-11); 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (F.) : Berlitz, 2e (742-60-33); Richelieu, 2e (233-56-70); Marignan, 8e (359-92-82); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (F.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70); Berlitz, 2e (742-60-33); Quintette, 5e (633-79-38); Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20); Biarritz, 8e (723-69-23); Colisée, 8e (359-29-46); Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43); Athéna, 12e (343-00-65); P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23); Gaumont Convention, 15e (828-42-27); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01); Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (F.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLENE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LORRAINE CŒUR D'ACIER (F.) : Forum, 1er (297-53-74); Studio Cujas, 5e (354-89-22).
MADAME CLAUDE 2 (F.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54); U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71); Maxéville, 9e (770-88-52); Miramar, 14e (320-89-52).
MALEVIL (F.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MOI, CHRISTIANE F. (All.) (*) : V.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62); Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40); Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
NEIGE (F.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62); Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31); Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10); Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
OUTLAND (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76); Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54); Français, 9e (770-33-88); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); U.G.C. Elysées, 8e (359-12-15); 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81); 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44); Mistral, 14e (539-52-43); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (F.) (*) : Rex, 2e (236-83-93); U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32); Bretagne, 6e (222-57-97); U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Normandie, 8e (359-41-18); Helder, 9e (770-11-24); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59); U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44); Mistral, 14e (539-52-43); Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00); Magic-Convention, 15e (828-20-64); Murat, 16e (651-99-75); Paramount Maillot, 17e (758-24-24); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01); Secrétan, 19e (206-71-33).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (F.) : Impérial, 2e (742-72-52); Quintette, 5e (633-79-38); Montparnasse 83, 6e (544-14-27); Marignan, 8e (359-92-82); Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43); Nations, 12e (343-04-67); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00); Racine, 6e (633-43-71); U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22); Biarritz, 8e (723-69-23); 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
REPORTERS (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind. v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70); Marignan, 8e (359-92-82); Caméo, 9e (246-66-44); Fauvette, 13e (331-56-86); Miramar, 14e (320-89-52); Magic-Convention, 15e (828-20-64); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01); Tourelles, 20e (636-51-98).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83); Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.

(Lire la suite des programmes page 24.)

LES FILMS NOUVEAUX

AU-DELA DU REEL, film américain de Ken Russel (*). — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70); Quartier Latin, 5e (326-84-65); Hautefeuille, 6e (633-79-38); Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88); Athéna, 12e (343-00-65); Gaumont-Sud, 14e (327-84-50); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LA FEMME D'A COTE, film français de François Truffaut. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70); Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70); Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20); Hautefeuille, 6e (633-79-38); Montparnasse 83, 6e (544-14-27); Pagode, 7e (705-12-15); Biarritz, 8e (723-69-23); Marignan, 8e (359-92-82); Français, 9e (770-33-88); Nation, 12e (343-04-67); Fauvette, 13e (331-56-86); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79); Broadway, 16e (527-41-16); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
INSEMINOID, film américain de Norman J. Warren (**). — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62); Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32); Rex, 2e (236-83-93); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59); U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44); Mistral, 14e (539-52-43); Montparnos, 14e (327-52-37); Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00); Murat, 16e (651-99-75); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25); Secrétan, 19e (206-71-33).





RADIO-TÉLÉVISION

UN AMOUR INFINI (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA VIE CONTINUE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA VIE EN MAUVE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h. 20.
AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., d., 19 h.
AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lundi, 20 h.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), j., vendr., dim., lun., 22 h., sam., 17 h.
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), jeudi, lundi, 14 h., dim., 20 h. 30.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., 19 h., dim., 22 h. 10.
BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), mardi 14 h., lundi, 21 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), vend., sam., 0 h. 15.
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), dim., 18 h 45.
CASANOVA (Fellini) (It., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), vend., sam., dim., mardi, 18 h. 30.
CARRIE (A., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11), vend., sam., 0 h. 30.
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., d., 18 h. 15, mardi, 19 h. 30.
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), vendr., samedi, dim., 15 h. 45, mardi, 21 h. 50.
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h. 15, sam., dim., 16 h. 15.
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), 19 h. 50.
CRUISING (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h. 15.
DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), vendr., sam., 24 h.
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h. 10, samedi, 0 h. 30; Opéra Night, 2e (296-62-56).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), vendr., 20 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
LES ENCHAINES (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), vendr., 18 h., lundi, 22 h.
FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.) (**) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 22 h. 15.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), sam., dim., 15 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h., 18 h.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h.
L'IMPOSSIBLE M. BEBE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h.
L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.
J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) v., s., 0 h. 15.
JULES ET JIM (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., 20 h. 30, mar., 19 h.
LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h.
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 22 h. 30
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.
MEDEE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), V., S., D.
LES MISFITS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), J., V., L., Mar., 17 h 30.
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 18 h. 30, D., 20 h. 15.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
PASTORALE (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h. 15, S., D., 14 h. 10.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h 20, V., S., 24 h.
LA PISCINE (Fr.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., D., L., 17 h 45.
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (Youg.) (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), Mer., J., V., 17 h. 45.
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 14 h. 20, Mar., 21 h. 15.
REBECCA (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h. 15.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., D., 12 h., L., 18 h.
REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h., S., 0 h. 20.
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 heures.
SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 15, V. 0 h. 30.
SHOW BUS (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), J. 21 heures.
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h.
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 22 h. 10 Mer., S., D. 17 h. 30.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 22 h. 10, 24 h.
TOMMY (Ang., v.o.) (*) : Saint-Ambroise (700-89-16), V. 22 h. 15.
UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S. 22 h. 40, Mar. 21 h. 30.

— *VU* —

La Mafia chez soi

C'est quand même inoui de penser qu'à notre époque, bientôt l'an 2000, on enquête à la télé sur le syndicat du crime en toute objectivité, en toute impartialité, comme s'il s'agissait de l'Eglise anglicane ou de la Diaspora. On remonte aux origines de la Cosa Nostra. On nous fait visiter à la pointe occidentale de la Sicile le berceau de la Mafia. On s'interroge sur l'étymologie de ce mot, sans doute d'origine arabe. On évoque avec respect la loi du silence, la fameuse omerta. *On se lance dans l'interminable chronologie des* cappi mafiosi, *dont les règnes successifs se terminent inévitablement sous les balles, dans des bains de sang, dans des poubelles remplies de cadavres découpés en morceaux. On étudie le cheminement de l'*onorata societa *de Palerme à Rome, jusque dans les rangs de la démocratie chrétienne, jusque sur les bancs du gouvernement.*

On dénombre les membres, environ six mille, des vingt-sept familles qui se sont partagé les Etats-Unis. On évalue à plusieurs milliards de dollars sans impôt le chiffre d'affaires colossal de cette multinationale de la drogue, du sexe, du recel de fret, de la restauration, du prêt, de l'hôtellerie, des pompes funèbres et des laveries automatiques, pour ne citer que quelques-unes des activités intelligemment diversifiées du cinquante et unième Etat de l'Union.

On attribue comme la chose du monde la plus probable, la plus banale au fond, l'assassinat du président Kennedy, à Carlo Marcello, le Don tout-puissant de La Nouvelle-Orléans, et l'on signale enfin l'amitié que portent à Rony Reagan Franky Sinatra et Dino Martino, traduisez Dean Martin.

Et nous, on suit de mercredi en mercredi, attentifs et studieux, le cours magistral du professeur Jean-Michel Charlier. On prend des notes, on vérifie l'orthographe d'un nom : Puzzo, *ça prend deux z ? ou d'une date : la tuerie qui a suivi, dans un restaurant new-yorkais de Little Italy, la sortie du* Parrain, *c'était quand ?*

A force de voir s'inscrire depuis plus d'un quart de siècle sur nos carreaux le reflet assourdi, tamisé, de bombardements, d'explosions, d'attentats, de massacres en tout genre et en tout lieu, on est devenu totalement insensible, on est mithridatisé, anesthésié. Et la nuit venue, enfermés entre nos quatre murs, barricadés derrière nos portes à l'abri de la violence et de la cruauté qui rôdent sous nos fenêtres, il suffit de se planter devant l'écran, de se brancher sur une série policière pour s'offrir, grâce au jeu transposé, codifié, aseptisé, du gendarme et du voleur, le super-luxe d'un suspense frissonnant et frileux, ponctué dans le noir de coups de feu tirés à blanc.

CLAUDE SARRAUTE.

« Front commun » de maires de l'opposition contre la loi Fillioud sur les radios locales privées

Une quarantaine de maires de l'opposition viennent de créer une association chargée de défendre et promouvoir les projets de radios libres municipales. L'association, dont le président d'honneur est M. Alain Griotteray, maire de Charenton (U.D.F.) et créateur de Radio-Alpha (*le Monde* du 27 juin), devra rassembler informations, moyens et matériels nécessaires pour permettre aujourd'hui l'installation de ces radios municipales, et prévoir éventuellement plus tard la création de télévisions locales.

Un front commun contre la loi Fillioud : voici ce que veulent proposer les maires réunis le 30 septembre, à l'initiative de M. Jean-Marie Rausch, maire de Metz (C.D.S.), au nom d'une quarantaine de municipalités, parmi lesquelles Nice, Aix-en-Provence, Caen, Orléans, Rouen, Quimper et Versailles. Une partie d'entre elles dispose déjà d'une station émettant depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois (Metz, Aix, Saint-Germain-en-Laye...), les autres ne tardant pas à être équipées.

Pourquoi un tel mouvement ? Avant tout pour exprimer la colère des maires « *des grandes villes libérales de France* », qui se sentent doublement « *floués* ». D'une part, ils se disent exclus des moyens de communication habituels (« *FR 3 est désormais aux mains de la C.G.T.* », affirme l'un d'entre eux) ; d'autre part, la loi défendue par le ministre de la communication les a profondément « *vexés* » et « *choqués* ». Ainsi, les associations se verraient accorder le droit de créer une radio locale, alors que le conseil municipal, « *par définition l'association la plus importante et la plus représentative de la commune* », en aurait l'interdiction ? « *C'est tout de même un peu fort,* dit M. Rausch, *d'autant plus que nous ignorons quels seront les critères retenus par l'Etat dans l'octroi des dérogations. Il pourra de cette façon procéder arbitrairement, au nom de priorités et de normes de qualité que lui seul connaîtra. Bref, ce sera le fait du prince, et les radios pourraient bien ne pas être aussi libres que beaucoup l'espéraient.* »

En cours de constitution, l'association n'a pas encore de position homogène sur plusieurs questions, notamment celle de la publicité. Metz-F.M. vit principalement grâce à des subventions municipales, quant à Radio-baie-des-Anges, de Nice, elle reçoit le bénéfice des cartes de membres de soutien, la collaboration directe de quelques membres du cabinet de M. Médecin, et elle diffuse actuellement des messages publicitaires gratuits. « *Cette pratique est tout à fait légale,* explique le maire de Nice, *et le journal de la région finira par nous supplier de la rendre payante.* » « *Interdire la publicité a décidément été une grave erreur,* affirme un autre maire. *Cela ouvre la voie à des financements occultes, et privilégie les partis politiques et les grosses associations capables de se payer des permanents.* » En somme, l'inverse de ce que souhaitait le gouvernement.

Mais que se passera-t-il en cas de refus officiel d'accorder à ces associations municipales (*toutes leurs radios sont, en effet, constituées sous forme d'associations régies par la loi de 1901*) la dérogation indispensable au droit d'émettre ? M. Griotteray propose à ce sujet une réponse, approuvée par l'Assemblée : « *La loi Fillioud ? Nous la respecterons avec la loyauté et l'application dont M. Mitterrand a fait preuve pour appliquer la loi de 1974, au moment de Radio-Riposte.* » — A. C.

M. LOUIS MOLLION EST NOMMÉ DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LA S.F.P.

M. Louis Mollion vient d'être nommé directeur délégué de la Société française de production, chargé de la recherche des programmes et de leur promotion auprès des organismes audiovisuels. Son rôle consistera à assurer la production déléguée des projets retenus avec les sociétés de programmes, en accord avec les départements film et vidéo de la S.F.P. Il coordonnera de plus l'activité des secteurs commerciaux en direction des pays étrangers et des marchés institutionnels.

[Né en 1925, M. Mollion est entré à la Radiodiffusion française en 1948. En 1953, il devient producteur et auteur d'émissions radiophoniques. Il est nommé chef du service « lettres et dramatiques » de la R.T.F. en 1956. En 1967, il est chargé de la promotion et de la diffusion des émissions du service « recherches » de la R.T.F. Après avoir été nommé auprès de M. Pierre Sabbagh à la direction de la deuxième chaîne de télévision (en 1973), il entre à la S.F.P., où il sera successivement responsable du service des documentaires, puis d'une des deux divisions production de la société et chargé de la production et de la fabrication des films. En juillet 1980, il a été nommé à la direction du département Data communication, qui dépend également de la S.F.P.]

« L'HUMANITÉ » ACCUSE FRANCE-INTER D' « OSTRACISME »

Dans un article publié en première page, ce jeudi 1er octobre, le quotidien « l'Humanité » accuse la revue de presse faite chaque matin sur France-Inter par M. Jacques Thévenin de faire preuve d'ostracisme à son égard. « Notre journal y est marginalisé », écrit M. Jean-Luc Mano, l'auteur de l'article. « La place qui lui est accordée est délibérément réduite. Nullement en rapport avec celle octroyée aux autres publications. Journal d'opinion, « l'Humanité » est maltraitée. La manière même dont sont présentés ses articles et commentaires tend à les faire apparaître comme dérisoires et indignes du moindre intérêt... »

Dans la semaine du 21 au 28 septembre, Jean-Luc Mano a relevé trois citations pour « l'Humanité » contre quatorze pour « le Figaro », seize pour « le Matin » notamment.

● *A propos du Poste Parisien.* — En évoquant le sort du Poste Parisien (*le Monde* du 29 septembre), M. Jacques Meyer a indiqué qu'il était « *devenu le Radio-Paris des Allemands* » en 1940. Ce sont bien entendu les locaux loués avant guerre par la société du Poste Parisien qui ont fait l'objet d'une réquisition de la part des autorités d'occupation ; celles-ci y ont installé l'équipe de Radio-Paris sous contrôle allemand, sans aucun lien avec les précédents utilisateurs qui, en juin 1940, avaient fait sauter les émetteurs.

Jeudi 1er octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Téléfilm : « T'es grand et puis t'oublies ».
de Serge Moati.
Avec J.-M. Thibault, R. Bussières, A. Poivre, L. Bose...

22 h 5 Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert.
Littérature, langue et fiction. Avec M. Robert (*la Vérité littéraire*), J. Bouveresse (*Journal de Robert Musil*), J. Cellard (*le Dictionnaire de la langue française*), J. Brenner (*Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours*).

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Jeudi cinéma.
(et à 22 h. 10).

20 h 45 Cinéma : « Nous nous sommes tant aimés ».
Film italien d'E. Scola (1974), avec N. Manfredi, V. Gassman, S. Sandrelli, S. Satta Flores, G. Ralli, A. Fabrizi, M. Michelangeli.
Le destin social politique et sentimental de trois amis, unis dans la Résistance et qui se retrouvent, épisodiquement, au fil des années. Un film mélancolique, parfois drôle, souvent émouvant, sur les illusions perdues d'une génération. L'interprétation est remarquable et Scola a suivi aussi, comme reflet d'une époque, l'évolution du cinéma italien de 1945 à 1975.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : « l'Argent des autres ».
Film français de C. de Chalonge (1978), avec J.-L. Trintignant, C. Brasseur, M. Serrault, C. Deneuve, F. Perrot, G. Séty.
Le fondé de pouvoir d'une banque privée sert de bouc émissaire pour une escroquerie financière à laquelle son directeur s'est prêté. Poussé par sa femme et une déléguée syndicale, il entreprend de démasquer les vrais responsables. Excellente transposition d'une affaire réelle racontée dans un livre de Nancy Markham. Evitant tout manichéisme, ce film est un constat, touchant au réalisme fantastique, des relations de l'individu avec l'argent, le pouvoir et la justice de classe. Superbe interprétation.

22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Aïda vaincue, de R. Kalisky ; à 22 h. 10, entretien avec l'auteur.
22 h 30, Nuits magnétiques : les grands boulevards.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert du podium Jeune Musique : « Scaramouche pour saxophone et piano », de D. Milhaud ; « Six bagatelles pour quintette à vent », de Ligeti ; « Sonate BWV 1030 », de Bach ; « Sonate n° 1 », de Hindemith ; « Cinq pièces en trio » et « Trois pièces brèves », de J. Ibert ; « Kleine Kammermusik n° 2 » de Hindemith ; « Concerto grosso en la majeur », de Haendel.
22 h 30, Ouvert la nuit : autour de l'orchestre de Cleveland, « Hier et aujourd'hui » (Strauss, Dutilleux, Stravinski, Debussy) ; « Le Festival de Blossom hier et aujourd'hui » (R. Strauss, Berlioz, Beethoven, Mozart) ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et de l'océan Indien.

Vendredi 2 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 15 Une minute pour les femmes.
La vitamine D et le calcium.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Emissions pédagogiques.
Eveil : sécurité routière.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
Salvatore Adamo.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Françoise Mallet-Joris.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : l'Amant de Bornéo.
Pièce de R. Ferdinand et J. Germain. Mise en scène M. Roux. Réal., P. Sabbagh. Avec C. Maurier, M. Roux, L. Bady.
Un imprimeur se fait passer pour un grand explorateur pour séduire une vedette de théâtre.
22 h 20 Variétés : Palace n° 1.
De G. Roignant. Avec M. Jackson, le ballet Spendan et T. Waits.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Locataires et propriétaires.
15 h Série : Septième Avenue.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur...
Les îles du Sine Saloum.
18 h Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; les Quat'z'amis ; En attendant Tistou.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
De C. Bourdet et F. Chatel. Avec D. Darrieux, M. Biraud, G. Lartigau, F. Christophe...
La nouvelle vie de Marie Bonaventure.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
La vie d'artiste. Avec A. Absire (*Gregory-Strass*) ; R. Billetdoux (*Lettre d'excuse*) ; F. Nourissier (*l'Empire des nuages*) ; S. Rezvani (*le Testament amoureux*) ; C. Rim (*le Grenier d'Arlequin*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Prévert) : L'affaire est dans le sac.
Film français de P. Prévert (1932), avec J. Carette, L. Hays, J.-P. Dreyfus, A. Gildes, E. Decroux, M. Duhamel (N.).
Un chapelier un peu fou et son commis veulent enlever un gamin, fils d'un vieux milliardaire ; ils emmènent, par erreur, le père dans un sac. Celui-ci, qui passait sa vie à s'ennuyer, est ravi de l'aventure.
Une comédie burlesque, parodie de film policier, où les acteurs jouent avec un sérieux imperturbable des situations absurdes. Les dialogues de Jacques Prévert annoncent l'humour de Drôle de drame.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles ; Mixmo Match ; Des livres pour nous : *le Lys dans la vallée.*
18 h 55 Tribune libre.
Confédération française et démocratique du travail (C.F.D.T.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les Aventures de Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : L'eau, c'est la vie.
Reportage : S. Paoli et B. Gonner.
Les différents traitements de l'eau comme énergie de substitution.
21 h 30 Téléfilm : Parasite now.
De J.-F. Jung et B. Schmitt.
Une farce apocalyptique autour des médias.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Que la lumière soit... le phare de Cordouan.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Miroirs israéliens ; Les mères célibataires ; Philosophie et politique, avec E. Borne.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen ou Diogène à l'école de la révolution (lumières de l'encyclopédie) ; à 8 h 32, Jean Duns Scot ou la révolution subtile : la théologie n'est pas une science humaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : La compagnie des dames, avec F. Rey.
11 h 2, Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur : Manca 81.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes.
14 h, Sons : Marines cotentinoises.
14 h 5, Un livre, des voix : La sultane, de C. Clément.
14 h 47, Un homme, une ville : Camus à Alger et à Oran.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'apparition du phénomène humain.
20 h, Relecture : Verlaine.
21 h 30, Black and blue : Bill Coleman en quelques notes.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les grands boulevards.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : les intégrales (œuvres concertantes de I. Stravinsky) ; « Cendrillon », de Prokofiev ; « La Belle au bois dormant », de Tchaïkovski ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : César Franck, maître et disciples (Franck, Tournemire, Duparc, Chausson, d'Indy).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : « les blues note », de W. Shorter ; 14 h, Musique légère : œuvres de Y. Lamand, F. Kreisler, J. Strauss.
14 h 30, Musiques : les enfants d'Orphée ; 15 h., Musique de chambre (J.-A. de Saint-Luc, Dornel, Nadermann, Jorns, Hartmann) ; 16 h, Cercles musicaux : Telemann, ses amis, ses élèves (Keiser, Telemann) ; 18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (salle Pleyel, le 11 avril 1981) : œuvres de Zachow, Duphly, Haendel, Telemann, de Forqueray, C.P.E. Bach, Boismortier ; 20 h, Le royaume de la musique (concert de l'Union européenne des concours nationaux de musique pour la jeunesse, Angers, 25 octobre 1979) : « Concerto pour flûte », de Stamitz, par l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, dir. M. Soustrot, avec B. Degex.
20 h 20, Concert (échanges internationaux) : « Symphonie n° 3 en la mineur, Ecossaise »), de Mendelssohn ; « Symphonie n° 7 », de Dvorak, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
22 h 15, Ouvert la nuit : portrait par petites touches (Liszt) : 23 h 5, Vieilles cires : l'art de G. Kulenkampf, violon (Brahms) ; 0 h 5, Jazz forum.

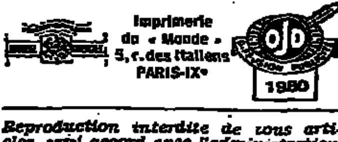
TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 2 OCTOBRE

— *Mme Catherine Lalumière*, ministre de la consommation, est reçue à l'émission « C'est la vie », sur Antenne 2, à 18 h 30.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57 437.

Les télévisions étrangères face au pouvoir

Politisation à l'allemande

En Grande-Bretagne, le seul moyen de pression dont dispose le pouvoir est de refuser le relèvement de la redevance, l'unique source de revenus du service public, qui a abandonné, on le sait, à la chaine rivale, la chaine commerciale, la totalité de la manne publicitaire. Ce moyen pourtant très simple, personne, jamais, n'a encore osé l'employer (« le Monde » du 29 septembre).

Et en Allemagne ?

Au lendemain de la guerre, les Britanniques ont fait à l'Allemagne, qui était encore en ruine, quelques cadeaux très précieux. Ce sont eux qui ont imposé, dans ce qui allait devenir la République fédérale, une structure syndicale rassemblant de grandes branches d'industrie. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que ce système a favorisé dans la R.F.A. un « consensus social » dont la Grande-Bretagne elle-même est malheureusement privée à cause de la dispersion et de la rivalité d'un trop grand nombre d'organisations ouvrières.

Dans le domaine de la radio — et ultérieurement de la télévision, — les occupants britanniques ont exercé une influence non moins décisive. Alors que l'Allemagne vaincue commençait à réorganiser sa vie sociale, les Britanniques, sans d'ailleurs rencontrer beaucoup de résistance, imposèrent le « modèle B.B.C. » selon lequel les ondes ne doivent pas être contrôlées par le gouvernement.

Cette conception, même si elle choquait encore certains traditionalistes, a été très bien acceptée par les Allemands qui ne tenaient pas alors à se dresser contre les avis formulés par une puissance victorieuse, considérée à travers le monde tout entier comme la « *mère de la démocratie* ». En 1961 encore, le tribunal constitutionnel de la R.F.A. s'opposait à un projet du chancelier Adenauer qui envisageait de créer une radiotélévision contrôlée par l'Etat!

Depuis lors donc, la radiotélévision de la R.F.A. n'est ni contrôlée par l'Etat ni exploitée par des entreprises privées. Elle est soumise à des organismes indépendants « de droit public ». L'arrêt du tribunal constitutionnel précise que « *toutes les grandes forces sociales* » doivent participer à la direction des établissements de radiotélévision et être en mesure de s'exprimer dans le cadre de leurs programmes. Aussi y a-t-il aujourd'hui, dans la République fédérale, neuf radiotélévisions contrôlées par les Länder ainsi que la deuxième chaîne de télévision (Z.D.F.) qui résulte d'une convention signée entre tous les Länder.

En principe, les stations de radiotélévision des Länder bénéficient de l'autonomie de gestion. Elles sont contrôlées par un « conseil » analogue à un Parlement au sein duquel siègent des représentants de tous les groupes, « politiques, philosophiques et sociaux ». Ce conseil a, en principe, pour devoir de définir la « politique fondamentale » de l'établissement et d'élire un « intendant », c'est-à-dire un directeur général qui est responsable, entre autres choses, de l'ordonnancement des programmes.

La centralisation n'a pas été oubliée pour autant. Les stations des Länder sont associées au sein de la première chaîne, l'A.R.D. Si chacune diffuse ses programmes de radio, elles émettent en commun un programme de télévision, le « premier programme », qui peut être capté sur l'ensemble du territoire de la R.F.A.

Un champ de bataille

Les commentaires d'un ouvrage publié par l'Office gouvernemental d'information ne sont pas moins remarquables. Il y est dit que « *la gestion autonome assure l'indépendance de la radiotélévision vis-à-vis de l'Etat* ». Mais toute intervention politique n'est pas pour autant exclue. Une sorte de règle de partage proportionnel entre les partis, qui est surtout appliquée lors de la nomination des titulaires des postes dirigeants (intendant, directeurs des programmes, rédacteurs en chef, etc.), s'est dégagée peu à peu.

Même si à l'origine on a voulu lui imposer la structure de la B.B.C., l'évolution de la radiotélévision dans la R.F.A. a été très différente. Les conseils de surveillance des établissements de radio et de télévision sont très vite devenus un champ de bataille sur lequel s'affrontent les partis politiques. Il est vrai en principe que ces conseils comprennent des représentants des églises, des syndicats, des associations artistiques, des organisations professionnelles, et qu'ils devraient donc refléter tout l'« *éventail de la société* ». Mais, comme leur désignation dépend des assemblées parlementaires des Länder, les choix politiques l'ont très vite emporté.

La situation est particulièrement claire lorsqu'il s'agit des intendants. Il n'en est probablement pas un seul aujourd'hui qui ne soit le représentant d'un parti politique ou qui ne doive son élection à des influences politiques très précises. Cet état de choses comporte une conséquence désastreuse. Les patrons n'ont jamais la moindre expérience du journalisme. Il s'agit dans la plupart des cas d'anciens hauts fonctionnaires, de juristes, d'anciens ministres ou ambassadeurs, qui se voient offrir ainsi un fructueux fromage avant de prendre leur retraite. En même temps, on compte sur eux pour défendre vaillamment les intérêts de leur parti en contrôlant des programmes qui, selon la Constitution, devraient être « équilibrés ».

Rien de tout cela n'empêche qu'une complicité manifeste existe entre les partis lorsqu'il s'agit de se partager les avantages financiers non négligeables offerts par la radiotélévision. Si, en raison des forces politiques, un intendant appartient à la S.P.D. dans un établissement, il est admis que le C.D.U. aura le droit de nommer le rédacteur en chef. Leurs adjoints, bien entendu, seront choisis selon les mêmes règles proportionnelles.

La politisation des écrans et des radios a pris ainsi une tournure catastrophique. Chaque représentant d'un parti, quel que soit son grade ou son importance réelle, est convaincu que, pour assurer son avenir, il doit être vu ou entendu par le grand public. De leur côté, les reporters se facilitent la tâche en enregistrant tour à tour les porte-parole officiels. Bien entendu, il s'agit de maintenir l'équilibre prescrit par la Constitution. Si le chancelier Schmidt fait une déclaration quelconque, on entendra tout de suite après M. Kohl et, dans la mesure où il le faut aussi, un représentant du parti libéral.

Les commentaires dits politiques sont empreints de la même philosophie. Le ton est très professoral. On ne saurait contester l'objectivité superficielle de ces émissions. Jamais on ne manque d'y souligner que, si « d'un côté », les arguments sont intéressants, « de l'autre côté », les objections ne seraient pas non plus négligeables. L'ensemble, toutefois, est aussi abstrait qu'ennuyeux et ne contribue certainement pas à une véritable information politique des citoyens.

A de rares exceptions près, il n'est pas question d'analyses approfondies. Les reporters attendent les politiciens à l'entrée d'une salle de conférences, pour recueillir quelques confidences sans intérêt. Le même scénario se répète à la sortie. S'il s'agit d'un voyage à l'étranger, les équipes de la télévision sont toujours prêtes à enregistrer des propos insignifiants sur la passerelle de l'avion, ainsi que dans le salon des VIP lors du retour. L'équilibre et l'objectivité de l'information sont ainsi assurés. Tout reste cependant superficiel.

De plus, le respect des institutions de radiotélévision pour les politiciens est tel que, au lendemain de n'importe quelle émission, on voit apparaître les mêmes personnages sur l'écran afin d'expliquer que leurs propos ont été mal compris ou mal interprétés. L'absence de spontanéité n'en est pas moins évidente. N'a-t-on pas entendu M. Willy Brandt rabrouer brutalement un reporter qui prétendait lui poser une question sans « une entente préalable » ? Les politiciens connaissent, en effet, très bien l'appartenance partisane de la plupart des rédacteurs et demandent eux-mêmes à être interviewés par des hommes ou des femmes qui ne permettront pas d'impertinences. Un sondage a établi que, à la télévision bavaroise, par exemple, 96 % des rédacteurs estiment que leur carrière dépend de la fidélité au parti dont ils sont membres.

Si les organisations politiques dominent ensemble l'appareil de la radiotélévision, les rivalités entre elles ne sont pas exclues. C'est ainsi que de très vives polémiques ont éclaté au lendemain des élections fédérales de 1976. Une étude minutieuse a prouvé, en effet, que, tout au long de la campagne, le candidat chrétien démocrate, M. Kohl, a, dans l'ensemble, été montré dans des attitudes beaucoup plus défavorables que M. Schmidt.

Même si le commentaire verbal restait équilibré, le « commentaire optique » aurait donc joué très nettement en faveur du S.P.D. Dans le camp de la C.D.U., en tout cas, on est convaincu que la plupart des opérateurs de caméra ont pu, inconsciemment, photographier le candidat Schmidt avec plus de sympathie qu'ils ne l'avaient fait pour son rival.

L'objectivité stérile

Si le malaise est perceptible, les révoltes sont rares. Il y a deux ans, le très brillant journaliste Gert von Paczensky a quitté avec éclats son poste de rédacteur en chef de la station de Brême, afin de protester contre une bureaucratisation et une politisation conduisant, selon lui, à la « mort du journalisme ». Il s'agit là, cependant, d'un cas exceptionnel.

Au cours des ans, ou presque, tout le monde s'est installé dans un système confortable qui exige très peu d'initiatives. L'équilibre politique prévu par les statuts est déterminé par les partis eux-mêmes. Ceux-ci sont d'accord pour « ne pas faire de vagues ». Le résultat est que, dans le domaine de l'information, le public s'ennuie et s'endort en attendant la retransmission d'un match de football ou d'un film policier. Aucun système, sans doute, ne démontre, de façon plus convaincante, que l'objectivité trop artificielle et trop superficielle peut être complètement stérile.

Alors qu'à Londres les gouverneurs de la B.B.C. placent la loyauté envers la nation au-dessus de la fidélité à un parti politique, il n'en va pas de même sur les bords du Rhin. De plus, le fair-play instinctif de l'autre côté de la Manche doit, en Allemagne, être imposé et réglementé à l'aide d'un appareil bureaucratique qui éteint toute spontanéité et toute initiative.

JEAN WETZ.

Prochain article :

LA LIBERTÉ AMÉRICAINE

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Palais de Justice de Paris - Lundi 19 octobre 1981 à 14 heures

1) APPART., 31, rue CAPITAINE-MARCHAL PARIS (20e)

2) BOUTIQUE, 41, rue PELLEPORT PARIS (20e)

MISE A PRIX : 1) 35 000 F - 2) 30 000 F

S'ad. Me RÉGNIER Avocat à PARIS (8e) 15, rue de Surène

Vte s/surench. Palais Justice PARIS. Jeudi 8 octobre 1981, 14 h. (en 2 lots)

1) PARIS (19e) - IMM., 163, r. de CRIMÉE 81-83, quai de Seine et 2, rue Duvergier

A USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION compr. : bât. élevé s/caves, 3 étages, COUR et TERRAIN avec pavillon + 1 logement LIBRE.

2) PARIS (18e) - IMM., 12, rue du ROI-D'ALGER

compr. : bât. s/sous-sol, Rez-de-ch. et majeure partie d'un étage

MISE A PRIX : 1) 638 000 F - 2) 248 600 F

S'ad. Me FABRE avocat, Paris (7e), 44, rue de Lille. Tél. 261-15-95. Me VALENSI, avocat, 72, r. Gay-Lussac. Tél. 633-74-51. Me INBONA, avocat, Paris (6e), 3, rue Danton. Tél. 325-55-12. Me TALON, avocat, Paris (1er), 20, quai de la Mégisserie. Tél. 236-59-25. Me F. CATHALA, avocat, Paris (6e), 22, rue de Vaugirard.

Vente après Liquidation de Biens au Palais de Justice de PARIS
LE JEUDI 15 OCTOBRE 1981, à 14 heures - EN 10 LOTS

à BORT-LES ORGUES (Corrèze)

1er LOT **UN IMMEUBLE**
à us. d'hab. comp. le r.-de-ch. av. 1 appart. de 3 P. princ., w.-c., déb., s. de bns, cuis. - 1er ét. 1 appart. de 4 P. pr., cuis., s. de bns, w.-c., déb. - 2e ét. div. séjour, 3 chbres., cuis., 2 s. de bns, w.-c., déb. - bât. sép. à us. gar. - Jardin.
541, rue des Nadauds - LIBRE.
MISE A PRIX : 100.000 F

2e LOT **UN IMMEUBLE**
à us. d'hab. él. sur caves, r.-de-ch., div., 2 log. d'1 pièce, cuis., s. d'eau. - 1er ét. cons. 1 log. de 4 P., cuis., s. d'eau. - 2e ét. div. 2 log. l'un cons. 1 P. cuis., s. d'eau - l'autre de 2 P. cuis., s. d'eau - 3e ét. même comp. grenier, jardin à la suite. 187, av. Gambetta, anc. 23, avenue Gambetta.
PARTIELLEMENT OCCUPE.
MISE A PRIX : 70.000 F

3e LOT **UN IMMEUBLE**
élevé sur sous-sol divisé en un logement de plain-pied sur cour et deux pièces, cuisine et d'un rez-de-chaussée comprenant deux logements, le premier de 3 pièces cuis., w.-c., et le second d'une pièce cuis.
OCCUPE.
8, avenue GEORGES-CLEMENCEAU (dépendant anciennements de l'im. 23, avenue Gambetta)
MISE A PRIX : 30.000 F

4e LOT **UN IMMEUBLE**
compr. MAISON D'HABITATION avec cour, jardins à la suite. Hangars - LIBRE.
893, AVENUE DE LA GARE (anc. 83, avenue de la Gare).
MISE A PRIX : 7.000 F

à SARROUX (Corrèze)

5e LOT **DIVERSES PARCELLES**
de terre — sur les bords du Ruisseau du Lye cont. totale de 4 ha 40 a 49 ca.
MISE A PRIX : 20.000 F

6e LOT **DIVERSES PARCELLES**
de terres — en bordure du Lac de BORT-LES-ORGUES cont. totale de 9 ha 21 a 98 ca.
MISE A PRIX : 20.000 F

à LANOBRE (Cantal)

7e LOT **UN IMMEUBLE**
comprenant - Bât. à us. d'hab. de 2 étages (évent. à usage de colonies de vacances), prairies. LIEUDIT « LE PEAGE » - LIBRE
MISE A PRIX : 120.000 F

8e LOT **UN IMMEUBLE**
él. sur cave d'un rez-de-ch. et 1 ét. div. en 4 appart, 2, de 2, de 3 P., w.-c., appart. de 4 P., cuis., w.-c., s. d'eau, garages - Lieudit « Les Granges » - PARTIEL. OCCUPE.
MISE A PRIX : 100.000 F

9e LOT **UNE PARCELLE**
de terrain en nature de bruyère cadastrée section D numéro 546 pour 35 ares 38 centiares.
Lieudit « Les Bois des Côtes ».
MISE A PRIX : 350 F

10e LOT **UNE PARCELLE**
de terre en nature de paquage, cadastrée section AD, numéro 101 pour une contenance de 8 a 95 ca
Lieudit « Les Passadaux »
MISE A PRIX : 90.00 F

S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué avocat, 182, rue de Rivoli, PARIS-1er. Tél. 260-20-49 — Me J.-M. GARNIER, syndic à PARIS (5e), 63, boulevard Saint-Germain — Me GOURDAIN, syndic à PARIS-6e, 174, bd Saint-Germain. — Au Greffe des Criées du T.G.I. de PARIS, où le cahier des charges est déposé. — Et sur les lieux pour visiter.

Vte s/saisie Pal. Justice Evry (91) R. des Mazières - 13 oct. à 14 heures

APPART. à CORBEIL - ESS. (91)
28, rue W.-Rousseau
RESIDENCE LES PEUPLIERS 4 P. 3e ét. PARK. MISE A PX 70.000 F.
Consignation préalable pour enchérir
S'adr. S.C.P. **Me ANDRÉ** Avocats T. 496-01-12
19, r. Féray à Corbeil-Essonnes (91)

Vte s/sai. imm. Pal. Just. Paris Bd du Palais à 14 h.
Jeudi 22 octobre 1981 - EN 6 LOTS
1) UNE REMISE; 2) 2 P. ET DEBAR.; 3) 1 DEBAR.; 4) 1 CAVE; 5) 1 DEBAR.; 6) 1 ATELIER.
le tout dépendant d'un immeuble

PARIS (10e) 208, r. Fg-St-Denis

M. à Px : 1) 1.000 F - 2) 10.000 F; 3) 1.000 F; 4) 1.000 F; 5) 1.000 F; 6) 10.000 F
TOTAL DES MISES A PRIX : 24.000 F
S'adresser :
Me J. NICOLAS Av. Paris-9e, 9, r Moncey et à ts Av. postulants près les Trib. Gde Inst. Paris Bobigny - Créteil et Nanterre.

Vente sur Licitation et sur surenchère du 10e au Palais de Justice de Paris, le Jeudi 8 OCTOBRE 1981, à 14 heures en un lot

PROPRIÉTÉ A PARIS 19e

119, boulevard Sérurier
compr. un rez-de-chaussée composé d'un vestibule, w.-c., couloir donnant accès à une cave et une cuisine. 1er ét. : s. à mang. av. bow window et balcon, petit salon, ch. et s. de bns. 2e ét. : atelier, pt coin cuis., pte cour en façade avec esc. d'accès. Terrain à la suite formant jardin en terrasse.

MISE A PRIX : 517.000 F.

Pr rens. S.C.P. avocats A. RAVETON et B. FOURNIER. Tél. : 265-38-09. Me Guy BOUDRIOT, av. T. 522-04-36, et à ts avocats près les Trib. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente sur licitation au Palais de Justice de CRETEIL
LE JEUDI 15 OCTOBRE 1981, à 9 h. 30

UNE MAISON libre

sur cave - rez-de-chaussée : 3 pièces, cuisine, salle de bains - un étage : une chambre et 3 pièces lambrissées - garage - dépendances.
sise à

SAINT - MAUR - DES - FOSSÉS (94)

3, avenue François-Adam
MISE A PRIX : 350 000 F
S'adresser à Me Jean NOUEL, avocat, 26, boulevard Raspail, PARIS (7e).
Visite sur place mardi et vendredi, de 14 heures à 17 heures.

Etude de Mes ROUX - CANALES - ECASSE, notaires assoc. à MONTARGIS (Loiret). A VENDRE PAR ADJUDICATION le SAMEDI 10 OCTOBRE à 15 h., Salle Henriet-Rouard, rue Henriet-Rouard, 45200 MONTARGIS

1) A NOGENT-S.-VERNISSON (LOIRET) - 120 km de PARIS SUD

Proche centre ville, en zone NA du plan d'occupation des sols.
DIVERSES PARCELLES DE TERRE toutes desservies par route ou chemin carrossable, d'une contenance de 2 ha 57 a à 3 ha 34 a, soit au total 17 ha 93 a d'un seul tenant, plus 2 PARCELLES sises en bordure du plan d'eau communal, de 1 ha 48 et 1 ha 60. Toutes libres à la vente.

2) A LADON (LOIRET) - 110 km de PARIS SUD

En lotissement, proche centre ville, très belle situation
5 TERRAINS A BATIR
de 1.137 m2 - MISE A PRIX : 45.000 FRANCS
de 1.254 m2 - MISE A PRIX : 46.000 FRANCS
de 1.471 m2 - MISE A PRIX : 48.000 FRANCS
de 1.544 m2 - MISE A PRIX : 49.000 FRANCS
de 1.680 m2 - MISE A PRIX : 51.000 FRANCS

Pr ts rens., s'adr. à Me CANALES, not. ass., Centre Commercial de la Chaussée, 45200 MONTARGIS, T. (38) 98-00-35 ou C.E.T.A.F. : (38) 95-00-74.

VENTE sur surenchère du 1/10e, au Palais de Justice de BOBIGNY le MARDI 20 OCTOBRE 1981, à 13 h. 30

UN PAVILLON à PANTIN (93)

3, RUE GABRIEL-JOSSERAND

M. à Px : 220 550 F S'adr. Me Georges MARGANNE, avocat au Barreau de Paris, 346, rue Saint-Honoré, Paris (1er). Me Pierre-Jean REGNAULT, avocat au Barreau de Paris, 43, rue de Courcelles, Paris (8e). Tous avocats pr. Tribunaux Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil et Pontoise.

Vte au Palais de Just. de CHAMBERY (Savoie) le mardi 20-10-81, à 9 h.

ENSEMBLE IMMOBILIER EN COURS DE CONSTRUCTION

édifié sur un terrain d'une contenance cadastrale de 2 ha 47 ca

SITUÉ A TRESSERVE (SAVOIE) dominant le lac du BOURGET près d'AIX-LES-BAINS

MISE A PRIX : 4 000 000 FRANCS

Pr ts renseig., s'adr. à la S.C.P. d'Avocats FERON-J. COCHET-DORIER-F. COCHET-LOUCHET, 54, fg Reclus à CHAMBERY (Savoie), tél. (79) 33-63-63. Aux cabinets de Mes Roger REBUT et Claude ARBEZ, admin. jud. synd., tél. (79) 85-10-18. Au cab. Bernard BLANC, 30, route de Saint-Innocent, à AIX-les-BS (Savoie), tél. (79) 35-19-40, pr ts rens. techniques.

Vente sur saisie-immobilière au Palais de Justice d'EVRY (91) rue des Mazières
Mardi 13 octobre 1981 à 14 heures

UNE MAISON

sur s/sol compr. r.-d.-ch. divisé en : séjour, s.à m., cuis., 3 chambres s.-d-b., W.C., jardin 10 ares sis 24, rue Roger-Hardouin « Le Merisier » (Essonne)

GIRONVILLE-sur-ESSONNE

Mise à Prix : 20 000 F
Consignation préalable pour enchérir
Rens. Mes TRUXILLO & AKOUN Avts ass. à EVRY (91), 4, bd de l'Europe Imm. Azur - Tél. : 079-39-45

Vente sur saisie-immobilière au Palais de Justice d'EVRY (91) rue des Mazières
Mardi 13 octrobre 1981 à 14 heures

UN APPARTEMENT

de 5 pièces avec cave et parking Bâtiment W5 au 1er étage à gauche à

GRIGNY II (91)

rue Victor, numéro 9
MISE A PRIX : 30 000 F
Consign. indispensable pr enchérir
Visite : 10 octobre 1981 de 8 h. 30 à 9 h. 30 sur place - Pour renseign. TRUXILLO & AKOUN Avts associés 4, bd de l'Europe « Imm. AZUR » 91 - EVRY. Tél. : 079-39-45

Vente après Liquidation de Biens au Palais de Justice de PARIS
le JEUDI 15 OCTOBRE 1981, à 14 heures

MAISON D'HABITATION

19, RUE SARDINERIE

LA ROCHELLE (Charente-Maritime)

LIBRE D'OCCUPATION ET DE LOCATION

MISE à PRIX : 120 000 F.

Me Yves TOURAILLE, anc. avoué, avocat à PARIS 9e, 48, rue de Clichy (tél. : 874-45-85). Me Alain PERNOT, syndic à Paris, 144, r. de Rivoli.

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de PARIS
Le Jeudi 15 octobre 1981 à 14 heures - En un Lot

ENSEMBLE IMMOBILIER à FOUGÈRES (35)

comprenant divers bâtiments à usage de magasin, ateliers et bureaux cadastré section AS n° 292 pour contenance 24 ares 23 centiares
22, rue Pasteur, 3, rue Madiot, 8, rue des Résistants-Fougerais

MISE A PRIX : 500 000 F

S'adresser à la S.C.P. de GRANVILLIERS, LIPSKIND, SOMMELET, Avocats à Paris, demeurant 170, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, Tél. 562-64-00 et à ts avts pa les Trib. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Justice d'EVRY, r. des Mazières
LE MARDI 13 OCTOBRE 1981, à 14 heures

UNE MAISON à VIGNEUX-sur-SEINE (91)

comp. de séjour, 2 chambres, cuis., s. d'eau, w.-c., jardin 4 ares 6 centiares
RUE DES CHEVREFEUILLES NUMERO 15
MISE à PRIX : 120.000 FRANCS
Consignation préalable indispensable pour enchérir.
Pr rens. Mes AKOUN et TRUXILLO, avocats ass. à EVRY (91), 4, bd de l'Europe, « Imm. AZUR » - Tél. 079-39-45 - Visite sur place

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)



international

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. (1) 266.04.93.
94, rue Servient Le Mercure 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33.
50, boulevard de Paris 59100 ROUBAIX - Tél. (20) 73.71.70.



SOGREAH
Ingénieurs Conseils

RECHERCHE

INGENIEURS DE QUALITE

capables d'assumer immédiatement ou à terme la responsabilité de grands projets d'aménagements dans les domaines suivants :

— HYDRAULIQUE Fluviale
— HYDRAULIQUE Maritime
— HYDRAULIQUE Agricole et Génie Rural
— GENIE-CIVIL des Grands Ouvrages
— QUALITE des EAUX et ENVIRONNEMENT
— EQUIPEMENTS Hydrauliques et Electromécaniques
— HYDRAULIQUE Urbaine
— PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU (Water management)

Ces postes basés à GRENOBLE impliquent :

— des connaissances techniques étendues
— l'aptitude à animer et coordonner des équipes
— une bonne maîtrise de la langue anglaise
— une grande disponibilité pour des déplacements à l'étranger
— des qualités commerciales et de négociateur

Si ces perspectives vous intéressent écrivez à Joël Bernard à Lyon - France (Réf. M 12016) que nous avons chargé de réunir les candidatures.

INTERCOMP

Première Société de Consultants en Ingénierie Pétrolière

recherche pour son bureau de LONDRES

A) INGÉNIEURS DE RÉSERVOIRS
B) INGÉNIEURS DE PIPELINES
C) MANAGER DE PIPELINE ENGINEERING

Descriptions des tâches :
A) – Etudes conventionnelles de gisements.
– Application de techniques de pointe de simulation.
– Récupération assistée (miscible, thermique, chimique).
B/C) – Dessin et opération de systèmes de transport des fluides dans les pipelines.
– Utilisation de modèles permanents et transitoires.

Profils :
– Diplômés Grande Ecole et/ou ENSPM.
– Anglais courant.
– 3 ans minimum avec société pétrolière ou consultants.
– Goût du marketing et des relations humaines.
– Expérience récente des techniques de simulation dans les domaines ci-dessus souhaitée.

Salaire :
– Excellent, nombreux avantages.

Ecrire avec C.V. à : M. Francis J. CASSE
Manager of International Reservoir Engineering
INTERCOMP 33, Regent Street LONDON SW 1Y 4LY

Technicien d'extraction d'huile de palme

La société Huraca (Douala, Cameroun) recherche un technicien ayant au moins 5 ans d'expérience dans l'extraction d'huile de palme suivant le procédé de fractionnement par solvant, pour le poste de Directeur-Adjoint, avantages salariaux et fiscaux substantiels.
Envoyer C.V. avec salaire actuel à B.P. 3019 Douala, Cameroun. Pour ceux qui sont actuellement en France, possibilité de contact avec M. Hazin jusqu'au 7 octobre 1981, au Grand Hôtel, Tél. : 260-33-50.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

Dans le cadre de son plan de formation de 5 ans LE FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ, en coopération avec l'AMERICAN JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE, poursuit le programme entrepris en novembre 1980, en vue de former des

cadres et animateurs communautaires

Pour la 2e PROMOTION, il recherche des candidats hommes et femmes qui, après une FORMATION de 9 mois — sessions théoriques et stages pratiques en France, en Israël et aux États-Unis se verront confier des POSTES DE RESPONSABILITÉ dans l'animation et l'encadrement culturel, éducatif et social en PROVINCE et en RÉGION PARISIENNE.

CONDITIONS :
- Age minimum 22 ans.
- Formation universitaire de niveau licence.
- Expérience professionnelle (de préférence dans les secteurs de l'animation).

MODALITÉS :
- Formation gratuite.
- Rémunération par l'État au titre de stage de Qualification Professionnelle, ou dans le cadre d'un Contrat Emploi-Formation.

Les demandes d'admission, qui devront comporter un C.V. précisant la situation actuelle, photo, lettre, manuscrite de motivation, doivent être adressées au F.S.J.U., 19, rue de Téhéran, 75008 Paris. Téléphone : 563.17.28.

- **La formation, assurée par l'Union des Centres Juifs de Formation Permanente, débutera en octobre 1981 à Paris.**

FSJU — Emplois et Carrières

DARTY

ASSISTANT CONTROLEUR DE GESTION

Le cadre recherché sera rattaché au directeur administratif et financier de la société DARTY ALSACE LORRAINE.

L'essentiel de la fonction concernera les budgets : préparation, suivi, analyse des écarts, etc...

Ce poste devrait intéresser particulièrement un(e) jeune cadre diplômé(e) de l'enseignement supérieur : H.E.C., ESSEC, SUP de CO, ou équivalent qui saura allier à la rigueur du gestionnaire, le dynamisme et le réalisme nécessaires dans une société de distribution.

Une première expérience professionnelle de un à deux ans serait appréciée.

Ecrire à : Monsieur Francis PRECHEUR - Société DARTY Route Nationale 57 - 57160 MOULINS LES METZ.

Ch. étudiante (impératif) très bonnes référ. pour s'occuper petite fille de 4 ans de 16 à 19 h tous les jours, y compris le mercredi de 13 h 30 à 19 h. Préf. sera donnée à personne résidant dans le 7e arrondissement. Téléphone : 551-94-45.

École centre Paris recherche PROFESSEURS très qualifiés de biologie, bactériologie, hématologie, cours et travaux pratiques.
Envoyer C.V. détaillé à UBI, 38, rue des Mathurins, Paris 8e, qui transmettra.

ÉTABLISSEM. SS CONTRAT recherche
PROFESSEUR
MATHS-PHYSIQUE tps part.
Adresser curriculum vitae au 36, avenue Président-Wilson, 94230 CACHAN.

GROUPE DE PRESSE recherche
SPÉCIALISTE
MARCHÉ IMMOBILIER
Celui-ci sera chargé de faire des enquêtes et d'analyser à travers la France le marché immobilier neuf et ancien. Connaissances des modes de financement, fiscalité et placements immobilier appréciée. Aptitudes à la rédaction nécessaires.
Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, sous la référence 712, à Alain FORT, 6, rue d'Astorg, Paris (8e).

S.A. D'H.L.M. recherche
COLLABORATEUR ADMINISTRATIF
SERVICE CONSTRUCTION
Formation supérieure, niveau licence. Expérience 5 ans société d'H.L.M. souhaitée.
Env. C.V. et prét. à LA DEMEURE FAMILIALE, 251, bd Pereire, 75017 PARIS.

Lycée technique privé recherche pour enseignement
1 ÉLECTROMÉCANICIEN
titulaire d'un DUT ou diplôme d'ingénieur
1 CHAUDRONNIER
titulaire d'un CAP + B.P. 5 ans d'expérience.
Téléphone : 222-83-60.

INFORMATIS
PARIS-TOULOUSE-NANTES
pour d'importants projets de Télécom., Robotique, Soft base
INGÉNIEURS IRIS 50
Expér. SIRIS 3, évolution vers les systèmes D.P.S. 7.
INGÉNIEURS IRIS 80
3 ans expérience SIRIS 8.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans exp. réseau de Télécom. (PROT., X25, H.D.L.C...).
INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expérience logiciel, Télécommunicat., Téléphonie.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expérience logiciel, processus industriel.
SOLAR, MITRA, PDP 11.
26, r. Daubenton-5e. 337-89-22.

JEUNE FEMME DÉBUTANTE PROBATOIRE AU D.E.C.S.

Agence de publicité quartier Opéra recrute, ds le cadre de son expansion, sa

FUTURE RESPONSABLE COMPTABILITÉ

(au terme d'une période de 12 à 18 mois)

Dans un premier temps, elle prendra en charge :
— la comptabilité fournisseurs,
— la comptabilité générale,
— les différentes déclarations,
— la sortie du compte d'exploitation mensuel,
— ainsi que différents travaux.

Puis sa responsabilité sera étendue à l'ensemble de la comptabilité.

Pour réussir dans ce poste, il faut être motivée, dynamique, enthousiaste, capable de travailler de façon autonome, ne pas avoir peur de « mettre la main à la pâte », être libre de suite et posséder une grande disponibilité. Habiter Paris est exigé.

Merci d'adr. votre dossier (let tre manuscrite, C.V., photo et prétent.) à Elisabeth PANNIER, 11, rue de Lourmel, 75015 Paris, qui transmettra, sous la référence 3.821.

Emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ située 100 km TOULOUSE recherche pour son développement JEUNE COMPTABLE dynamique
B.T.S. Comptabilité + D.E.C.S. Notions informatique souhaitées. Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions. No E. 8496 Havas 31002 TOULOUSE CEDEX.

AU CŒUR DE L'AUVERGNE SOCIÉTÉ recherche pour son service après-vente
Un technicien S.A.V.
B.T.S. électronique exigé, ayant connaissances souhaitées en automatismes micro-processeurs mesures physiques, anglais technique indispensable, nombreux déplac. France et étranger.
Envoyer curr. vitae et prétent.
Service du Personnel O.F.P. 151 bis, avenue de la Libération 63000 CLERMONT-FERRAND.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TRANSPORTS MARITIMES Quartier CHAMPS-ÉLYSÉES recherche
STÉNODACTYLO
QUALIFIÉE
2 ou 3 ans d'expérience. Notions d'anglais.
Envoyez C.V. et prétentions à Sélection du Personnel, 16, av. Matignon, 75008 Paris.

ASSISTANTE
INGENIEUR TECHNICO-CCIAL pour relations téléphoniques avec clientèle technique. Niveau D.E.U.G. Dactylographie appréciée. Sté PRAT, 17, rue Letellier, 75015 PARIS.

ASSOCIATION LOI 1901 Centre de PARIS recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
excellente sténo, ordonnée et méthodique, connaissant travail de documentation, de classement et de mise à jour de fichiers.
Horaires : 9 h - 18 h.
Ecrire : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

Importante Société LEADER MONDIAL DANS SA SPECIALITE Gare Courbevoie/La Défense recherche pour
DIRECTION EXPORT
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO BILINGUE ANGLAIS
Sténo anglaise indispensable.
Adresser C.V. et prétentions à ETRAVE (SOUS REF. 191) 38, av. Daumesnil, 75012 Paris, qui transmettra.

Société Tourisme recherche pour service comptable
STÉNODACTYLO
bonnes notions comptabilité. Libre de suite. Débutante s'abstenir. Env. C.V. et prét. MAISON DU TOURISME 176, av. Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

cours et leçons

MATH. PHYS. CHIM.
par prof. — 526-82-47.

enseignement

APPRENDRE L'AMÉRICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 PARIS
633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Pr avancés, conversat. à partir de cassettes vidéo sur l'actualité diffusées par ABC TV News (matériel fourni par center for Media Art).
Lycéens à partir de 15 ans. Inscript. immédiates. Début 5 octobre. Cours privés, préparation au TOEFL. Cours pr enfants : début 30 septembre.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travail à domicile

J. F., niv. études supér., expér. secrét., frappe tous manuscrits, travaux très soignés (IBM). Tél. : 358-31-50.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sér. référ., effectue rapidement travx peinture, menuiserie, décorat., coordination, ts corps d'état. Devis grat. Tél. 368-47-64 - 893-30-02.

capitaux propositions commerciales

Cède pour raison d'âge S.A. DE MÉCANIQUE entre Genève et Lausanne, à 200 m autoroute et gare C.F.F., machines, stock, personnel spécialisé pour produits d'origine et sous-traités. Les ateliers 500 m², 3 bureaux, appartement de 4 pièces, terrain de 4.500 m², à louer ou à vendre. Excellente occasion au professionnel avec capital.
Écrire à BANCE PUB. No 905, 13, rue Marivaux, 75002 Paris.

Créez et devenez indépendant grâce à *IDÉES LUCRATIVES*. Publication, 5e année. Résumés grat. Edit. SELZ M 9, B.P. 286 - 68005 Colmar, (89) 24-04-64.

Recherche CAPITAUX investissements étrangers 1,6 million sur 5 ans, garantie. Écrire à HAVAS Belfort sous le no 44.303.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 23 a., libre O.M. fin nov., bac C. 2 ans École norm. instit. P.V.L., recherche emploi Sud, 45e parallèle, de préférence dans maison d'édition, librairie. Étudie toutes propositions. Écrire M.D.L. Bourgognon, 5e esc., p. 5, S.P. 69625.

J. F., 20 ans, Bac G 3, diplôme Hôtesse d'accueil 1980, angl.-allemand 1 an, référence secrétaire, ch. emploi secrét. ccials ou réception. Tél. 004-13-15.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Part. vend LNA comm. blanche, 1980, exc. ét., prem. main, 32.000 km. Argus 15.800 f à déb., créd. poss. (TVA récup.).
LNA comm. b. 1979, 33.000 km, exc. état. prem. main. Argus à déb. (TVA récup.).
R 16 TX autom. gris métal., exc. état, prem. main, 1976, 11.000 km. Argus à débattre. Tél. 989-11-47.

A TOUS SES CLIENTS, RÉGIE-PRESSE COMMUNIQUE

Nous procédons à l'installation d'un standard électronique

sur le 233-44-21

Avant d'en connaître les bienfaits, il faut surmonter 36 heures de mise au point.
Persévérez à nous appeler et jusqu'à vendredi essayez aussi

233-44-14
ou 236-04-43

RÉGIE-PRESSE vous remercie de votre compréhension.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt

MARAIS, Saint-Claude, téléphone : 354-95-10.

STUDIO - CHARME

SQUARE DU TEMPLE
2 pièces, cuisine., tout confort, de caractère. Refait à neuf. Poutres. 3e étage sur rue. A SAISIR. Tél. : 325-75-42.

4e arrdt

DUPLEX PRÈS DE LA PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 p., 110 m², entouré d'un balcon, très bien planté, dans immeuble gd standing 7 ans. Très calme, ensoleillé, étage élevé, vue, très bien équipé et décoré. Parfait état. Tél. : domicile 272-04-14. Bureau : 720-70-87.

5e arrdt

GAY-LUSSAC, imm. pierre de t. Vue toits de Paris, 6e, ascens. Petit balc. Atelier 45 m² tt cft. 590.000 F. Tél. : 535-96-37.

JARDIN DES PLANTES
Construct. GD LUXE en cours
« LE POLIVEAU »
du 2 au 5 pces et DUPLEX, du vendredi au lundi, de 11/19 h, 1 et 3, RUE POLIVEAU
Renseignements : 267-37-37.

6e arrdt

PRÈS LUXEMBOURG, luxueuse réhabilitation GD STAND. asc., du STUDIO au 3 PIÈCES. Prestations personnalisées, 522-95-20.

LUXEMBOURG, prof. lib., 4e ét., 8 p., 2 bns, cab. de toil. 276 m², 3 chbres de serv. + box. 504-49-13.

7e arrdt

ESPLANADE DES INVALIDES
ANGLE QUAI D'ORSAY
vue panoramique, plein soleil, imm. récent, gd stand., 100 m², récept., chbre, entouré balcon, service, 3 park. - 233-61-60.

187, RUE DE GRENELLE
Joli 2 pièces, cuisine., bains, confort, calme, 38 m² environ. Vendredi, de 13 h. à 17 h.

8e arrdt

MADELEINE-BEAUVAU
5 P., ancien à NEUF, 3e ét., 2 sanitaires. 727-29-89 matin.

9e arrdt

BON 9e. Imm. p. de taille, 4 p., 100 m², confort, 4e étage, rue. 630.000 F. Tél. : 281-33-01.

Rue HIPPOLYTE-LEBAS dans immeuble P. de T., appt. 4 pces, 94 m². 3e étage, asc., conft. Prix 950.000 F. Tél. pour R.-V. au 261-81-15 (poste 489).

11e arrdt

PARIS-XIe
Rue Saint-Maur (République) studio 28 m², 4e étage, asc., donnant (Sud) sur jard. intér., 1 P. + 1 vraie Salle de Bains + 1 vraie cuisine équipée, rangements + cave. Après 19 h - 750-21-45.

39, av. PHILIPPE-AUGUSTE part. vend studio dans imm. standing. Tél. : 328-27-33.

12e arrdt

Mo LEDRU-ROLLIN
beau studio, entrée, cuisine, w.-c., bains + petite chambre. 245.000 F. 307-70-27.

PARIS 12e
6, rue des Jardiniers
proche du bois de Vincennes et à 300 m. du métro Porte-de-Charenton, à vendre, très beaux 4 pièces, 92 m² + balcon : 950.000 F, habitables immédiatement, visite sur R.V. : tél. 825-29-48, les lund., jeu., vend., de 14 h à 19 h.

CHARENTON 630.000
P. de t., récent, hall d'entrée, cuis., gd séjour, balc., 2 chbres, tout cft, ascens. 346-63-85.

13e arrdt

MONTSOURIS, 3 pces 80 m² 5e étage, tout cft, soleil, calme, balc. 760.000 F. 589-49-34.

Près Bd Arago, récent living + 3 chbres, 95 m², 5e ét., 2 bns, 840.000, parking, 500-78-65.

PLACE D'ITALIE 4 pièces, 80 m², tout confort, parking. Px 640.000 F. T. 580-40-57.

14e arrdt

PTE ORLÉANS, près Facultés, 14, rue Radiguey, Montrouge, pptaire vend 150.000 F studio 27 m² + terrasse, cuis., bains, w.-c. Voir, 16 h/18 h, vendr., samedi, dimanche, 224-18-42.

PLEIN MONTPARNASSE
Très rare, superbe studio + terrasse, immeuble récent. Tél. : 526-00-35.

PLAISANCE - 322-70-12
BON URBANISME
Imm. anc., 2 studettes, cft (petits travaux à prévoir) 185.000 F LES DEUX.

DENFERT, bel immeuble 1900.
6 pièces tout cft + chambre de serv. 2.100.000 F. 320-28-35. MARTINE IMMOBILIER.

15e arrdt

VUE S/SEINE Beau 5 P. Récent cave, parking. 233-58-45.

CROIX-NIVERT, studio, tt cft, 7e étage. Vue dégagée, balc., soleil. 400.000 F. 705-31-13.

MONTPARNASSE
PRÈS GARE, 2 PIÈCES
à restaurer, rez-de-ch. Soleil. Px 300.000 F. T. 322-69-10.

Cœur Montparnasse
Imm. p. de t. ORIGINAL, 90 m² s/3 niveaux + jardinet. Prix 1.000.000 de F. 322-69-10.

Mo LOURMEL, partic. vd 3 pces, 70 m², bon état, 680.000 F. Tél. après 18 h au 554-32-40.

100 m², pr. de la TOUR EIFFEL luxueux, vue panoramique sur Seine, salon, salle à manger, 2 ch., 2 salles de bains, cuisine équipée, balcon, garage, cave. PRIX 1.300.000 F. Téléphone : 723-80-46.

BIR-HAKEIM SUR RUE ET COUR, vraie 4 pces, confort, asc., tapis, escalier, impeccable. 98 m². 930.000 F. 577-96-85.

16e arrdt

11, RUE DE VARIZE
4 Pièces, 100 m², refait neuf, s/pl. 11-18 h 30. 620-06-60.

Mo EXELMANS
2, rue Charles-Marie-Widor
BEAU 4 PIÈCES, 90 m²
3e, asc., gd cft, soleil. 990.000 F. VERNEL : 526-01-50. sur place, samedi, de 14 h à 19 h.

VILLA MONTMORENCY
Ds hôtel partic. duplex à aménager, terrasse. Tél. 653-91-45.

17e arrdt

GUY-MOQUET, de petit imm. entièrement rénové, reste quelques appts (stud. et 2 p.), cuis. équip., s. de bns, prestations de qualité. Prox. nombr. comm. Idéal investisseur. 261-83-16.

ÉTOILE S/JARDIN PRIVATIF
MAISON 4 PIÈCES
90 m², tt cft. Fond cour. 1.100.000 F - 550-34-00.

19e arrdt

Quart. BUTTES-CHAUMONT Mo Crimée, 28, r. Ourcq, bel imm., pptaire vend 200.000 F., appt 2 P., 40 m², cuis., bns, W.C., cave. Voir, de 14 h/16 h, Vend., Sam., Dim. 520-13-57.

BUTTES-CHAUMONT
Bel imm. ancien, 3 p. 65 m², 4, place Armand-Carel, 4e étage. Vend., sam., lundi, 13 h.-17 h. Téléphone : 202-67-66 (57-79).

78-Yvelines

VERSAILLES R.E.R., vue sur
POTAGER DU ROI
bel appt de caractère 100 m² RARE exclusivité 900.000 F. MAT IMMOBILIER 953-22-27.

CHATOU, BEAU 5 P.
Parc boisé, calme absolu. Terrasse, soleil, gar. 735.000 F. VERNEL, tél. : 526-01-50, sur place samedi, de 14 h à 19 h, RÉSIDENCE DE L'ILE-VERTE, 22, AVENUE GAMBETTA.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-BARRES
Gd appt s/bois, belle récept., 5 chbres + studio indép., gd cft. Exclusivité. 624-56-88.

QUAI SEINE, imm. Le France. Gd 4 pces, 2 bns, cuis. équipée. 1.100.000 F. Tél. 553-91-45.

BOULEVARD BINEAU
Studio 28 m² tt cft, 5e étage, asc., soleil, calme. 280.000 F, et 2 pces 70 m², 550.000 F. Tél. : 705-31-13.

PLACEMENT OR qui rapporte. appts refaits nf, imm. rénové, loyers nets d'imp. 5 ans. 3 p., tout confort. Prix 360.000 F. HABITABLES DE SUITE. MALAKOFF : Mo, bus, s/place, 12, rue Fr.-Coppée, 14/19 h. Tél. 344-01-01 - 654-32-27.

Boulogne « La Principauté », rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre très beaux appartements de 3, 4 et 5 pièces sur luxueuses prestations. Livraison début 82. Capri, tél. : 825-29-48. Pour visiter sur place : lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.

RUEIL, 1' RER, 5 PCES
Imm. standing, cuis. équipée, vue dégagée, soleil, cave, box. 950.000 F. Tél. : 749-33-92.

94 Val-de-Marne

CRÉTEIL
A 200 M DU MÉTRO
Ds immeuble nf, au 12e étage, habitable immédiatement. 4 p. 84 m² + 16 m² de terrasse et balcon, cave, box. 593.500 F. P.C. possibles sur place, angle avenue Général-de-Gaulle/rue Th.-Edison, jeudi au lundi, 11 h à 13 h et 14 h à 19 h. Téléphone 339-49-39 SINVIM.

appartements achats

ETUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélectionn. à satisf. 122, bd Raspail, 75006 Paris. Tél. : 222-70-63 - 20e année.

ACHÈTE Comptant Paris
bon quartier, STUDIO OU 2 P. Urgent. Mme Feure. 261-39-78 DOMICILE - 900-84-25.

RECHERCHE Urgent Paris
2 à 4 pièces, bon quartier, paie cpt chez notaire. 873-23-65.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

appartements occupés

Proche RÉPUBLIQUE
Prix rare : 44.000 F. Bel imm. ravalé, 2 p. s/gde cour jdin, soleil. Occ. dame seule. Droit reprise. Vr pptaire vend. 17-19 h., 108, r. de la Folie-Méricourt.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD MEUDON BELLEVUE
Gare à 100 mètres. Immeuble pierre de taille. 10 appts de grand standing.
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi de 15 heures à 18 heures 4, rue Albert-de-Mun ou Téléphone 562-06-06.

locations non meublées offres

Paris

Mo GONCOURT, rue Deguerry 2 pièces, 60 m², tout confort, partiellement meublé. 2.300 F net. Tél. 265-22-57.

Région parisienne

Couple, 30 ans, excellente moralité, recherche location non meublée chez personnes âgées désirant partager appartement ou villa leur appartenant, Neuilly ou proximité. Tél. 887-52-25.

Province

Loue appts dans château entre NEVERS et MOULINS. Gd cft, parc et dép., surf. 100 et 260 m² pour 900 et 1.600 F. Tél. chez notaire (70) 46-05-78.

Etranger

ALGER A louer Appartement Gd stand. 220 m²
Vue mer près centre tout conf. Ecrire sous no T 029.400 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
Louez vos appts sous 24 h sans frais, nous garantissons vos loyers. Tél. : 272-02-62.

Région parisienne

Etudes, cherche pour CADRES, villas, pavill., ttes banl. Loyer gar. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES
HABITAT - 551-66-99

hôtels particuliers

PASSY
Petit hôtel particulier, 130 m² utiles, à rénover. GARBI : 567-22-88.

boutiques

MARAIS, murs boutique loués. loyer 30.000 F. Px 240.000 F. Voir propriétaire chez concierge, jeudi de 14 h. 30 à 18 h., 31, rue CHARLOT.

IVRY
Dans centre comm. (FRAMPRIX) Création (neuf) Aménagement à prévoir 3 boutiques de 60 m² 2 boutiques de 95 m² Poss. agrand. 3/4 en plus par mezzanine. Dressing. Boulangerie (chaude). Coiffeur. Divers. Renseignements : 941-91-06.

MURS BOUTIQUE. Louées. RÉPUBLIQUE, imm. rav., parf. ét.
— Loyer 30.000. Px 240.000
— Loyer 49.000. Px 400.000
Propriétaire : 720-89-18.

bureaux

Ventes

POUR INVESTISSEUR
Levallois (Mairie). Mo Anatole-France, beaux burx, rentabilité 220.000 F/an. RÉSIDENTIEL. Téléphone : 633-33-67.

Locations

Rue ROYALE : 780 F
le m² annuel, 150 m². Etat excellent. Ecrire sous no 77.382 I.P.F. 12, r. de l'Isly, Paris 8e.

PARIS-XIe Propriétaire loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots. Tél. 563-83-33.

SIÈGE SOCIAL
secrétariat, tél. Formalités
CONSTITUTIONS
de Société - TÉLEX
S.M.P. - 268-08-90.

CHAMPS-ÉLYSÉES
loue directement 1 bureau ou + dans imm. stand. 563-17-27.

Burx à louer ttes domiciliations R.M., R.C., S.A.R.L., à partir de 80 F/mois - Tél. : 526-23-10

VOTRE SIÈGE SOCIAL (8e) LOYER 150 F à 300 F/MOIS TÉLEX - SECRÉTARIAT SERVICES SÉRIEUX
AGECO : 294-95-28
R.C. PARIS 319.127.080.

BUREAUX MEUBLÉS
SIÈGES DE SOCIÉTÉS AVEC SECRÉTARIAT, Tél., Télex. Toutes démarches. Pour création d'entreprise. ACTE S.A., 261-80-88 + BORDEAUX (56) 81-98-80.

SIEGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

locaux commerciaux

GRANDS-AUGUSTINS
MURS 450 m², 2.200.000 F. Rentabilité très intéressante garantie par bail à société internationale de 1er plan. PROMOTIC 553-14-14.

fonds de commerce

VD BOUTIQUE 68 m²
Murs et fond dans galerie Mammouth. BÉZIERS. tél. (67) 76-05-85.

immeubles

SORTEZ LÉGALEMENT VOTRE ARGENT DE FRANCE en acceptant l'une de nos propriétés à haute rentabilité en Belgique. Téléph : (1932) 71/36-00-44.

terrains

VÉSINET, quartier IBIS
TERRAIN BOISÉ de 1.500 m², en partie clos. 950.000 F H.T. AGENCE de la TERRASSE. LE VÉSINET. tél. 976-05-90.

JUVISY (près). Terrain à bât. : 400 m² environ : 250.000 F 500 m² environ : 350.000 F WURTZ, tél. : 921-40-72.

40 KM SUD ANGOULÊME 80 KM NORD DE BORDEAUX Vend terr. à bâtir 25.000 m². Certificat d'urbanisme, conviendrait P.M.E., P.M.I. ou lotissement. Prix 31 F le m². Ecr. s/no 6.189 le Monde Publ., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Vd à CHATENOY (45). 130 km de Paris, terrain surf. 3.000 m² constructible, eau, électricité. Px 100.000 F. Tél. 077-50-65.

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
LA CHESNAYE
TERRAINS A BATIR boisés
2.959 m² à 8.863 m², sup. moyen 5.000 m² - 140.000 F à 168.000 F. H.T. Créd. poss. doc. gratuite sur demande. (38) 95-00-24/(94) 76-21-69.

viagers

4 p. tt cft + park. imm. récent situé près Mo A.-Dumas 20e. occupé hme 70 ans. 130.000 F. + 2.500 viagers. F. CRUZ, 8, rue La Boétie. 266-19-00.

F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00.
Prix indexation et garantie Etude gratuite discrète. Sté Spécialiste Viagers

Pensez retraite Côte d'Azur. Achetez un viager. Catalogue gratuit. Etude LODEL, 50, av. J.-Médecin, Nice (93) 37-25-24.

RUE DE TURENNE appt loué 4 pièces, 90 m², H. 76 ans, 385.000 F + 4.140 F rente acquéreur percevant loyer 4.500 F par mois. LODEL 355-00-44.

manoirs

PÉRIGORD
MANOIR XVIIe
Entièrement restauré, 300 m² habitables. Maison de gardien, dépend., piscine, parc 3 hect. Aff. except. T. (53) 90-68-37.

maisons individuelles

Particulier vend maison 5 pces, confort, dépendanc., 1.700 m², possibilité profession artist. ou libérale. Nord Aisne. Renseign. 16 (20) 92-09-64 (matin).

ESPAGNE PROMOTION ALICANTE Exposition à l'Hôtel Saint-James et d'Albany, 211, rue Saint-Honoré, Paris, Mo Tuileries, les 24 et 25 octobre de 9 h. à 18 h. VILLAS - PAVILLONS Les meilleurs marchés. Ex. : Pavillon, studio meublé avec jardin, prix 60.000 F. Climat subtropical. Piscine, tennis, équitat., centre médical. TOUS LES PLAISIRS DE LA MER, 18e EN HIVER Autre expo. les 21 et 22 novembre même lieu de rendez-vous, mêmes horaires. Rens. tél. (6) 495-45-93 de 10 h. à 12 h.

pavillons

91 Champlan 15' Paris aut. sud, gares à prox. ppté de 2 mois s/1600 m² jard. amén. 400 m² hab. Px 850.000 F. 670-23-43.

Chevreuse, luxueux pavillon, grand living, 5 chbres, 2 salles de bains, gar., jardin 900 m². Prix 950.000 F. 050-28-15.

villas

CHEVREUSE (78)
Dans résidence (1974) maison de 225 m² hab. s/750 m² jardin. Séj. triple, 5 ch., 3 s. de bns, cuis. équipée, office, garage 2 voitures, chauffage indiv. gaz. Tél. 750-21-45 après 19 H.

GRENOBLE
SEYSSINET. Part. vend VILLA, 6 pièces + vaste séjour, parc 3.500 m². Prix 1.300.000 F. Tél. (76) 21-02-66.

VAUCRESSON (Plateau)
Part. vend belle maison, double living, salle à manger, 4 chbres., 2 bains + studio service, garage, 1.000 m² de terrain. Px 2.400.000 F. T. 563-50-44.

LE VÉSINET
Construction 1957, séj. 36 m², 2 gdes ch., cft, terr. 700 m². Px 1.100.000 F. T. 749-33-92.

maisons de campagne

A louer meublée, jolie maison de campagne, 5 pièces, tout confort, grand jardin.

10 Kms DE SOISSONS
Tél. 250-71-88, heures repas.

A vendre, maison village Dordogne, 80 km Périgueux et Bordeaux. Eau, électr. Surface au sol : 152 m². R.-de-ch. : cuis., s. à manger, entrée, 2 séjours : 1er étage : 4 chbres + grenier aménag. ; 2e ét. : gren. 95 m² aménag. Sous-sol : caves + garage. Dépendances 150 m². 3 bâtiments. Terrain 1 hectare. Px 250.000 F. Tél. 287-37-10.

ARDÈCHE. Belle grange à aménager, terrain 6.000 m², site pittoresque. (91) 80-09-35.

domaines domaines

URUGUAY
occasion de propriété privé. Excellente
FERME
d'élevage et d'engraissement, possibilité d'agriculture. Bâtiments confortables en parfait état 3.650 hectares, US $ 450,-/hectare. Transfert de capital libre en Uruguay. Permission de séjour permanente.
Informat. suppl. : IHAK, Hambourg, Mme Hägermann, téléphone : 040-43-14-81, télex 02-14-464.

propriétés

A vendre à St-Christoly-de-Médoc, dans village, bord de la Gironde, très jolie maison, 120 m² au sol, vue sur les vignes, chauff. central et sanitaire, état neuf, 3.000 m² de terrain planté d'arbres fruitiers. Tél. 551-94-45.

Mont Saint-Père, près Château-Thierry, maison caractère, 270 m², jardin 1600 m², vue imprenable sur vallée Marne, 610.000 F. Visite Sam., Dim. Colinon, téléph. (23) 70-28-43.

RÉGION GISORS
MAISON NORMANDE colombages, séj. chemin. cui. 2 chb., bains, gren. aména., jard. 620 m² parfait état. Prix 350.000 Francs. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, Fg Cappeville à GISORS Téléphone : (32) 55-06-20.

ANCIEN MOULIN
Indép., sur 8.700 m² de terrain, très bon état de GROS ŒUVRE
7 GRANDES PIÈCES
Habit. à peu de frais, poutres app., grenier sur 2 nivx, poss. nombr. pces suppl., gd garage, turbine électr. en état de fonction. Rivière passe sous bâtim., écluse, prox. bourg, ttes comm. Idéal retraite, repos ass. Pêche.

A saisir 370.000
Larges possibil. crédit personnel, « B.P. », 11, av. Sinturel, 03 Saint-Pourcain-sur-Sioule. Téléphone (16-70) 45-30-68.

25 KM SUD 125 km mer **ALENÇON**
(orée de forêt)
beau BATIMENT de pierre très bon état, à amén. (poss. 2 app. de 150 m²), eau sous press., électr., sur 4.000 m², traversé par rivière, dépend. PRIX : 250.000 F. (possib. crédit total vendeur). Tél. au propriétaire (16-43) 24-79-16.

AUVERGNE
dans gros bourg, 30 mn de CLERMONT
Particulier vend maison 8 pces, dépendances s/6.000 m² terr. Prix : 700.000 F à débattre. Tél. : 16 (73) 91-17-12.

FEUCHEROLLES (78)
Coteaux Saint-James, très belle maison Ile-de-France, construction 1960, 1 hectare terrain, tennis, rez-de-chaussée 240 m² + 1er niveau 5 chbres, bains, combles, vue exceptionnelle, soleil. — Prix : 2.600.000 F. JEAN COURTOIS, 261-80-02.

Sud-Ouest, 20 km Bordeaux Chât. XVIIIe restauré, récept. 80 m², 6 chbres, tt cft. Nombr. dép. parc bois. 2 ha. bord rivière 1.500.000 (56) 30-44-26.

CHANTILLY
(3 km) résidentiel sur 5000 m² clos, partie boisée belle ppté de caractère, salon, s. à manger, 5 chbres, 3 bains, garage, dépendances - beaucoup d'allure 1.700.000 F. Tél. (16-4) 457-12-02.

26 KM PARIS
(boulevard périphérique) REGION ERMENONVILLE sortie autoroute, à 2 km TRÈS BELLE DEMEURE toit à la Mansart, état, aménagements remarquables SUPERBE PARC 8.500 m² PISCINE vaste réception grande allure, 6 chbres, 5 sanitaires, s. jeu 50 m². Gar. Logt de gardiens.
Claude ACHARD
637-14-56 — 624-53-46. Projection film à Neuilly. VU DEPART. PRIX 2.000.000 F.

10 HA SUPERBE
DEMEURE VUE VALLÉE SEINE 100 km ouest, vastes récept. 3 chambres, 3 bains + possib. PRIX 1.000.000 F.
A 13 Vernon, 72, av. de Paris 16 (32) 21-19-19.

15 km NORD BÉZIERS
mer, montagne, part. vd mas sur 2.700 m², bordure rivière. Construction pierre, voûtes, cheminée entièrement rénovée en 1977, grde terrasse, fruitier, potager, sans vis-à-vis. Très calme. Prix 700.000. Urgt. Ecrire s/no TO29465 M à Régie Presse 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

Le Monde

économie

LE PROJET DE LOI

«Tout point gagné contre l'inflation

« Une volonté : l'emploi. Une méthode : la relance. Un moyen : la solidarité. » C'est en invoquant ces trois points forts, définis quelques heures plus tôt en conseil des ministres, que M. Fabius, ministre délégué chargé du budget, a inauguré, mercredi 30 septembre, devant près de deux cents journalistes, sa conférence de presse consacrée au projet de loi de finances pour 1982.

La relance, tel est l'objectif que s'est assigné le gouvernement, « qui doit d'abord redresser la situation économique et inverser la courbe du chômage pour répondre au premier souci des Français », affirme M. Fabius en guise de préambule, écartant d'emblée toute idée de priorités accordée à l'inflation sur le chômage, et vice versa : « Pour la France, cette alternative n'a pas de sens. Tout point gagné dans la bataille contre l'inflation est un échec infligé au chômage. Tout chômeur qui trouve du travail est une branche retirée au feu de l'inflation, et le redressement économique passe par cette double action. »

La reprise de la croissance en 1982 ? M. Fabius la croit non seulement « possible », mais la chiffre, à la décimale près, 3,3 % contre 0,5 % seulement cette année, une hypothèse qu'accompagnent d'autres paramètres économiques jugés fondamentaux. La consommation des ménages progresserait de 2,5 % l'année prochaine, après une augmentation de 2 % en 1981 ; les investissements des entreprises non financières seraient en hausse de 3 %, alors qu'ils étaient en recul de 4,5 % cette année ; les importations devraient enregistrer un progrès de 5,1 % en 1982 (contre un pourcentage négatif de 3,5 % cette année) ; la croissance des exportations apparaîtrait plus modérée : 4,9 % contre 3,3 % pour les mêmes périodes de référence ; la hausse des prix de détail devrait être sensiblement freinée l'année prochaine pour être ramenée à 11,9 % en glissement annuel, contre un taux vraisemblablement de 14,2 % pour l'année en cours.

Après avoir défini le schéma d'ensemble sur lequel repose le budget 1982, M. Fabius insiste sur l'importance des dépenses publiques « destinées aux investissements et à l'emploi » et qui progresseront de 27,5 % en volume et de 13 % environ en valeur pour atteindre 788,1 milliards de francs, « une augmentation qui s'explique par l'ampleur des besoins à satisfaire et par la nécessité du redressement ».

Quel sera le secteur privilégié ? « Tout ce qui concerne l'avenir », assure le ministre, soulignant au passage l'augmentation de 30 % du budget civil de la recherche et celle du budget de la culture, qui passe, lui, de 3 milliards de francs à 6 milliards. Dans la distribution, M. Fabius n'oublie pas pour autant les économies d'énergie, pour lesquels les crédits vont progresser de 55 % ; les prêts du F.D.E.S. à l'industrie, qui bondissent de 1,5 milliard de francs à 7 milliards ; le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs ; la progression de 74 % de la dotation pour l'insertion professionnelle des jeunes, et, naturellement, l'emploi. Sur ce dernier chapitre, « il y aura soixante et un mille emplois publics de plus en 1982, soit au total cent vingt-cinq mille entre le collectif budgétaire de 1981 et le budget 1982 ».

Décidé à « poursuivre son action à l'égard des catégories les plus défavorisées », le gouvernement va amplifier l'impact des mesures annoncées, en juin et juillet, en portant à 2 000 francs par mois le minimum vieillesse au 1er janvier et en revalorisant à nouveau de 25 % les allocations vieillesse, ajoute M. Fabius, qui cite, d'autre part, un certain nombre

La lutte contre la fraude fiscale : des moyens accrus

Une partie importante du projet de budget pour 1982 est constituée par la lutte contre la fraude fiscale, un mal qui, selon le ministre du budget, coûte chaque année une centaine de milliards de francs et fausse la concurrence entre entreprises.

I. — Extension de l'obligation de facturer

Dans le secteur de la construction immobilière et des corps de métiers (couverture, plomberie, peinture, électricité...), il est prévu d'étendre l'obligation de facturation aux prestations de services, assorties ou non de vente, rendues pour les besoins des particuliers. Tout manquement à cette obligation de facturation sera sanctionné par une amende égale à 25 % du montant, toutes taxes des opérations réalisées.

La lourde sanction ainsi prévue pourrait modifier le comportement de certaines entreprises, qui, jusqu'alors, ne facturaient pas certains travaux pour faire bénéficier leurs clients de réductions.

Dans l'agriculture, la loi de finances pour 1980 a déjà créé une obligation de facturation pour les ventes de produits de la floriculture, des plantes d'ornement, de la bulbiculture et de la pépinière. Cette mesure sera étendue aux ventes de fruits et légumes.

II. — Paiement par chèque pour les achats d'objets de valeur

Actuellement la loi prévoit que les transactions passées entre commerçants doivent être payées par chèque dans la mesure où elles sont d'un certain montant.

Une telle obligation n'existe pas pour les transactions sur les objets de valeur passées entre particuliers ou pour celles liant des particuliers et des commerçants.

Pour permettre à l'administration fiscale une meilleure connaissance de la détention ou des mutations d'objets de valeur, le budget 1982 prévoit d'étendre l'obligation de règlement par chèques barrés et non endossables ou par virement bancaire ou postal à l'ensemble des transactions portant sur des bijoux, pierreries, objets d'art, de collection ou d'antiquité effectuées par des particuliers non commerçants auprès d'autres particuliers ou de commerçants, lorsque les transactions excèdent 5 000 francs.

Là aussi la sanction est lourde. En effet, les infractions seront sanctionnées par une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment réglées en numéraire. Cette amende incombera pour moitié au débiteur et au créancier, chacun d'eux étant cependant solidairement tenu d'en assurer le règlement total.

III. — Déclaration des contrats d'assurances sur les bijoux et les œuvres d'art ou de collection

La règlementation en vigueur fait obligation aux assureurs de porter à la connaissance de l'administration fiscale l'existence de contrats d'assurance sur des bijoux, des œuvres d'art ou de collection, en cas de décès du contractant et dans les quinze jours suivant la date où ils en ont connaissance.

Cette obligation vise seulement les droits de succession.

Un double motif pour étendre cette mesure : fraude fiscale et impôt sur les grandes fortunes.

La connaissance par le fisc des patrimoines détenus par certains contribuables, si elle lui permet de mieux appréhender les diverses sources de revenus lui sera très utile pour contrôler les déclarations qui seront souscrites dans le cadre du nouvel impôt sur les grandes fortunes.

Les compagnies d'assurances seront donc tenues de fournir chaque année à l'administration un relevé comportant les noms, prénoms et adresse des personnes ayant assuré des bijoux, pierreries, objets d'art, de collection ou d'antiquité pour un montant supérieur à 100 000 francs.

Cette mesure s'appliquera aussi aux contrats en cours au moment de la promulgation de la loi.

Seuls les contrats importants seront ainsi concernés.

Toute contravention sera sanctionnée par une amende fiscale égale à 5 000 francs par renseignement omis.

IV. — Renforcement des moyens d'action des contrôleurs du fisc

● **A l'égard des entreprises tenant leur comptabilité sur ordinateur.**

Lorsqu'un contribuable fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité, il est tenu de présenter à l'inspecteur des impôts tous documents comptables, inventaires, copies de lettres, pièces de recettes ou de dépenses de nature à justifier l'exactitude des résultats déclarés.

Si la comptabilité est tenue en langue étrangère, une traduction certifiée par un traducteur juré doit être présentée à toute réquisition de l'administration.

Rien n'est actuellement prévu concernant les comptabilités tenues sur ordinateurs qui sont de plus en plus fréquentes. Pour s'assurer de la sincérité et de la fiabilité des éléments fournis par le déclarant, l'administration a besoin, pour la vérification des comptabilités informatisées, de moyens d'investigation identiques à ceux existant au regard des comptabilités classiques. Pour les comptabilités établies selon un système informatisé, le contrôle s'étendra à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements.

Les entreprises auront alors l'obligation de conserver et de tenir à la disposition de l'administration les documents résultant de ces opérations.

En outre, pour s'assurer que la comptabilité traitée correspond au dossier d'analyse présenté, les agents des impôts seront autorisés à procéder à des tests de contrôle sur le matériel utilisé par l'entreprise.

● **Recours possible à des experts publics.**

Lors d'une vérification de comptabilité, d'une procédure de redressement ou de l'instruction d'une réclamation et s'il se présente des situations nécessitant des connaissances techniques particulières, l'administration sera autorisée à avoir recours à des conseils techniques.

Ces experts seront des agents de l'Etat ou de certains établissements publics figurant sur une liste arrêtée par le ministre délégué chargé du budget et tenus à la règle du secret professionnel.

En fait, cette disposition ne s'appliquera qu'aux entreprises les plus importantes puisque ne seront visées que celles dont le chiffre d'affaires dépasse 20 millions de francs.

V. — Un nouveau dispositif de contrôle des actions non cotées : mise au nominatif ou dépôt chez un intermédiaire agréé

Actuellement, la plupart des titres non cotés ne sont pas nominatifs. De plus, dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'un acte écrit, les cessions d'actions ne sont pas soumises à la formalité de l'enregistrement. Celle-ci n'est obligatoire que pour les actes portant cession de parts sociales de sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.) et pour les mutations verbales entre vifs de ces mêmes parts sociales.

L'enregistrement, quand il est obligatoire, donne au fisc des moyens d'information. Il en est ainsi en matière de transactions immobilières. De même, l'intervention d'intermédiaires agréés dans les cessions de valeurs mobilières cotées en Bourse permet à l'administration de connaître leurs propriétaires. En revanche, aucun dispositif de contrôle des actions non cotées n'existe encore à la différence de ce qui se passe dans la plupart des pays étrangers. Le gouvernement a donc inscrit au budget de 1982 l'obligation pour les sociétés de capitaux, dont les titres ne sont pas cotés en Bourse, de prévoir dans leurs statuts la mise de ces titres sous forme nominative.

La modification des statuts devra intervenir au cours d'une assemblée générale extraordinaire se tenant, au plus tard, le jour de l'assemblée ordinaire suivant l'entrée en vigueur de cette mesure.

Au cas où le dirigeant de l'entreprise ne prendrait pas toute mesure pour s'assurer que les titres sont bien mis au nominatif, il serait présumé être propriétaire, pour les droits de succession et l'impôt sur les grandes fortunes, des titres qui seraient restés sous la forme au porteur.

VI. — Des moyens de défense réduits contre la taxation d'office : l'inopposabilité des cessions d'actifs anonymes

Pour justifier de revenus supérieurs à ceux déclarés, le contribuable peut faire état de la cession de certains éléments de son patrimoine couverts par l'anonymat.

Cette possibilité sera désormais refusée pour les cessions de bons du Trésor, de bons de caisse des banques ou de titres de même nature ou encore d'or en pièces, lingots ou barres, lorsque le détenteur de ces avoirs n'aurait pas révélé son identité à l'établissement payeur ou à l'intermédiaire professionnel.

VII. — La chasse aux infractions douanières

● **Lutte contre l'organisation d'insolvabilité en matière douanière.**

Les pénalités douanières sont, en principe, recouvrées sur les biens appartenant aux contrevenants. Mais de nombreuses personnes physiques ou morales qui commettent des infractions douanières ou cambiaires organisent leur insolvabilité. C'est ainsi que, en 1980, deux mille personnes ont été condamnées par des tribunaux correctionnels pour infractions douanières, dont les trois quarts en matière de stupéfiants. La moitié de ces personnes étaient de nationalité étrangère. Parmi les deux mille condamnés, certains étaient des « mercenaires » sans ressources, recrutés par les organisateurs des fraudes.

D'autres au contraire (professionnels de la drogue ou du passage de capitaux) possèdent des biens, mais prennent la précaution de les mettre sous le nom de tiers (parents, amis, sociétés de façade) pour ne pas payer les amendes prononcées par les tribunaux.

Une nouvelle disposition permettra à l'administration de demander au juge de prononcer la solidarité de paiement des amendes pécuniaires à l'encontre des personnes qui auraient participé à l'organisation de l'insolvabilité du condamné.

● ***Modification du taux de certaines amendes douanières.***

Les pénalités, dont certaines n'ont pas été modifiées depuis 1968 ou 1969, ont perdu toute valeur dissuasive.

Lorsqu'une marchandise (textile par exemple) originaire d'un pays extérieur à la C.E.E. pénètre en France par l'intermédiaire d'un autre Etat de la C.E.E., et que la déclaration d'importation mentionne une fausse origine, l'amende maximale pouvant être infligée est de 2 000 F.

Le gouvernement justifie l'actualisation de ces amendes non seulement par la nécessité de lutte contre la fraude, mais aussi par une politique de reconquête du marché intérieur.

Cette actualisation sera effectuée comme suit :

— Les taux minimal et maximal des amendes prévues pour fausses déclarations seront respectivement portés à 1 000 F et à 10 000 F (au lieu de 300 F à 2 000 F) ;

— Ceux prévus en cas d'opposition à contrôle ou dissimulation de documents seront portés à 600 F et 3 000 F (au lieu de 400 F à 2 000 F) ;

— Ceux prévus en cas de contrebande seront portés à 1 000 F et à 2 000 F (au lieu de 500 F et 1 000 F) ;

— Enfin, les taux applicables en cas de propagande ou de publicité en faveur de l'évasion des capitaux passeront à 3 000 F et 1 800 000 F (au lieu de 2 000 F et 1 200 000 F).

● **Transferts indirects de bénéfices à l'étranger entre entreprises dépendantes.**

Les entreprises françaises qui sont sous la dépendance ou qui possèdent le contrôle d'entreprises étrangères doivent incorporer à leurs résultats imposables les bénéfices indirectement transférés à ces dernières. Ces transferts de bénéfices peuvent résulter, par exemple, de majorations ou de diminutions injustifiées des prix d'achat ou de vente. Il appartenait jusqu'ici à l'administration de prouver les liens de dépendance existant entre les diverses entreprises. Il est prévu, chaque fois qu'une entreprise sera installée dans un pays à régime fiscal privilégié, de dispenser l'administration de faire la preuve que l'entreprise française est dépendante ou assure le contrôle de cette entreprise étrangère.

Pénalisation des placements anonymes

Abordant la lutte contre la fraude fiscale qu'il entend accentuer en 1982, le ministre délégué au budget, M. Fabius, a annoncé, mercredi 30 septembre, *« la pénalisation des placements anonymes »*, une mesure qui vise, notamment, l'or et les bons de caisse anonymes.

Ces derniers seront dorénavant soumis au taux maximal de l'impôt sur la fortune, à savoir 1,5 % sur le montant du capital. Cette taxe s'ajoutera au prélèvement forfaitaire sur les revenus de ces bons, qui reste fixé à 42 %. Le cumul de la taxe sur les bons anonymes et du prélèvement libératoire portera à 50 % et plus le prélèvement total opéré sur les niveaux de bons anonymes. Les bons nominatifs restent soumis au prélèvement de 38 %.

Pour l'or, les nouvelles dispositions sont beaucoup plus catégoriques, M. Fabius ayant indiqué, à la surprise générale, que l'anonymat sur les transactions en or (à l'achat et à la vente) était levé à compter du 1er octobre 1981, tandis que la détention, elle, restait libre, *« M. Mitterrand n'ayant jamais proposé que les Français déclarent la totalité de leurs avoirs »*.

Invité à s'expliquer sur cette abolition de l'anonymat sur l'or, compte tenu de son impact autant psychologique que financier, le ministre a indiqué qu'elle avait un double objectif : *« Si on propose d'instaurer un impôt sur la fortune qui s'applique à l'ensemble du patrimoine et, notamment aux biens immobiliers, il était normal que l'on cherche à éviter des fuites d'actifs improductifs sous le seul prétexte de l'anonymat. »*

« Oui plus est, nous souhaitons que l'épargne s'oriente, dans toute la mesure du possible, vers les investissements productifs, et il était impossible de maintenir une faille béante dans le dispositif », a fait valoir M. Fabius, ajoutant que le cas des bons de caisse anonymes n'était pas tout à fait comparable, dans la mesure où le stock de ces bons est parfaitement connu, outre le fait qu'ils servent à de réelles opérations de financement alors que l'or est un capital improductif.

Totalement libres depuis 1948, les transactions sur l'or (barres, lingots et pièces) bénéficiaient, jusqu'à présent, de l'anonymat, et leur revenu n'était soumis qu'à l'application d'une taxe forfaitaire fixée à 4 % du produit de la vente en 1977, puis à 6 % ultérieurement dans le cadre de la taxation sur les plus-values. Les opérations d'achat et de vente, qui s'effectuent indifféremment aux guichets des banques, des agents de change et des officines spécialisées, sont rémunérées par une commission voisine de 0,5 % à 1 % selon les quantités concernées.

Dans la pratique, ces intermédiaires devront tenir un registre sur lequel seront consignés un certain nombre de renseignements, notamment identité du particulier et les montants faisant l'objet de la transaction, de quoi effaroucher une clientèle qui a depuis toujours érigé la discrétion en principe.

L'évaluation du stock d'or détenu par les citoyens privés français étant très aléatoire (les spécialistes estiment qu'il est voisin de 5 000 tonnes), il est difficile d'apprécier l'impact exact de ces nouvelles dispositions. Le marché officiel ne représente, en effet, qu'une infime partie des quantités négociées quotidiennement, et il faudra sans doute un certain laps de temps pour apprécier véritablement les nouvelles variations de circulation du métal fin. L'effet sur les emprunts indexés sur l'or, c'est-à-dire le 4,5 % 1973 et le 7 % 1973, devrait, lui, être beaucoup plus sensible.

S. M.

LE PROJET DE BUDGET POUR 1982 COMPARÉ AU PRÉCÉDENT
(en millions de francs)

	Loi de finances de 1981	PROJET DE BUDGET POUR 1982		
		MONTANT	Différence par rapport à 1981 (en millions)	Différence par rapport à 1981 (en %)
I. — OPERATIONS DEFINITIVES :				
1) Dette publique	37 744	53 679	+ 15 935	+ 42,2
2) Budgets civils (*) :				
Fonctionnement (titres II et III)	216 419	262 087	+ 45 668	+ 21,1
Interventions	188 486	262 132	+ 73 646	+ 39,1
Equipement civil	51 871	66 166	+ 14 295	+ 27,6
Solde des comptes d'affectation spéciale	— 210	— 317	— 107	
Total pour les budgets civils	456 566	590 068	133 502	+ 29,2
3) Budgets militaires :				
Dépenses militaires ordinaires	75 526	88 046	+ 12 520	+ 16,57
Dépenses militaires en capital	47 685	56 346	+ 8 661	+ 18,16
Total pour les dépenses militaires	123 211	144 392	+ 21 181	+ 17,2
4) Total des opérations définitives (1 + 2 + 3)	617 521	788 139	170 618	+ 27,6
5) Recettes nettes	592 104	704 370	112 266	+ 19
6) Solde des opérations définitives (5 — 6)	— 25 417	— 83 769	— 58 352	
II. — OPÉRATIONS TEMPORAIRES : (solde)	— 3 967	— 11 646	— 7 679	
III. — SOLDE GENERAL (I + II)	— 29 384	— 95 415	— 66 031	

(*) Pensions militaires incluses.

DE LOI

flation

DE FINANCES POUR 1982

est un échec infligé au chômage », déclare M. Laurent Fabius

d'autres dispositions intéressant notamment le monde agricole.

Cet ambitieux programme aboutira, en 1982, à un déficit budgétaire de 95,4 milliards de francs, soit quelque 2,6 % du P.I.B., un chiffre que le ministre situe « au plus bas des pays comparables, à l'exception des Etats-Unis », et qui « sera financé sans recours excessif à la création monétaire », affirme le ministre en abordant le volet des recettes fiscales 1982, qu'il place sous le signe de la « solidarité ».

Connues pour l'essentiel (« le Monde » du 29 septembre), ces dispositions concernent, pêle-mêle, l'impôt sur les grandes fortunes, la cotisation supplémentaire chômage, la contribution demandée aux banques et aux compagnies pétrolières, le tout « s'inscrivant dans un programme d'ensemble visant à réformer notre système fiscal, aujourd'hui injuste et souvent peu efficace », ajoute M. Fabius. Il termine sa « prestation » sur un chapitre qui, visiblement lui tient à cœur : la lutte contre la fraude fiscale.

Dans un premier temps, elle devrait faire rentrer environ 3 milliards de francs dans les caisses de l'Etat, dès l'année prochaine, grâce au renforcement du dispositif actuel, notamment contre le travail au noir, et à l'instauration d'un arsenal législatif comportant des mesures aussi diversifiées que la mise au nominatif des titres non cotés, la vérification accrue des outils informatiques ou... « la création d'une sorte d'Interpol de lutte contre la fraude fiscale ».

C'est sur cet appel au civisme que s'achève la présentation officielle du budget 1982, le ministre se prêtant alors au traditionnel jeu des questions-réponses, l'une des premières d'entre elles concernant la fiscalité qui frappe le Crédit agricole. « Il n'est pas prévu de taxation spécifique concernant cet établissement », indique M. Fabius, confirmant ainsi que la « banque verte » demeure assujettie à l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 33 % contre 50 % pour les autres sociétés, ce que certains interprètent comme un recul de la position gouvernementale sur ce sujet.

La fraude fiscale suscite de nombreuses questions. Le ministre s'y prête de bonne grâce, abordant successivement la taxation au taux de 1,5 % des bons anonymes, les sanctions qui frapperont la détention irrégulière de capitaux, voire l'obligation faite aux plombiers et... aux marchands en fruits et légumes d'établir des factures en bonne et due forme.

Voilà déjà quelques minutes que M. Fabius regarde nerveusement sa montre, et c'est à 18 heures précises qu'il annonce, à la stupéfaction générale, la levée, à compter de ce jeudi 30 septembre, de l'anonymat qui prévalait sur les transactions en or, déclenchant l'envolée des journalistes d'agences et de radios qui vont répandre la nouvelle alors que les officines spécialisées ferment leurs portes sans se douter de quoi que ce soit !

Cette information estompe quelque peu l'intérêt que pouvaient présenter d'autres sujets, *tels que la reconduction de la « loi Monory »*, jusqu'à ce que la commission sur l'épargne, qui vient d'être constituée, ait déposé ses conclusions, ou encore l'absence de dispositions spécifiques concernant la taxation des plus-values. Mais, tant dans la salle, où l'animation reste à son comble, que parmi les nombreux membres du cabinet qui entourent M. Fabius, on a bien conscience que l'essentiel a été dit après ce coup de théâtre.

La parole est au Parlement.

SERGE MARTI.

L'impôt sur les grandes fortunes : moins de 200 000 contribuables seront touchés

L'impôt sur les grandes fortunes sera socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple, a déclaré M. Fabius lors de sa conférence du mercredi 30 septembre. L'abattement de 3 millions de francs exonérera les patrimoines petits et moyens. Sera prise en compte la valeur vénale du patrimoine, ce qui permettra aux contribuables de déduire le montant de tous leurs emprunts. Enfin, les actifs professionnels bénéficieront d'un abattement supplémentaire de 2 millions de francs, qui pourra se cumuler avec l'abattement de 3 millions de francs.

L'impôt sera déclaratif : les contribuables évalueront eux-mêmes la valeur de leur patrimoine et ne rempliront de déclaration que si celle-ci dépasse le montant des abattements. Ils calculeront eux-mêmes leur impôt et acquitteront celui-ci sans que l'administration leur envoie d'avertissement. L'intervention de cette dernière sera limitée au contrôle. En règle générale, il n'y aura pas de vérifications supplémentaires : le contrôle sera, le plus souvent, opéré lors d'opérations relatives aux autres taxes.

La législation existante pour les droits de succession sera applicable à l'impôt sur les grandes fortunes. Sauf quelques dispositions spécifiques très limitées, aucune règle nouvelle n'est créée. Les techniques d'évaluation de la valeur des biens reposeront sur la « valeur vénale ». Appliquées en matière de droits de mutation, elles seront transposées pour l'impôt sur les grandes fortunes.

● Personnes concernées

Les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France devront déclarer tous leurs biens, quelle que soit leur situation, en France ou hors de France. En revanche, les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne seront redevables de l'impôt que sur leurs biens situés en France et si le montant de ces biens excède 3 millions de francs (ou 5 millions de francs si ces biens comprennent des actifs professionnels).

Les placements financiers faits en France (dépôts, prêts, souscription à des obligations ou à des actions émises par des sociétés françaises) par des personnes non domiciliées en France sont, pour des raisons économiques, exclus du champ d'application de l'impôt sur les grandes fortunes. Mais les droits sociaux détenus dans une société dont l'actif est constitué d'immeubles ou de droits immobiliers ne seront pas considérés comme des placements financiers.

Ne sont pas non plus considérés comme placements financiers, les parts ou actions qui confèrent le contrôle d'une entreprise.

LE BARÈME DE L'IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Tarif applicable %
N'excédant pas 3 millions de francs	0
Comprise entre 3 et 5 millions de francs	0,5
Comprise entre 5 et 10 millions de francs	1
Supérieure à 10 millions de francs	1,5

Un patrimoine dont la valeur nette (après déduction des dettes) est de 5 millions de francs sera taxé : sur 3 millions de francs à 0 % ; sur 2 millions de francs à *0.50 (soit 10 000 F)*.

Pour un patrimoine de 5 millions de francs, le poids réel de l'impôt est donc de 0,20 %. Si la valeur nette du patrimoine est de 10 millions de francs, l'impôt sera de 60 000 F, soit en poids réel de 0,60 %.

LOGEMENTS ET RÉSIDENCES SECONDAIRES : PLUS DU TIERS DU PATRIMOINE

Nature de biens	Valeur (Evaluation début 1982 en milliards de francs)	En % de la valeur totale du patrimoine
Habitation principale	2 400	27,9
Résidence secondaire	550	6,4
Immeubles urbains de rapport	1 350	15,7
Terres agricoles en faire valoir direct	800	9,3
Terres agricoles en faire valoir indirect	450	5,2
Patrimoine professionnel des entreprises individuelles	650	7,6
Liquidités	1 700	19,8
Actions	500	5,8
Obligations	200	2,3
TOTAL	8 600	100

LES PLUS DÉMUNIS : LES SALARIÉS AGRICOLES

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	PATRIMOINE PAR TETE (en milliers de F)
Exploitants agricoles	1 000
Salariés agricoles	110
Artisans, petits commerçants, patrons pêcheurs	870
Industriels, gros commerçants	2 400
Professions non commerciales	2 300
Cadres supérieurs du secteur privé	1 200
Cadres supérieurs du secteur public	700
Cadres moyens (hors contremaîtres)	350
Contremaîtres	320
Employés de bureau	200
Employés du commerce	200
Ouvriers qualifiés	170
Ouvriers non qualifiés	140
Anciens agriculteurs	340
Retirés des affaires	1 000
Retraités du secteur public	350
Retraités du secteur privé	370
Veuves	270
Autres inactifs	100
Ensemble	330

Le tableau ci-dessus se lit ainsi, le patrimoine étant exprimé en milliers de francs : 1 million de francs en moyenne pour les exploitants agricoles ; 2,4 millions pour les industriels et gros commerçants, etc.

Notons que, selon les études réalisées en 1978 par le CREP (Centre de recherches économiques sur l'épargne), les inégalités de patrimoine seraient en France les suivantes : les 1 % de foyers fiscaux les plus riches possèdent 33 % de l'ensemble du patrimoine des Français ; les 10 % les plus riches, 57,5 % ; les 50 % les moins riches, 5 %.

● Biens concernés

Les personnes possédant des bons anonymes pourront, soit les déclarer (auquel cas elles bénéficient du barème progressif), soit conserver l'anonymat, moyennant le paiement d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur les grandes fortunes égal à 1,50 % du montant du bon. Cette taxe s'ajoutera au prélèvement libératoire de 42 % sur les revenus de ces bons, ce qui portera le total du prélèvement à 50 %, et à plus de 50 % selon les cas.

D'autre part, les biens grevés d'usufruit seront compris, pour leur valeur en pleine propriété, dans le patrimoine de l'usufruitier. L'impôt sera à la charge de celui qui perçoit le revenu.

Les primes versées au titre de contrats d'assurance en cas de décès seront ajoutées au patrimoine de celui qui les a réglées lorsque le montant total des primes, prévues pour une période maximum de quatre ans à compter de la conclusion du contrat, représente les trois quarts au moins du capital assuré ; ou lorsque l'assuré est âgé de soixante-six ans au moins au jour de la conclusion du contrat.

Quand une personne physique a la jouissance d'un bien dont le propriétaire est une société établie dans un pays non lié à la France par une convention d'assistance administrative de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, elle sera réputée être la propriétaire du bien pour l'application de l'impôt sur les grandes fortunes. Cette présomption tombera si cette personne établit que le contrôle effectif de la société en cause appartient à des tiers.

● Règles bénéficiant aux actifs professionnels

En plus de l'abattement de 2 *millions de francs* (pouvant être porté à 5 millions de francs) est prévu un dispositif spécial permettant aux propriétaires d'actif professionnels de déduire de l'impôt une somme calculée en fonction de l'excédent de l'investissement net en actifs amortissables par rapport à la dotation totale aux amortissements et dans la limite de l'augmentation de ses fonds propres. De plus, lorsque la déduction ainsi calculée sera supérieure au montant de l'impôt dû au titre des actifs professionnels, l'excédent non utilisé pourra être reporté pendant les quatre années suivantes.

Cet excédent d'investissement correspond à l'augmentation, au cours de l'exercice, des immobilisations amortissables, que celle-ci résulte d'un accroissement des capacités ou, simplement, du remplacement des équipements anciens par des équipements nouveaux plus coûteux.

Ce mécanisme jouera en faveur de tous les entrepreneurs, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise, ainsi qu'au bénéfice des professions libérales et des agriculteurs.

En ce qui concerne les sociétés, ne sera prise en compte que la fraction de cet excédent d'investissement correspondant à la part du capital de l'entreprise détenu par le redevable, son conjoint et ses enfants mineurs.

Pour effectuer le calcul de la déduction, les documents existants, qui servent, actuellement, à la déclaration d'impôt du contribuable, seront utilisables.

Nous donnons, ci-dessous, quelques exemples de calcul de l'impôt :

1) Soit une entreprise détenue à 100% par un contribuable dont la valeur est de 20 millions de francs. *L'intéressé possède, par ailleurs, des biens privés d'une* valeur de 1 million de francs.

Sur un patrimoine total de 21 millions de francs, on appliquera d'abord un abattement de 5 millions de francs réduisant l'assiette de l'impôt à 16 millions de francs.

L'impôt théorique dû serait donc de 195 000 francs.

Si, au cours de l'exercice 1981, l'entreprise a acquis pour 1,5 million de francs de machines et *d'immeubles et qu'elle a pratiqué* une dotation globale d'amortissement de 1,2 million de francs, l'excédent net d'investissement sera de 300 000 francs.

Si, par ailleurs, dans le même temps les fonds propres de l'entreprise n'ont augmenté que de 250 000 francs, la déduction sera limitée à 250 000 francs.

La déduction étant supérieure au montant théorique de l'impôt, le chef d'entreprise n'aura rien à payer.

2) Soit une entreprise détenue à 50 % par un contribuable dont la valeur est de 50 millions de francs.

L'intéressé possède, par ailleurs, des biens d'une valeur de 10 millions de francs.

Sur un patrimoine total de 35 millions de francs, on appliquera d'abord un abattement de 5 millions de francs, réduisant l'assiette de l'impôt à 30 millions de francs.

L'impôt théorique dû serait de 405 000 francs dont 345 000 francs *en raison de la détention de biens* professionnels.

Si, au cours de l'exercice 1981, l'entreprise a réalisé un investissement net de 2,50 millions de francs et qu'elle a pratiqué une dotation globale d'amortissement de 1,5 million de francs, l'excédent net d'investissement sera de 1 000 000 de francs. Si, par ailleurs, les fonds propres ont augmenté dans la même proportion, la déduction est égale à ce montant que multiplie 50% (part détenue par le contribuable dans le capital de la société), soit 500 000 francs.

La déduction étant supérieure à la partie de l'impôt relatif aux biens professionnels (345 000 F), le contribuable n'aura rien à payer à ce titre.

Il ne devra que 60 000 francs, montant de l'impôt dû pour ses 10 millions de francs de biens privés.

● Contrôle de l'administration

En l'absence de déclaration et dans la mesure où elle présumera une personne imposable, l'administration pourra lui demander de produire une déclaration dans le délai de deux mois.

Si la déclaration n'était pas souscrite dans ce délai, elle pourrait fixer le montant de l'impôt. Le redevable pourra toutefois remettre en cause les droits ainsi fixés en souscrivant la déclaration demandée.

A défaut de déclaration, ou en cas de déclaration tardive, insuffisante ou inexacte, ou encore de paiement hors délai, les pénalités prévues en matière de droits de succession seraient applicables.

L'indemnité de retard exigible en cas de paiement tardif de l'impôt sera calculée au taux de 10 % pour le premier mois, puis 1 % pour chacun des mois suivants.

Cette indemnité ne pourra être inférieure à 30 % des droits dus lorsqu'un redevable, mis en demeure, n'aura pas déposé dans les deux mois sa déclaration.

● Règles d'évolution des biens

Les biens sont évalués à leur valeur réelle, c'est-à-dire au prix que le jeu de l'offre et la demande permettrait d'obtenir.

L'évaluation des titres non cotés résulte d'une combinaison entre la valeur mathématique (valeur de l'actif net divisée par le nombre de titres), la valeur de rendement (capitalisation du dividende net global moyen des dernières années) et les perspectives d'avenir à court terme de l'entreprise.

Lorsque celle-ci connaît des difficultés et enregistre des pertes, sa valeur est diminuée en conséquence et peut même, dans certains cas, être considérée comme nulle.

— *Entreprises individuelles* : l'évaluation est faite selon des principes analogues à ceux indiqués pour l'évaluation des titres non cotés.

Pour les fonds de commerce les barèmes établis par les professionnels fournissent une base d'évaluation, sous réserve de lui appliquer les corrections nécessaires en fonction des particularités propres à chaque fonds. De même que pour les titres non cotés, l'entreprise individuelle en difficultés n'a qu'une valeur très faible.

— *Meubles meublants.* — Leur valeur est déterminée, sauf preuve contraire apportée par les parties ou par l'administration : par le prix d'une vente publique intervenue depuis moins de deux ans ; à défaut de vente, par l'estimation contenue dans un inventaire régulier établi depuis moins de cinq ans ; à défaut de ces deux bases d'évaluation, par la déclaration détaillée et estimative des parties. Mais, dans ce cas, l'estimation des meubles meublants ne peut être inférieure à 5 % de l'ensemble des autres biens dépendant de la suggestion.

Toutefois, pour l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes, une disposition précisera que l'évaluation minimale de 5 % ne s'applique qu'aux meubles meublants autres que les objets d'antiquité, d'art ou de collection. Ces objets seront évalués selon les règles prévues pour les objets d'art. Leur valeur ne pourra donc pas être inférieure à 60 % de l'évaluation faite dans les contrats d'assurance contre le vol ou l'incendie.

● Bijoux, pierreries, objets d'art

Leur valeur est constituée, sauf preuve contraire : par le prix net d'une vente publique intervenue *depuis moins de deux ans* ; par les 60 % de la valeur assurée en présence d'un contrat d'assurance contre le vol ou l'incendie en cours ou l'estimation contenue dans un inventaire ou par un autre acte, si cette estimation est supérieure ; à défaut, par la déclaration détaillée et estimative des parties, sans minimum.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, outre les intérêts courus et les intérêts échus et non payés à cette date. Toutefois, lorsque le débiteur est en liquidation de biens, règlement judiciaire ou déconfiture, la créance fait l'objet d'une évaluation.

DÉPENSES :

Un accroissement de près d'un tiers en volume

Principale caractéristique du projet de loi de finances 1982 : la progression des dépenses définitives de l'Etat atteindra 27,5 % en volume, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 788,1 milliards de francs, l'accroissement en valeur étant de 13 %.

A titre de comparaison, le taux de croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) marchand est estimé à 17 %, en valeur, pour l'année prochaine, atteignant 3 134 milliards de francs.

Cet accroissement de près d'un tiers du volet « dépenses » est très sensiblement supérieur à l'augmentation de 16,4 % inscrite au projet de loi de finances 1981, laquelle traduisait déjà un léger dépassement par rapport à la croissance du P.I.B. marchand constatée en un an (+ 15,4 %).

Si l'on analyse plus en détail les différentes affectations du projet de budget pour 1982 (voir le tableau par ailleurs), force est de constater la très sensible augmentation des budgets civils (29,24 %), lesquels atteignent 590 milliards de francs, alors que leur taux de croissance n'était que d'un peu plus de 16 % en 1981. Parallèlement, les budgets militaires sont affectés d'une progression de 17 % environ, s'élevant à 144,3 milliards de francs contre un taux voisin de 14,6 % l'année précédente. Cet écart tient à l'augmentation sensible des dépenses d'équipement civil (27,5 % contre 9,5 %), et surtout des interventions économiques et sociales du gouvernement (39 % contre 14,2 %).

Enfin, il convient de noter le poids, de plus en plus lourd, de la dette publique, qui atteindra en 1982 les 53,7 milliards de francs, soit une augmentation de 42,2 % par rapport aux 37,74 milliards de 1981, lesquels reflétaient déjà, à l'époque, un gonflement de 40,4 % sur l'année précédente.

Création de soixante et un mille emplois publics

Diamétralement opposé à l'orientation définie dans la précédente loi de finances qui ne comportait que la création de 1 890 postes de fonctionnaires supplémentaires (soit 0,08 % des effectifs), le budget 1982 vise à la création de 61 000 emplois publics.

Déjà le collectif de 1981 a créé plus de 54 000 emplois, dont près de 45 000 à la charge, totale ou partielle de l'Etat, et plus de 9 000 dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Le projet de budget pour 1982 crée donc plus de 61 000 emplois à la charge, totale ou partielle, de l'Etat, auxquels s'ajouteront plus de 10 000 emplois dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Au total, plus de 125 000 emplois publics auront été créés en moins de dix-huit mois.

Les emplois budgétaires et non budgétaires financés par l'Etat sont créés dans les ministères où les besoins d'un renforcement des effectifs étaient les plus ressentis par la population. Pour le projet de loi de finances pour 1982, 72,8 % d'entre eux sont créés au titre de l'éducation nationale, des P.T.T., de la police nationale et des ministères sociaux (solidarité nationale, travail, santé). Une priorité absolue a été donnée aux emplois créés « sur le terrain », au service direct du public. Les emplois créés à l'administration centrale représentent moins de 1,1 % du total.

Les créations d'emplois prévues

comportent un nombre important d'emplois d'initiative locale et d'emplois sociaux et culturels. Afin de combiner l'intervention financière de l'Etat et l'action des collectivités et associations locales, 10 000 emplois d'initiative locale sont créés (5 000 dans le collectif de 1981). L'objectif de cette mesure est de permettre la création d'emplois par des organismes qui développent des activités et des services qui n'avaient jusqu'à présent été pris en compte ni par les services publics ni par des entreprises. L'Etat intervient sous la forme d'une subvention forfaitaire par emploi créé versée pendant un an à des associations ou collectivités locales.

Comme le collectif de 1981, le projet de budget pour 1982 prévoit la contribution de l'Etat, sous forme de subventions durables, au financement de créations d'emplois sociaux et culturels par des associations ou organismes, dans le cadre d'un cofinancement avec les organismes, les usagers ou les collectivités locales.

Pour ce qui est des mesures directes en faveur de l'emploi, les dotations budgétaires qui lui sont consacrées représentent 18,58 milliards de francs, soit une progression de 45 % sur 1981, comportant, notamment, un crédit de 4,8 milliards de francs destiné à financer la campagne 1981-1982 des mesures d'insertion des jeunes, des femmes et des chômeurs âgés.

dans les zones où leur contribution au soutien de l'emploi est la plus indispensable ;

— Dans le domaine des industries agro-alimentaires, les autorisations de programme atteignent 405 millions de francs, en progression de 33 % : cet effort porte principalement sur la prime d'orientation agricole.

Investissement public : + 32 %

Dans le but de satisfaire les besoins prioritaires en logement et équipements collectifs, et de contribuer à court et à long terme au renforcement de la capacité productive du pays, le budget d'investissement de l'Etat (au titre de dépenses civiles en capital), croît vigoureusement (+ 31,8 % pour les autorisations de programme).

La forte croissance d'ensemble des crédits d'investissement ne doit pas masquer leur caractère très sélectif : ont été en particulier privilégiées les dépenses de recherche (+ 35,9 %) et le logement (34,7 %). L'ensemble des crédits de paiements consacrés à l'aide au logement atteint près de 30 milliards de francs (+ 39,2 %).

Au total, les autorisations de programme permettant d'engager des équipements futurs atteindront en 1982 le chiffre de 184,13 milliards de francs (+ 20,5 %) se décomposant ainsi :

● Budgets civils : 82,21 milliards de francs (+ 31,8 %);

● Comptes spéciaux du Trésor : 1,77 milliard (+ 18,5 %);

● Budget annexe des P.T.T. : 27,7 milliards (+ 12,6 %);

● Equipements : militaires 72,44 milliards (+ 12,5 %).

Aides budgétaires à l'industrie : + 50 %

Le montant des crédits consacrés à l'industrie représente plus de 34,4 milliards de francs, en progression de 52,4 % sur la loi de finances initiale de 1981, et se décomposant ainsi :

● Aides générales à l'industrie : 15,78 milliards de francs (+ 156 %) ;

● Aides sectorielles : 7,06 milliards (+ 7 %) ;

● Aides aux entreprises publiques : 5,73 milliards (+ 25 %) ;

● Aides à l'exportation : 5,83 milliards (+ 12 %).

En outre, l'accent a été mis sur les points suivants :

— Le budget de 1982 donne une priorité très nette aux aides générales à l'industrie, qui peuvent, plus facilement que les aides sectorielles ou es aides à l'exportation, être utilisées dans le but de soutenir, de consolider ou de développer l'emploi ;

— La dotation des prêts du F.D.E.S. consacrés à l'industrie passe de 1,5 milliard de francs de la loi de finances pour 1981 à 7 milliards dans le budget de 1982 : elle est multipliée par 4,7. Au sein de cette dotation, une provision de 1 milliard de francs est destinée à améliorer les fonds propres des petites et moyennes entreprises ;

— Les crédits de politique industrielle s'élèvent à 1 396 millions de francs, contre 237 en 1981 : ils sont multipliés par 5,9. Si on les additionne avec les 640 millions de francs prévus pour l'informatique, on constate qu'une masse de plus de 2 milliards de francs (contre moins de 600 millions de francs en 1981) est mise, pour la première fois, au service des actions de politique industrielle menées par le ministère de l'industrie ;

— La dotation des primes et autres aides en faveur du développement régional progresse de 62 % : 1 300 millions de francs seront ainsi consacrés à orienter les investissements industriels

LE CONCOURS DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES NATIONALES

(en millions de francs)

	1981 (Loi de finances initiale)	1982
● ENERGIE :		
E.D.F.	1 400	—
G.D.F.	250	350
C.D.F.	3 990	5 160
● TRANSPORTS :		
S.N.C.F.	12 277	14 560
R.A.T.P.	2 679	3 636
C.G.M.	97	607
Air France	273	490
Aéroport de Paris	40	—
S.N.C.M.	296	399
● INDUSTRIE :		
SNIAS - SNECMA	1 010	100
Renault	—	1 000
● DIVERS	120	490
TOTAL (hors charges de retraites)	22 432	26 702
● CHARGES DE RETRAITES :		
S.N.C.F.	8 495	10 108
C.D.F.	5 816	6 715
TOTAL GENERAL	36 743	43 525

Aide aux catégories les plus défavorisées

Tranchant radicalement avec la précédente loi de finances, qui visait une progression de 1,5 % du pouvoir d'achat des prestations familiales, l'effort de solidarité nationale tel qu'il est défini dans le projet de budget permet de prolonger et d'amplifier l'action engagée en juin et juillet sur les points suivants :

● *Action en faveur des personnes âgées.*

— Effort au profit des personnes âgées percevant le minimum vieillesse porté de 1 415 F à 1 700 F par mois au 1er juillet 1981, puis à 2 000 F en 1982 : plus 44 % ;

— Evolution de + 66,3 % des crédits du Fonds national de solidarité, qui passe de 13 milliards 150 millions de francs en 1981 à 21 milliards 875 millions de francs en 1982 ;

— Revalorisation de 20 % des retraites agricoles.

● *Action en faveur des bas salaires.*

Le SMIC a été augmenté de 10 % au 1er juin 1981, le gouvernement a décidé une baisse de 6,5 points des cotisations dues par les employeurs sur les bas salaires. Le budget de l'Etat a pris à sa charge la perte nette de recettes que cette mesure occasionne à la Sécurité sociale, soit 2 600 millions de francs en 1981 et 2 milliards de francs en 1982.

● *Développement de l'action sociale.*

— Les crédits affectés aux programmes d'action sociale connaissent en 1982 une progression de 61 % par rapport à 1981, soit plus 160 millions de francs : ils permettent la création de mille cinquante emplois dans le secteur social : auxiliaires de vie pour grands handicapés et agents des centres sociaux.

— Les crédits d'équipement social progressent de 36,5 % avec une priorité aux établissements d'aide à l'enfance et à la famille et notamment aux crèches (dont les autorisations de programme passent de 50 millions à 110 millions de francs ; les crédits de transformation des hospices voient leurs autorisation de programme passer de 155 millions à 300 millions de francs.

● *Revalorisation des prestations familiales.*

Un relèvement de 50 % des allocations familiales et des allocations de logement est prévu sur les exercices 1981 et 1982.

● *Action en faveur des handicapés et des invalides.*

— Relèvement de l'allocation aux adultes handicapés indexé sur le minimum vieillesse.

— Revalorisation des pensions d'invalidité agricole (+ 44 % au 1er juillet 1981).

● *Pensions des anciens combattants.*

La hausse de 5 % intervenue au 1er juillet 1981 (en plus de la revalorisation normale au titre de la hausse des traitements de la fonction publique) entraîne l'inscription d'un crédit de 1 010 millions de francs dans le budget de 1982 pour le financement de cette mesure.

● *Indemnisation des rapatriés d'outre-mer.*

Les crédits ouverts par la loi de finances 1981 du budget des charges communes sont reconduits en 1982, traduisant la poursuite de l'effort de solidarité nationale en faveur des rapatriés.

Au total, les crédits affectés aux programmes d'action sociale progressent de 61 % par rapport à 1981.

2 milliards de francs pour les nationalisations

Le projet de loi de finances pour 1982 prévoit le financement des charges incombant au budget de l'Etat au titre des nationalisations. Un crédit de 2 milliards de francs est ouvert à un nouveau chapitre du budget des charges communes : ce crédit sera versé à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques.

Il a pour objet :

— d'une part, de financer la partie de leurs dépenses non couvertes par les redevances qui seront versées par les sociétés nationalisées en 1982 (en particulier les indemnisations ou les fractions d'indemnisations qui, en raison de leur montant inférieur à celui des titres amortissables, seront réglés en espèces : « rompus ») ;

— d'autre part, d'assurer les fonds de roulement indispensables au fonctionnement des caisses.

Enfin, en ce qui concerne la sidérurgie, la prise de contrôle de l'Etat s'opérera par consolidation des prêts que le F.D.E.S. avait consentis aux sociétés Usinor et Sacilor.

Effort en faveur de la recherche

Les autorisations de programme dévolues au ministère de la recherche et de la technologie sont considérablement accrues, passant de 2,98 milliards de francs en 1981 à 8,59 milliards dans le projet de budget 1982.

Les autorisations de programme croissent de 35,9 %. Les dépenses ordinaires de 23,4 %. La somme de ces deux catégories de dépenses, qui mesure l'évolution réelle de l'effort de recherche, progresse de 29,4 %.

Parallèlement à l'évolution des dotations, le nombre de créations d'emplois (1 727) manifeste la priorité accordée à la recherche dans le budget de 1982 : ce chiffre est à comparer aux 767 créations d'emplois intervenues dans la loi de finances initiale 1981.

Quant à l'évolution des crédits du budget civil de la recherche (lequel comprend l'enveloppe interministérielle de recherche et les programmes de développement technologique), elle traduit une progression de 33,5 % d'une année sur l'autre pour atteindre les 23,46 milliards de francs.

En ce qui concerne les programmes de développement technologique, l'effort porte plus particulièrement sur les secteurs suivants :

● L'ANVAR et l'innovation : 22 emplois sont créés afin de poursuivre la régionalisation de l'ANVAR, s'ajoutant aux 22 créations et aux 32 régularisations intervenues dans le collectif 1981. En autorisations de programme, la dotation 1982 de l'ANVAR-Innovation croît de 76 %.

● Le plan d'informatisation : ce plan bénéficie, en autorisations de programme, d'une progression de 80 % par rapport à 1981.

● Les énergies nouvelles : le développement des énergies nouvelles, qui relève pour partie de l'enveloppe recherche, se traduit par une croissance de 50 % des autorisations de programme du Comes (Commissariat à l'énergie solaire).

● Les programmes spatiaux et aéronautiques : la poursuite du programme spatial conduit à une croisance de 29 % des autorisations de programme du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.). Les grands programmes aéronautiques voient leur dotation, en autorisations de programme, passer de 1 337 millions de francs en 1981 à 2 078 en 1982, soit une progresion de 55 %.

Concours à l'agriculture : 85 milliards de francs

Les concours financiers de l'Etat destinés au monde agricole atteindront 85,48 milliards de francs en 1982 contre 70,3 milliards dans la précédente loi de finances, et seront ventilés ainsi :

● Les crédits affectés à l'élevage, destinés à permettre aux productions animales d'améliorer leur compétitivité, progresseront de + 17,9 % (2 263 millions de francs contre 1 919 millions de francs en 1981) :

● Les crédits d'intervention et d'orientation au profit des offices, en augmentation de 23 %, permettront notamment la mise en œuvre d'une nouvelle politique viticole et la création d'un office des vins.

Les crédits d'investissement public concernant l'agriculture s'élèveront en 1982 à 4,16 milliards de francs, dont 2,35 milliards de francs au budget de l'agriculture, 0,35 milliard de francs au budget du Plan et de l'aménagement du territoire (FIDAR), 1,08 milliard de francs des comptes spéciaux du Trésor, 0,30 milliard de francs au titre de l'INRA, 0,08 milliard de francs au titre du plan du grand Sud-Ouest.

Doublement des sommes affectées à la culture

Traditionnel parent pauvre, le poste culture voit ses crédits doublés pour atteindre 5,90 milliards de francs en 1982 contre 2,90 milliards l'année précédente, sa part du budget général atteignant les 0,75 %.

L'accent sera mis sur :

● La création de mille trente emplois nouveaux s'ajoutant aux cinq cents créés par le collectif 1981.

● Une politique culturelle décentralisée au profit du secteur associatif et des collectivités locales.

● *Le* développement d'équipements légers et intégrés (médiathèques, centres culturels).

● La création d'une dotation pour les actions culturelles régionale.

● La mise en place de trois mille emplois culturels financés sur subvention, en liaison avec les organismes culturels et les collectivités locales (s'ajoutant aux cinq cents financés par le collectif).

Compte tenu des créations d'emplois au ministère et de ces emplois culturels et de l'effet induit des dépenses financées sur les crédits nouveaux (notamment en matière d'investissement), le développement des aides aux organismes culturels devrait se traduire au total, par la création de plus de dix mille emplois dans l'ensemble du secteur culturel.

Éducation nationale : + 17 %

Le budget de l'éducation nationale regroupera en 1982 les budgets des anciens ministères de l'éducation et des universités séparés depuis 1976. Ainsi constitué, il s'établit à 137,17 milliards de francs.

Si l'on raisonne à structure inchangée, la progression réelle des crédits s'établit à 17 % et celle des autorisations de programme à 19,2 %.

Le point le plus important est sans doute la création de 19 442 emplois budgétaires supplémentaires en 1982 (dont 17 166 créations nettes et 2 276 régularisations) qui viendront s'ajouter au transfert net de 23 226 emplois, à la suite de changements intervenus dans les diverses compétences ministérielles. Au total, l'effectif du ministère atteindra 986 177 agents.

D'autre part, les crédits d'aide à l'enseignement privé sont situés à 15,31 milliards de francs contre 13,54 milliards de francs en 1981.

Concours aux collectivités locales et la décentralisation

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progresseront de près de 18 % en 1982. Ils s'élèveront, au total, à 99,6 milliards de francs.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est de 51,855 milliards de francs, soit une progression de 15,2 % ; le fonds de compensation pour la T.V.A. s'élèvera à 7,240 milliards de francs, soit une augmentation de 16,8 %.

Les subventions de fonctionnement spécifiques s'élèveront à 31,4 milliards de francs, soit une progression de plus de 23 %. La principale subvention de fonctionnement est la compensation versée au titre des exonérations d'impôt foncier.

Les subventions d'équipement sectorielles représenteront 8,8 milliards de francs, en agumentation de plus de 17 %.

Le gouvernement a proposé au Parlement un projet de loi sur les droits et les libertés des communes, des départements et des régions. A ce titre, sur le plan financier, l'Etat prend à sa charge certaines catégories de dépenses, jusqu'à présent assumées par les collectivités locales :

● Les dépenses de fonctionnement du service public de la justice pour un montant de 740 millions de francs ;

● La suppression des contributions aux dépenses de police versées par les communes à l'Etat. Ces contributions figuraient dans la loi de finances pour 1981 pour un montant de 50 millions de francs ;

● La prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses incombant aux communes au titre du logement des instituteurs. La dotation correspondante est inscrite au budget de l'éducation nationale pour un montant de 650 millions de francs.

Par ailleurs, une dotation de 500 millions de francs est ouverte au budget de la culture pour le financement d'actions culturelles nouvelles au niveau des collectivités locales.

L'effort ainsi réalisé représente des concours supplémentaires de l'Etat d'un montant proche de 2 milliards de francs.

Logement : + 23 % pour le secteur locatif

Les crédits budgétaires affectés au logement augmenteront de 39 % en termes de crédits de paiement l'année prochaine (soit quelque 30 milliards de francs) tandis que les autorisations de programme progresseront de 34 % environ.

D'après le projet de loi de finances, en nombre de logements, le secteur locatif progresse de 23 % (75 000 logements aidés) et le secteur de l'accession à la propriété de 21 % (170 000 logements aidés).

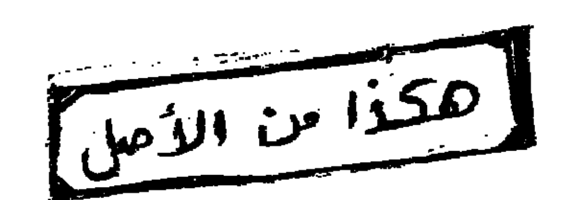
Les crédits budgétaires associés augmentent de 33 % en autorisations de programme et de 61 % en crédits de paiement, pour l'ensemble du locatif et de l'accession à la propriété.

Dans le même temps, les aides à l'amélioration de l'habitat existant seront sensiblement accrues de façon à financer environ 142 000 olgements en 1982, contre un peu plus de 100 000 cette année, tandis que le montant des crédits affectés à l'aide à la personne traduiront une augmentation de plus de 50 %.

PLUS DE QUARANTE-SIX MILLE CRÉATIONS D'EMPLOIS PAR L'ÉTAT

	Loi de finance rectif. de juillet 1981	Projet de loi de finance pour 1982	Total
Agriculture et industries agro-alimentaires	275	593	868
Culture	509	1 115	1 624
Economie et finances	4 000	3 041	7 041
Education nationale	12 330	19 328	31 658
Intérieur et décentralisation	1 000	6 000	7 000
Justice	1 000	1 301	2 301
Recherche et technologie	573	1 503	2 076
Relations extérieures	315	454	769
Services du Premier ministre	128	192	320
Solidarité nationale. — Santé. — Travail.	1 894	2 988	4 882
Temps libre	905	356	1 261
Transports	123	388	511
Urbanisme et logement	1 307	1 170	2 477
Divers	434	474	908
Défense	1 000	1 683	2 683
Total pour le budget général	25 793	40 586	66 279
P.T.T.	8 000	5 650	17 650
Divers budgets annexes	3	48	51
Total général	33 796	46 284	84 080

A ces chiffres s'ajoutent des subventions d'Etat pour inciter à la création d'emplois locaux (5 000 dans le « collectif » de juillet 1981, 10 000 dans le budget 1982), sociaux et culturels (2 250 dans le collectif de juillet 1981, 4 910 dans le budget de 1982).



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982

RECETTES :

En augmentation de 18 %

Les recettes strictement fiscales de l'Etat augmenteront, l'année prochaine, de 16,9 % par rapport aux recettes inscrites dans le budget initial de 1981 voté à la fin de l'année dernière. Cette augmentation est la même que celle prévue pour la croissance du produit intérieur brut en valeur (17 %). Cela correspond à une augmentation de 115 milliards de francs de recettes fiscales entre 1981 et 1982. La pression fiscale n'augmente pourtant pas, dans la mesure où la base par rapport à laquelle elle est calculée — le produit intérieur brut — augmentera, selon les prévisions, de 3,3 % l'année prochaine. De plus, comme l'a précisé M. Fabius au cours de sa conférence de presse du 30 septembre, si la législation fiscale de 1981 avait été reconduite telle quelle en 1982, la pression fiscale d'Etat aurait baissé d'un point (soit une trentaine de milliards de francs environ), du fait notamment du mauvais rendement de l'impôt sur les sociétés, de la croissance ralentie des revenus des ménages, qui a des répercussions sur l'impôt sur le revenu, et enfin de la stricte indexation sur l'inflation des tranches du barème.

Les mesures qui rapporteront le plus à l'Etat seront l'impôt exceptionnel sur le revenu, destiné à financer le déficit de la caisse d'assurance-chômage (6 milliards), l'impôt sur la fortune et la taxation des bons anonymes (5 milliards), la taxation des frais généraux des sociétés (5 milliards), l'augmentation de la fiscalité pétrolière (6 milliards) et le relèvement des tarifs de la vignette automobile (2 milliards).

Si l'on tient compte des rentrées non fiscales (domaines, notamment), les recettes totales de l'État augmentent de 18,1 % d'une année sur l'autre.

Impôt sur le revenu : majoration exceptionnelle pour environ deux millions de contribuables

● *Le barème de l'impôt sur le revenu* est corrigé des effets de l'inflation. Chacune de ses tranches — y compris la plus élevée — est relevée de 13,5 %. C'est la première fois, depuis 1975, qu'une correction aussi complète a lieu. Il en résultera un manque à gagner pour l'Etat de 15,8 milliards de francs en 1982.

Les limites d'exonération sont relevées de 13,5 % : à 24 000 F pour les contribuables de moins de soixante-cinq ans à 26 200 F pour les plus de soixante-cinq ans. Coût : 300 millions.

Les abattements sur les revenus sont également relevés de 13,5 % pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides, de même que les limites du revenu pris en compte pour déterminer cet . battement. Ainsi pour les revenus inférieurs à 32 500 F, l'abattement est porté de 4 630 F à 5 260 F ; il est porté de 2 315 F à 2 630 F pour les revenus compris entre 32 500 F et 52 600 F. Coût : 250 millions.

L'abattement accordé aux salariés de condition modeste bénéficiant d'une part de quotient familial est porté de 2 720 F à 3 090 F. Coût : 30 millions.

● *Les effets du quotient familial sont plafonnés.* La réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial est plafonnée à 7 500 francs pour chacune des demi-parts s'ajoutant au nombre de parts suivant : une part pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ; deux parts pour les contribuables mariés.

Pour une demi-part, la réduction d'impôt sera plafonnée à 7 500 francs ; pour deux demi-parts, à 15 000 francs ; pour trois demi-parts, à 22 500 francs, et ainsi de suite.

Cette mesure rapportera 1,4 milliard de francs à l'Etat.

● *Une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu est décidée pour financer une partie du déficit de l'assurance-chômage.* Cette majoration sera égale à 10 % de l'impôt dû sur les revenus de 1981, mais ne s'appliquera qu'à la partie de l'impôt dépassant 15 000 francs et avant déduction du crédit d'impôt, de l'avoir fiscal et des prélèvements non libératoires. La majoration sera calculée sans tenir compte des effets de plafonnement du quotient familial. Cette mesure concernera moins de deux millions de contribuables et rapportera 6 milliards de francs.

● *Les limites de chiffres d'affaires ou de recettes fixées pour les centres de gestion et associations agréés sont relevées de 13,5 %.* Elles passent à 2 497 000 F pour les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles ; à 753 000 F pour les prestations de services ; à 900 000 F pour les professions libérales et les titulaires des charges et offices.

● *Le montant déductible du salaire versé au conjoint*, qui participe effectivement à l'exercice de la profession, va être relevé de 13,5 %. Il sera porté de 17 000 F à 19 300 F.

Le coût de cette mesure et de la précédente est évalué à 100 millions de francs en 1982.

Prélèvement sur les banques

Le prélèvement exceptionnel institué en juillet dernier (2 pour 1 000 du montant moyen en 1980 des comptes ordinaires créditeurs et des comptes sur livrets) est reconduit. Les banques doivent acquitter, au plus tard le 15 novembre 1982, un prélèvement au taux de 3 pour 1 000 du montant moyen en 1981 de leurs comptes ordinaires et comptes sur livrets (le plafond, par rapport au bénéfice, est fixé à 20 %). Ce prélèvement sera exclu des charges déductibles pour la détermination du bénéfice imposable de l'année 1982. Cette mesure rapportera 1,5 milliard à l'Etat en 1982.

AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT RECONDUITE, MAIS...

L'aide fiscale à l'investissement est reconduite (déduction du bénéfice imposable d'une somme égale à 10 % des investissements réalisés en biens d'équipement). Toutefois, le nouveau régime prévoit que, à partir du 1er janvier 1982, cette aide ne sera accordée qu'à la condition que le nombre des personnes salariées, employées par l'entreprise à la date de clôture de l'exercice au cours duquel l'investissement a été réalisé, soit supérieur à l'effectif du début de l'exercice.

Cette mesure sera sans incidence sur le budget de 1982.

Augmentation de la redevance progressive des mines des sociétés pétrolières

Les concessionnaires de gisements d'hydrocarbures exploités sur le territoire national sont assujettis au paiement de redevances, dont l'objet est de prélever au profit de l'Etat une fraction de la rente minière dégagée par les gisements concédés.

La poursuite de la hausse du prix du pétrole en 1981 a eu pour effet d'accroître encore la rente minière procurée par les gisements exploités sur le sol français. Le gouvernement a décidé d'opérer un prélèvement supplémentaire en majorant la redevance.

Toutefois, afin de favoriser la recherche pétrolière, cette majoration ne s'appliquera pas aux productions nouvelles, c'est-à-dire extraites de puits mis en service après le 1er janvier 1980 ou provenant de la mise en œuvre, sur des gisements anciens, de techniques de récupération assistée.

Cette mesure rapportera à l'Etat 750 millions de francs.

Modification de l'imposition des profits de construction

● *Pour l'impôt sur le revenu.* — Pendant cinq ans les profits réalisés à l'occasion de cessions habituelles d'immeubles construits en vue de la vente par des personnes physiques et par des associés de sociétés civiles de construction-vente ou de sociétés de personnes se livrant à des opérations de construction seraient soumis, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, à un prélèvement de 50 %. La région prendra la suite du régime spécial de taxation qui se termine à la fin de l'année.

Le paiement du prélèvement pourra, sur option du contribuable, libérer ce dernier de son impôt personnel, dans le cas où les immeubles seront affectés à l'habitation pour les trois quarts de leur superficie.

● *Pour l'impôt sur les sociétés.* — Les bénéfices réalisés par les sociétés qui ont pour activité exclusive la construction d'immeubles d'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie seront soumis à l'impôt sur les sociétés à concurrence de 80 % de leur montant. L'éxonération du surplus, soit 20 % sera effective à la condition qu'il reste investi dans la société pendant une durée de quatre ans. Aucun régime de faveur n'est prévu pour les sociétés qui n'ont pas pour objet exclusif la construction de logements.

Ces régimes s'appliqueront aux bénéfices réalisés du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1986.

Cette mesure rapportera 200 millions de francs.

Augmentation de la fiscalité pétrolière

Les taxes intérieures sur les produits pétroliers sont relevées d'environ 18 centimes par litre sur le super, 16 centimes sur l'ordinaire, 6,50 centimes sur le gas-oil, 2 centimes sur le fuel. La T.I.P.P. (Taxe intérieure sur les produits pétroliers) sera désormais indexée sur l'indice des prix de détail. Cette mesure rapportera 6,7 milliards de francs à l'Etat.

Assujettissement à la T.V.A. des publications non quotidiennes et des vétérinaires

La première mesure ne prendra en compte qu'un taux de T.V.A. de 4 % et cela pour la seule année 1982.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : DÉDUCTIONS FISCALES SUPPLÉMENTAIRES

A partir de l'année prochaine, les dépenses destinées à économiser l'énergie bénéficient d'une déduction spéciale qui s'ajoutera à la déduction des intérêts des emprunts et des dépenses de ravalement.

Le montant maximum de cette déduction « économie d'énergie » est fixée à 8 000 F, augmentée de 1 000 F par personne à charge.

Les dépenses admises sont plus nombreuses afin de favoriser la diffusion des énergies nouvelles. Actuellement, le régime de déduction ne concerne que les dépenses améliorant l'isolation thermique ou la mesure de la régulation du chauffage ou encore celles entreprises pour le remplacement d'une chaudière. Seront ajoutées à cette liste les dépenses destinées à permettre l'utilisation des énergies renouvelables : installations de capteurs solaires ou d'éoliennes.

Ce nouveau régime s'appliquera du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1986.

Modification de la fiscalité des tabacs et allumettes

Le droit de fabrication sur les allumettes sera supprimé.

Le système de taxation des tabacs sera modifié. Les tarifs du droit de consommation seront relevés, tandis que seront supprimées les modalités particulières de taxation des tabacs de « haut de gamme » (cigares...), qui avaient pour effet de favoriser ces produits au regard des tabacs plus courants. Ces mesures rapporteront 2 milliards de francs.

Augmentation de la vignette auto

La hausse sera de 25 % sauf pour les véhicules d'une puissance inférieure ou égale à 4 CV et pour les véhicules anciens.

De plus, la taxe spéciale sur les voitures de plus de 16 CV — qui ne concerne en fait que des voitures étrangères — sera augmentée de 40 %, sauf pour les véhicules de plus de vingt ans pour lesquels la hausse sera de 33 %.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront en décembre 1982

Pour les voitures particulières de société, la majoration sera de 40 % pour les véhicules d'une puissance supérieure à 7 CV et de 25 % seulement pour ceux dont la puissance est, au plus, égale à 7 CV. Les nouveaux tarifs sont fixés à : 3 800 F pour les véhicules d'une puissance fiscale égale au plus à 7 CV ; 7 000 F pour les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 7 CV. Ils s'appliqueront dès le 1er octobre 1981.

Le gain procuré par ces mesures est évalué, en 1982, à : 1 600 millions de francs pour la taxe différentielle ; 60 millions de francs pour la taxe spéciale sur les voitures particulières de plus de 16 CV ; 490 millions de francs pour la taxe sur les voitures des sociétés.

Plusieurs autres mesures fiscales sont inscrites dans le projet du budget de 1982 :

● *Création d'une taxe sur les vins coupés* (15 F par hectolitre), qui rapportera 400 millions de francs ;

● *Création d'une taxe spéciale sur la publicité télévisée*, dont le produit sera destiné à financer une aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires. Cette aide prendra la forme d'une subvention globale d'exploitation de l'ordre de 10 millions de francs.

La taxe sera due par les organismes qui assurent la régie des messages de publicité télévisée diffusés sur le territoire français. Les tarifs de la taxe seraient fixés en fonction du coût des messages publicitaires : 10 F jusqu'à 1 000 F, 30 F de 1 001 F à 10 000 F, 220 F de 10 001 F à 60 000 F, 420 F au-delà de 60 000 F. Cette taxe serait créée pour une durée de deux ans.

Taxation de certains frais généraux des entreprises

Cette mesure, inscrite dans la loi de finances rectificative de juillet dernier, est reconduite à titre permanent.

Les personnes physiques ou morales soumises à un régime réel d'imposition au titre des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices agricoles ou des bénéfices non commerciaux, ainsi que les redevables de l'impôt sur les sociétés, devront acquitter chaque année, au plus tard le 15 juin, une taxe de 30 % sur certains frais généraux déduits pour la détermination des résultats imposables de l'année précédente. Ces frais généraux sont : les cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 200 F par bénéficiaire, pour la fraction de leur montant total qui excède 2 000 F ; les frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, pour la fraction de leur montant total qui excède 5 000 F ; les dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens dont peuvent disposer les dix ou cinq personnes les mieux rémunérées, y compris l'exploitant individuel, selon que l'effectif du personnel dépasse ou non deux cents salariés, ainsi que les associés des sociétés de personnes, pour la fraction de leur montant qui excède 20 000 F ; les dépenses et charges afférentes aux immeubles non affectés à l'exploitation, pour la fraction de leur montant qui excède 10 000 F ; les frais de congrès et de manifestations assimilées ainsi que les frais de croisière et de voyages d'agrément pour la fraction de leur montant qui excède 1 000 F.

Cette taxe sera exclue des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt. Elle ne sera pas acquittée si son montant est inférieur à 200 francs. Elle s'appliquera pour la première fois aux frais généraux déduits des résultats imposables au titre de 1981.

Limitation de la déduction des loyers portant sur les voitures particulières

Les entreprises qui possèdent des voitures particulières ne peuvent déduire, pour la détermination de leur résultat imposable, la fraction de l'amortissement de ces véhicules correspondant à la part de leur prix d'acquisition qui excède 35 000 F. En revanche, les entreprises qui louent une voiture particulière peuvent déduire l'intégralité du loyer. Le gouvernement a décidé de modifier ce régime : en cas d'opérations de crédit-bail ou de locations de longue durée portant sur des voitures particulières, la part du loyer supportée par le locataire et correspondant à l'amortissement pratiqué par le bailleur pour la fraction du prix d'acquisition du véhicule excédant 35 000 F ne pourra être déduite des résultats imposables de l'entreprise locataire. Cette limitation ne concernera pas les locations qui n'excèdent pas trois mois non renouvelables.

Elle s'appliquera, en revanche, pour la détermination tant des bénéfices industriels et commerciaux que des bénéfices non commerciaux.

Le produit attendu de cette mesure et de celle relative aux frais généraux est évalué à 5 millions de francs pour 1982.

● *Taxe sur les appareils automatiques.* — Les appareils automatiques installés dans les lieux publics seront soumis à une taxe annuelle de 1 500 francs due par l'exploitant. Cette mesure rapportera 650 millions de francs.

(Suite page 32.)

LE BARÈME APPLICABLE EN 1982 SUR LES REVENUS DE 1981 POUR DEUX PARTS

Taux en %	Barème 1981 — Fraction du revenu imposable	Barème 1982 — Fraction du revenu imposable
0	N'excédant pas 19 780	N'excédant pas 22 460
5	de 19 780 à 20 680	de 22 460 à 23 480
10	de 20 680 à 24 540	de 23 480 à 27 860
15	de 24 540 à 38 820	de 27 860 à 44 060
	de 38 820 à 49 900	de 44 060 à 56 640
25	de 49 900 à 62 720	de 56 640 à 71 180
30	de 62 720 à 75 880	de 71 180 à 86 120
35	de 75 880 à 87 540	de 86 120 à 99 360
40	de 87 540 à 145 880	de 99 360 à 165 580
45	de 145 880 à 200 640	de 165 580 à 227 720
50	de 200 640 à 237 320	de 227 720 à 269 360
55	de 237 320 à 270 000	de 269 320 à 306 400
60	Au-delà de 270 000	Au-delà de 306 400

LA VIGNETTE AUTOMOBILE : + 15 % ET + 25 %

DESIGNATION	Véhicules ayant une puissance fiscale : Inférieure ou égale à 4 CV	De 5 CV à 7 CV inclus	De 8 CV et 9 CV inclus	De 10 CV et 11 CV inclus	De 12 CV à 16 CV inclus	Egale ou supérieure à 17 CV
	F	F	F	F	F	F
Véhicules dont l'âge n'excède pas cinq ans	160 (140)	300 (240)	700 (560)	800 (640)	1 380 (1 100)	2 000 (1 600)
Véhicules ayant plus de cinq ans mais moins de vingt ans d'âge	80 (70)	150 (12)	350 (280)	400 (320)	690 (550)	1 000 (800)
Véhicules ayant plus de vingt-cinq ans mais moins de vingt-cinq ans d'âge	70 (60)	70 (60)	70 (60)	70 (60)	70 (60)	70 (60)

Ce nouveau barème ne sera applicable qu'en décembre 1982. Les chiffres entre parenthèses sont les tarifs applicables en décembre 1981.

QUOTIENT FAMILIAL PLAFONNÉ ET IMPOT EXCEPTIONNEL CHOMAGE : QUE PAIERA-T-ON EN 1982 ?

Les exemples ci-dessous, valables pour les seuls salariés, indiquent le montant de l'impôt dû en 1982 et tiennent compte du plafonnement du quotient familial et de l'impôt-chômage.

1) Cas d'un célibataire

Salaire 1981 (1) (francs)	Impôt dû en 1982 (francs)	Variation de l'impôt dû en 1982 par rapport à l'impôt payé en 1981 (francs)	(%)
25 000	0	0	+ 0,00
30 000	932	112	+ 13,50
35 000	2 094	249	+ 13,50
45 000	3 738	446	+ 13,50
60 000	6 825	812	+ 13,50
80 000	12 261	1 461	+ 13,50
100 000	18 323	2 447	+ 15,40
150 000	35 550	5 876	+ 19,80
200 000	55 541	9 855	+ 21,60
250 000	78 795	14 483	+ 22,50
300 000	102 555	19 217	+ 23,10
350 000	126 315	23 945	+ 23,40
400 000	150 075	28 673	+ 23,60
450 000	173 835	33 401	+ 23,80
500 000	197 595	38 129	+ 23,90

2) Cas d'un couple marié sans enfant

Salaire 1981 (en francs)	Impôt dû en 1982 (en francs)	Variation de l'impôt dû en 1982 par rapport à l'impôt payé en 1981 (en francs)	(en %)
25 000	0	0	+ 0,00
30 000	0	0	+ 0,00
35 000	0	0	+ 0,00
45 000	1 170	139	+ 13,50
60 000	2 790	331	+ 13,50
80 000	5 675	676	+ 13,50
100 000	9 316	1 109	+ 13,50
150 000	22 306	3 239	+ 17,00
200 000	38 146	6 391	+ 20,10
250 000	54 779	9 700	+ 21,50
300 000	72 599	13 251	+ 22,30
350 000	91 755	17 064	+ 22,80
400 000	112 580	21 208	+ 23,20
450 000	135 328	25 737	+ 23,50
500 000	159 088	30 465	+ 23,70

(Le salaire touché en 1981 a été majoré de 13,5 % par rapport au salaire perçu en 1980.)

3) Cas d'un couple marié avec 2 enfants

Salaire 1981 (francs)	Impôt dû en 1982 (francs)	Variation de l'impôt dû en 1982 par rapport à l'impôt payé en 1981 (francs)	(%)
25 000	0	0	+ 0,00
30 000	0	0	+ 0,00
35 000	0	0	+ 0,00
45 000	0	0	+ 0,00
60 000	945	111	+ 13,50
80 000	3 105	369	+ 13,50
100 000	5 561	661	+ 13,50
150 000	13 974	1 662	+ 13,50
200 000	26 567	4 086	+ 18,20
250 000	42 129	7 182	+ 20,60
300 000	57 969	10 338	+ 21,70
350 000	75 142	14 663	+ 24,20
400 000	95 694	20 941	+ 28,00
450 000	117 994	28 967	+ 32,50
500 000	141 306	37 194	+ 35,70

4) Cas d'un couple marié avec 3 enfants

Salaire 1981 (francs)	Impôt dû en 1982 (francs)	Variation de l'impôt dû en 1982 par rapport à l'impôt payé en 1981 (francs)	(%)
25 000	0	0	+ 0,00
30 000	0	0	+ 0,00
35 000	0	0	+ 0,00
45 000	0	0	+ 0,00
60 000	0	0	+ 0,00
80 000	1 260	149	+ 13,50
100 000	3 420	405	+ 13,50
150 000	9 814	1 166	+ 13,50
200 000	18 995	2 578	+ 15,50
250 000	31 302	5 027	+ 19,10
300 000	46 112	7 978	+ 20,90
350 000	61 952	11 130	+ 21,90
400 000	79 417	15 907	+ 25,00
450 000	101 537	25 339	+ 33,30
500 000	124 722	34 565	+ 38,30

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982

RECETTES

En augmentation de 18 %

(Suite de la page 31.)

● *Imposition des gros navires de plaisance.* — La majoration du droit de francisation pour les coques de plus de huit tonneaux et de moins de dix ans et pour les moteurs de plus de 75 CV réels sera reconduite à partir du 1er janvier prochain.

● *Réduction des déductions applicables aux revenus fonciers.* — Les taux de réduction (pour amortissement, frais de gestion...) sont ramenés de 90 % à 15 % pour les propriétés urbaines et de 15 % à 10 % pour les propriétés rurales.

● *Aide au logement.* — L'exonération de taxe foncière pendant quinze ans, sur les propriétés bâties, pour les constructions neuves affectées à l'habitation principale s'appliquera aux constructions pour lesquelles une demande de prêt sera déposée avant le 31 décembre 1982 (à condition qu'il soit effectivement accordé).

La possibilité, pour les actionnaires des sociétés immobilières d'investissement (S.I.I.), de pratiquer une déduction forfaitaire sur le produit net des dividendes distribués par ces sociétés sera prorogée d'un an. Toutefois, le taux de cette déduction sera ramené de 20 % à 15 % à compter de l'imposition des revenus de 1981.

Le coût pour l'Etat de ces deux dernières mesures sera de 450 millions de francs en 1982.

Réduction de l'impôt sur les bénéfices pour les P.M.E. nouvellement créées

Les bénéfices réalisés par les petites ou moyennes entreprises industrielles l'année de leur création et les quatre années suivantes seront réduits de 50 % avant imposition.

Cette mesure s'appliquera aux entreprises créées entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1983.

De plus, les conditions requises pour bénéficier de l'abattement seront assouplies : le chiffre d'affaires sera limité à 30 millions de francs uniquement pour l'année de création et l'année suivante. La limite sera portée à 60 millions de francs pour les trois autres années du régime. Le nombre de salariés sera limité à cent cinquante, mais pour les deux premières années seulement. La limite sera portée à trois cents salariés les trois années suivantes.

Ces nouvelles limites seront applicables aux entreprises créées antérieurement au 1er janvier 1982.

Le régime de l'exonération des bénéfices ne sera pas reconduit. Très complexe à appliquer, il n'a pas eu d'effet incitatif réel.

● *Location de logements meublés.*

Les déficits déclarés par les loueurs en meublé non professionnels ne seront déductibles que des bénéfices retirés de la même activité.

De plus, le régime des plus-values professionnelles sera réservé aux seuls loueurs professionnels, c'est-à-dire ceux inscrits au registre du commerce et réalisant plus de 150 000 francs de recettes annuelles ou tirant de cette activité au moins 50 % de leur revenu.

Les possibilités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en cas de location à une société de gestion seront supprimées. La récupération de la T.V.A. ne pourra plus se faire que par imputation sur la taxe due au titre des recettes ultérieures de loyers.

● *La loi Monory (déduction pour achat d'action ou de parts de SICAV) est reconduite pour un an.*

COMMENT VARIERONT LES DIVERS IMPOTS
(en millions de francs)

CATEGORIES DE RECETTES	BUDGET 1981			PROJET DE BUDGET 1982				
	Loi de finances initiale	Situation actuelle (en millions)	Augmentation par rapport à 1980 (en %)	Evolution spontanée	Mesures fiscales	Evaluations du projet de loi de finances	Augmentations du projet de loi par rapport à 1981 (1) (en millions)	Augmentations du projet de loi par rapport à 1981 (1) (en %)
A. - RECETTES FISCALES :								
Impôts sur le revenu	135 226	137 885	+ 15,9	+ 34 385	— 7 880	164 390	+ 26 505	+ 19,2
Impôts sur les sociétés	64 660	69 800	+ 15,6	— 960	+ 280	69 040	— 760	— 1,1
Autres impôts directs	52 710	61 931	+ 18,1	+ 5 231	+ 7 340	74 502	+ 12 571	+ 20,2
Taxe sur la valeur ajoutée	299 130	295 000	+ 12,7	+ 51 415	+ 1 295	347 710	+ 52 710	+ 17,9
Droits de douane et taxe sur produits pétroliers	55 988	55 900	+ 14,1	+ 2 917	+ 5 920	64 737	+ 8 837	+ 15,8
Droits sur les tabacs et autres impôts indirects	22 180	20 200	+ 13,2	+ 2 200	+ 2 430	24 830	+ 4 630	+ 22,9
Impôts sur la fortune (enregistrement timbre)	41 274	41 580	+ 14,5	+ 3 770	+ 7 070	52 420	+ 10 840	+ 26,1
TOTAL	671 168	682 296	+ 14,3	+ 98 958	+ 16 375	797 629	+ 115 333	+ 16,9
B. - RECETTES NON FISCALES : Domaine, exploit. industr.	35 143	34 235	+ 16,9	+ 6 299	+ 750	41 284	+ 7 049	+ 20,6
C. - PRELEVEMENT AU PROFIT DES COLLECTIVITES LOCALES	— 45 307	— 45 353	+ 11,1	— 6 750	—	— 52 103	— 6 750	+ 14,9
D. - PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA C.E.E.	— 23 300	— 22 993	+ 36,2	— 2 797	—	— 25 790	— 2 797	+ 12,2
TOTAL BRUT (A+B+C+D)	637 704	648 185	+ 14,0	+ 95 710	+ 17 125	761 020	+ 112 835	+ 17,4
E. - REMBOURSEMENT ET DEGREMENT	— 45 600	— 51 750	+ 15,2	— 4 900	—	— 56 650	— 4 900	+ 9,5
TOTAL NET (total brut — remb.).	592 104	596 435	+ 13,9	+ 90 810	+ 17 125	704 370	+ 107 935	+ 18,1

(1) Par rapport au budget de 1981 en son état actuel.

Les réactions dans la presse

« L'HUMANITÉ » : un budget plus social mais des mesures fiscales discutables.

« Le projet de loi de finances a pour objectif proclamé de lutter contre le chômage, ce qui est parfaitement légitime (...). Ce qui est moins (satisfaisant), ce sont les mesures fiscales qui touchent les contribuables modestes, déjà premières victimes de l'inflation (...). On ne peut pas oublier que le nouveau gouvernement a trouvé un lourd héritage et qu'il doit faire face à des contraintes objectives. Une réforme fiscale est indispensable, mais elle ne peut pas être réalisée en quelques jours (...).

(RENE ANDRIEU.)

« LE FIGARO » : cercle vicieux.

« Le gouvernement s'est engagé dans un cercle vicieux en programmant des dépenses importantes pour plusieurs années. Un exemple : les soixante mille fonctionnaires qui vont être embauchés seront à la charge du contribuables pour toute la durée de leur carrière. Qui paiera ?

La plupart des grands pays occidentaux ont engagé la lutte contre la crise économique en réduisant les charges publiques et en diminuant les impôts.

La France, aujourd'hui, choisit une voie totalement opposée. C'est, bien sûr, un choix politique. Mais ce n'est pas le plus judicieux. » (ANTOINE-PIERRE

(ANTOINE-PIERRE MARIANO.)

« LIBÉRATION » : une manie archaïsante.

« On sait que la France se distingue entre les pays industriels riches par une manie archaïsante, une espèce de prurit de régression perversement savourée : la France, entendez les Français, thésaurisent l'or Comme tous les plaisirs un peu sales, cette passion dorée réclamait le silence. (...)

» La mesure de Fabius, qui lève le voile sur ce vice, fera crier tous les pères-Pinay-la-vertu Et pourtant, ô capitalistes inconséquents : n'est-ce pas misère cette richesse qui gît stérile sous nos pieds ? (...)

» C'est la bizarrerie de ce pays qu'il faille des socialistes pour réaliser le programme d'un quelconque capitalisme dynamique. »

(AUGUSTA MELOZ.)

« LE QUOTIDIEN DE PARIS » : s'exorciser.

« Que restera-t-il au gouvernement dans six mois comme symboles à abattre ? Quels Walpurgis sera-t-il obligé de mettre en scène pour occuper la galerie, maintenir sa cohésion et frapper les imaginations ? 100 milliards de déficit budgétaire ne suffiront pas à sortir le pays de la crise. Le gouvernement a incontestablement fait la preuve de son autorité sur les hommes. S'exorciser en transformant lingots et napoléons en symboles ne courbera pas les réalités économiques sous le même joug »

(STEPHANE DENIS.)

« LES ÉCHOS » : comment maintenir le pouvoir d'achat ?

« En définitive, on ne voit pas comment la stratégie gouvernementale va répondre aux questions fondamentales suivantes : comment soutenir l'activité en ponctionnant trois millions de contribuables ? Comment maintenir le pouvoir d'achat avec un déficit béant qui précipitera la hausse des prix ? Comment être compétitif et reconquérir le marché intérieur si la spirale inflationniste s'accentue ? »

(PIERRE LOCARDEL.)

« LE MATIN » : le pari budgétaire.

« Le gouvernement Mauroy parie sur une saine utilisation du déficit et considère que cette injection de capitaux dans le circuit économique va nourrir la reprise, les investissements, les créations d'emplois, sans que l'on assiste à une accélération de l'inflation et à une aggravation de notre déficit extérieur. Le pari est ambitieux. »

● M. CEYRAC, président du C.N.P.F. : *frein à l'initiative « La politique de relance qui est amorcée est très difficile à concilier avec la lutte contre l'inflation. Je ne sais pas comment le gouvernement trouvera un équilibre entre les pressions inflationnistes déjà fortes et cette volonté de relance.*

» En tant qu'experts et responsables des entreprises, nous avons le droit et le devoir de dire au gouvernement les conséquences des décisions prises, ce qui est supportable par les entreprises et ce qui ne l'est pas », a ajouté M. Ceyrac. *« Les chefs d'entreprises ne seront jamais des immigrés ni des maquisards »,*

Toute la mise sur la relance

(Suite de la première page.)

Contrairement à ce qui avait été fait avec M. Barre, l'Etat accroît son rôle dans l'économie par le biais de la dépense publique. De même tente-t-il de stimuler l'activité économique en creusant le déficit budgétaire qui représentera 2,6 % de la richesse nationale, alors que le souci des équipes précédentes avait au contraire été de comprimer ce déficit.

On a une bonne idée du fossé qui sépare les deux politiques dans ce domaine quand on examine les comptes de l'ensemble des administrations qui incluent, en plus des besoins de l'Etat, ceux de la Sécurité sociale et des collectivités locales : le gouvernement Barre avait transformé en deux ans le déficit global des administrations, qui atteignait 39,5 milliards de francs en 1978, en un excédent de 10,4 milliards de francs en 1980.

On a beaucoup reproché à l'ancien premier ministre ce formidable effort de rigueur décidé au moment même où l'économie française subissait de plein fouet le deuxième choc pétrolier, lui-même déflationniste par nature. M. Barre a-t-il aggravé la récession par une politique à contretemps ? A-t-il eu tort, a-t-il eu raison ? Une chose est certaine : le gouvernement de M. Mauroy, s'il a trouvé une situation financière saine, a aussi hérité d'une économie dont la quasi stagnation multipliait le nombre des sans-emploi et faisait baisser l'investissement privé.

L'analyse s'est radicalement inversée avec l'arrivée des socialistes au pouvoir. Partant de l'idée que la stagnation, ou une trop faible croissance économique, non seulement engendre un chômage destructeur du tissu social et industriel, mais empêche le pays de produire davantage pour payer ses importations, le gouvernement Mauroy a utilisé l'arme dont dispose tout Etat pour agir sur l'économie, la dépense publique Il le fait maintenant massivement en augmentant les masses budgétaires, mais aussi en aggravant volontairement le déficit des finances publiques.

Le problème qui se pose — que se posent tous les économistes et, avec eux, la plupart des chefs d'Etat — est de savoir si cette arme, qui avait imparfaitement servi Roosevelt avant la guerre, qui servit encore beaucoup au cours des années 50 et 60, est toujours efficace. Le moins qu'on puisse dire est que la France se trouve, dans cette expérience, assez isolée, puisque tous les grands pays industrialisés — y compris les pays nordiques qui ont été loin dans la voie du *welfare state* — tentent, avec des succès d'ailleurs discutables, de renverser la vapeur et de réduire tout à la fois progression des dépenses publiques et déficit budgétaire.

Comme il serait un peu trop simple de ne pas tenir compte de ce que pensent, font et obtiennent les gouvernements étrangers, le problème est maintenant de bien peser les arguments que s'opposent en France partisans et adversaires de l'arme budgétaire employée comme moyen de relance.

La plupart des socialistes français estiment que sans un minimum de croissance les structures de notre industrie ne pourront pas s'adapter à la nouvelle donne mondiale qui impose — c'est vrai — de nombreuses et douloureuses adaptations, voire de totales reconversions. Le textile n'est pas seul en cause... Les dépenses publiques sont à leurs yeux un moyen privilégié de transférer des ressources financières, et de les concentrer sur quelques points névralgiques de notre économie, repérés à partir d'une stratégie d'ensemble. A cette vision, les libéraux répondent que les aides de l'Etat créent ou entretiennent des situations privilégiées, sous-entendant que l'entreprise pour être forte et survivre doit s'aguérir en volant de ses propres ailes. Les aides selon eux entretiennent de délicates santés. Et puis, ajoutent-ils, plus l'Etat intervient et plus les dépenses s'accroissent, ce qui appelle un surcroît de fiscalité Comment investir dépenser, bref être dynamique, quand les impôts augmentent ? M. Chirac a largement brodé sur ce thème, reprenant des arguments très en vogue aux Etats-Unis Chacun campe sur ses positions, et seuls les modérés des deux camps savent qu'ils n'ont peut-être pas raison.

Si l'histoire économique de ces vingt dernières années est bien incapable d'apporter une réponse aux problèmes de l'efficacité ou de la nocivité du déficit budgétaire et de l'accroissement des dépenses publiques, deux dangers au moins menacent l'expérience menée actuellement, une expérience probablement nécessaire.

Le premier danger devra très vite être évité : il est celui d'un alourdissement excessif des prélèvements obligatoires. Il importe peu finalement que la pression fiscale d'Etat reste stable l'année prochaine si les cotisations sociales, elles, augmentent beaucoup. L'effet ne sera guère différent. Et il sera d'autant plus sensible que les entreprises épargnées par le gouvernement — compétitivité oblige — ne participeront pas ou peu au financement des nouvelles dépenses. Celles-ci sont assez importantes pour rendre dès maintenant impossible le respect de l'objectif que s'était fixé M. Mauroy, qui était de ne faire supporter les charges fiscales et sociales supplémentaires qu'aux plus favorisés de la nation. Le projet de budget de 1982 montre qu'il ne peut pas en être ainsi : de très nombreux Français seront touchés.

Se pose alors le problème de savoir où se situe le seuil de saturation, puisque plus d'impôts c'est moins d'épargne et moins de consommation.

Existe aussi un seuil psychologique et sociologique, puisque les prélèvements obligatoires se font lourds (ils atteindront 43,3 % en 1982, selon les estimations, contre 42,5 % en 1980 et 1981, ce qui représente une charge supplémentaire de 30 milliards de francs) et qu'ils rendent insupportables — au sens premier du terme — tous les défauts, les imperfections, les injustices d'un système fiscal qui en comporte hélas beaucoup.

La raison serait de limiter maintenant cette poussée des prélèvements obligatoires, et sur ce point le chef de l'Etat, comme MM. Delors et Fabius, sont semble-t-il d'accord. Mais que se passera-t-il si la reprise économique — et les recettes fiscales qu'elle engendre — n'est pas au rendez-vous l'année prochaine ? On a trop tendance à oublier que la France n'a pu financer pendant vingt ans d'importantes dépenses que grâce à une croissance forte qui dépassait souvent 5 % par an.

Le deuxième danger qui menace la politique actuelle est précisément celui d'une augmentation excessive des charges publiques. L'expérience qu'a la France de ces vingt dernières années est là pour montrer qu'il est très difficile de maîtriser la poussée des dépenses lorsqu'on les a aussi fortement relancées. S'il est un fait sur lequel tous les experts sont d'accord, c'est bien celui-ci. Même si l'on décidait l'an prochain de freiner leur rythme (le problème risque de se poser quand la parité du franc sera réajustée par rapport à celle du deutschemark), il faudra au moins deux ans pour obtenir des résultats appréciables tant est grand l'effet d'inertie.

Ainsi risque-t-on d'entrer dans une sorte de cercle vicieux : ou le gouvernement, dans un souci de rigueur, cherche à financer une grande partie des dépenses qu'il engage par des recettes croissantes, et l'on risque de freiner la reprise escomptée ; ou bien on laisse s'accroître le déficit budgétaire et un nouveau dilemme se pose : création de monnaie ou financement du déficit par de l'épargne qui ferait alors défaut aux entreprises.

Il est tout de même rassurant de constater qu'à Matignon comme à Rivoli on est conscient de ces écueils et qu'on multiplie les précautions pour les éviter. La meilleure preuve en est la fermeté que montre le gouvernement dans ses négociations salariales avec la fonction publique. Les choses sont claires sur ce point : strict maintien du pouvoir d'achat en moyenne, amélioration pour les plus défavorisés, ce qui implique une baisse du niveau de vie des mieux rémunérés. Paradoxalement, un gouvernement socialiste peut faire mieux, sur ce point — et plus facilement, — que les équipes précédentes.

Beaucoup de choses dépendront finalement de la capacité du gouvernement à maîtriser l'inflation. Les prévisions retenues sont à cet égard optimistes, trop diront certains. Une hausse des prix ramenée de 14,2 % cette année à 11,9 % en 1982, implique un ralentissement que les besoins de financement des entreprises contredisent Mais l'essentiel n'est peut-être pas là. Il est probablement davantage dans la conscience aiguë qu'ont certains ministres — et non des moindres — d'avoir à combattre aussi fortement l'inflation et le chômage.

ALAIN VERNHOLES.



(Dessin de KONK.)

RESSOURCES DE LA NATION

	1980	1981	1982
● RESSOURCES DE LA NATION : (En volume et en pourcentage)			
Produit intérieur brut marchand	+ 1,1	+ 0,5	+ 3,3
Importations	+ 5,5	— 3,5	+ 5,1
● EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION :			
1) Consommation des ménages	+ 1,8	+ 2,0	+ 2,5
2) Investissement	+ 0,8	— 3,2	+ 2,3
Dont :			
— F.B.C.F (*) des entreprises	+ 3,3	— 4,5	+ 3,6
— F.B.C.F des ménages			+ 4,9
3) Exportations	+ 3,4	+ 3,3	
(*) Formation brute de capital fixe.			
1) Hausse des prix (en pourcentage) :			
— De détail (décembre à décembre)	+ 13,6	+ 14,2	+ 11,9
— Du PIB marchand	+ 11,3	+ 11,6	+ 12,2
2) Accroissement du PIB marchand (en valeur et en pourcentage)	+ 12,5	+ 12,2	+ 17,0
3) Pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages (augmentation en pourcentage).	— 0,4	+ 2,2	+ 2,4

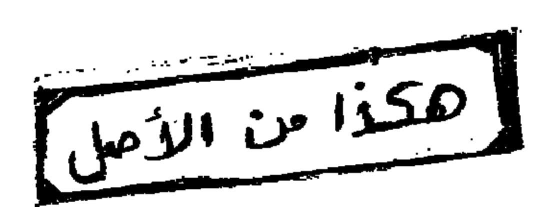
REMONTÉE DU DOLLAR

L'annonce officielle du projet de budget 1982 n'a guère eu d'effet sur le franc français qui se négocie à 2,3980 contre le mark allemand jeudi 1er octobre, pratiquement sans changement sur la veille.

De son côté, le dollar progresse à 5,59 F (contre 5,57 F mercredi), l'avance de la monnaie américaine étant surtout perceptible en fin de matinée après l'information, rapportée par une agence de presse koweïtienne, et selon laquelle trois avions iraniens auraient bombardé quelques installations pétrolières au Koweït.

A Francfort, le « billet vert » est également en léger progrès, le dollar cotant 2,3200/2,3220 DM contre 2,3180/2,3200 DM la veille.

Net redressement de la livre sterling, enfin, qui s'inscrit à 10,22 F contre 10,12 F à Paris après que la Barclays Bank eut relevé de 14 % à 16 % son taux de base bancaire.



s la presse

QUOTIDIEN DE PARIS » :
orciser.

S ÉCHOS » : comment main-
tir le pouvoir d'achat ?

E MATIN » : la carte budgé-
ire.

REMONTÉE DU DOLLAR

NATIONALISATIONS

Un entretien avec M. Pierre Moussa

(Suite de la première page.)

— Apparemment, on ne vous a pas entendu. Le texte de loi ne prévoit-il pas que Paribas sera nationalisé en totalité à travers sa compagnie financière ?

— Oui, mais sous deux réserves : celle de l'article 30 concernant l'international et celle de l'article 33 pour les participations industrielles.

» Je suis obligé de dire cependant que les modalités ne me paraissent pas satisfaisantes.

— Vous faites ici allusion aux problèmes posés par la rétrocession de vos participations industrielles ?

— Oui. Dans le discours de M. Mauroy du 8 juillet, il était indiqué que, sauf exceptions, ces participations seraient rétrocédées... Cela a été clairement dit, et le projet de loi le confirme. Mais ce qui m'inquiète, ce sont les modalités prévues contre lesquelles j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme. Et je la tire à nouveau en vous disant ceci : le texte se dirige tout droit vers un replacement de ces titres, dans le secteur privé certes, mais d'une manière que j'appellerai « à tous vents ». Or ceci m'inquiète pour les raisons suivantes : d'abord, je crois à la profonde utilité de la synergie entre les activités bancaires de Paribas et ses activités de portefeuille. Ces deux activités se fécondent mutuellement, et il est mauvais pour l'une et pour l'autre d'être séparées. Or c'est bien les séparer que de distribuer « à tous vents » les participations industrielles au lieu de les conserver dans une entité à majorité privée.

— Précisément, on a souvent reproché à Paribas... cette liaison entre sa participation, minime ou importante, dans un groupe industriel et le rôle de chef de file bancaire de ce groupe. Ce que M. Mitterrand appelait « les belles captives » de Paribas.

— « Les belles captives » de Paribas ! Je voudrais bien qu'on s'entende là-dessus. Je vous invite à prendre la liste totale de nos participations industrielles, en France et à l'étranger, et je vous défie de m'en indiquer une — il y en a plusieurs centaines — dans laquelle vous puissiez me dire que nous avons pénétré par viol ou par effraction. Au contraire, dans tous les cas, moi je vous montrerai que nous avons pénétré avec l'acquiescement du management et des principaux actionnaires, très souvent à la demande, à la requête pressante de ceux-ci.

» Pour les besoins d'une guerre de religion, que je ne veux pas connaître, on veut donner de Paribas une image caricaturale. J'espère que, un jour, les historiens de l'économie montreront que Paribas, du temps qu'il était purement privé, a tout de même, et largement, œuvré pour l'intérêt général. Qui a investi en deux ans dans dix-sept sociétés actives dans le domaine des technologies de pointe et de l'innovation ? Qui a dirigé la première opération de la Banque mondiale sur le marché international des capitaux ? Qui, par son ingénierie financière, a gagné pour la France le métro de Caracas contre la concurrence japonaise ? Quelle banque, au cours des deux dernières années, a ouvert à Madrid, à Milan, à Athènes, au Pirée, à Douala, à Yaoundé, à Chicago, à Houston, à Los Angeles, à Singapour ?... Qui, par sa seule activité bancaire, rapporte 850 millions de francs par an à notre balance des paiements ?

— Mais — revenons aux « belles captives » — quand le P.-D.G. d'une société contrôlée décidait de confier ses crédits et ses fonds... à la concurrence, ne risquait-il pas quelques mesures de rétorsion de votre part ?

— Légende encore ! N'oubliez pas que la plupart des sociétés en question, nous les avons ou sauvées (comme Sema ou Heurtey...) ou appuyées de toutes nos forces en vue de leur survie ou de leur expansion (comme Fougerolles ou Bordas), ou créées (comme tout récemment le Sephi, qui construit les hôtels Arcade, ou Transgène...). Nos relations avec ces entreprises sont d'intimité et de solidarité.

» Mais je voudrais évoquer un autre sujet d'inquiétude, à propos du sort de nos participations industrielles. Nos associés dans les entreprises en quetion et leurs managers ne sont nullement satisfaits à l'idée que notre paquet d'actions soit demain la la propriété de X ou Y. Ils sont satisfaits de la présence de Paribas. A défaut de Paribas, ils seraient encore satisfaits que ce paquet soit redistribué aux actionnaires de Paribas. Mais ce qu'ils redoutent, c'est que, si cette priorité n'est pas exercée, ces actions ne viennent échoir entre les mains de n'importe qui, d'un groupe étranger, d'un concurrent français ou de quelqu'un qui, pour une raison quelconque, leur serait indésirable du point de vue de leur stratégie. De plus, entre le vote de la loi de nationalisation et le moment où la rétrocession interviendra, ces sociétés seront inquiètes, incertaines sur la composition de leur actionnariat. Cette inquiétude les paralysera, ce qui est très néfaste

« Il faut amender le système d'indemnisation »

— Il est prévu que les anciens actionnaires de Paribas seront prioritaires pour racheter ces participations industrielles en échange des obligations remises par l'Etat pour la nationalisation de la Compagnie financière.

— Certes, et cela est en soi une bonne chose. Mais je voudrais vous faire remarquer ceci : d'abord, ces actionnaires ne sont pas, contrairement à ce qu'on peut croire, des spécialistes, des financiers. Ce sont des gens qui ont en général un autre métier. Nous avons quelque cent cinquante mille actionnaires. On va donc leur dire : « *Vous avez des actions, apportez-les, on va vous donner des obligations.* » Quelques paperasses. Ils n'aiment pas ça. Et puis, on va les rappeler quelque six mois, huit mois, après, pour leur dire : « *Revenez ! pour une partie de vos obligations, sous telle et telle condition, vous pouvez avoir de nouveau des actions.* » Paperasses encore, les gens dont ce n'est pas le métier pourraient bien être excédés et n'avoir pas confiance, d'autant qu'ils ne seront pas satisfaits de leur indemnisation. Et ils n'exerceront pas leur priorité, créant ainsi cette situation incertaine qui peut porter atteinte à notre patrimoine industriel.

— Cette indemnisation est pourtant, et de l'avis même de nombreux milieux financiers internationaux, fort généreuse ?

— Le fait de s'éloigner de la seule valeur boursière est positif. Mais le système retenu demeurera très injuste s'il n'est pas amendé. On a oublié la notion de réévaluation et la prise en compte des actifs et des bénéfices consolidés. C'est injuste et cela pénalise les groupes qui ont réinvesti les bénéfices de leurs filiales.

— Votre contestation de la solution « multicritère » ne va-t-elle pas donner des arguments à ceux qui estimaient que l'indemnisation devait être calculée sur les seuls cours de Bourse. Après tout, la Bourse n'est-elle pas le juge arbitre du capitalisme ?

— Lorsque l'on prend 100 % d'une société, le critère capitaliste n'a jamais été le cours de Bourse. Celui-ci est un cours marginal pour les quelques milliers d'actions qui s'échangent chaque jour. Mais si quelqu'un voulait prendre d'un coup les seize millions d'actions Paribas, cela changerait la nature du problème. M. Delors a dit : « *Nous procéderons de façon honnête en nous référant à des experts pour déterminer les valeurs d'actifs en cause.* » Eh bien, nous avons demandé cette évaluation à l'un des meilleurs experts du monde, Merrill Lynch. Il a conclu à une valeur de l'action Paribas comprise entre 674 et 754 francs, alors que l'Etat entend ne payer que 220 francs. Si un groupe privé avait décidé de prendre le contrôle de Paribas, il aurait consulté Merrill Lynch. » Celui-ci lui aurait dit : « *Si vous l'avez pour moins de 674 francs par titre, vous êtes fort.* » Imaginez la réaction des actionnaires de Paribas à qui l'on parle de 220 francs.

— En dehors de la rétrocession des participations industrielles, vous contestez également le fait que les activités bancaires internationales du groupe soient nationalisées.

— Même quand il exprime sa volonté de la façon la plus éclatante et la plus incontestable possible, le peuple français, au-delà de ses frontières, rencontre sa limite, qui est la volonté des peuples étrangers. Cette volonté, en l'occurrence, s'exprime par les gouvernements, par les partenaires, les clientèles, le personnel que nous avons sur place. Nous ne pouvons pas travailler en Belgique sans les Belges, à Hongkong sans les Chinois. Nous ne pouvons pas agir contre eux.

» Si l'on n'y prend garde, la nationalisation des biens de Paribas à l'étranger va immédiatement avoir des effets pervers. Directement et indirectement. Sur la clientèle, d'abord, non pas dans tous les pays mais dans de nombreux pays : ceux qui, philosophiquement, ne sont pas favorables à des entreprises nationalisées (péninsule Arabique, un certain nombre de pays du Sud-Est asiatique et d'Extrême-Orient, Amérique du Nord). Dans ces pays-là, c'est la clientèle que nous perdrons de façon substantielle. Nous sommes, d'ores et déjà, prévenus par mille canaux. Ces pays, qui, sentimentalement, n'aiment pas les établissements nationalisés, admettraient, en revanche, très bien une société privée dans laquelle il y aurait une importante participation d'un Paribas nationalisé.

» Il y a aussi les pays européens dans lesquels nous avons une place très importante depuis très longtemps : le Benelux et la Suisse. Nous y sommes une institution centenaire. Ainsi, en Belgique, nous avons une clientèle belge qui rejette catégoriquement l'idée qu'une des quatre grandes banques belges appartienne à l'Etat français. Effets pervers sur le personnel aussi. Nous avons un certain nombre de « vedettes » des techniques bancaires et financières. Grâce à ces cadres de très haut niveau, nous avons eu un énorme succès sur le plan international. Or l'une de nos « vedettes » — hors de France — vient de nous annoncer, il y a moins de quinze jours, qu'elle partait, « *l'avenir de Paribas étant trop incertain* ».

» Il y a également les alliés. Ces alliés, dans la plupart des cas, nous disent : « *Je vous aime bien, mais si vous êtes nationalisé, je ne peux maintenir ce partenariat.* »

» Il y a, enfin, les effets indirects. Je vois monter — et on ne m'a pas encore cru — un péril. De plus en plus, un mot est prononcé à l'étranger : le mot « *séquestre* », le mot « *saisie* ». Rien n'est plus pernicieux pour une société que d'être l'objet de ce genre de rumeur. « *Cette société, on ne sait pas à qui elle appartient, on va mettre les scellés* ». Croyez-vous que des gens vont venir déposer des fonds dans une banque lorsqu'ils auront lu le matin dans le journal qu'on va peut-être y mettre les scellés, qu'on ne sait pas à qui elle appartient, qu'il va y avoir un procès ?

« Ne pas disperser à tous vents les participations industrielles »

— Que proposez-vous pour éviter ces écueils, et d'abord en matière de participations industrielles ?

— Il y aurait une chose simple à faire : cette redistribution décidée par le gouvernement, c'est le texte même de la loi qui devrait l'opérer et l'organiser. Rien ne s'y oppose.

— Plus facile à dire qu'à faire !

— Mais non. Il suffirait de redistribuer les titres de participations le jour même de la nationalisation. L'Etat dirait : « En échange des actions de Paribas, je ne donne pas seulement des obligations, mais pour partie des actions d'une société industrielle qui regrouperait les participations que la puissance publique ne conserve pas. Mon idée est que, au lieu de redistribuer 100 % des actions de cette nouvelle « société industrielle », on n'en répartirait, par exemple, que 80 %, 20 % restant entre les mains de la Compagnie financière qui, elle, appartiendrait en totalité à l'Etat. La même chose pourrait être faite pour les activités internationales.

— Si l'on vous suit, il y aurait donc au sommet la Compagnie financière Paribas, nationalisée à 100 %, qui comporterait plusieurs branches. L'une regroupant les activités bancaires en France...

— Oui. Dans celle-ci, qui serait contrôlée à 100 % par le holding, figurerait la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit du Nord...

— ... Il y aurait deux autres branches où le holding n'aurait qu'un intérêt minoritaire à hauteur de 20 % par exemple.

— C'est cela. Dans la société industrielle, il y aurait les participations que le gouvernement a décidé de maintenir dans le secteur privé. Il en serait de même pour l'international : on rassemblerait ainsi dans une société l'ensemble des implantations internationales de Paribas.

» Il suffirait alors de déterminer ce que représentent les actifs rassemblés dans ces deux sociétés par rapport au total des actifs de Paribas. On dirait alors à l'actionnaire actuel de la Financière Paribas : je devais vous donner 220 francs par titre, je ne vous donnerai que x % de ces 220 francs en obligations et, pour le reste, vous devenez actionnaire des deux nouvelles sociétés.

» Cette formule permet de maintenir l'actionnariat actuel de Paribas, d'éviter une dispersion à tous vents des participations industrielles et l'atteinte à notre crédibilité internationale, et à l'intégrité du patrimoine français à l'étranger. Enfin, l'unité de Paribas serait préservée, Paribas nationalisée au sommet, se trouvant à la tête d'un ensemble composé d'une partie totalement nationalisée et d'une partie placée, disons, sous un régime d'économie mixte.

— Il faudrait réécrire le texte, repasser devant le Conseil d'Etat...

— Je ne le pense pas. Cela ne modifierait en rien la substance de l'actuel projet de loi. Il s'agirait seulement d'amender certaines modalités.

— Votre proposition ne revient-elle pas à maintenir plus ou moins intacte la « puissance » de Paribas. Celle-ci ne s'exerçant plus à partir de la maison mère, mais au travers de ces deux sociétés industrielle et internationale, où la puissance publique n'aurait qu'une faible participation ?

— Certes non, elle ne serait pas intacte, la puissance de Paribas. Toute la partie bancaire française serait intégralement nationalisée, et l'Etat aurait une position fort significative dans les deux autres sociétés. Comprenez-moi bien ; ce n'est pas de puissance qu'il s'agit, mais du maintien d'une substance, d'un patrimoine, nés du génie français, qui, sans ces précautions, va dépérir.

» On va dire encore que je suis un incorrigible optimiste, mais je suis convaincu que la France se montrera capable de faire l'acte d'imagination créatrice grâce auquel, dans un cadre entièrement renouvelé, l'outil Paribas associant la puissance publique et une certaine présence privée, cantonnée au secteur industriel (puisque le gouvernement l'a décidé) et au secteur international (puisque la réalité l'impose), pourra continuer à servir et à enrichir le patrimoine de la France. »

Propos recueillis par
SERGE MARTI,
JEAN-MICHEL QUATREPOINT
et FRANÇOIS RENARD.

M. DREYFUS DÉPLORE LA « GESTION UN PEU PARESSEUSE » DES SIDÉRURGISTES FRANÇAIS

La commission spéciale chargée, à l'Assemblée nationale, d'examiner le projet de nationalisation de la sidérurgie a entendu, mercredi 30 septembre, des représentants des comités centraux d'entreprises d'Usinor, Sacilor, Sollac, ainsi que des représentants des fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la métallurgie. La veille, elle avait reçu MM. Fabius, ministre du budget, et Dreyfus, ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus a noté que la sidérurgie ne travaille qu'à 65 % de son potentiel, alors qu'au-dessous d'un seuil de 85 % sa rentabilité n'est pas possible. Cette situation est due à la crise, mais aussi, a-t-il dit, à une gestion « un peu paresseuse » des sidérurgistes français, malgré de « remarquables réalisations ».

ÉNERGIE

Un rapport parlementaire sur le nucléaire

Les divergences sont sensibles entre le gouvernement et les députés socialistes

M. Brice Lalonde, ancien candidat écologiste à l'élection présidentielle, a dénoncé « le prétendu coup de frein » du gouvernement en matière d'énergie nucléaire, qui n'est en fait qu'« une légère décélération ». Rappelant les promesses électorales du P.S., M. Brice Lalonde conclut : « Il faut espérer que les parlementaires n'accepteront pas de se faire les complices de ce reniement. » Les Amis de la terre et la Fédération occitane pour le socialisme et l'autonomie appellent d'ailleurs à une manifestation, place de la Bastille, le 3 octobre à 15 heures, pour rappeler le parti socialiste à ses promesses.

Des divergences non négligeables existent entre la politique énergétique du gouvernement, telle qu'elle a été arrêtée par le conseil des ministres du 30 septembre, et les propositions parlementaires. M. Paul Quilès, secrétaire national du parti socialiste et député de Paris, a, en effet, présenté, le 1er octobre, le rapport de la mission d'information sur l'énergie préparé par sept députés pour la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

Sur deux dossiers au moins, les parlementaires — majoritairement socialistes — et le gouvernement divergent : la mise en construction de réacteurs nucléaires dans les deux prochaines années et l'extension de l'usine de retraitement de La Hague.

Le gouvernement a décidé, on le sait (*le Monde* du 1er octobre), d'engager six réacteurs (cinq de 1 300 mégawatts et un de 900 mégawatts) en 1982 et 1983. Le rapport Quilès affirme, pour sa part : « *Les sites actuellement ouverts, c'est-à-dire non concernés par les décisions de gel du conseil des ministres du 30 juillet 1981, permettent la mise en construction de trois tranches de 1 300 mégawatts et d'une tranche de 900 mégawatts. Cela assurerait une capacité de production suffisante et permettrait de mettre en œuvre, pour l'ouverture ou la réouverture de sites nucléaires, les procédures d'information, de décision et de contrôle qui seront la marque de la nouvelle politique.* »

En ce qui concerne le retraitement, et parce que « *le choix entre retraitement et stockage ne semble pas avoir été suffisamment étudié* », la mission propose que soit « *poursuivie la construction d'une installation destinée à remplacer l'unité actuelle* », mais que « *la construction d'U.P.-3* (d'une capacité de 800 tonnes par an, cette extension de La Hague est financée, en partie, par les pays étrangers) *soit suspendue dans l'attente des conclusions des travaux d'une commission nationale composée de scientifiques, de techniciens, d'élus, de syndicalistes et de représentants d'associations* ».

M. Hervé, s'il a demandé la création d'une commission scientifique spéciale chargée d'évaluer le fonctionnement de l'usine de La Hague, a réaffirmé son attachement au principe du retraitement avec toutes ses conséquences (y compris l'extension de l'usine actuelle).

D'autre part, la mission parlementaire reprend, en les accentuant parfois, les propositions gouvernementales en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, de production de charbon, d'énergies nouvelles et de modification des procédures.

Pour le charbon, le rapport estime « *indispensable de lancer un nouveau programme de prospection* ». « *Il sera alors possible*, affirme-t-il, *de vérifier si le chiffre de 30 millions de tonnes de production en 1990, avancé par le rapport Hugon, et qui apparaît pour l'instant comme un maximum, pourra être dépassé.* »

Un inventaire région par région

Après avoir réclamé un inventaire région par région des ressources d'énergies dites nouvelles, la mission conclut prudemment : « *Irons-nous, comme on pourrait le souhaiter, jusqu'à une contribution des énergies renouvelables de 20 % du bilan énergétique global de la France en l'an 2000, prévue par le comité d'action pour le solaire ? Aux Français de répondre.* »

Enfin, en ce qui concerne les procédures, la mission recommande de faciliter l'expression des citoyens sur les décisions pouvant affecter leur vie quotidienne ; de permettre la prise en compte du pluralisme des besoins régionaux et de favoriser les initiatives décentralisées ; de démocratiser les grandes entreprises énergétiques.

Le débat qui s'ouvrira le 6 octobre devant l'Assemblée risque donc d'être presque exclusivement nucléaire et d'apparaître d'abord comme un débat interne au P.S. Est-il besoin de rappeler que M. Quilès, président de cette mission parlementaire, avait eu la haute main sur la rédaction en janvier du programme socialiste sur l'énergie, l'« autre politique » ? Il n'en reste pas moins que le rapport parlementaire est politique. Ainsi, M. Quilès abandonnait-il le développement industriel des surgénérateurs lorsqu'il définissait la politique énergétique du P.S. Comme président de la commission de la production et des échanges, il écrit seulement : « *Le surgénérateur peut n'être qu'un pari dont il importe de déterminer s'il est utile de le prendre.* » Des nuances qui laissent bien augurer, pour M. Hervé, du débat de la semaine prochaine.

BRUNO DETHOMAS.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,5680	5,5720	+ 80	+ 120	+ 115	+ 165	— 170	— 85
$ can.	4,6100	4,6140	— 70	— 20	— 110	— 50	— 625	— 480
Yen (100)	2,3850	2,3885	+ 210	+ 260	+ 410	+ 460	+1050	+1150
D.M.	2,3960	2,4015	+ 125	+ 150	+ 250	+ 280	+ 600	+ 665
Florin	2,1540	2,1570	+ 95	+ 115	+ 190	+ 215	+ 460	+ 520
F.B (100)	14,6375	14,6550	—1300	— 880	—1640	—1180	—3000	—2180
F.S	2,8220	2,8265	+ 175	+ 210	+ 340	+ 380	+ 800	+ 910
L. (1 000)	4,7180	4,7250	— 675	— 530	—1290	—1110	—3050	—2750
£	10,1060	10,1200	+ 170	+ 300	+ 300	+ 450	+ 300	+ 600

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M	11 7/8	12 1/8	11 7/8	12 1/4	11 7/8	12 1/4	12 1/16	12 7/16
$ E.-U.	15 7/8	16 3/8	16 9/16	16 15/16	17 1/8	17 1/2	18	18 3/8
Florin	12	12 3/4	12 9/16	13 1/4	12 9/16	13 1/4	12 9/16	13 1/4
F.B (100)	15	16	26	30	24	29	20	24
F.S.	3 3/4	4 5/8	10 1/2	11	10 7/8	11 3/8	11 1/8	11 5/8
L. (1 000)	27	30	32	35	32	35	30	34
£	14 3/4	15 3/4	15 7/8	16 5/8	16 3/16	17	16 3/4	17 1/4
F français	32	48	32	34 1/2	30	32 1/2	24 1/2	27

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

POINT DE VUE

Les antinucléaires sur la défensive

par ALFRED KASTLER
de l'Académie des sciences

DANS *le Monde* du 23 septembre 1981, son correspondant scientifique, M. Xavier Weeger, rend compte des débats du colloque que le « groupe de Bellerive » vient d'organiser à l'UNESCO, sous le patronage de l'Académie des sciences, sur le thème « Energie et Société ». M. Weeger parle des *« pronucléaires contraints de s'expliquer sur des arguments quelquefois pertinents des antinucléaires »*. J'ai personnellement participé aux six demi-journées de ce colloque. Je ne partage pas les impressions de M. Weeger. J'ai gardé personnellement l'impression que les arguments avancés par les pronucléaires ont été au moins aussi « pertinents » que ceux des antinucléaires.

Je dois tout d'abord faire remarquer que, parmi les défenseurs les plus convaincus du nucléaire civil, il n'a jamais été question du *« tout nucléaire »*. Si l'on fait abstraction des « écolos » — selon l'expression de M. Weeger — qui exigent l'élimination de toute énergie nucléaire, ce qui produirait une catastrophe économique en France, la discussion porte sur le pourcentage que doit constituer le nucléaire dans la production globale d'énergie afin de faire face aux besoins économiques de notre pays. Il est évident que tout arrêt des constructions en cours se traduirait par une perte financière notable dont notre pays n'a pas besoin.

Le professeur Francis Perrin a fait remarquer très judicieusement que si les habitants de Genève ont des inquiétudes à avoir, le danger présenté par le plateau d'Albion est bien plus redoutable que celui de l'hypothèse d'un accident improbable du réacteur de Creys-Malville. Je pense que la plupart des experts sont d'accord pour qu'on étudie pendant cinq à six ans le comportement de Super-Phénix avant de mettre en route d'autres tranches de surgénérateurs. Je suis convaincu que nous sommes aussi d'accord sur le fait qu'il faut diversifier au maximum nos sources d'énergie (1). Nous avons entendu un plaidoyer enthousiaste en faveur du développement des centrales à charbon. C'est certainement une perspective intéressante, mais nous devons en accepter les conséquences. Le charbon, à cause du grisou et de la silicose, est bien plus meurtrier que le nucléaire. Enfin, il est inadmissible que la combustion du charbon continue à déverser dans notre atmosphère des milliers de tonnes d'acide sulfurique, qui attaque nos poumons et nos bâtiments, et qui acidifie les lacs de la Suède et de la Finlande. Quelle que soit l'incidence sur le prix de revient, il est absolument nécessaire d'imposer des épurateurs pour désulfurer les fumées.

Dans un exposé remarquable, le professeur Latarjet nous a montré quelle est l'importance relative de la pollution radioactive et des pollutions chimiques. Il est indéniable que, au point de vue des risques cancérigènes, les habitants de la Bretagne ont plus à redouter la marée noire qu'une éventuelle centrale de Plogoff.

Je voudrais revenir sur deux points importants discutés au colloque et que M. Weeger a signalés : le retraitement des déchets et les surgénérateurs. Les centrales nucléaires ordinaires produisent des déchets formés essentiellement de produits de fission radioactifs (strontium, baryum, iode, etc.) et d'un élément transuranien : le plutonium. Le retraitement a pour but de séparer le plutonium des produits de fission. Renoncer au retraitement nous obligerait d'enfouir le plutoniom avec les autres déchets dans les profondeurs de la terre. Mais alors que la radioactivité des produits de fission a pratiquement disparu après un millénaire, la longue durée de vie du plutonium laisse encore subsister 6 % de cet élément après une centaine de millénaires. Rien ne pourra empêcher dans ces conditions sa résurgence. Si l'on veut protéger les générations futures contre le plus toxique des éléments chimiques, le retraitement est indispensable. Il faut isoler le plutonium et le mettre en lieu sûr. Est-ce que cela entraînera une surveillance policière intolérable ? Il a été judicieusement mentionné au colloque que des soixante mille bombes atomiques stockées par les militaires — et qui contiennent des centaines de tonnes de plutonium, — aucune n'a été volée jusqu'à présent, sans que cela nous gêne dans l'exercice de nos libertés.

Espérons que, un jour béni, les princes qui nous gouvernent se décident à désarmer et à détruire un stock de bombes équivalent à plus d'un million de bombes d'Hiroshima. Comment nous débarrasser de leur plutonium ? Il n'y a pas trente-six moyens de le faire. La seule méthode sûre pour nous en défaire est de le brûler dans des réacteurs genre Super-Phénix. Et voilà un motif valable pour apprendre à maîtriser la technique de ce type de réacteur.

(1) J'ai montré d'ailleurs l'intérêt de tirer parti en France de l'énergie marémotrice (*le Monde* du 12 novembre 1980). Cela nous permettrait d'économiser 10 millions de tonnes de pétrole par an ou encore d'éviter de construire cinq grandes centrales nucléaires.

AGRICULTURE

QUERELLE DE PAPIERS

Londres vient de découvrir les dangers d'un nouveau débarquement de volailles vaccinées. Paris se surprend à lire avec attention les bordereaux douaniers. Et la C.E.E. fait grise mine. Pensez donc, cet édifice bâti à coups de trémolos dans la voix, qui devait sceller, de règlements en règlements, l'alliance et la paix retrouvée, n'a plus à offrir que des simulacres de guerre : de la dinde et du vin.

Gardienne du temple de la libre circulation des échanges, la Commission européenne s'émeut, intimant à la Grande-Bretagne d'ouvrir ses ports aux poulets français, à la France ses chais aux vins italiens. En vain.

S'il est embarrassant pour un profane de se prononcer sur les vertus ou les vices d'un vaccin, il a quelques difficultés à comprendre qu'on ne parvienne pas à remplir correctement un document douanier. Au point de réunir des experts italiens, français et « bruxellois » pour scruter le papier et dire si les exigences françaises sont fondées.

On aurait pu croire que les fonctionnaires européens se seraient inquiétés de l'incapacité italienne à remplir les cases vides des bordereaux. Car, enfin, même si les demandes françaises ont un goût de nouveau régime, est-il si difficile de connaître le degré alcoolique et la provenance du vin ? Et si c'est difficile, la Commission ne devrait-elle pas enquêter plutôt sur les causes de cette difficulté ?

La Communauté a de la chance dans son malheur de n'être point élargie au... Venezuela. Pour importer du vin dans ce pays, les producteurs doivent fournir huit certificats de provenance, dix-huit exemplaires de produits et d'étiquetage, un certificat de contenu et quatorze copies de documents divers. Peut-être qu'un recyclage à Caracas...

JACQUES GRALL.

Le Languedoc-Roussillon veut promouvoir une politique régionale

De notre correspondant

Montpellier. — *« Le changement du 10 mai n'apportera pas de solution miracle à l'économie du Languedoc-Roussillon mais la garantie d'une réorientation de cette économie. »* Ces propos de M. Alfred Crouzet résument les travaux et les intentions du Cepraco (Centre méridional de promotion de l'agriculture par la coopération en Languedoc-Roussillon), qui vient de tenir, à Bagnols-sur-Cèze (Gard), son assemblée générale et, en même temps, sa première réunion d'orientation depuis le changement de majorité.

Le Cepraco, qui est présidé par M. Crouzet (P.S.), vice-président du conseil régional du Languedoc-Roussillon et président du Comité de propagande pour le vin, est un organisme cogéré par les élus régionaux et les responsables professionnels agricoles. Depuis sa création, en 1979, son budget est passé de 8 millions de francs à 17 millions en 1980 et à 31 millions pour 1981. Il est par excellence la courroie de transmission entre techniciens, professionnels et élus. Il a, en outre, entrepris la mise en place d'un programme commun méditerranéen en liaison étroite avec le Bureau méridional de planification, organisme de Provence-Côte d'Azur (*le Monde* du 30 janvier 1981).

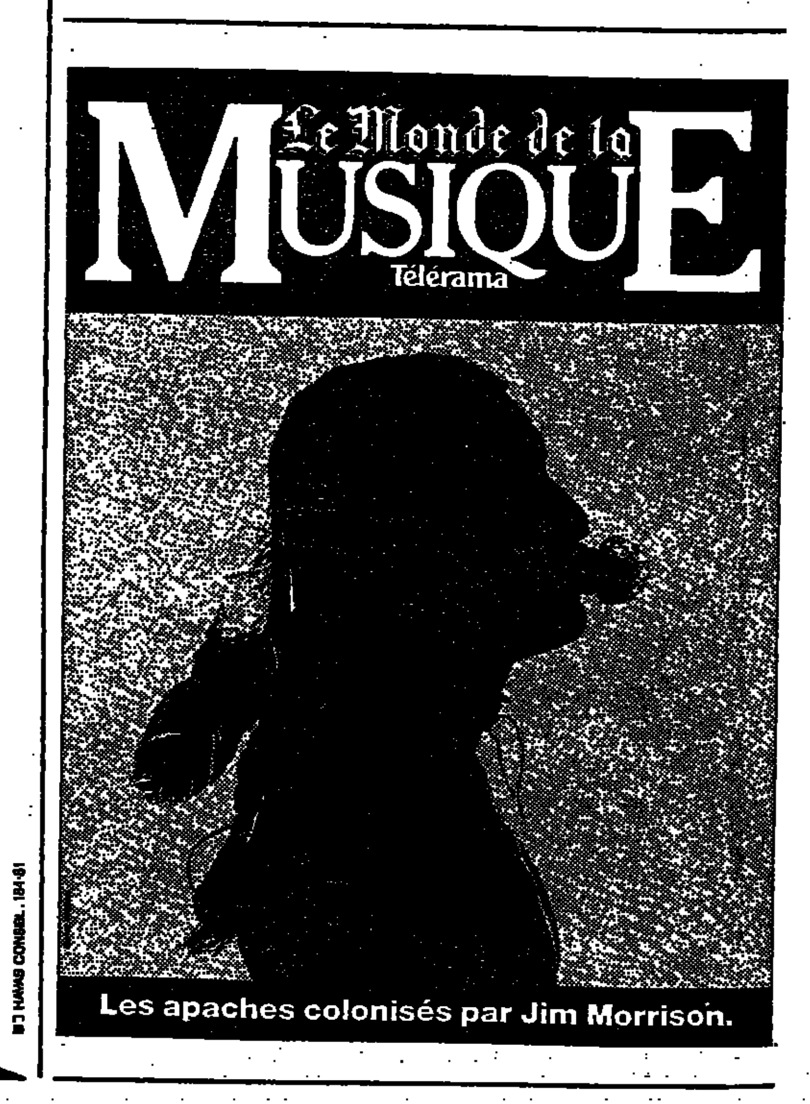
Il comporte six secteurs : viticulture, fruits et légumes, élevage, céréales et services, productions spéciales, forêts.

Le Cepraco se veut le fer de lance de la politique agricole régionale. *« Le nouveau contexte créé par la mise en place de la réforme sur la décentralisation,* a dit M. Marcelin Courret, secrétaire général du Cepraco et président de la cellule de gestion viticole, *doit conduire à modifier le rôle du Cepraco, qui ne sera plus chargé, avec de modestes moyens, d'essayer de combler les lacunes d'une politique nationale aveugle mais devra devenir l'outil de l'exécutif régional pour l'orientation et la mise en œuvre de la politique agricole. »*

Cette ambition implique un changement de structures qui devra faciliter l'intégration des élus locaux et des organisations professionnelles. Le Cepraco comprendra quatre collèges, les deux actuellement en activité (élus régionaux et coopération) auxquels s'ajouteront un collège de personnalités politiques et d'élus locaux et un collège d'organismes agricoles.

Le projet de réforme sera soumis au conseil régional du Languedoc-Roussillon, et la répartition des pouvoirs sera fixée après son avis. Dans son rapport, M. Courret dresse un long catalogue des actions à entreprendre et conclut : *« Il importe maintenant de ne pas perdre de temps. Les agriculteurs de cette région n'accepteraient pas qu'un organisme créé pour pallier les carences dues à un centralisme orienté n'arrive pas à s'adapter rapidement pour devenir, dans le cadre de la régionalisation, l'instrument de l'établissement public régional pour la mise en place d'une politique agricole concertée qui devra permettre de garder les hommes à la terre et leur garantir la maîtrise de leur avenir. »*

R. B.



on veut promouvoir
e régionale

respondant

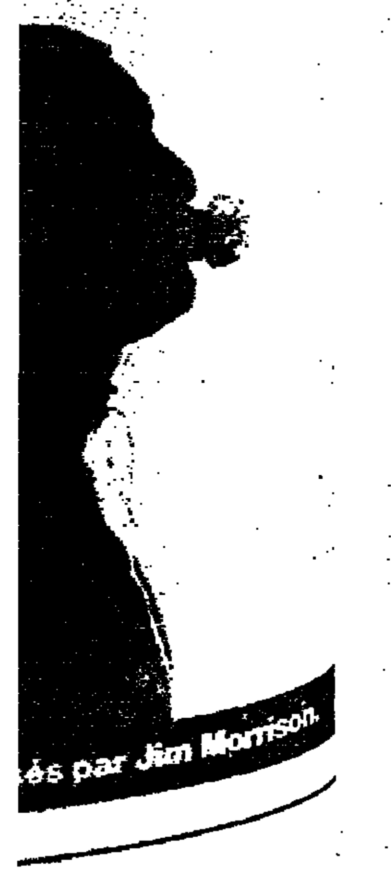
Courtet, secrétaire général du C[illegible] praco et président de la cellule [illegible] gestion viticole, doit conduire à [illegible] difier le rôle du Cepraco, qui [illegible] sera plus chargé, avec de modestes moyens, d'essayer de combler les lacunes d'une politique nationale aveugle mais devra devenir l'outil de l'exécutif régional pour l'orientation et la mise en œuvre de la politique agricole. »

Cette ambition implique un changement de structures qui devra faciliter l'intégration des élus locaux et des organisations professionnelles. Le Cepraco comprendra quatre collèges, les deux actuellement en activité (élus régionaux et coopération) auxquels s'ajouteront un collège de personnalités politiques et d'élus locaux et un collège d'organismes agricoles.

Le projet de réforme sera soumis au conseil régional du Languedoc-Roussillon, et la répartition des pouvoirs sera fixée après son avis. Dans son rapport, M. Courtet dresse un long catalogue des actions à entreprendre et conclut : « Il importe maintenant de ne pas perdre de temps. Les agriculteurs de cette région n'accepteront pas qu'un organisme créé pour pallier les carences dues à un centralisme orienté [illegible] rive pas à s'adapter rapidement pour devenir, dans le cadre de la régionalisation, l'instrument de l'établissement public régional pour la mise en place d'une politique agricole concertée qui devra permettre de garder les hommes à la terre et leur garantir la maîtrise de leur avenir. »

R. B.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

1er octobre 1981

Vif repli du marché de l'or
Baisse des actions

Comme on pouvait s'y attendre, la levée de l'anonymat sur les transactions en or a créé une certaine perturbation jeudi sur le marché officiel.

Réagissant à un net courant vendeur dont on peut s'interroger sur l'origine, le lingot et le napoléon abandonnent 5 % environ par rapport à leurs cours de la veille pour s'établir respectivement à 90 500 F (– 4 295 F) et 899,90 F (– 46,10 F).

Pourtant, de nombreux ordres, tant à l'achat qu'à la vente ont été annulés dans la matinée, ainsi qu'en témoigne le volume d'affaires, ramené à 9 millions de francs alors qu'il se situait encore à 39,4 millions de francs la veille.

A l'évidence, de nombreux détenteurs de métal attendent de connaître la portée exacte des décisions qui viennent d'être prises, mais les professionnels s'affirment prêts à parier sur un net développement du marché parallèle, qui n'a d'ailleurs jamais cessé d'exister.

Autre conséquence de cette situation, le fort courant de ventes enregistré sur les emprunts 4,5 % 1973 et 7 % 1973 qui bénéficient de clauses d'indexation sur l'or et dont la cotation a été initialement retardée, ce dernier s'inscrivant ensuite à 7 000 F.

Côté actions, l'indicateur cède 0,60 % environ et les baisses l'emportent largement, y compris sur quelques titres « nationalisables » tel C.G.E qui perd 3 % environ.

A l'inverse, C.I.C. gagne jusqu'à 28 %, Saint-Gobain 26 % et Thomson-Brandt 20 %.

Sur le marché des changes, le dollar se traite à 5,5820 F et le dollar-titre à 7,36/7,40 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SCOA. – Subissant « la phase de dépression que traversent certains marchés importants, notamment en Afrique », l'entreprise anticipe, à la fois pour la société mère et pour le groupe, une perte au titre de l'exercice 1980-1981 qui s'est achevé le 30 septembre. Pour le précédent exercice, SCOA avait enregistré un résultat déficitaire de 2 millions de francs, le groupe étant voisin de l'équilibre, ce qui traduisait une sensible amélioration par rapport aux 108 millions de francs de pertes consolidées pour 1979/1980.

GROUPE IMÉTAL. – Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés industrielles s'élève pour le premier semestre 1981 à 4 765 millions de francs, en accroissement de 22 % sur celui du premier semestre de l'année précédente. A taux de change constants, l'augmentation ressortirait à environ 9 %. Le bénéfice consolidé de l'ensemble des sociétés du groupe s'établit, hors effet des variations de change sur l'endettement à long terme, à 42 millions de francs au 30 juin 1981 contre 141 millions de francs pour le premier semestre de l'année 1980.

DOCKS DE FRANCE. – Le bénéfice net consolidé, hors plus-value, du groupe Docks de France, pour le premier semestre 1981, après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 28,818 millions de francs. Pour le 1er semestre 1980, il s'était élevé à 23,758 millions. La progression est donc de 21,3 %.

La part du groupe est passée de 18 183 millions de francs pour le 1er semestre 1980 à 20,759 millions de francs pour le 1er semestre 1981, soit une progression de 14,2 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	29 sept.	30 sept.
Valeurs françaises	88,1	88,3
Valeurs étrangères	138	138,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,4	92,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 1er oct.	18,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30/9	1/10
1 dollar (en yens)	231,55	233

NEW-YORK

Légère hausse

Pour la troisième journée consécutive, Wall Street a terminé la séance de mercredi sur une légère hausse. L'indice Dow Jones des industrielles s'adjuge en effet 2,09 points, à 849,98, les opérateurs constatant, cependant, que l'écart à la hausse s'amenuise au fil des séances depuis les 18,55 points gagnés lundi dernier. Cette évolution se trouve confirmée dans la ventilation entre les gains et les replis, les premiers l'emportant (772 contre 717).

La baisse de 0,5 % de l'indice des principaux indicateurs américains, enregistrée pour le mois d'août (après une hausse révisée de 0,4 % le mois précédent), vient à point nommé pour étayer l'avis de nombre de spécialistes qui évoquent un très net ralentissement de l'activité. D'autres analystes mettent l'accent sur le revers de cette statistique qu'ils jugent bénéfique, à savoir que le ralentissement des affaires implique la diminution des demandes de crédit formulées par l'industrie, et, par voie de conséquence, la baisse des taux d'intérêt dans un laps de temps qui reste à déterminer. Sur ce chapitre, les opérateurs manquent de repères, la séance de mercredi étant peu significative en raison des ajustements monétaires auxquels procèdent les professionnels en milieu de semaine. A titre indicatif, soulignons tout de même que les taux des fonds fédéraux se sont établis à 17,5 % en moyenne, alors qu'ils étaient encore à un peu plus de 15 % la veille.

VALEURS	Cours 29 sept.	Cours 30 sept.
Alcoa	28 3/4	28 1/4
A.T.T.	57 1/2	57 7/8
Boeing	24	24 1/8
Chase Manhattan Bank	49 5/8	50 5/8
Du Pont de Nemours	38 1/8	38 1/8
Eastman Kodak	65 5/8	66
Exxon	31 1/8	30 7/8
Ford	19 5/8	20
General Electric	54 7/8	54 7/8
General Foods	28 1/2	28 3/4
General Motors	44 5/8	44 5/8
Goodyear	17 5/8	17 3/8
I.B.M.	53 1/8	54 1/4
I.T.T.	26 5/8	27 1/4
Mobil Oil	25 3/8	25 3/8
Pfizer	43 1/8	43 3/8
Schlumberger	52 3/8	52 1/4
Texaco	33 1/8	33 1/8
U.A.L. Inc.	19 3/8	18 3/4
Union Carbide	48 1/4	48 1/2
U.S. Steel	26 1/4	26 1/4
Westinghouse	25	24 1/2
Xerox Corp.	42 1/2	42 5/8

BOURSE DE PARIS 1er OCTOBRE COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	160 20	170
Aciers Peugeot	78	75
Actibail	122	122
Agence Havas	569	575
A.G.F. (St Cent.)	710	360
A.G.P. Vie	2540	2540

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banania	290 50	291
Banque Hervet	183 60	176 30
Banque Hypoth. Eur.	245	243
Banque Nat. Paris	257	320 d
B.O.I.C.	29	29
Banque Worms	200 50	....
Bénédictine	835	810
Bernard-Moteurs	50 50	....
Biscuit (Génér.)	438	434

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cedis	881	904
C.E.G.Frig.	140	145 60
Centen. Blanzy	400 10	....
Centrest (Ny)	104 50	105 d
Cerabati	142 80	145 10
C.F.F. Ferrailles	197 50	195 20
C.F.S.	501	501
C.G.I.B.	12 90	13 30
C.G.Maritime	13 10	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cogif	164	162 50
Comindus	345	345
Comiphos	128 10	128
Comp. Lyon-Alem.	172 20	183 40
Concorde (La)	279	270
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conte S.A. (Li)	30	30
Crédit (C.F.B.)	139 50	145
Créd. Gén. Ind.	185	185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Lyonnaise Immob.	109 50	109
Magasins Uniprix	57	57 50
Magnant S.A.	48	....
Maritimes Part.	92	....
Marocaine Cie	23	....
Marseille Créd.	232	177 60 o
Maurel et Prom.	25 20	
Merlin-Gerin	381	383
Métal Déployé	296	308
Mic	203	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Un. Imm. France	205 50	212
Un. Ind. Crédit	222	222
Union Ind. Ouest	275 10	....
Unipol	150	....
Vincey Bourget (Ny)	13 45	....
Virax	52	52 50
Waterman S.A.	204 80	204 80
Brass. du Maroc	164	....
Brass. Ouest-Afr.	29 90	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Robeco	613	622
Shell fr. (port.)	40	....
S.K.F. Aktiebolag	153 10	154
Sperry Rand	244 30	250
Steel Cy of Can.	193	....
Stilfontein	111	118
Swd. Allumettes	118	....
Tenneco	237 50	....
Thorn EMI	56	....
Thyssen c. 1 000	174	....
Val Reefs	489 90	487
Vieille Montagne	210	....
Wagons-Lits	150	147
West Rand	18	18 50

HORS-COTE

Compartiment spécial

Extraposa	173	173
Sarakreek N.V.	206	202
Sicomar	130	131
Sofibus	219	....
Rodamco	330	340

Autres valeurs hors cote

Alser	128 60	....
Cellulose du Pin	35	....
Coparex	550	550
Isna Industries	13	....
La Mure	70 20	69 c
Métallurgique Minière	140	140
Océanic	26 60	....
Petrofigaz	430	....
Procuptia	231	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	83	....
Ufinex	189	....
Voyer S.A.	2 40	....
Rorento NV	371	376

SICAV

30/9	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8770 29	8372 58
Actions France	153 54	146 58
Actions-Investiss.	180 27	172 10
Actions sélectives	206 89	197 51
Aedificandi	236 95	226 21
A.G.F. 5000	177 67	169 61
Agimo	273 62	261 21
Altefi	175 39	167 44
A.L.T.O.	166 64	159 08
Amérique Gestion	316 38	302 03
Bourse-Investiss.	189 58	180 98
C.I.P.	601 39	574 12
Convertimo	197 42	188 47
Cortexa	660 38	620 89
Crediinter	248 19	236 94
Croiss. Immobil.	247 81	236 57
Drouot-France	196 25	187 35
Drouot-Investiss.	451 50	431 03
Energie	199 61	190 56
Epargne-Croiss.	880 13	840 22 c
Epargne-Industr.	315 10	300 81
Epargne-Inter	444 04	423 90
Epargne-Oblig.	140 13	133 78
Epargne-Unie	533 20	509 02
Epargne-Valeur	254 36	242 83
Euro-Croissance	260 42	248 61
Financière Privée	578 76	552 52
Foncier Investiss.	439 72	419 78
France-Épargne	289 80	276 66
France-Garantie	238 32	233 65
France-Investiss.	260 34	248 53
Fr.-Obl. (nouv.)	327 69	312 83
Francic	173 84	165 96
Fructidor	167 60	160
Fructifrance	307 39	293 45
Gestion Mobilière	381 70	364 39
Gest. Rendement	379 32	362 12
Gest. Sél. France	256 11	244 50
I.M.S.I.	251 92	240 50
Indo-Suez Valeurs	418 05	399 09
Interoblig.	6564 94	6267 25
Interselect France	186 48	178 02
Intervaleurs Indust.	290 68	277 50
Invest. St-Honoré	438 67	418 78
Laffitte-France	147 27	140 58
Laffitte-Oblig.	125 67	119 97
Laffitte-Rend.	161 26	153 95
Laffitte-Tokyo	501 13	478 41
Livret portefeuille	309 40	295 37
Mobi-Obligations	360 53	344 18
Multirendement	124 69	119 04
Mondial Investiss.	219 64	209 68
Natio.-Inter.	606 57	579 06
Natio.-Valeurs	371 98	355 09
Oblisem	132 08	126 09
Pacifique St-Honoré	283 85	270 98
Paribas Gestion	332 90	317 80
Pierre Investiss.	286 90	273 89
Rothschild Expans.	508 44	485 38
Sécur. Mobilière	347 31	331 56
Sélec. Mobil. Div.	236 97	226 22
S.P.I. Privinter	173 23	165 37
Sélection-Rendem.	129 10	123 25
Sélect. Val. Franç.	143 39	136 89
S.F.I. fr. et étr.	283 31	270 46
Sicavimmo	341 89	326 39
Sicav 5000	145 81	139 20
S.I. Est	662 56	632 52
Sivafrance	229 34	218 94
Sivam	206 71	197 34
Sivarente	162 33	154 97
Siviater	233 78	223 18
S.I.G.	478 02	455 82
S.N.I.	737 92	704 46
Sogepargne	270 94	258 66
Sogevar	551 93	526 90
Sogintar	684 01	652 99
Soleil Investiss.	323 28	308 60
U.A.P. Investiss.	221 35	211 31
Unifrance	170 25	162 53
Unifoncier	447 35	427 06
Unigestion	392 94	375 12
Uni-Japon	621 38	593 18
Univers	1349 50	1305 13
Valorem	257 60	245 92
Worms Investiss.	451 70	431 22

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2584	4,5 % 1973	2479	2198	2198	2198
2946	C.N.E. 3 %	2950	2920	2910	2870
480	Air Liquide	472	468	468	475 10
330	Als. Superm.	331 10	331	331	331
96	A.L.S.P.I.	97 10	96 50	96 50	97 50
112	Alsthom-Atl.	109	109 30	109 30	110
310	Eurafrance	299	298	298	298
725	Europe no 1	715	715	711	719
520	Facom	518	525	525	525
142	Finextel	142	141 50	141 50	143 50
131	Fives-Lille	127 50	124	124	125
87	Fonderie (Gén.)	87 10	81 50	81 50	80 10
69	Fraissinet	69	68 50	68 50	67 80
295	Penhoet	295	295	296	291
300	Pernod-Ricard	286	282	282	280 10
120	Pétroles (Fse)	111 20	106 50	106 50	106 50
163	– (obl.)	158	159	159	157
30	– (certific.)	27 50	27 50	27	28
56	Pétroles B.P.	53 90	53 90	53 90	54 90
160	Peugeot S.A.	141	139	139	138 60
265	U.I.S.	275	274	274	269
115	U.C.B.	102 80	103	104	103
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
128	U.T.A.	123 50	122 10	122 10	123
215	Valéo	198	184 30	192	198
370	– (obl. conv.)	375	370	370	369
330	Gen. Motors	317	326	328	319 50
67	Goldfields	60 50	62 10	63 20	63 30
118	Harmony	109 60	113 20	113	112 50
24	Hitachi	22 10	21 60	21 80 c	21 80 c
395	Hoechst Akt.	373	383	383	384
36	Imp. Chemical	34 30	33 80	34	33 80

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES — MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 567	5 584	5 420	5 680
Allemagne (100 DM)	239 970	239 730	233	245
Belgique (100 F)	14 669	14 642	12 900	13 500
Pays Bas (100 fl.)	215 670	215 650	209	220
Danemark (100 krd)	76 290	76 210	72	77 500
Norvège (100 k)	93 910	94 510	89	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 102	10 236	9 850	10 450
Grèce (100 drachmes)	9 755	9 760	....	....
Italie (1 000 lires)	4 722	4 718	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	281 950	282 500	272	285
Suède (100 krs)	99 450	99 700	94 500	100
Autriche (100 sch)	34 220	34 190	33	34 800
Espagne (100 pes.)	5 786	5 785	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 630	8 560	7	8
Canada ($ can 1)	4 620	4 627	4 520	4 750
Japon (100 yens)	2 401	2 395	2 300	2 430

MARCHÉ LIBRE DE L'OR — MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/10
Or fin (kilo en barre)	94500	90500
Or fin (en lingot)	94795	90500
Pièce française (20 fr)	946	899 90
Pièce française (10 fr)	514 90	510
Pièce suisse (20 fr)	830	810
Pièce latine (20 fr)	780	775
Souverain	840	812
Pièce de 20 dollars	4180 40	4060
Pièce de 10 dollars	2180	2150
Pièce de 5 dollars	942 50	885
Pièce de 50 pesos	3811	.....
Pièce de 10 florins	768	768

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. NATIONALISATIONS : « Qui veut faire l'ange... », par Florence d'Harcourt ; « L'esprit d'innovation ne se décrète pas », par Michel Pinton ; « Un maximalisme apparent », par Antoine Hyafil.

ÉTRANGER

3. ASIE
— AFGHANISTAN : un reportage de TF 1 : « Kaboul au téléobjectif ».
3. PROCHE-ORIENT
— La vente des AWACS à l'Arabie Saoudite.
4. EUROPE
4. DIPLOMATIE
4-5. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : le gouvernement américain s'entend avec Haïti pour faire échec à l'exode des réfugiés de la mer.
— PARAGUAY : « De l'électricité dans l'air », par Jean-Pierre Clerc.

POLITIQUE

6. ASSEMBLÉE NATIONALE : l'entrée et le séjour des étrangers.
7. Le communiqué officiel du conseil des ministres.
10. Le Sénat repousse la réforme des conseils d'université.

RÉGIONS

11. ILE-DE-FRANCE : La Ville de Versailles projette de construire un cimetière souterrain de six niveaux.

SOCIÉTÉ

12-13. Le rapport de M. Bertrand Schwartz sur l'insertion des jeunes dans le monde du travail et dans la société.
14. La fin de la législation homophobe.
— JUSTICE.
— SPORTS.
15. PRESSE : M. Lignel rachète le groupe de journaux gratuits Hebdo.

LE MONDE DES LIVRES

17. Anthony Burgess ou le grand spectacle d'un papiste.
— LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH : « L'Empire des nuages », de François Nourissier, un coup de maître.
18. LA VIE LITTÉRAIRE.
19. AU FIL DES LECTURES.
20. ÉTUDE : la science-fiction et l'avenir du roman.
21. ROMANS : un petit air de fantastique : ce conteur qu'est Bernard Waller.

CULTURE

22. CINÉMA : *la Femme d'à côté*, de François Truffaut.
22. EXPOSITIONS : l'œuvre gravé de Vieira da Silva, à la Bibliothèque nationale.
24. RADIO-TÉLÉVISION : des maires de l'opposition créent un « front commun » contre la loi Fillioud.
— VU : « La Mafia chez soi ».
25. COMMUNICATION : les télévisions étrangères face au pouvoir : « Politisation à l'allemande », par Jean Wetz.

ÉCONOMIE

28 à 32. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982.
33-34. ÉNERGIE : Point de vue : « Les antinucléaires sur la défensive », par Alfred Kastler.

RADIO-TELEVISION (24)
INFORMATIONS « SERVICES » (16) :
Météorologie ; Mots croisés ; Arlequin, Loterie nationale et Loto ; « Journal officiel ».
Annonces classées (26-27) ; Carnet (15) ; Programmes spectacles (23-24) ; Bourse (35).

Demain
Le Monde
publiera :

- UN ENTRETIEN AVEC M. BORNARD, secrétaire général de la C.F.T.C.
- IDÉES : L'art et l'argent.
- LOISIRS ET TOURISME : Les week-ends en chemin de fer.

Le numéro du « Monde » daté 1er octobre 1981 a été tiré à 566 429 exemplaires.

A B C D E F G

Moscou et la crise polonaise

● L'agence Tass accuse Solidarité de briguer la direction du pays.

Tandis que se poursuit à Gdansk la deuxième phase du congrès de Solidarité, le bureau politique du parti ouvrier unifié affirme que « l'état de tension sociale, accru par l'escalade de la campagne de propagande de « Solidarité », dirigée contre le POUP et le gouvernement, se maintient ». Il espère cependant que « les forces du réalisme et de la coopération vaincront » au sein du syndicat. D'autre part, le bureau politique a décidé de convoquer « dans l'avenir le plus proche », une session du comité central consacrée à l'activité idéologique.

A Moscou, l'agence Tass a repris, avec une certaine modération dans le ton, ses attaques contre Solidarité, accusé de briguer la direction du pays.

De notre correspondant

Moscou. — La presse soviétique, qui s'était abstenue jusqu'à présent de tout commentaire sur la deuxième phase du congrès de Solidarité, a mis fin à cette discrétion inhabituelle en critiquant sévèrement, dans une dépêche de Tass, mercredi 30 septembre, le projet de programme publié par le syndicat. Pour l'agence soviétique, ce texte « *n'est pas un document syndical, mais le manifeste d'un parti politique qui brigue la direction de la société et du pays* ».

Quatre reproches sont adressés au projet de Solidarité. D'abord il repose sur une erreur d'analyse en faisant porter toute la responsabilité de la crise sur « *l'ancien système de gestion du pays* » alors qu'on n'ignore pas, selon Tass, que « *les leaders extrémistes de Solidarité et d'autres forces contre-révolutionnaires sont coupables du climat d'anarchie et de chaos qui s'est instauré en Pologne* ».

Ensuite, le syndicat n'exprime nulle part l'intention de « *concourir aux efforts de l'Etat* » pour résoudre les problèmes actuels du pays.

En troisième lieu, les propositions de Solidarité sont, sur le plan économique, contraires au socialisme puisqu'elles visent à « *liquider les principes de la planification socialiste* » et « *la propriété socialiste elle-même* » pour « *encourager les exploitations individuelles des paysans* ».

Enfin, sur le plan politique, le syndicat se prononce pour le « pluralisme » comme « *base de la démocratie* » et réclame un « *accès illimité aux* mass media », ce qui est manifestement inacceptable pour Moscou, même si Tass ne le dit pas explicitement.

Si la condamnation est nette sur le fond, on note cependant qu'elle demeure modérée dans le ton. Aucune invective n'est lancée contre Solidarité, il n'est plus question de « *bacchanale antisocialiste* » comme au moment de la première phase du congrès, ni d'action provocatrice inspirée par les services secrets étrangers.

THOMAS FERENCZI.

● Un dirigeant soviétique fait une distinction entre M. Walesa et les « extrémistes » de Solidarité.

Au cours d'une interview accordée au Kremlin à trois représentants du magazine ouest-allemand *Stern* par M. Zamiatine, chef du département de l'information internationale au comité central du P.C. soviétique, et M. Valentin Faline, ancien ambassadeur à Bonn, adjoint du premier dans la même capacité, les dirigeants soviétiques ont fait quelques remarques qui retiennent l'attention.

M. Zamiatine a déclaré notamment : « *Nous n'en avons pas à Solidarité tout entière. Il s'agit des groupes extrémistes, du KOR, de Kuron et Michnik, qui poussent le mouvement Solidarité dans une direction agressive contre le socialisme en Pologne. (...) Naturellement, il y en a à Solidarité qui n'ont pas de position antisocialiste. Après tout, près d'un million de membres du parti sont inscrits à Solidarité. (...) Pendant le congrès de Solidarité, Lech Walesa a connu des moments difficiles. C'est l'homme des positions moyennes et il est très lié à l'Eglise catholique. Il est devenu un personnage encombrant pour les extrémistes comme Gwiadza, Rulenski et ce demi-faciste qu'est Bujak. Ce ne sont pas des hommes de la classe ouvrière.* »

Pour sa part, M. Faline a affirmé : « *Ce serait une erreur de mettre sur le même plan la tête et la base de Solidarité. Prenez, par exemple, le congrès de Solidarité à Gdansk. Croyez-vous que ce soit l'effet du hasard si, parmi les neuf cents délégués, seulement 12 % étaient des ouvriers ? C'est dire que depuis longtemps ceux-ci n'avaient plus la parole.* »

[Jusqu'à présent, les autorités soviétiques condamnaient en bloc Solidarité. On peut se demander si la distinction faite entre la base et le sommet, et surtout entre les « extrémistes » et l'homme des « positions moyennes » qu'est M. Walesa, ne révèle pas une évolution de la position du Kremlin.]

● *La censure polonaise* a interdit la publication, dans *Solidarnosc*, hebdomadaire des syndicats indépendants, de l'interview que lui avaient accordée quatre membres de la milice (*le Monde* du 1er octobre).

● *Accord sur le rééchelonnement de la dette polonaise.* — Les banques occidentales et la Pologne sont parvenues, le 30 septembre, à Vienne, à un accord sur le rééchelonnement de 2,4 milliards de dollars de la dette polonaise arrivée à échéance durant les neuf premiers mois de 1981, indique le *Financial Times* du 1er octobre. Les financiers proposaient un rééchelonnement portant sur 95 % de la dette pour la période avril-décembre, alors que les Polonais souhaitaient une telle opération sur la totalité de la somme due en 1981. Les négociations se heurtaient aussi à la demande des banques pour percevoir des honoraires de 1 % pour la renégociation de la dette polonaise.

A Beyrouth-Ouest

UNE VOITURE PIÉGÉE FAIT DE NOMBREUSES VICTIMES

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Une voiture piégée, la dixième en deux semaines à exploser dans le secteur palestino-progressiste de Beyrouth, a fait, selon un premier bilan, une quarantaine de morts et plusieurs dizaines de personnes grièvement blessées, ce jeudi 1er octobre. L'attentat s'est produit vers 10 heures et a ébranlé tout le quartier, vu le volume de la charge estimée à 100 kilos de T.N.T. Il a été commis dans la rue de l'université arabe adossée au camp palestinien de Sabra, et, de ce fait, sous le contrôle de l'O.L.P., dont de nombreux bureaux, notamment celui d'Abou Ayad, un des chefs du Fath, se trouvent à proximité. Néanmoins, bien que considérés comme « palestiniens », ces quartiers très peuplés sont habités pour plus de moitié par des Libanais. Les rues en sont continuellement embouteillées et c'est dans un désordre inextricable que les ambulances ont commencé à dégager les blessés. Le même quartier avait été la cible, le 16 juillet, d'un bombardement israélien, qui avait fait plus de deux cents morts et plus de sept cents blessés.

Une autre voiture piégée a explosé, également jeudi matin au Liban-Sud, en secteur palestino-progressiste, faisant un mort et un blessé.

A ce type d'attentats, auquel s'apparentent les bombes déposées dans les lieux publics — Il y en a eu dans un cinéma, — s'ajoutent un nombre croissant d'affrontements armés entre différentes milices palestino-progressistes, en principe alliées : mouvement chiite Amal contre parti communiste, Fath de M. Arafat contre la formation de M. Joumblatt — les deux organisations sont aux prises ces jours-ci et se sont opposées en pleine rue ce jeudi.

Le climat d'insécurité avait déjà été alourdi à Beyrouth-Ouest par l'attaque, mercredi, d'un poste de police par une milice pro-syrienne, qui venait récupérer un de ses membres en état d'arrestation. Les policiers libanais se sont défendus l'arme au poing et ont eu deux morts et deux blessés, mais n'ont pas cédé le terrain. — L. G.

L'ancien président Bani Sadr confie à M. Radjavi la direction d'un « gouvernement provisoire iranien »

M. Massoud Radjavi, chef des Moudjahidin Khalq, proclamant la formation d'un gouvernement provisoire iranien en exil, a annoncé, ce jeudi 1er octobre à Auvers-sur-Oise, le programme provisoire de la République démocratique islamique d'Iran, dont M. Bani Sadr se considère le président provisoire. Après leur arrivée en France le 29 juillet, l'ancien chef de l'Etat avait annoncé la constitution d'un conseil national de la résistance pour la liberté et l'indépendance, dirigé par M. Radjavi.

Dans le communiqué qu'ils viennent de publier à Paris et qu'ils signent conjointement, MM. Bani Sadr et Radjavi appellent « *toutes les forces nationales, populaires et islamiques à se joindre au conseil national* » en adoptant son programme. Ce dernier insiste sur les points suivants : « *Souveraineté du peuple iranien ; méthode de travail fondée sur les conseils ; égalité socio-politique ; autonomie interne des nationalités, en particulier des Kurdes ; réformes agraires rationnelles ; revalorisation des valeurs progressistes nationales ; suppression des comités islamiques, des pasdarans (gardiens de la révolution) et des tribunaux Khomeiny ; garanties de la sécurité juridique, idéologique, artistique et professionnelle ; suppression de la censure, de la répression et de la torture ; égalité de l'homme et de la femme ; libertés sociales et politiques, enfin respect des droits des travailleurs et des paysans.* »

Le communiqué précise aussi que « *M. Radjavi, responsable et porte-parole du Conseil national de la résistance, doit par ailleurs former le gouvernement provisoire* » et conclut en condamnant une nouvelle fois le régime de l'imam.

Il indique que, depuis le 10 juin, plus de deux mille cent cinquante personnes, dont plus de mille huit cents Moudjahidin, ont été exécutées.

● *Retour en Iran des trois vedettes achetées à la France.* — Les trois vedettes iraniennes achetées à la France, dont l'une, la *Tabarzin*, avait été détournée le 15 août au large de Gibraltar, sont entrées ce jeudi 1er octobre dans les eaux territoriales iraniennes, a annoncé Radio Téhéran. — (*A.F.P.*)

LE MUSÉE DU LOUVRE EST FERMÉ A LA SUITE D'UNE GRÈVE

Le syndicat C.G.T. des personnels de surveillance des musées ont lancé un mouvement de grève qui a provoqué la fermeture du musée du Louvre, le 30 septembre, celle des musées du Louvre, de Versailles et des Arts et traditions populaires, le 1er octobre.

La C.G.T. estime en effet insuffisantes les propositions d'amélioration du statut des personnels qui leur ont été faites au ministère de la culture. Les autres syndicats, notamment F.O., ne sont pas associés à cette grève.



